

**Robert Fossaert**  
(1981)

# La société

## Tome 5

# Les États

**Chapitres 8 à 15 : Les formations politiques**

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole  
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec  
et collaboratrice bénévole  
Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"  
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : [http://www.uqac.ca/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/](http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/)  
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,  
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec,  
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

À partir de :

## Robert Fossaert (1981)

### **La société** : Les États. Tome 5. (Chapitres 8 à 15 : Les formations politiques)

Une édition électronique réalisée du livre de M. Robert Fossaert. Paris : Éditions du Seuil, 1981, 574 pages.

[Autorisation de l'auteur accordée le 20 juillet 2003 de diffuser cette œuvre sur ce site].

Courriel : [robert.fossaert@wanadoo.fr](mailto:robert.fossaert@wanadoo.fr)

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

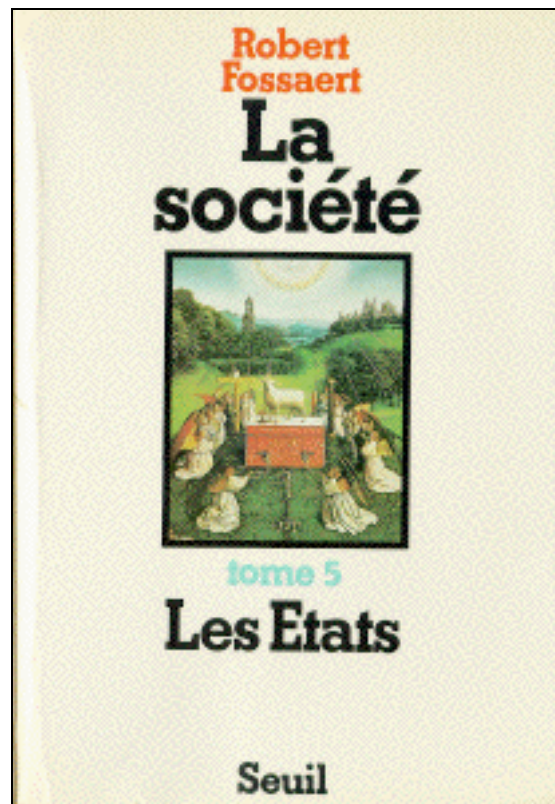
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word  
2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 1<sup>er</sup> mai 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,  
province de Québec.



Robert Fossaert  
(1981)



Paris : Éditions du Seuil, 1981, 574 pages.

En couverture : Van Eyck, Polyptyque,  
*l'Agneau mystique* (adoration de l'agneau, détail).  
Grand Saint-Bavon, XV<sup>e</sup> siècle

## DU MEME AUTEUR

### AUX MEMES EDITIONS

L'avenir du capitalisme, *1961*  
Le contrat socialiste, *1969*

La société, tome 1 — Une théorie générale, *1977*.  
La société, tome 2 — Les structures économiques, *1977*.  
La société, tome 3 — Les appareils, *1978*.  
La société, tome 4 — Les classes, *1980*.  
La société, tome 5 — Les États, *1981*.

### À PARAÎTRE

La société, tome 6 — Les structures idéologiques.  
La société, tome 7 — Les systèmes mondiaux.  
La société, tome 8 — Sociétés et socialisme

## En couverture



### Robert Fossaert

#### La société 5 Les États

Appareils d'État  
Bonapartisme  
Classes dominantes  
Démocratie  
Dictature militaire  
Dépérissement de l'État  
État de droit  
État *moins*  
Fascisme  
Féodalité  
Forme de régime  
Front populaire  
Monarchie absolue  
Parlement  
Populisme  
Présidentialisme  
Républiques  
Révolutions  
Scène politique  
Société civile  
Types d'État  
Welfare State

L'État est trop évident. Son pouvoir semble omniprésent. Ses appareils s'offrent à d'infinies descriptions. Ses gouvernants — et leurs challengers — emplissent la scène politique.

On en oublierait l'essentiel : que tout État résulte des luttes de classes qu'il canalise. À chaque structure de classes correspond un type spécifique d'État, lequel n'exerce jamais un pouvoir solitaire, mais doit s'adapter à tout un réseau de pouvoirs, épars dans la société civile.

En chaque société, l'État et la société civile composent une structure politique que l'histoire enrichit de traits particuliers, si bien qu'elle se présente comme une forme de régime, riche de singularités.

État, société civile, forme de régime, scène politique : l'analyse ne peut se complaire à aucun de ces niveaux, elle doit les maîtriser tous et rendre intelligible le passage de l'un à l'autre.

Au reste, cette analyse est politique. La critique des États passés et présents est son ressort, le dépérissement de l'État son horizon.

#### Tomes précédents

##### La société

- 1 — Une théorie générale
- 2 — Les structures économiques
- 3 — Les appareils
- 4 — Les classes

# Table des matières

[Table des abréviations](#)

[Table des figures et tableaux](#)

Présentation

## ÉTATS ET SOCIÉTÉS CIVILES

1. L'instance politique.
  1. Indications de Marx et Engels...
  2. ... et de Weber.
  3. Sur le pouvoir.
  4. Ouverture de l'instance politique.
  
2. La domination.
  5. Redoublement de l'exploitation et intérêts communs.
  6. Contre le schématisme ; l'exemple de la domination patricienne-corporative.
  7. Les types de domination.
  
3. Les États et les articulations politiques.
  8. Unité du pouvoir et de l'appareil.
  9. Les types d'État ; les articulations politiques.
  10. Effet des AE embryonnaires et militaires ; articulations tributaire et citoyenne ; réseau des villes.
  11. Effet des AE bureaucratiques, financiers et planificateurs ; articulations parlementaire et « welfariste ».
  12. Intégration politique ; dénomination des États.
  
4. Les États : premières applications.
  13. Les aires politiques.
  14. Propriété et pouvoir.
  15. Les classes et l'État : régnants, tenants ; alliances de classes.
  
5. Qu'est-ce que la société civile ?
  16. Selon Hegel et Marx...
  17. ... et selon Gramsci.
  18. La société civile : mode d'emploi.
  
6. Les formes de société civile.
  19. Position du problème.
  20. La toile de fond de la SC : familles et communautés.
  21. SC et système économique.
  22. SC et appareil idéologique.
  23. SC et appareil d'État.
  24. Sept types de SC.

7. La société civile et l'État.
  25. L'organisation des classes.
  26. Le rôle de la SC à cet égard.
  27. Les éléments de la SC comme *agents* des luttes de classes...
  28. ... et comme *enjeux* de ces luttes.
  29. Sur la démocratie.
  30. L'État contre la SC ; la SC dans l'État.
  31. Le concept de formation politique.

## LES FORMATIONS POLITIQUES

8. Les formations politiques.
  32. Présentation.
  33. État 2 tributaire.
  34. État 3 ou Cité I.
  35. État 4 esclavagiste.
  36. État 5 ou Seigneurie.
  37. Sur la féodalité.
  38. État 6 ou Principauté.
  39. État 7 ou Cité II.
9. Les formations politiques (suite).
  40. État 8 aristocratique.
  41. Sur la monarchie absolue.
  42. État 9 aristocratique-bourgeois.
  43. État 10 ou République bourgeoise I.
  44. État 11 ou République bourgeoise II.
10. Les formations politiques (fin).
  45. État 12 ou République paysanne.
  46. État 13 militaire-nationalitaire.
  47. État 14 « soviétique ».
11. Les formes de régime : méthode.
  48. La scène politique.
  49. Les formes de régime repérage détaillé...
  50. ... et traits principaux.
  51. Programme.
12. Les formes de régime : exemples.
  52. Monarchie constitutionnelle, bismarckisme, bonapartisme.
  53. Démocratie parlementaire.
  54. Fascisme.
  55. Front populaire.
  56. Nouvelles démocraties parlementaires, bi-partisme, présidentielisme.
  57. Dictature militaire.

- 58. [Populisme.](#)
- 59. [Stalinisme.](#)
- 60. [Centralisme.](#)

### 13. [Naissance, vie et mort de l'État.](#)

- 61. [Les sociétés sans État ; les Chefferies.](#)
- 62. [Le processus d'étatisation.](#)
- 63. [Les révolutions : communale, démocratique-bourgeoise, étatique-socialiste.](#)
- 64. [Le dépérissement de l'État.](#)
- 65. [L'État moins.](#)

### 14. [Critique de la théorie des FP.](#)

- 66. [Sur l'instance politique ; validité des distinctions État/SC et AE/AI.](#)
- 67. [Pouvoir, organisation, ordre établi.](#)
- 68. [Sur le droit.](#)
- 69. [Discussion des FP.](#)
- 70. [Capitalisme monopoliste d'État.](#)
- 71. [Dictature du prolétariat.](#)
- 72. [Aires politiques et échelle de représentation.](#)
- 73. [Âges et logiques politiques.](#)
- 74. [L'avenir des FP.](#)

### 15. [La France comme FP.](#)

- 75. [Bref historique.](#)
- 76. [Les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques ; la crise des classes dominantes.](#)
- 77. [L'union de la gauche...](#)
- 78. [... et les luttes de classes.](#)

## ANNEXES

- 1. *Les types d'États.*
- 2. *États et formations économiques.*
- 3. *États et modes de production.*
- 4. *Les types de société civile.*

## TABLES

*Table des ouvrages cités*  
[Table des matières](#)



## Table des abréviations

[Retour à la table des matières](#)

Se reporter à

A	relation de propriété		tome 2, chap. 5
AE	appareil d'État	}	ensemble du tome 3
AI	appareil idéologique		
B	relation de production	}	tome 2, chap. 6
FE	formation économique		tome 2, chap. 14 à 17
FI	formation idéologique		tome 1, fiche 16
FP	formation politique		chap. 8 à 10 <i>supra</i>
FS	formation sociale	}	tome 1, fiche 24
H	L'homme, comme ordre du réel		évoqué en divers endroits du tome 1 ; à étudier aux tomes 6 et 8
I/D	réseau impôt/dépense	}	tome 2, chap. 12 et tome 3, chap. 4
M/C	réseau monnaie/crédit		
MP	mode de production		tome 2, chap. 1/7 et 8
MT	moyen de travail		tome 2, chap.4
N	la nature, comme ordre du réel		tome 2, chap. 10 ; à étudier au tome 8
P	propriétaires des moyens de production		tome 2 chap.3
S	la société, comme ordre du réel	}	voir tome 1 et chap. 1 et 10 du tome 2 ; à étudier au tome 8
SC	société civile		
SM	système mondial		chap. 5 à 7 <i>supra</i>
T	travailleurs		tome 1, fiches 19 à 21 ; à étudier au tome 7
VD	valeur de développement		tome 2, chap. 2
VE	valeur d'échange		tome 2, chap. 11
VU	valeur d'usage		tome 2, chap. 10
W	forme de la coopération des travailleurs		tome 2, chap. 10

## Table des figures et tableaux

[Retour à la table des matières](#)

Tableau 1 Les types de domination.

Tableau 2 Types d'État (et appareils d'État).

Tableau 3 Repères sur l'intégration politique.

Tableau 4 Les aires politiques (aires d'application des États).

Tableau 5 Les types de société civile.

Tableau 6 [Les quatre périodes du développement étatique.](#)

Tableau 7 [Les États modernes et contemporains selon Poulantzas.](#)

Tableau 8 [Âges économiques et âges politiques.](#)

Figure 9 [L'État et la SC en France.](#)

Figure 10 [La population de la France au recensement de 1975.](#)

# Les formations politiques

## Chapitre 8

### Les formations politiques

*« Je n'ai rien dit du roi Adam ni de l'empereur Noé...  
J'espère qu'on me saura gré de cette modération ;  
car, descendant directement de l'un de ces princes, et  
peut-être de la branche aînée, que sais-je si par la  
vérification des titres je ne me trouverais point le  
légitime roi du genre humain ? »*

ROUSSEAU

[Retour à la table des matières](#)

**32.** Dans le langage courant, une « formation politique » peut désigner maintes choses : un parti, un enseignement spécialisé, un type de culture, etc. Ici, j'entends charger ces mots d'une signification différente, fruit d'une conception précise et, pour souligner cette différence et cette précision, j'use du sigle **FP**.

Considérée sous l'angle du pouvoir qui s'y exerce, une société apparaît dotée d'une certaine organisation qui la spécifie. Quand l'analyse théorique isole cet aspect de la structure sociale, elle considère la société comme une formation politique, comme une FP. Ladite FP n'est pas un objet social séparable d'autres objets sociaux. Ce n'est pas un morceau de la société, ni un étage de l'édifice social, ce n'est qu'un aspect de la totalité sociale. Analysée comme « machine à produire », la société révèle l'aspect économique de sa structure, sa FE. La FP est un autre aspect de la même structure sociale, celui que révèle l'analyse de la société comme « machine organisée pour maintenir sa cohérence ».

En ce sens, *une formation politique, c'est d'abord un État*. Un État, c'est-à-dire une certaine forme de domination, rendue nécessaire par la nature même des classes dont la société se compose, et rendue efficace par la disposition d'un certain type d'appareil d'État. Mais autant l'État trône au centre de la FP, autant il serait erroné de réduire l'une à l'autre. Aucun État ne dispose jamais du monopole du pouvoir en société. Tout État doit composer avec un vaste réseau de pouvoirs qui s'affirment à côté de lui et souvent contre lui. Ces pouvoirs qui sont toujours diffus et souvent médiocres, constituent, tous ensemble, la société civile. Toute FP se définit comme l'assemblage — inégal et conflictuel — d'un certain type d'État et d'un certain type de société civile.

Comme *une formation politique est d'abord un État*, il convient d'organiser la présentation des FP *autour des divers types d'État*, quitte à rassembler, cas par cas, toutes les données requises pour bien comprendre ce qui spécifie le type d'État considéré et ce qui différencie les *diverses* FP qui peuvent se déployer autour d'un *même* type d'État. Ces données multiples ont été établies par les volumes ou les chapitres précédents, et elles sont reprises dans les annexes ci-après, où leurs correspondances sont examinées. La seule exception — c'est-à-dire la seule série de données qui reste à justifier — est celle des formes de domination dont chacune singularise un type d'État. Le chapitre 2 *supra* a montré comment le système de classes dont se compose chaque société rend nécessaire une certaine domination politique, mais il s'est contenté d'énoncer la liste des divers types de domination sans établir, cas par cas, les caractéristiques de chacun d'eux (n° 7). Destinée à éviter les redites, cette lacune va être comblée lors de l'examen des États autour desquels les FP seront présentées.

À cette réserve près, toutes les données requises sont disponibles. Leur multiplicité ne peut surprendre si l'on se souvient que la FP désigne *l'ensemble* de la structure sociale, considérée sous l'angle de son agencement politique. En chaque cas, il s'agit, *en premier lieu*, de reconnaître le type d'État en vigueur (n° 9), c'est-à-dire d'observer — et de justifier — la forme de la domination qu'il exerce (n° 5) et l'appareil d'État dont il se soutient à cette fin (n° 8). Comme la même domination peut s'exercer au moyen d'AE plus ou moins développés, il importe de prendre en considération ces divers AE (annexe 1). *En second lieu*, il s'agit également d'examiner les diverses formes de société civile qui peuvent être associées à l'État considéré. L'annexe 4 fournit, à cet égard, toutes les précisions souhaitables. L'accouplement d'un État donné et d'un certain type de SC n'a rien d'arbitraire. Il dépend notamment de l'organisation étatique elle-même, ainsi que de la structure économique sous-jacente. C'est pourquoi il est utile de rappeler *en troisième lieu* quelle peut être cette FE (annexe 2). De cette annexe, on ne retiendra d'ailleurs que les combinaisons normales, c'est-à-dire celles où l'État n'est *ni en avance ni en retard sur la FE*. Les situations originales qui naissent d'un décalage entre l'État et la FE — et qui rejaillissent sur la SC — sont loin d'être exceptionnelles : mais elles sont instables et leur étude doit être menée *in concreto*,

à l'aide de tous les repères que l'analyse théorique peut fournir. *En quatrième lieu*, l'étude de chaque FP doit également tenir compte des articulations politiques que l'État contrôle (n° 13) et des positions éventuellement occupées par l'État dans la structure économique (n° 14).

La revue des FP qui va suivre souffrira plusieurs limitations qu'il convient de souligner. D'abord, l'examen des États 1 ou Chefferies sera différé jusqu'au moment où l'émergence des États pourra être étudiée (n° 61). Ensuite, la recherche intéressant les autres États — et leurs SC — s'en tiendra, très généralement, au cas des sociétés *suffisamment autonomes*. Autrement dit, les sociétés soumises à une puissance coloniale, à une forte domination impérialiste ou à la tutelle d'une puissance étatique-socialiste échapperont à la présente revue : leurs FP seront analysées en même temps que les systèmes mondiaux qui les surdéterminent (t. 1, n° 105), c'est-à-dire au moment où la distinction des sociétés suffisamment autonomes et des sociétés fortement dépendantes deviendra, à son tour, justifiable. Dernière limitation, enfin : il faut se souvenir que nous ne savons rien encore des structures idéologiques et que, quelle que soit leur intrication avec les FP, nous allons prendre, de celles-ci, une vue purement politique. C'est dire que, comme la FE, la FP donnera nécessairement une représentation atrophiée de la totalité sociale (t. 1, n° 4).

Par convention, les tableaux récapitulant les principales données relatives aux diverses FP feront usage des symboles suivants, pour expliciter la position des divers AE.

- ☆ indique que ces AE figurent les formes *primitives* de l'État considéré
- annonce les formes *normales* dudit État
- correspond à ses formes *exceptionnellement développées* (annexe 1, tableau 6)

En outre, il est rappelé que le détail des AE est explicité par le tome 3 et ses annexes.

### 33. Autour de l'État 2-tributaire

[Retour à la table des matières](#)

État 2-tributaire, associé à une SC						
Domination tributaire Appareil d'État : ☆ AE 1 ou 2 □ AE 4 ■ AE 5	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">1 virtuelle</td> <td style="padding: 5px;">2 à orientation marchande</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">FE 2 tributaire</td> <td style="padding: 5px;">FE 3 tributaire- marchande</td> </tr> </table>	1 virtuelle	2 à orientation marchande	FE 2 tributaire	FE 3 tributaire- marchande	
1 virtuelle	2 à orientation marchande					
FE 2 tributaire	FE 3 tributaire- marchande					
<i>Articulation</i> par L'AE et tributaire	<i>Aire politique</i> empire ou, plus rarement, royaume	<i>État et MP</i> toujours présent dans le MP 2-tributaire				

Parain souligne que deux millénaires séparent les plus anciennes sociétés, *connues* seulement par quelques traces archéologiques, des États qui, s'étant rendus maîtres de l'écriture (t. 3, n° 47), peuvent nous donner d'eux-mêmes une image glorieuse (286, 169). Ces États sont de forme tributaire, mais on se gardera de penser que cette forme soit originelle — et toujours glorieuse. À mesure que l'histoire africaine est décapée de son vernis colonial, on commence à entrevoir les conditions, nécessairement modestes, dans lesquelles des États tributaires ont pu prendre tournure, fût-ce tardivement (p. ex. 227/239).

Les sociétés tributaires ont un impérieux besoin d'État. Le tribut qui les irrigue appelle des soins constants : entretien et extension des travaux hydrauliques, respect des cultures imposées ou conseillées, stockage, répartition et comptabilité des produits, surveillance et taxation des populations soumises dont la production est agencée selon d'autres MP que le tributaire, etc. La classe tributaire régnante doit, en outre, discipliner les auxiliaires parfois nombreux qui la soutiennent : tenir l'armée, contrôler les prêtres et les scribes, veiller à ce que le tribut collecté ne lui

échappe pas. Surtout, elle doit résister aux assauts qui peuvent la menacer : révoltes paysannes, insoumissions d'éléments allogènes conquis mais non assimilés, convoitises d'autres puissances ou de populations pauvres et faiblement étatisées vivant à la périphérie. Toutes menaces que les crises politiques, les guerres lointaines et les novations religieuses enveniment éventuellement et qui peuvent rendre douteuse la fidélité de l'Appareil : le risque est grand que les tenants s'établissent en propriétaires de plein exercice.

La domination étatique est donc soumise en tous ses aspects, à une nécessité centrale : produire et contrôler le tribut. Si l'on s'en tient aux zones soumises à un MP tributaire proprement dit, l'exploitation apparaît indissociable de la domination. *La propriété et le pouvoir se confondent, dans les mêmes mains, en un rapport social unique.* L'identité domination = exploitation se rompt toutefois à partir du moment où la classe tributaire — qui est régnante, exploiteuse et dominante — étend son empire sur des populations dont la production ressortit à d'autres MP. Une telle annexion est susceptible de degrés. Elle peut passer par le déplacement des populations soumises, par la destruction, la vassalisation ou l'assimilation des classes exploiteuses locales, par la transformation éventuelle des MP locaux, etc. Mais elle se traduit toujours par l'extension du tribut aux peuples annexés, c'est-à-dire par l'établissement d'une articulation tributaire (n° 10).

L'intégration politique des empires tributaires demeure superficielle tant qu'elle se réduit à l'action du couple soldat/« percepteur » et que la classe tributaire dominante doit composer avec les classes exploiteuses locales. Mais, dans la durée, ces empires peuvent s'affermir. Par de patientes et tâtonnantes transformations, certains d'entre eux réussissent, non sans crises, à établir un AE modestement bureaucratique, à favoriser l'expansion d'une ethnie privilégiée — tels les Han, en Chine —, à valoriser les liens religieux, les castes traditionnelles, les bons usages (li), etc. Les empires ainsi consolidés sont toujours exposés à des syncopes. Mais souvent ils se reforment, sur la même aire, sinon sous la même dynastie, en Mésopotamie, en Chine, en Égypte, aux Indes, etc.

La domination propre aux sociétés tributaires ne peut être mieux caractérisée que par la répétition de cette épithète : c'est une *domination tributaire*, une domination dont le tribut est l'objet et le moyen, une domination qui conduit l'État à s'organiser et à agir sur la société, de façon telle que la collecte du tribut soit régulièrement assurée et que toutes les menaces intérieures et extérieures qui pourraient perturber cette collecte soient prévenues ou réprimées.

Les anciennes sociétés tributaires semblent s'être longtemps dispensées des services du capital marchand, en organisant une sorte de « commerce administratif » (t. 2, n° 80). Néanmoins un capital marchand, enkysté ou subordonné, a souvent réussi à prendre place en leur sein (t. 2, n° 93) sans que l'axe de la domination politique soit modifié pour autant. De nouvelles assiettes fiscales se sont adjointes au tribut, de nouvelles capacités humaines et techniques

ont renforcé la capacité impériale des États, sans que la forme de ceux-ci soit substantiellement transformée. En revanche, l'essor du capital marchand a nécessairement étoffé la société civile.

L'État tributaire qui est un puissant transformateur de communautés « primitives » en communautés villageoises (n° 66) n'aurait, en face de lui, qu'une SC réduite à ces communautés, s'il n'incluait, de par ses conquêtes, des populations porteuses d'organisations différentes : des Chefferies, Seigneuries, Principautés et Cités annexées, mais aussi des peuplades pratiquant d'autres religions que celle de l'État annexionniste. Sauf à détruire brutalement ces organisations hétérogènes, l'État tributaire, qui souvent compose ou ruse avec elles, voit du même coup la SC se compliquer *sur ses marges*, c'est-à-dire dans les zones périphériques où ses conquêtes l'étendent. Quand cette situation dure et quand elle se double éventuellement d'un certain relâchement des contrôles propres à l'AE, la FP tributaire peut prendre une apparence « féodale » : les historiens soviétiques ou chinois, peu enclins à reconnaître la spécificité du MP « asiatique » (t. 2, n° 42), font grand cas de ces phénomènes secondaires qui les aident à universaliser le pseudo-MP féodal (t. 2, n° 48). Plus un empire dure et s'étend, plus l'hétérogénéité des populations qu'il assujettit l'oblige à trouver, à cet égard, quelque équilibre stable. Autrement dit, l'extension impériale complique généralement la SC 1 à laquelle l'État tributaire s'adapte.

Assez souvent, d'ailleurs, cette SC, soutenue par une certaine activité du capital marchand, devient peu à peu une SC 2. Les marchands et les artisans, en s'émancipant du service du prince et en débordant de l'horizon villageois ou local, se dotent d'organisations diverses. Même si celles-ci prennent rarement tous les caractères des corporations de l'Occident médiéval, elles n'en acquièrent pas moins un certain poids. En outre, leur activité et leur exemple provoquent une certaine diversification de l'AI qui, à son tour, enrichit la SC. Il est ainsi des FP tributaires dotées d'une SC 1 que seule l'expansion impériale épaissit, et, d'autres FP tributaires, assises sur une FE plus développée, et qui s'accommodent d'une SC 2.

La puissance de ces FP et le rayonnement lointain des plus durables d'entre elles ont pour effet une certaine contagion du modèle tributaire, loin de ses bases propres et de ses périmètres de conquête. D'où l'incertitude où l'on peut se trouver, pour qualifier exactement certaines FP : sont-ce des États de nature diverse, où la forme de régime (n° 49) se pare d'attributs empruntés au modèle tributaire, ou sont-ce de véritables FP tributaires ? Garelli et Nikiprowetsky observent, à ce propos, que : « Tous les peuples du Proche-Orient ont fini par adopter l'institution monarchique. Parti de Basse Mésopotamie au III<sup>e</sup> millénaire, le mouvement a fini par atteindre la Palestine vers l'an 1000... Si des nécessités économiques — l'établissement d'un réseau d'irrigation avec un outillage déficient — ont pu imposer des formes despotiques en Basse Mésopotamie, ce sont plutôt des impératifs militaires ou le désir de copier des formes politiques efficaces qui expliquent l'expansion du système » (51, 215). Les formes tributaires ne figurent



pas dans la grille d'analyse dont ces auteurs font usage, mais il est clair que le « despotisme » auquel ils font allusion s'y réfère. Quant aux foyers de contagion, il faudrait sans doute adjoindre, à la Mésopotamie, l'Égypte qui a, elle aussi, donné naissance, de longue date, à une civilisation tributaire originale.

Cela posé, il appartient aux historiens de départager plus précisément, État par État et période par période, ce qui est contagion superficielle et ce qui est transplantation réelle du modèle tributaire. De nous dire, par exemple, si l'Empire mycénien du II<sup>e</sup> millénaire qui est passé d'une Chefferie tribale à une forte monarchie et à la suzeraineté sur de nombreux vassaux (42, 33) fut ou non une formation tributaire ; si la plupart des États hellénistiques issus de conquêtes d'Alexandre, furent des FP tributaires (*id.*, 255) où l'État et la SC s'enrichirent de quelques *poleis* imitant le modèle des cités grecques ; si l'imitation, par l'Empire romain au I<sup>er</sup> siècle après J.-C., du modèle égyptien (70, 273), affecte plutôt la forme du régime politique (n° 59), alors que, deux siècles plus tard, l'imitation du modèle sassanide (*id.*, 312) serait plutôt à interpréter comme une transformation en profondeur d'un État, jadis esclavagiste ; si Byzance prolonge cette mutation tardive de l'Empire romain (28) et transmet quelque chose de cet héritage politique aux États turc et arabe qui prennent sa relève (95) ou si, à l'inverse, Byzance est l'un des terrains où s'accomplit une autre mutation politique, celle qui donne naissance aux Principautés, à base servagiste, et à un régime éventuellement féodal (n° 37). L'allure à demi interrogative des interprétations qui viennent d'être évoquées tient en partie aux limites de mon information. Mais elle a surtout pour fonction de poser une question théorique essentielle que l'on résoudra plus loin : comment se défendre des illusions que le foisonnement des formes de régime peut provoquer et comment discerner là-dessous les différences pertinentes qui spécifient les divers types d'État et de FP ?

## 34. Autour de l'État 3 ou Cité 1

[Retour à la table des matières](#)

État 3-Cité I (ou «antique»), associée à une SC						
Domination patricienne-citoyenne Appareil d'État  ☆ □ AE 1 ■ AE 2	<table border="1"> <tr> <td>1 virtuelle (occurrence rare)</td> <td>2 à orientation citoyenne</td> </tr> <tr> <td>FE 4 antique</td> <td>} (id.)</td> </tr> </table>	1 virtuelle (occurrence rare)	2 à orientation citoyenne	FE 4 antique	} (id.)	
1 virtuelle (occurrence rare)	2 à orientation citoyenne					
FE 4 antique	} (id.)					
<i>Articulation</i> par L'AE et <i>citoyenne</i>	<i>Aire politique</i> aire de voisinage rural (polarisée par la Cité)	<i>État et MP</i> souvent présent dans le MP 3-antique et dans le MP 7-esclavagiste				

Les origines des Cités phéniciennes, grecques ou italiennes sont presque aussi obscures que celles des États tributaires, du moins tant que l'essaimage de colonies ne diffuse pas leur modèle. Cette obscurité, jointe au prestige culturel des cités grecques, favorise les rêveries philosophiques. En fait, les Cités semblent provenir de la lente transformation de communautés rurales déjà dotées d'une organisation politique plus rudimentaire : séquelles déformées et autonomisées d'anciennes formations tributaires comme l'étaient, sans doute, l'empire mycénien ou le royaume étrusque ; Seigneuries locales tenues par une aristocratie guerrière ; confédérations de tribus sous un roi qui était, en fait, le dirigeant d'une Chefferie.

Les cités phéniciennes, plus soumises à l'influence des empires orientaux et plus vite ouvertes au commerce administratif ou marchand (t. 2, n° 80) ou bien les confédérations ethniques installées à la périphérie du monde hellénique (42, 200) n'accomplissent pas tout le trajet que vont parcourir les cités grecques ou Rome. Les colonies où s'épandent les populations excédentaires vont, de leur côté, imiter leurs cités-mères, avant de dériver de façon autonome, vers des royautés esclavagistes précoces. Mais ces retards et ces écarts prennent une telle valeur dans le nouveau SM qui se construit autour de la mer Égée et qui, à grand renfort de projections coloniales, s'étend à tout le pourtour méditerranéen, SM dont les cités forment le foyer avant d'être fédérées ou assujetties par la plus puissante d'entre elles, l'*Urbs* romaine.

Toutes ces Cités illustrent la complexité des rapports qui peuvent s'établir entre l'exploitation et la domination. Toujours poreuses à l'esclavage, ces sociétés

doivent en contenir les progrès, car cette forme d'exploitation menace l'existence même du MP 3-antique (t. 2, n° 43) qui est leur principale armature économique : il s'agit d'empêcher la raréfaction des paysans-soldats-citoyens. La domination politique conforte, par priorité, la liaison qui fait des propriétaires du sol les seuls vrais citoyens et qui, du même coup, prohibe l'achat de terres par des non-citoyens — fût-ce par des citoyens de Cités voisines et alliées. Le développement des échanges qui étoffe les classes artisanales et marchandes, dans les Cités les plus actives, oblige à préciser également le statut de ces non-paysans qui, souvent, sont aussi des métèques, c'est-à-dire des non-citoyens. La domination politique se manifeste donc par la définition et la préservation de statuts très différenciés : libres et esclaves, citoyens et métèques, à quoi s'adjoignent, d'une Cité à l'autre, maintes variantes locales. Ces statuts ont éventuellement une expression juridique, mais ils s'expriment avant tout par un jeu coutumier d'obligations religieuses, militaires, civiques, etc. L'extension du grand commerce maritime, le renforcement de l'esclavage et l'éventuel amalgame guerrier de cités multiples provoquent de nouvelles différenciations, fondées sur les richesses accumulées ou sur le prestige politico-militaire.

On peut dire, en somme, que la domination est citoyenne, en ce sens qu'elle s'exerce pour les citoyens et sur les non-citoyens et qu'elle protège une organisation politique dont l'appartenance à la Cité — ou citoyenneté — est la clé de voûte. Mais la polarisation qui s'opère parmi les citoyens et qui tend à différencier deux classes, patricienne et plébéienne, oblige à préciser qu'il s'agit *d'une domination patricienne-citoyenne*.

Chaque Cité constitue une communauté réelle : la citoyenneté, la participation aux devoirs militaires, religieux et autres, et la possession du sol sont des qualités indissociables. La communauté a son point fort défensif, sa forteresse — ou *polis* — dont le nom se charge de significations nouvelles à mesure que l'organisation et l'équipement poliades s'enrichissent. C'est une communauté réelle, mais relativement abstraite (49, 52), en ce sens que les liens lignagers y sont surclassés par des liens nouveaux : l'organisation tribale cède la place à des tribus fictives qui désignent l'ensemble de la population d'une circonscription territoriale plus ou moins complexe et non plus l'ensemble des descendants, réels ou supposés, d'ancêtres communs (110, 29). Les institutions fondamentales de la Cité — assemblée, conseil, magistrature (42, 86) — mûrissent en ne laissant aux rois qu'une place symbolique. Ces rois deviennent des personnages religieux ou de purs chefs de guerre, à moins qu'ils ne disparaissent totalement. Le lien nouveau de citoyenneté qui relie tous les habitants nés libres, de parents eux-mêmes citoyens, ne détruit aucune des appartenances groupales antérieures : liens de parenté, communauté terrienne, traditions culturelles, etc. (*id.*, 79), mais s'ajoute à eux et les enveloppe tous, si bien que les citoyens *sont* l'État et chargent *leur* État de toutes leurs appartenances acquises. D'où l'ampleur des intérêts communs. La défense du domaine commun, l'équipement de la cité qui en est le bastion, l'édification et l'entretien des temples, des bâtiments publics et des lieux où se

réunit le peuple des hommes libres, où se célèbrent les sacrifices et les fêtes, voire l'entretien de la flotte ou l'exploitation du domaine public sont des intérêts communs à tous les hommes libres, fussent-ils artisans ou marchands. En revanche, la classe esclave n'est pas inscrite dans ce réseau d'intérêts, si ce n'est de façon marginale ou occasionnelle. Elle nourrit de son travail les cités qui prospèrent, elle est *dans* la cité, mais elle n'est pas *de* la Cité.

Cependant, il faut entendre *cum gra n° salis* la formule selon laquelle les citoyens *sont* l'État. Ils le sont dans la mesure où, à la limite, ils composent tous ensemble l'AE et, notamment l'appareil militaire ; ils le sont beaucoup moins, s'il s'agit d'exercer le pouvoir d'État. Ou plutôt, ils le deviennent de plus en plus, si l'on retient le schéma qu'avance Ehrenbourg avec beaucoup de précaution, pour caractériser la succession fréquente des formes de régime (n° 59) dans les Cités : royauté —→ + aristocratie —→ oligarchie —→ démocratie (*id.*, 91), étant bien entendu que, dans ce contexte, la tyrannie ressemble assez aux populismes modernes (n° 63). Aussi démocratiques soient-elles, les Cités résistent mal à une division élitique du travail politique. Un patriciat, issu des anciennes aristocraties guerrières ou formé au fil des siècles, parmi les familles les plus riches et les plus puissantes, patriciat parfois constitué en ordres formels (comme à Rome), fournit les oligarques, la plupart des tyrans et l'essentiel des magistrats, démocratiquement désignés par des votes censitaires.

Les exceptions les plus démocratiques sont le fait de révoltes par lesquelles la plèbe s'impose pour un temps, ou l'effet de procédures qui font de la richesse esclavagiste la condition première de l'épanouissement démocratique. L'Athènes du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. où l'assistance à l'assemblée est indemnisée (47, 68) et où le tirage au sort de maintes charges judiciaires ou civiques obvie à la brigue et à la richesse, n'atteint ce stade qu'en convertissant quasiment sa minorité de citoyens libres, mâles et adultes, en un corps politique spécialisé. L'annexion d'Athènes par les Macédoniens interrompt son développement autonome, mais il n'est pas interdit d'apercevoir, dans l'évolution de la plèbe romaine une image de ce que la démocratie athénienne eût pu produire. À Rome, en effet, où la République n'atteint jamais durablement le même degré de démocratie qu'à Athènes, les richesses tirées des conquêtes permettent, dès le II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la suppression des impôts dus par les citoyens romains. Cette faveur qui enrichit les plus riches a pour corollaire (non sans luttes) les distributions frumentaires dont l'État fait bénéficier les plus pauvres. La richesse esclavagiste qui contamine les Cités commence par payer la démocratie et finit par entretenir la plèbe du pain et des jeux.

La FP antique est une formation originale. En termes analytiques, elle se caractérise par le mariage d'un État 3 et d'une SC 3, dès que, par le développement de l'articulation citoyenne (n° 10), la SC 1 s'enrichit. Mais autant ces termes analytiques ont de valeur, *dans leurs séries respectives*, pour singulariser les systèmes de relations qu'ils désignent, autant leur juxtaposition devient, ici,

équivoque. En effet, qu'est-ce au juste *qu'une SC 3 mariée à un État 3*, sinon une structure politique où la distinction entre l'État et la *SC tend à s'abolir* ? Dans la mesure où le fonctionnement de l'État implique pratiquement tous les citoyens et dispense d'un AE spécialisé, cette distinction devient sans objet. La société constitue alors une communauté réelle, parce que, tout comme les communautés « primitives », elle repose pleinement sur la participation directe des hommes qui la composent. Mais elle jouit déjà des capacités propres à une société étatisée (n° 66), car elle peut rendre cohérente une population vaste et croissante, projeter ses excédents démographiques vers des colonies nouvelles et résister aux pressions belliqueuses d'autres sociétés ou aux influences d'autres civilisations. Néanmoins, il suffit de nommer cette idyllique confusion de l'État et de la SC pour repérer aussitôt ses limites : les femmes libres sont des citoyens de seconde zone, les étrangers libres ne sont politiquement rien. Quant aux citoyens mâles, eux-mêmes, leurs inégalités économiques ont une traduction politique plus ou moins déformée. La guerre quasi permanente est compatible avec la pleine participation des citoyens à la vie de la Cité, tant qu'elle se livre à proximité, d'autant que les esclaves produits par la guerre ou par le commerce relaient les citoyens comme producteurs. Mais quand elle doit être portée au loin, la guerre permanente professionnalise l'armée citoyenne (t. 3, n° 9) et la convertit, donc, en un véritable AE spécialisé, AE que la gestion des conquêtes et l'administration d'une Cité agrandie et enrichie, charge bientôt de tâches nouvelles et de spécialistes nouveaux. De ce fait, l'État prend du corps, tandis que les institutions politiques, ouvertes à la participation non spécialisée des citoyens, tendent du même coup à se différencier dans cet État : elles dévient, peu à peu, vers le rôle d'institutions électives, expressives de la SC dans l'État (n° 38). L'affaire se complique, dans les Cités prépondérantes, du fait même de leur prépondérance. Placées à la tête d'alliances qui, d'occasionnelles, deviennent permanentes, et prennent de plus en plus un sens militaire et politique (42, 183), ces Cités occupent une position hégémonique (id., 187). La démocratie peut apparemment y trouver son compte, par exemple lorsque Athènes apporte son appui aux classes populaires des cités alliées, contre les oligarchies locales (47, 111), mais la logique de ce développement n'en conduit pas moins à *la disparition de la Cité en tant que type d'État*. Les Cités hégémoniques sont les fédérateurs d'États esclavagistes (p. ex. 42, 192) où les institutions poliades ne survivent plus, pour un temps, que comme forme de régime décorant un État d'une autre nature, à moins qu'elles ne survivent, plus durablement, comme simple modèle municipal, dans le monde hellénistique ou romain. Ainsi s'achève la disjonction de l'État 3 et de la SC 3, lorsque la Cité, devenue municipalité, se réduit à un pur élément de la SC, dans un État différent et plus vaste. Tel sera le sort réservé à presque toutes les Cités 1. À presque toutes, car il en est qui, comme Rhodes, survivent plus longtemps, à l'abri de leur isolement insulaire et de leur puissance marchande : encore conviendrait-il de vérifier si cette « république de marchands » (185, 23) ne préfigurait pas, déjà, la Cité II (n° 39), avant que Mithridate la détruise en 88 avant J.-C.

### 35. Autour de l'État 4-esclavagiste

[Retour à la table des matières](#)

État 4-esclavagiste, associé à une SC			
Domination esclavagiste  Appareil d'État : ☆ AE 1 ou 2 □ AE 3 ou 4 ■ AE 5	1 virtuelle	2 à orientation marchande	2 à orientation citoyenne (occurrence rare)
	FE 5 esclavagiste	} (id.)	} (id.)
<i>Articulation</i> par l'AE et éventuellement, <i>tributaire</i> ou <i>citoyenne</i>	<i>Aire politique</i> empire ou royaume	<i>État et MP</i> toujours présent dans le MP 7-esclavagiste et parfois dans un MP 2-tributaire	

Quand l'histoire, devenue sérielle, s'emploiera à établir des séries plus essentielles encore que celles des prix ou des populations, il apparaîtra sans doute que le MP esclavagiste a été beaucoup plus répandu que l'État du même nom — n'en déplaise aux tenants d'un marxisme simpliste qui veulent, à toute force, lier l'un à l'autre. Rares semblent être, en effet, les sociétés non ou peu capitalistes d'où toute trace d'esclavage soit absente. Mais cet esclavage commun, même s'il occupe une place majeure dans la FE, ne suffit pas à garantir que l'État soit de type esclavagiste : encore faut-il que l'État, non inhibé par un SM contraire (t. 1, n° 105), soit agencé en fonction directe de ce MP, pour le soutenir (et non, simplement, le tolérer), pour l'étendre et, surtout, pour continuer de l'approvisionner en esclaves.

L'État esclavagiste a pour première tâche de maintenir l'écart, variable selon les sociétés, mais toujours énorme, qui sépare les esclaves des hommes libres. À cette fin, il ne suffit pas de réprimer les éventuelles révoltes, il faut surtout rendre évidente l'altérité des esclaves : on marque leur corps, on extermine ou on punit brutalement ceux qui tentent de fuir ou qui manquent de respect à leur maître ; on entoure les affranchissements de tout un rituel initiatique ou purificateur, comme s'il fallait laver l'homme, naguère esclave, d'une impureté essentielle ou le faire naître à nouveau ; souvent aussi, on taxe ces affranchissements pour en modérer le nombre. La domination prend ainsi un caractère statutaire très accentué. La classe esclavagiste, elle-même, n'échappe pas à ce mouvement, si bien que les rapports entre propriété et pouvoir prennent, ici, une forme originale. Au cœur des sociétés tributaires, on observe une identité domination = exploitation (n° 33). Les Cités I révèlent de leur côté un conditionnement réciproque : la propriété du sol détermine

la citoyenneté et réciproquement (n° 34). Ici, la relation centrale est différente. Dans son principe, la propriété esclavagiste se manifeste comme « un rapport de domination et de servitude » (102-I, 464) : l'esclave est la chose du maître qui le domine, qui l'asservit. Mais il ne s'ensuit pas une nouvelle confusion de la domination et de l'exploitation. Simplement, l'exploitation s'accompagne d'une certaine dose de domination : le propriétaire esclavagiste fait écran entre ses esclaves et tout pouvoir social autre que le sien. Vis-à-vis de ses esclaves, il est le pouvoir.

Statutaire, la domination est aussi mercantile et conquérante (ou guerrière). La fécondité propre de la classe esclave est mal connue et sans doute inégale, selon les statuts effectifs des esclaves. Mais il semble bien que l'esclavage s'érode sans un apport extérieur d'esclaves nouveaux. Le capital marchand est habile à ce trafic, mais la *razzia* et la guerre qui en fournissent la matière première excèdent souvent ses capacités propres : ce sont des affaires d'État (243). Le couple esclavage/commerce peut fonctionner hors les limites d'un État singulier, dans un SM mercantile et colonialiste, on y reviendra (t. 1, n° 105). Mais, lorsqu'il opère à l'intérieur et aux confins d'une société donnée, il peut asseoir solidement l'État qui régit cette société. La domination esclavagiste s'épanouit alors sous une forme impériale, elle donne naissance à un « bloc mécanique » formellement comparable à un empire tributaire (116, 149-150).

L'État esclavagiste est plus vulnérable que l'État tributaire, parce qu'en son sein, le surplus se disperse entre les propriétaires esclavagistes et l'État. Une contradiction se dessine ainsi entre les besoins de l'État conquérant qui entretient l'esclavage et les intérêts immédiats de la classe esclavagiste, peu disposée à payer l'impôt. Rome échappe à cette contradiction en pillant les territoires conquis, en développant un esclavage d'État dans les provinces sénatoriales et en annexant diverses sociétés orientales, organisées selon un modèle tributaire qu'elle conserve. Mais les dominations esclavagistes qui ne peuvent accumuler de tels renforts ne réussissent jamais à durer aussi longtemps que les dominations tributaires. Les grands édifices politiques à base esclavagiste sont plus vulnérables *en haut*, parce qu'ils dispersent le surplus ; *en bas*, parce qu'ils gratifient moins les paysanneries productives ; et *aux frontières*, parce que l'approvisionnement en esclaves s'accommode mal de la paix ou d'une politique par trop défensive. La Grande Muraille fortifie la Chine, l'édification du *limes* annonce le déclin de l'Empire romain. Les mastodontes tributaires peuvent vivre de soi ; les Seigneuries et les Principautés sont flexibles et vassalisables ; les Cités I, avant leur dérive esclavagiste, sont courtes et périphériques (6, 44) ; les Cités II ne s'affirment que dans les zones labiles où Principautés et Seigneuries s'entremêlent, loin de tout fédérateur tributaire ou autre ; mais les États esclavagistes dérangent leur environnement et sont exposés à des rétorsions mortelles. Sous cet angle, la *pax romana* perd son prestige : ce n'est que l'ordre établi dans un empire qui digère lentement ses conquêtes (116, 149), tout en guerroyant inlassablement sur ses confins « barbares ».

Paradoxalement, les formes de colonisation que le capital marchand et le jeune capital industriel vont faire vivre, du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, dispenseront les sociétés esclavagistes d'Amérique de produire un État qui leur soit propre. La composante guerrière et impériale de la domination esclavagiste sera, du même coup, inhibée, tandis que la traite marchande, pourvoyeuse d'esclaves nouveaux, et le marché mondial, débouché des produits exotiques, fourniront un substitut efficace. La domination esclavagiste prendra ainsi une dimension colonialiste et mondiale, dont nous apprécierons toute la portée lors de l'étude des systèmes mondiaux (t. 1, n° 107).

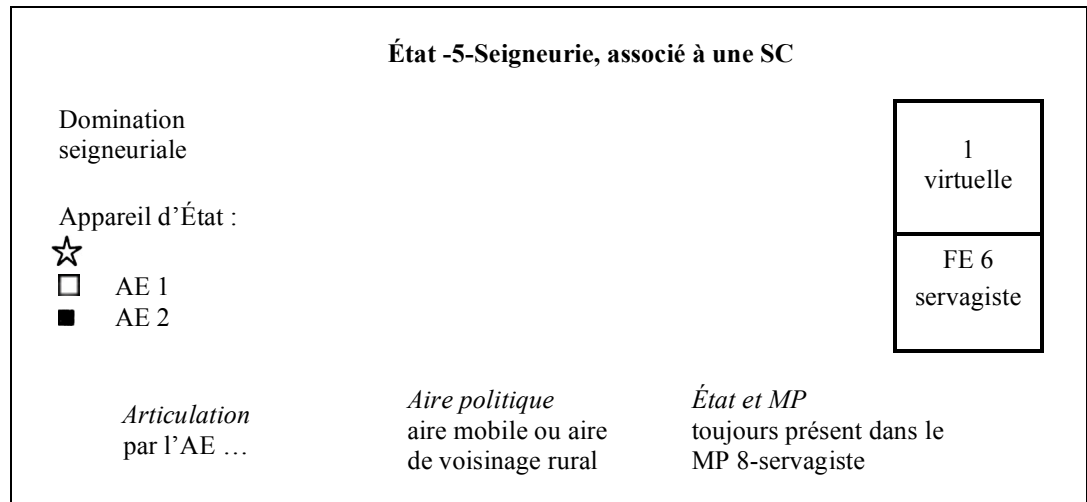
Aux prises avec un État esclavagiste, la SC perd rapidement son orientation citoyenne, si, d'aventure, l'histoire l'avait faite telle. La citoyenneté devient un statut politique, celui des hommes libres (ce qui ne les rend pas égaux : il est des ordres différenciés parmi les citoyens). Les cités, survivantes ou imitées, deviennent un rouage communal et, à ce titre, elles s'adjoignent aux éventuelles institutions politiques locales, conservées par des peuplades annexées, pour épaissir la SC 1. Chacun des propriétaires esclavagistes agit, par lui-même ou par ses agents, comme détenteur souverain du non-dit de l'État (n° 20) : il est, en somme, l'État vis-à-vis de ses esclaves. Mais il est aussi, du même coup, un élément de la SC vis-à-vis de l'État. Autrement dit, l'État est aux prises avec une organisation sociale faite de familles-en-communauté, de propriétaires-esclavagistes, maîtres en leurs domaines, et, s'il en existe, d'institutions locales quelque peu autonomes. Cependant, les États esclavagistes un peu substantiels sont poreux au capital marchand, ce qui peut donner à leur SC une faible orientation marchande (SC 2).

En définitive, les FP esclavagistes sont faibles. Il leur faut le corset d'une Cité encore vivace, la fortune des conquêtes ou la tutelle d'une puissance coloniale pour triompher de leur médiocrité congénitale.



### 36. Autour de l'État 5 ou Seigneurie

[Retour à la table des matières](#)



Les sociétés servagistes nous conduisent derechef à une identité exploitation = domination, mais les termes de cette identité s'écrivent, ici, à l'inverse des sociétés tributaires. L'État s'ajuste à l'échelle de la propriété, non point domaine par domaine, mais dans une aire courte, où les domaines sont imbriqués en un réseau enchevêtré de « droits » de propriété et d'attributs de pouvoir, le tout formant parfois un système à peu près hiérarchisé. Le pouvoir appartient aux propriétaires, il est objet de propriété. Autrement dit, la classe serve est directement soumise à une classe d'exploiteurs servagistes qui sont, *ipso facto*, dominants et régnants.

Chaque propriétaire un peu substantiel détient une seigneurie foncière, cependant que la seigneurie banale est réservée à certains d'entre eux : la seigneurie banale, c'est-à-dire le droit de commander, de contraindre et de punir (298, 24). Cette distinction, propre à l'Occident médiéval, se retrouve sous d'autres noms et avec diverses variantes dans toutes les Seigneuries. En chacune d'elles, la classe servagiste est peu nombreuse mais hiérarchisée. Les maigres pouvoirs exercés dans les Seigneuries peuvent avoir été acquis, par délégation ou par usurpation, d'un État naguère plus substantiel, à moins qu'ils ne s'affirment par étatisation progressive de communautés, de tribus ou de Chefferies (n° 61).

L'échelle des sociétés servagistes est très variable, mais ne dépend pas principalement de leur propre ressort. C'est la situation du SM qui est son déterminant principal. Les Seigneuries pullulent aux abords, dans les interstices et sur les ruines des empires et royaumes tributaires, esclavagistes et aristocratiques. La pulvérisation de l'Empire romain, du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle et la lente agrégation de FP un peu plus consistantes, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, offre à cet égard un magnifique

champ d'examen — mais non le seul. Toutes les constructions politiques qui essaient d'empiler de multiples Seigneuries, par alliances lignagères, affiliations féodales, conquêtes, etc., demeurent extraordinairement vulnérables, tant que l'État « central » qu'elles sont censées produire, est incapable de construire et d'entretenir un AE indépendant de la bonne volonté des seigneurs locaux. Il existe, ainsi, bien des États « centraux » qui, tel le royaume de France des premiers Capétiens, demeurent purement virtuels. L'agrégation ne réussit que par la conversion de Seigneuries en une Principauté (n° 38), à moins qu'elle ne soit favorisée par un tuteur colonial. L'Angleterre fera grand usage de cette dernière formule avec les *rajahs* hindous et les *cheiks* et *émirs* musulmans de ses possessions et les colonisateurs de l'Afrique suivront son exemple.

L'identité exploitation = domination ne peut se confondre avec la formule inverse qui caractérise les sociétés tributaires. Ici, un peu d'État se manifeste au ras de la propriété ; là, un État, directement propriétaire du surplus, dispose d'une assise solide et extensible. En outre, cette identité est peu propice à la formation d'intérêts communs : l'exploitation joue à nu et le pouvoir la redouble sans fard. Il n'est que la protection contre des envahisseurs, plus pillards encore que les seigneurs locaux, qui puisse donner quelque crédit à ceux-ci. L'influence des Églises est plus douteuse : elles sont souvent d'importants propriétaires servagistes et parfois détentrices du pouvoir séculier, mais il leur arrive d'aider à adoucir l'exploitation en vigueur, en blâmant ses formes excessives.

La Seigneurie se définit ainsi comme le minimum d'État dont le servage a besoin et, réciproquement, comme le minimum d'État que le servage peut supporter. Deux précisions sont indispensables pour bien comprendre ce qu'est la Seigneurie *en tant qu'État*. La première concerne les souvenirs d'États antérieurs de plus vaste envergure, et les virtualités d'États nouveaux qui peuvent se dessiner, en se réclamant plus ou moins de ces États antérieurs. Il importe à cet égard de distinguer cas par cas *où est en fait le pouvoir*. Les allégeances symboliques, les alliances versatiles, les liens lignagers, non confortés par une coopération réelle, sont à concevoir comme des particularités des SM où les États seigneuriaux s'inscrivent et non comme des États réels. Les États réels sont les Seigneuries qui disposent effectivement du pouvoir : celui de collecter le surplus (par corvées, prestations en nature, et, le cas échéant, par impôt sur les maigres activités marchandes, etc.), de lever et d'employer une maigre armée, d'imposer, enfin, leurs décisions, fût-ce sous une forme plus ou moins judiciaire. Bref, les Seigneuries se reconnaissent à ceci que *leur pouvoir est effectivement appareillé* à leur modeste échelle. Pas d'appareil propre, pas de pouvoir *politique* propre. La seconde précision, particulièrement valable pour l'Occident médiéval, tient aux usages multiples et changeants que le mot seigneurie reçoit. Ce qui importe, ici, c'est la seule seigneurie politique au sens qui vient d'être précisé : la seigneurie banale, où la propriété se double d'un pouvoir effectif, dûment appareillé, et non pas la seigneurie foncière ou tout autre effet des titulatures en usage. Le seigneur qui est dit tel parce qu'il est propriétaire, noble, chevalier, châtelain, etc., est ou n'est pas à

la tête d'une seigneurie politique. En juger requiert un examen attentif des faits, examen d'autant plus délicat que, dans la décomposition des États antérieurs, comme dans la recomposition des Principautés, des transitions variables et nullement linéaires brouillent les cartes et les pouvoirs. Néanmoins, en l'espèce, les critères du pouvoir sont toujours clairement hiérarchisables : d'abord, qui dispose d'une armée et qui décide de son emploi ? ensuite, qui lève le surplus, rente et impôt (sinon dîme) ? enfin — mais c'est peu de chose si les leviers militaires et fiscaux ne sont pas tenus par la même main — qui tranche les litiges ?

La plupart des Seigneuries, en Occident comme ailleurs, se centrent autour d'un lieu fortifié qui n'est pas une cité entourée de murailles, mais un château *autour duquel* une agglomération urbaine se forme assez souvent. Un château ou, le cas échéant, un bref ensemble de châteaux effectivement soumis à un même pouvoir (23, 551-553). Ces châteaux, construits et renforcés au fil des décennies ou des siècles par les corvées des dominés, logent les seigneurs, leurs suites, leurs maigres garnisons, et abritent parfois tout ou partie des populations environnantes, menacées par quelque envahisseur. Ils matérialisent le pouvoir seigneurial, sa domination locale, sa capacité de guerroyer dans le micro-SM local, sa capacité, aussi, de résister aux États englobants ou, en tout cas, de tester leur puissance.

La Seigneurie apparaît comme un État faible et peu développé, au regard de tous les autres types d'État, hormis les Chefferies (n° 61). Mais ce n'est point un État faible pour ceux qu'elle domine. C'est, au contraire, un État quotidien, immédiatement présent, directement collé sur la toile de fond de la SC et, donc, *un État sans non-dit* (n° 20). Le fragile équilibre traditionnel, établi entre le seigneur et les communautés villageoises qu'il régit, est toujours précaire. L'arbitraire du pouvoir peut prendre, ici, la forme hautement aléatoire du caprice individuel. De Barbe Bleue à Dracula, les grandes légendes sadiques ont pour noyau historique l'exercice débridé d'un pouvoir seigneurial. L'apparente disproportion des forces humaines entre les dominés et les rares dominants ne fait rien à l'affaire. Les armes et les murailles rééquilibrent les rapports et les révoltes éveillent de fortes solidarités de voisinage entre les seigneurs, par ailleurs rivaux. Dans les FP seigneuriales, la SC est plus virtuelle que jamais et le renfort qu'elle peut trouver, dans une Église débordant de la Seigneurie ou dans les pouvoirs symboliques d'un prince lointain, sont des plus incertains, du moins tant que l'agrégation des Principautés n'est pas nettement engagée (n° 38).

[Retour à la table des matières](#)

37. C'est dans cette agrégation que la féodalité prend une signification claire. Elle est l'une des procédures par lesquelles cette recomposition s'opère et, plus encore, elle est la forme de régime que prennent celles des Principautés à la formation desquelles elle concourt. Si, en Occident, rien ne ressemble moins à une Seigneurie du IX<sup>e</sup> siècle qu'une seigneurie du XIII<sup>e</sup> (23, 346), c'est que, de l'une à

l'autre, le type et l'échelle de l'État sont radicalement différents. Au départ, les Seigneuries, au sens que l'on a précisé ci-dessus, *sont l'État*, tout l'État, tout ce qu'il en existe réellement. À l'arrivée, les Seigneuries ne sont plus qu'un rouage d'un État plus vaste, plus puissant *et d'une nature différente*. Un rouage qui, en devenant tel, a perdu l'essentiel de ses pouvoirs anciens. Le seigneur lève encore un élément d'armée, mais, comme ses pairs, il a perdu le monopole de ce pouvoir, car il est d'autres éléments d'armée (urbains ou royaux) qui équilibrent ou surclassent le sien, en attendant d'en dispenser. Surtout, il n'est plus maître d'employer son armée à sa guise : il peut parfois encore rechigner aux concours militaires que le prince lui demande, mais il ne peut guerroyer pour son propre compte, sans s'exposer à des représailles où son armée, ses châteaux, sa seigneurie et sa vie même seront en grave péril.

Ce seigneur encore armé, mais déjà privé de souveraineté, doit se plier à maintes autres disciplines : l'impôt du prince vient ponctionner indirectement son surplus ; la justice du prince surclasse celle qu'il peut rendre encore ; l'Église du prince — c'est-à-dire celle qui fonctionne effectivement comme élément de l'AE *pour la Principauté*, sinon dans ses seules limites — peut renforcer, de pouvoirs fort séculiers, les foudres qu'elle brandit. Bref, le pouvoir d'État, dûment appareillé, s'est déplacé du seigneur vers le prince, nonobstant les séquelles d'appareils et les lambeaux de pouvoir dont le seigneur jouit encore en propre ou dans les conseils où il siège éventuellement avec ses pairs.

Dans ce déplacement, les princes ont souvent fait feu de tout bois : conquêtes militaires, alliances, mariages, héritages, transactions, achats, tout peut y passer. La féodalité qui construit un système de liens de dépendance personnelle, hiérarchisant toute la classe dominante des propriétaires servagistes, et qui enrichit cette chaîne centrale de rameaux divers, pour y loger les classes nouvelles de marchands et d'artisans, organisés en cités plus ou moins franches et en corporations de formes variées, la féodalité, donc, est un transposé idéologique du système servagiste. Elle projette vers le haut de la société des liens de dépendance raffinés, analogues, dans leur forme, aux liens de dépendance nullement raffinés qui lient les serfs aux propriétaires.

Mais la dentelle gothique des dépendances féodales n'est pas une construction idéologique arbitraire ou superfétatoire. Elle rationalise le système des liens lignagers, guerriers ou financiers par lesquels l'agrégation des Seigneuries s'est opérée et, en le rationalisant, elle donne une forme durable à un type d'État — la Principauté — encore trop faible pour capter et exercer pleinement tout le pouvoir d'État, sans le secours des séquelles d'États antérieurs que sont les Seigneuries agglomérées. Rationalisation qui, d'ailleurs, a sa logique propre : elle se sublime en chevalerie pour répondre aux sollicitations d'une Église qui appelle à la croisade et aux désirs de princes, ravis de dévier ainsi le prurit guerrier de leurs seigneurs.

Après quoi, cette forme féodale, enrichie, à l'usage, d'ajouts divers, survit évidemment à sa nécessité première, colore plus ou moins les régimes ultérieurs et connaît son chant du cygne à l'heure de la Révolution française où la nouvelle idéologie révolutionnaire se pose en s'opposant à un syncrétisme rafraîchi pour la circonstance. La Féodalité qui, de fait, est moribonde se voit créditer d'attributs divers : l'organisation formelle de la société en ordres, les privilèges fiscaux de la noblesse, les dîmes du clergé, la vénalité des offices ou les séquelles des justices seigneuriales (57-I, 12).

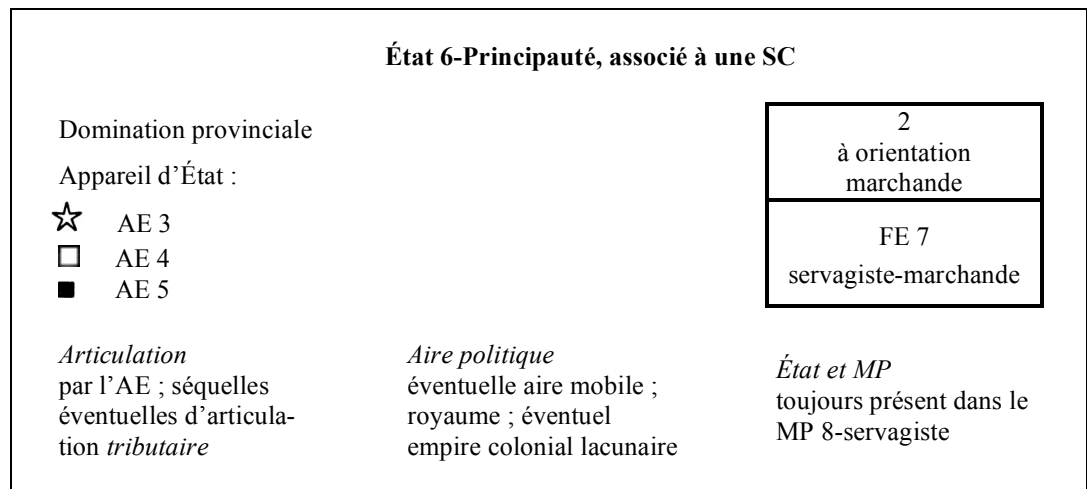
La féodalité véritable, construction idéologico-politique qui accompagne et soutient la composition des Principautés occidentales, ne peut être assimilée à la Seigneurie ni à toute Principauté. Elle naît de la mort lente des Seigneuries agglomérées et elle donne forme aux Principautés ainsi engendrées. Débarrassée de toutes ses excroissances secondaires, elle se réduit à un schéma d'organisation pyramidale d'un État assez fort pour tenir ses vassaux, mais pas assez puissant pour se passer d'eux, le tout sur la base d'une FE servagiste-marchande. Ce schéma politique (c'est-à-dire d'organisation du pouvoir) définit une forme de régime qui, avec d'autres connotations idéologiques, peut sans doute s'observer hors l'Europe médiévale, au Japon par exemple (236) ou dans certains émirats islamiques comme dans certains khanats d'Asie centrale. Mais les connotations idéologiques ne sont pas indifférentes en l'espèce (on en jugera au prochain volume), si bien que l'assimilation de tous les régimes de vassalisation à la féodalité occidentale est déjà une simplification parfois audacieuse. Quant à l'assimilation de toutes les Principautés à ladite féodalité, elle est proprement inadmissible, car il est des Principautés, héritières d'États autrement organisés, qui se dispensent tout à fait du partage féodal du pouvoir : les « royaumes » barbares, nés de la première décomposition de l'Empire romain d'Occident en fournissent autant d'exemples que l'on veut (23 et 92), tout comme les innombrables Principautés chinoises ou hindoues qui fleurissent durant les syncopes des empires tributaires, en ces deux régions. L'État féodal, dont les écrits de Marx portent trace, n'est qu'un dernier écho de l'idéologie forgée par la Révolution française, écho dont Marx ne s'est pas libéré, faute d'avoir consacré aux structures politiques un travail critique semblable à celui qu'il a magistralement consacré aux structures économiques.

### **38. Autour de l'État 6 ou Principauté**

[Retour à la table des matières](#)

Sauf par suite d'occasionnels retards de l'État sur l'économie, la domination seigneuriale n'est plus de mise dans les sociétés servagistes-marchandes. Celles-ci ont besoin d'un État déjà plus complexe. Il s'agit, certes, d'assurer la paix des campagnes qui demeurent servagistes, mais aussi de tenir en laisse des villes qui deviennent relativement fortes et tendent à l'autonomie. Il s'agit, en outre, d'assurer la coexistence et la coopération de deux classes exploiteuses, de nature tout à fait différente, quitte à jouer de leurs différences pour les pacifier l'une par l'autre, et à

utiliser leurs talents respectifs au service de l'État, notamment en mettant la bourse et le savoir-faire des marchands au service du maigre trésor princier et en canalisant les ardeurs guerrières de l'aristocratie foncière vers une armée contrôlable. Mais, en tout état de cause, la boucle armée-impôt demeure fort lâche dans ces sociétés où, pourtant, la guerre et la diplomatie absorbent la meilleure part d'un maigre budget (61, 205).



Néanmoins, à l'usage, un lien s'établit entre le Prince et ses sujets, qui aide à faire tenir ces sociétés et prend valeur d'intérêt commun. Le roi n'est pas, comme un souverain tributaire, un monarque quasi divin ; ce n'est pas non plus, comme le proche seigneur, un maître supportable ou abusif, mais peu mystérieux ; c'est, de façon intermédiaire, une puissance d'appel, un recours contre les abus locaux. Les paysanneries servies les plus miséreuses ne jouissent guère d'un tel recours, mais les paysans plus aisés, les artisans, les propriétaires fonciers de petite envergure et les corporations urbaines savent l'utiliser. La haute justice du prince sert souvent leurs intérêts. À qui s'ajoutent, dans les villes, de nouveaux réseaux d'intérêts communs, de portée plus locale ; l'ordre urbain est concret, il est fait de murailles et de milices, de bâtiments publics et d'embryons de services publics, de traditions et de festivités, qui cimentent un patriotisme local souvent intense.

Il faut pourtant se garder de toute idéalisation : la domination a pour premier objet de maintenir à leur place, et d'une main ferme, les serfs ou les paysans plus libres et le bas peuple qui s'enfle avec les villes et que sa masse porte à des « émotions » féroce ment réprimées. La domination qui s'exerce de la sorte commence à prendre ses distances d'avec la propriété. Certes, la principale classe exploiteuse est aussi dominante et se dispense d'une classe régnante spécialisée. Mais elle doit nécessairement partager la domination avec d'autres classes : celle des artisans coalisés en corporations et en communes, celle des marchands qui, bientôt, émergent de l'artisanat et le relaient dans l'exercice du pouvoir urbain. Il s'établit ainsi une domination que l'on peut dire bi-polaire et à étages : c'est encore

une domination seigneuriale dans les campagnes, c'est déjà une domination patricienne-corporative dans les villes, mais la première de ces formes recouvre partiellement la seconde — sauf dans les communes franches ou libres —, et toutes deux sont enveloppées dans un système plus complexe, encore impuissant à les dissoudre et à les dépasser, mais déjà apte à les déformer : celui qu'impose le prince, gardien d'un État central encore faible. Le servage rural juxtaposé à l'artisanat urbain ne peut produire la substance d'un État fort : le surplus est médiocre et fermement défendu par les propriétaires. Extension modérée de l'État, médiocrité de ses moyens, persistance d'un réseau de micro-dominations locales : par essence, la domination est provinciale, l'État est une Principauté.

On pourrait presque classer les Principautés en deux catégories, selon qu'elles apparaissent *en descente* ou *en montée*. En descente, c'est-à-dire par la décomposition d'un État naguère plus puissant et mieux organisé, mais que des révoltes ou des invasions ont fait périr, auquel cas la structure économique et l'AE peuvent, pour un temps, conserver encore certains de leurs traits anciens. Ainsi, les royaumes mérovingiens, traités par leurs souverains comme un domaine personnel, sinon comme un butin de guerre (92, 371), n'en disposent pas moins de pans entiers de l'organisation romaine. En montée, par contre, il n'est d'autre assise pour une Principauté, qu'une FE servagiste-marchande, base encore fragile d'une recomposition de l'État, à meilleure échelle que la Seigneurie. Les princes qui émergent difficilement dans l'Europe des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ne sont pas mieux lotis à cet égard que les *mwamis* du Rwanda, dont la colonisation belge a interrompu l'entreprise au XIX<sup>e</sup> siècle (321). Mais l'étude des systèmes mondiaux montrera qu'il est encore d'autres catégories de Principautés : celles qu'exportent les Croisés au Levant et en Morée, celles aussi que « protège » ou que constitue un tuteur colonial (t. 1, n° 102).

Hormis ce dernier cas, les Principautés se caractérisent, le plus souvent, par une nette disproportion entre leur force et leur étendue. Ce sont déjà (ou encore) des royaumes par leur territoire, mais l'État est à peine assez fort pour tenir un tel territoire. Insuffisamment spécialisé pour remplir tout son rôle par le seul moyen de son AE propre, l'État doit s'appuyer sur la coopération d'autres organisations sociales qu'il contrôle tant bien que mal — celles de la propriété rurale ou urbaine. Que l'un de ces deux éléments fasse défaut et, hormis les brèves périodes où des séquelles tributaires ou esclavagistes peuvent pallier cette carence, la Principauté ne peut guère survivre. Trop de seigneurs la rend pulvérulente, trop d'artisans et de marchands porte leurs cités vers l'autonomie. L'État — c'est-à-dire le prince — doit « faire faire » et doit, du même coup, contrôler ce qui se fait ou, du moins, s'assurer de l'approximative fidélité de ceux qui font. La féodalité est une forme de régime qui institutionnalise et valorise cette fidélité (n° 37). La disposition d'un AE un peu plus substantiel, hérité du passé ou laborieusement formé, déplace l'accent de la fidélité au contrôle, puis au remplacement. L'État se fait justicier, faute d'être déjà apte à administrer, et il privilégie le bâti de ses finances. Chaunu qui souligne fortement ces deux traits pour la France des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (153-I-A) n'omet

qu'un trait, pourtant plus essentiel encore, qui est l'armée. La Principauté n'existe que dans la mesure où son prince peut, en règle générale, lever à lui seul plus d'armée que ses rivaux isolés ou coalisés.

Les Principautés sont des États instables à deux titres. Leur faiblesse congénitale, déjà notée, leur impose un harassant et vulnérable effort d'autoconstruction. Leur coexistence, normalement belliqueuse (t. 1, n° 102) dérange cet effort et conduit difficilement à des agrégations durables, tant qu'aucun État un peu plus puissant ne s'affirme dans leur SM. Les rois, comtes, ducs, émirs, khans, califes et autres princes n'échappent à cette instabilité que pour tomber sous la tutelle d'une puissance supérieure, fondée sur un autre type d'État. Un empire tributaire ou esclavagiste en expansion, annexe ou vassalise les Principautés voisines. Un empire colonial fait de même. Faute d'une telle rencontre, les Principautés sont livrées à des entre-chocs hasardeux dont émergent celles que favorisent de bonnes et puissantes raisons matérielles qui se construisent dans le mouvement historique lui-même. Raisons matérielles dont les trois instances (économique, politique et idéologique) ont toutes trois à rendre compte. La densité du peuplement, la richesse de sols bien mis en valeur, l'essor relatif du capital marchand et de l'artisanat, la qualité de l'AE peu à peu mis en place, la commune identité qui se forme lentement sous un État commun (t. 1, n° 83), l'habileté stratégique et diplomatique des princes et, parfois aussi, la relative parenté des langues vernaculaires sont à inscrire au premier rang des raisons matérielles qui entrent, en combinaisons diverses, dans le jeu des Principautés, favorisant certaines d'entre elles plus que d'autres et entraînant, de proche en proche, un certain effet cumulatif. À l'orée du XII<sup>e</sup> siècle, l'espace où la France actuelle est inscrite compte sans doute plusieurs dizaines de Principautés, déjà inégales. Deux siècles plus tard, les compétiteurs, tous renforcés d'annexions diverses, ne sont plus qu'une dizaine. Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, après le règne de Louis XI, plusieurs d'entre eux se trouvent à leur tour annexés dans un ensemble encore fragile.

États instables et faibles, les Principautés écrasent moins la SC que les Seigneuries. Cela tient à plusieurs facteurs, presque toujours conjugués : la relative émancipation des communes, sous-tendues de corporations et dotées de franchises ou, en tout cas, d'une certaine autonomie locale ; le poids des seigneurs vis-à-vis de l'État, poids qui s'explicite parfois en institutions représentatives auprès du prince ou, dans les Principautés les plus agrandies, à l'échelle de telle province ; l'essor relatif des AI marchands ; et, souvent aussi, la position renforcée d'une Église « universelle » (n° 22). La Grande Charte anglaise de 1255, origine légendaire du futur Parlement britannique, donne une image assez bonne des rapports institutionnalisés entre l'État et la SC, dans une Principauté où les cités artisanales-marchandes sont encore peu développées.



### 39. Autour de l'État 7 ou Cité II

[Retour à la table des matières](#)

État 7-Cité II (ou « médiévale »), associé à une SC		
Domination patricienne-corporative (n°14 <i>supra</i> )	2 à orientation marchande	3 à orientation citoyenne
Appareil d'État : ★ AE 3 □ AE 4 ■ AE 5	FE 8 capitaliste- marchande	} (id.)
<i>Articulation</i> par L'AE et <i>citoyenne</i>	<i>Aire politique</i> contado souvent aussi : empire colonial lacunaire	<i>État et MP</i> Éventuellement présent dans un MP 8-servagiste

Les cités artisanales-marchandes qui accèdent à l'indépendance sont sans doute minoritaires, en Europe comme sur les autres continents, car la souveraineté politique n'est pas indispensable à leur essor : une suffisante autonomie municipale, jointe à une bonne protection de leur commerce local et lointain et à une raisonnable modération de leurs contributions fiscales à l'État qui les englobe, satisfait tout aussi bien leurs besoins politiques. L'indépendance s'établit lorsque l'État où mûrit la ville est trop étranger à ses préoccupations propres et trop faible pour la contenir. Une fois établie, elle persévère tant que la richesse et surtout la puissance acquises surclassent celles des États voisins, ce qui dépend notamment du site et des accès maritimes, fluviaux, routiers ou caravaniers. Les Cités-États qui se forment dans l'Europe occidentale, émiettée en Seigneuries et en maigres Principautés, sont promises à une inégale longévité. Celles d'Italie survivront, parfois jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quitte à se concentrer par quelques annexions et à se convertir, tardivement, au nouveau type d'État aristocratique qui se généralise à partir des XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Celles de la Hanse, point toutes libres d'ailleurs, résistent moins longtemps, car leur fortune est moindre et leurs sites moins protégés, si bien que presque toutes finissent absorbées par quelque royaume. La principale exception qui, à vrai dire, n'est qu'à demi hanséatique est celle des Provinces-Unies où se constitue, dès la guerre d'Indépendance des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, un type d'État original qui tient de la fédération de Cités et de Principautés (voire de Seigneuries) et qui ne tarde pas à rejoindre le peloton des États aristocratiques, mais sans rien perdre de l'autonomie communale chère aux marchands. Enfin, les Cités d'Allemagne du Sud, souvent nées tardivement, sont les premières à perdre leur indépendance : la mer est loin et leurs longues routes fluviales ou montagneuses les rendent vulnérables.

Ailleurs aussi, les Cités marchandes s'émancipent à la faveur des syncopes d'États plus puissants ou se coagulent dans leurs interstices. Valence, un temps libre, aux frontières de la *Reconquista*, n'échappe pas longtemps à l'agrégat de Principautés où se forge l'Espagne. Cités arabes, Cités caravanières d'Asie et d'Afrique, Cités indiennes ou malaises : il dépend des SM en vigueur — dont elles sont une composante fort dynamique — que leur indépendance s'affirme ou se perde, sans compter les sacs et les pillages qui parfois les détruisent à jamais. Mais partout, un même modèle essentiel se retrouve, sous la variété des particularités locales, modèle dont Braudel découvre encore des traces fort éclairantes dans certaines études ethnographiques contemporaines (237, 248).

Ce modèle, déjà analysé en termes économiques (t. 2, n° 98), se caractérise, en termes politiques, par deux novations. D'une part, l'État est, à la limite, indifférent à l'activité agricole, aux paysans et aux propriétaires fonciers, ce qui le singularise parmi tous les types d'État précapitalistes. L'artisanat et le commerce sur lesquels la Cité est centrée la rendent un peu moins dépendante des productions vivrières locales, dès lors que des ressources lointaines peuvent être acquises à bon prix et transportées sans risques excessifs. Même si, comme à Gênes, les propriétaires fonciers du terroir sont associés au pouvoir (64, 358), cela résulte d'un équilibre politique local et non d'une nécessité économique.

La Cité II est, dans son principe, le premier État indifférent aux communautés villageoises, le premier État fondé essentiellement sur tout un jeu de communautés secondaires (n° 6). De ce point de vue, il faut bien comprendre ce qu'est la faim de terres et de titres qui s'empare souvent du patriciat marchand, quand les Principautés puis les États aristocratiques s'affermissent à l'entour des Cités II : c'est, fondamentalement, une démarche idéologique, une adhésion aux valeurs nobiliaires des États environnants. La seconde novation, d'autre part, tient à la liaison organique qui s'établit entre l'État et la SC, par le système, plus ou moins développé, des corporations. Celles-ci organisent le noyau de la population et participent, sous des formes variables, à l'agencement étatique. Elles sont l'élément prépondérant de la SC et se mêlent à l'État. Cependant, on n'est plus, comme dans les Cités I, en présence d'un système où l'État et la SC se mêlent jusqu'à perdre leur identité, car, ici, l'État est bien séparé de la société et doté d'un AE spécialisé, plus substantiel que celui des Cités antiques. Mais ce n'est pas un État disjoint d'une société, elle-même inorganisée. Par le système corporatif, l'État et la SC se compénètrent largement, produisant de ce fait une certaine articulation citoyenne (n° 10). Cette organisation ne doit pas être tenue pour démocratique, même si des élections plus ou moins générales concourent formellement à la désignation des dirigeants. À Gênes (64), à Florence (191, 23), à Venise (124, 165), une cooptation élitique fonctionne, en fait, sous couvert d'élections, et l'Italie ne présente, à cet égard, qu'une seule originalité : c'est que les procédures électorales y semblent plus répandues que dans les autres Cités, peut-être par imitation de l'ancienne Rome républicaine.

Le système corporatif, associé à une domination patricienne, produit, en fait, une organisation hiérarchique de la société, mais, parce que c'est une organisation expresse (et pas simplement un jeu d'identifications différentielles rangeant la société en ordres — t. 1, n° 83) et parce que cette organisation explicite les intérêts réels de certaines au moins des classes sur lesquelles repose la richesse de la Cité, il en résulte une FP relativement équilibrée et un État assez bien *tenu* par sa société : le contraste est grand entre les guerres incessantes où les intérêts dynastiques des Princes entraînent Principautés et États aristocratiques et les guerres toujours utilitaires et rarement poursuivies au-delà de leurs objectifs immédiats, où sont impliquées les Cités. Un lien plus direct et mieux organisé, entre leurs intérêts économiques et leurs actions politiques, rend ces États moins irrationnels que leurs contemporains. Cette sagesse fera d'ailleurs leur perte, quand les Cités trop étroitement marchandes se trouveront aux prises avec les puissants États aristocratiques, sortis vainqueurs de la loterie des annexions.

Le tableau qui précède doit trop à l'Italie des XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, mais rien ne porte à penser que les Cités italiennes aient été atypiques. Il faut cependant s'attendre à trouver dans les Cités qui s'épanouissent en d'autres espaces-temps (261) et, donc aussi, en d'autres civilisations, des écarts divers : des régimes où le système corporatif est moins développé ; où, plus encore qu'à Gênes, une alliance entre les classes artisanales-marchandes et les classes propriétaires du sol (esclavagistes ou servagistes) déforme l'agencement du pouvoir, etc. Il faut être attentif également aux formes de transition qui peuvent s'établir, à l'origine ou au terme de la vie politique indépendante des Cités, car celles-ci ne sont pas toutes nées d'une révolution communale victorieuse, ni mortes par destruction ou par annexion soudaine à quelque autre État. Mais il faut surtout être attentif à la spécificité des Cités II — et ne point les noyer dans quelque « État féodal » passe-partout...

## Chapitre 9

### Les formations politiques (suite)

*« Pour beaucoup de raisons, je crains que le monde d'aujourd'hui, par sa densité, sa complexité, le nombre incroyablement élevé de variables qu'il implique, n'ait cessé d'être pensable, au moins de façon globale. »*

LEVI-STRAUSS.

#### 40. Autour de l'État 8-aristocratique

[Retour à la table des matières](#)

État 8-aristocratique, associé à une SC				
Domination aristocratique-nationalitaire Appareil d'État : ☆ <input type="checkbox"/> AE 4 <input checked="" type="checkbox"/> AE 5	<i>Aire politique</i> royaume ; éventuellement, empire colonial lacunaire	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">2 à orientation marchande</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">FE 9 domaniale-marchande</td> </tr> </table>	2 à orientation marchande	FE 9 domaniale-marchande
2 à orientation marchande				
FE 9 domaniale-marchande				
<i>Articulation</i> par l'AE ;		<i>État et MP</i> parfois présent dans le MP 9-latifondiaire		

Les sociétés domaniales-marchandes — telle la France des siècles « classiques » — sont dotées de villes actives et souvent remuantes. Un marché qui n'est plus confiné au commerce local commence à battre en brèche l'autarcie rurale. La domination doit protéger cette activité et contenir « la populace (qui) est un peu prompte à la sédition » (252, 278), dans les villes artisanales. L'organisation corporative et les institutions communales ont certes vocation à conforter l'exploitation artisanale et marchande, mais, comme elles ne constituent

pas l'instance suprême du pouvoir d'État, leur action est ambivalente : elles sont, contradictoirement, du côté de l'État et du côté de la société civile (n° 23). La domination s'exerce par les corps de villes, mais doit aussi s'exercer sur eux : le démantèlement des murailles, la réduction des milices urbaines et la tutelle des finances communales deviennent souvent des objectifs de l'État central qui s'affirme. Le besoin de domination est plus aigu encore, dans les zones où l'artisanat est mal réglé : faiblesse des corporations, diffusion du travail artisanal dans les campagnes, formation éventuelle de manufactures. L'accumulation primitive charge les villes et certaines campagnes industrielles d'un surcroît turbulent de pauvres et de travailleurs occasionnels que les basses conjonctures et les famines rendent particulièrement dangereux. Dans les campagnes, la domination se stratifie de même. Les propriétaires fonciers latifondiaires qui demeurent souvent parés de titres nobiliaires et de privilèges seigneuriaux continuent de participer directement à l'exercice du pouvoir (605-II 709 sq.), mais l'État s'emploie non moins continûment à discipliner et à relayer leur action : l'armée, les emplois de l'État, les prestiges de la Cour captent une partie de la classe aristocratique, cependant qu'une hiérarchie plus précise, et qui n'est plus nécessairement faite de propriétaires locaux, se met en place. Partout, enfin, l'État fait sentir sa pression fiscale, même là où les propriétaires nobles sont exemptés de l'impôt : la taxe des paysans concurrence leurs rentes.

Dans cette lente transition vers le marché et vers l'État moderne (qui mûrira dans les sociétés capitalistes), l'exploitation prend un tour plus abstrait. La monnaie se répand. Le paysan doit vendre des produits pour payer l'impôt qui est dû en espèces. La rente elle-même se monétarise souvent. Les famines qui troublent l'approvisionnement des villes, les suppléments impromptus réclamés par l'autorité fiscale, provoquent de graves « émotions » populaires, beaucoup plus amples que les révoltes éparses des exploités paysans ou artisanaux contre leurs exploiters directs.

De ce fait, la domination différencie nettement ses étages. À un premier niveau, elle a évidemment pour objet de protéger la propriété foncière et ses rentes, le curé et ses dîmes, le système artisanal et ses corporations, les marchands et leur trafic. Mais ce premier niveau n'est pas le premier souci des princes, sauf en période de rébellion ouverte. L'essentiel se situe pour eux — c'est-à-dire pour le pouvoir d'État — à un second niveau : il s'agit de donner à l'État ses moyens et sa ressource. L'armée et l'impôt, l'impôt pour l'armée, voilà *l'ultime ratio* d'un État qui doit s'affermir avec, mais aussi *contre* les propriétaires fonciers, les maîtres-artisans et les marchands, pour établir et entretenir sa capacité d'action, comme assembleur de populations et de territoires plus vastes et comme compétiteur, dans un SM où d'autres États de même type s'emploient concurremment à la même tâche.

L'importance nouvelle des « levées de deniers et subsides » favorise l'entrée massive de la bourgeoisie marchande dans une classe de régnants qui *commence* à

se distinguer des classes exploiteuses-dominantes. En outre, l'AE qui *commence* à s'étoffer, donne un peu de corps aux intérêts communs et pas seulement dans les villes. Les liens réels transgressant les limites locales de la commune, du « pays » ou de la province *commencent* à se multiplier. À l'Église commune, les échanges lentement accrus et une relative homogénéisation des monnaies, des impôts, des lois et des juridictions d'appel, adjoignent de nouvelles capacités d'intégration. Le processus nationalitaire s'amorce (t. 1, n° 83).

Les sociétés domaniales-marchandes qui mûrissent en Europe occidentale du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle naissent du regroupement belliqueux des petites Principautés servagistes-marchandes, arrondies, le cas échéant, par l'annexion de cités marchandes. La tradition historique, véhiculée par la papauté et par le Saint-Empire romain-germanique, porte les plus puissants des États à se vouloir fédérateurs d'un nouvel Empire (t. 1, n° 106). Mais il y a trop de candidats pour ce rôle et aucun ne dispose d'un « levier matériel » suffisant pour surclasser les autres : les sociétés domaniales-marchandes ne produisent pas assez d'impôt pour entretenir l'armée qui ferait la décision. Quelques siècles de guerres vont réduire le nombre des prétendants sans assurer le triomphe d'aucun d'entre eux et vont concourir puissamment à la maturation des nations : il n'est rien de tel que les « ennemis héréditaires » pour forger une conscience nationale. La maturation des sociétés domaniales-marchandes et du nouveau type d'État qu'elles portent, ainsi que les guerres qui les opposent, ont pour effet général une nationalisation des Églises. Réforme ou contre-réforme, il n'importe : les princes affermissent leur emprise sur leur Église. Il ne s'agit pas seulement d'unifier la religion des sujets — *cujus regio, ejus religio* — mais aussi d'assurer l'autorité du prince sur l'Église, qu'elle soit « nationalisée » à la manière du roi anglais Henry VIII ou « gallicanisée » à la façon de Louis XIV. Comme en outre, les Églises réformées ou post-tridentines affinent et accentuent leur pastorale, les États se trouvent finalement servis par un AI religieux, assez bien contrôlé et beaucoup plus efficace. La religion et l'alphabétisation qui commence à l'accompagner (249, 492) participent activement au processus nationalitaire.

L'État aristocratique ne se définit pas comme un faisceau de principautés (n° 49), même s'il a souvent cette apparence : après tout, quel est l'État — d'un type quelconque — où l'on ne puisse voir une agglomération d'États antérieurs et moins développés, si ce n'est la Seigneurie ? L'État aristocratique et la Principauté ressortissent au même type d'aire politique, au même « royaume » (n° 13), mais ils *intègrent* différemment ce royaume plus ou moins élargi. Le roi Ibn Saoud qui, dans les années 1920, rassemble sous son autorité les diverses Principautés de l'Arabie intérieure n'est encore qu'un faiseur de Principauté, mais, au bénéfice des rivalités anglo-américaines et des rentes pétrolières, son fils transforme le royaume, fédéré en 1932, en un véritable État aristocratique, soumis à ses seules armées. Cette mutation retrace en raccourci la transformation, souvent séculaire, par laquelle l'Europe se couvre d'États aristocratiques, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'immense empire que Charles-Quint, puis Philippe II régissent pour quelques

décennies ne doit pas faire illusion, à cet égard. Une heureuse série de guerres, de mariages et de successions les placent à la tête d'une « entreprise démesurée et archaïque » (32-I, 22) dont la cohérence est toujours faible. Lucien Febvre peut dépeindre la Franche-Comté, inscrite dans cet Empire, comme un petit État quasi autonome (247, 33), tandis que les gueux, les marchands et les seigneurs zélandais et hollandais, moins paisibles que les paysans comtois, passent de l'autonomie à l'indépendance, par une révolte déclarée. Dans l'Europe des grandes Principautés, il n'y a plus place pour un Empire central, ni même pour un État fait d'éléments disjoints. L'État pousse des racines territoriales plus profondes et se cerne de frontières mieux définies.

Le pouvoir d'État, mieux rassemblé, moins contesté (car les révoltes dûment maîtrisées, sont moins débilantes qu'un désordre larvé, mais permanent), un peu mieux irrigué d'impôts, prend plus de corps. Il étoffe son AE. Et, du même mouvement, il affaiblit la SC. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, le déclin des assemblées représentatives atteste, un peu partout en Europe (61, 240), sauf en Angleterre, la perte d'influence des seigneurs locaux de tout rang, des états provinciaux, des corps de ville, etc. Ces institutions ne disparaissent pas, mais l'État les capte et s'assure de leur docilité — ce qui revient à les inclure dans son AE — ou s'emploie à les affaiblir. Ainsi s'accomplit une mutation qui spécifie l'État aristocratique : à la différence des propriétaires esclavagistes et servagistes, toujours détenteurs, en tant que propriétaires individuels, d'une parcelle du pouvoir d'État, dans les FP antérieures, les propriétaires fonciers deviennent, ici, des propriétaires individuellement exclus du pouvoir (n° 14). Certes, une telle mutation ne s'accomplit pas sans détour ni séquelles « féodales », mais il n'empêche que le propriétaire foncier devient un sujet de droit — d'un droit que l'État fixe et sanctionne. En quoi l'État coopère, bien involontairement, à la corrosion d'un vieux MP que les effets induits par l'essor marchand rongent d'autre part : il aide à la conversion du MP servagiste en un MP latifondiaire (t. 2, n° 49).

Cependant, la SC, affaiblie du côté de ses éléments semi-étatiques (n° 23), se maintient et se renforce même, du côté de ses éléments économiques et idéologiques. Le capital marchand qui poursuit son déploiement et les mœurs nouvelles qu'élaborent les aristocraties foncières et urbaines sous-tendent une diversification des AI, tandis que le système corporatif résiste assez bien à la décadence des corps de ville.

L'État aristocratique, somptueusement affirmé comme monarchie absolue ou comme despotisme éclairé, ou sournoisement moulé dans les formes anciennes d'une Cité (comme ce sera le cas, à Venise, au XVIII<sup>e</sup> siècle), emplit l'Europe classique de son modèle et contamine peu ou prou les « principicules » (186, 220) qui échappent à l'annexion grâce à la concurrence de leurs puissants voisins. Mais ce n'est pas un modèle dont l'Europe aurait l'exclusivité. On a vu l'Arabie contemporaine prendre cette forme où l'essor local du capitalisme lui interdit de stagner. On aurait pu, tout aussi bien, prendre l'exemple de l'Éthiopie où cette

forme d'État a longtemps survécu, jusqu'à ce que la révolution de 1974 vienne la détruire.

[Retour à la table des matières](#)

**41.** Marx discerne bien les novations qu'opère l'État aristocratique, mais il les exprime par référence aux formes de régime (n° 49) plus qu'aux types d'État. « La monarchie absolue est... créée par un développement de la richesse bourgeoise tel qu'il est incompatible avec les anciens rapports sociaux de la féodalité. Pour être en mesure d'exercer son autorité sur tous les points — et jusqu'à la périphérie — du territoire, elle a besoin d'un levier matériel : la puissance de l'équivalent général et d'une richesse à tout moment mobilisable » (**102-II**, 569). Ou plus clairement encore : « c'est une question de vie ou de mort pour [la monarchie absolue] que de donner une forme monétaire à tous les impôts » (**id.**, 570). Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que le nouveau type d'État cherche à se construire depuis un siècle déjà, le juriste français Loyseau peut encore concevoir les pouvoirs du roi en ces termes : « Faire loi, créer officiers, arbitrer la paix et la guerre, avoir le dernier ressort en justice. Aucuns y adjoustent la levée de deniers et subsides » (cité in **57-II** 25). Mais l'histoire financière tumultueuse des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles montre combien « la levée de deniers et subsides » — et, à défaut, l'emprunt aux marchands et traitants — joue un rôle décisif, pour la monarchie française comme pour ses cousines.

De son côté, Engels est surtout attentif à l'autorité nouvelle que manifestent le roi et ses agents. Non qu'il y voie l'émergence d'une classe de régnants promise à l'autonomie (t. 4, n° 56) : la monarchie absolue lui paraît résulter de l'équilibre « exceptionnel » des classes en lutte, qui permettrait au souverain « de tenir la balance égale entre la noblesse et la bourgeoisie » (**44**, 157). La noblesse désigne évidemment la classe des propriétaires latifondiaires qui demeurent généralement parés de titres nobiliaires et s'identifient collectivement comme un ordre aristocratique (t. 1, n° 83). La bourgeoisie, encore proche de son étymologie, est la classe capitaliste-marchande qui émerge de l'artisanat et s'épanouit dans le négoce et la traite. Bourgeoisie et noblesse, ainsi entendues, sont effectivement les deux classes qui se partagent la position dominante dans l'État aristocratique, même si ce partage — d'ailleurs — inégal, conflictuel et fluctuant — est enrobé de formes aristocratiques qui masquent souvent sa composante « bourgeoise ».

Mais « l'équilibre » entre ces deux classes, dont Engels fait grand cas, n'éclaire guère la nouvelle structure politique dont la « monarchie absolue » est la manifestation la plus apparente. Engels ne voit pas que deux modes de production se disputent la prééminence dans la FE (t. 2, n° 99) et que, de ce fait, la domination prend ses distances d'avec l'exploitation, au lieu de s'identifier à elle ou de la redoubler de très près (n° 14). Il ne voit pas que la domination s'étagé — comme il



a été montré (n° 40) — et qu'elle fonde ainsi la spécialisation d'une classe régnante. Il ne voit pas que les sociétés domaniales-marchandes, sur lesquelles est assise la « monarchie absolue », sont le laboratoire des États modernes, c'est-à-dire des États gérants de luttes de classes de plus en plus ramifiées, et des États générateurs d'appareils de plus en plus complexes qui vont matérialiser de multiples intérêts communs.

En s'arrêtant à la seule forme du régime politique (n° 49), Marx et Engels participent d'une idée commune dans l'opinion éclairée de leur temps. L'évolution anglaise et la révolution française ont fait mûrir, de diverses façons, un « État moderne » ou « bourgeois », au regard duquel les monarchies d'« Ancien Régime » qui survivent, en Allemagne notamment, sont jugées, par les divers courants socialistes ou républicains, comme des formes politiques arriérées, des formes qui relèvent encore de la transition entre la « féodalité » (n° 37) et la société « bourgeoise » ou capitaliste. Ces États arriérés apparaissent, le plus souvent, comme des « monarchies absolues », car ils ne font aucune place au nouveau principe de la « souveraineté nationale », posé par les assemblées révolutionnaires françaises et mis en œuvre, cahin-caha, par les réformes électorales à l'anglaise.

L'opinion éclairée du XIX<sup>e</sup> siècle rejoint ainsi, de façon paradoxale, l'opinion des classes dominantes des siècles « classiques », c'est-à-dire de l'époque où s'affirment les « monarchies absolues » et autres « despotismes éclairés ». En effet, l'aristocratie foncière ressent l'« absolutisme » du souverain comme un déni de ses privilèges anciens, tandis que la bourgeoisie des robins et des marchands ne tarde pas à souligner l'insuffisance des garanties et protections, juridiques et institutionnelles, contre l'arbitraire du souverain et de ses agents supérieurs.

En réalité, les monarques « absolus » sont ainsi crédités de pouvoirs qui doivent peu à leurs personnes. Le renforcement de l'appareil d'État — qui devient nettement bureaucratique (t. 3, n° 50) —, l'affermissement du pouvoir d'État par et sur cet appareil, la première spécialisation d'une classe des régnants, la relative uniformisation du maillage territorial, opéré par l'AE avec une efficacité croissante, sont autant de modifications structurelles de l'organisation politique, sans lesquelles aucun souverain ne pourrait viser à « l'absolutisme », fût-il Roi-Soleil. Au reste, la domination aristocratique nationalitaire qui s'exerce sous les premières « monarchies absolues » ne doit pas être conçue comme une dictature terroriste. Son arbitraire, sa violence, sa pression effective sont généralement *moindres* que sous les types d'État antérieurs (57-II), même si les révoltes, les frondes ou les dissidences religieuses sont matées d'une main lourde. En revanche, les « monarchies absolues » qui subsistent tardivement comme forme de régime associée à un État aristocratique-bourgeois (n° 42) deviennent évidemment de plus en plus insupportables : elles incarnent, au XIX<sup>e</sup> siècle, le retard de l'État et de toute la FP dans les sociétés où le capitalisme se répand sans novations politiques suffisantes ou par une « révolution passive ».

## 42. Autour de l'État 9-aristocratique-bourgeois

[Retour à la table des matières](#)

État 9-aristocratique-bourgeois, associée à une SC				
Domination aristocratique-bourgeoise  Appareil d'État : ☆ AE 5 □ AE 6 ou 7 ■	2 à orientation marchande occurrence rare (occurrence rare)	4 à orientation libérale contrariée	5 à orientation libérale	6 sous contrainte dictatoriale (occurrence rare)
	FE 10 domaniale-capitaliste	} (id.)	} (id.)	} (id.)
<i>Articulation</i> par L'AE ; éventuelle articulation <i>parlementaire</i>	<i>Aire politique</i> marché national empire colonial	<i>État et MP</i> État souvent présent dans le MP 9-latifondiaire et, éventuellement, dans le MP 10-capitaliste		

En première approximation, on pourrait être tenté de dire que l'ensemble des besoins de domination, déjà analysés pour les sociétés domaniales-marchandes (n° 40), continue de se faire sentir, cependant qu'apparaissent de nouveaux besoins, liés à l'essor du capitalisme manufacturier puis industriel, nouveaux besoins qui se réduiraient, en somme, à une ferme pacification des concentrations usinières et minières. Mais une telle approximation laisse échapper l'essentiel. Il n'y a pas juxtaposition d'une société ancienne et d'éléments capitalistes qui viendraient la flanquer, mais remise en cause et mise en mouvement de toute l'ancienne société. La novation capitaliste ne peut être arrêtée une fois que le MP 10 a commencé de cristalliser, et tout le problème politique des sociétés domaniales-capitalistes est de gérer cette novation — dont la portée immense se découvre, d'ailleurs, lentement.

Les sociétés domaniales-capitalistes sont celles où l'accumulation du capital, qui s'était amorcée dans les formations domaniales-marchandes, prend un élan irrésistible. On connaît les deux éléments dont cette accumulation se nourrit : du travail salarial et des profits investissables. Le premier de ces éléments suppose un puissant courant d'exode rural auquel la valorisation de la rente foncière contribue directement. Il suppose aussi l'élimination des contraintes corporatives et des résistances des communautés villageoises (sur l'exemple extrême du *mir* russe,

voir 240). La domination politique peut accélérer ces transformations qui bousculent l'ordre traditionnel des campagnes, comme celui des villes artisanales. Si elle tarde trop à le faire, elle s'expose aux révoltes d'une bourgeoisie libérale, encore jeune mais déjà riche et influente. Si elle s'y emploie, il lui faut contenir, par une répression redoublée, les révoltes latentes ou éclatantes de la paysannerie pauvre et des artisans et compagnons, tout en veillant au grain, dans les zones où se concentrent les industries. L'émigration, parfois encouragée, sert d'exutoire au trop-plein des hommes ainsi délogés de leurs anciennes places dans la structure économique. De son côté, le second élément de l'accumulation, le profit investissable, conduit assez vite à de rudes conflits entre les propriétaires fonciers ou les paysans-exploitants d'une part, et d'autre part, les capitalistes industriels (t. 4, n° 28). La rente, réductrice du profit industriel, les divise. Le pouvoir d'État doit résoudre cette contradiction et adapter sa domination à la solution qu'il met en œuvre. L'affaire, en effet, ne se réduit pas à une simple variation des droits sur les grains et autres produits vivriers ; elle implique, de proche en proche, toutes les classes de la société, comme on le voit bien dans l'Angleterre des années 1815-1850.

Si la politique de la rente est bien au cœur des nouveaux rapports qui s'établissent entre exploitation et domination, cela ne signifie nullement que les transformations de cette dernière soient réductibles à quelques réorientations de la politique économique. En réalité, c'est tout le sort *de l'Ancien Régime* qui se joue là derrière. Les rentes des propriétaires fonciers sont en cause, mais aussi leur statut, leurs valeurs, leur prestige aristocratique, leur poids dans le pouvoir d'État et dans l'AE. Plus généralement encore, c'est le système des privilèges c'est-à-dire des statuts et des droits catégoriels distincts qui est affronté à une nouvelle logique politique, celle de la liberté et de l'égalité, derrière laquelle la logique de VE se laisse deviner (t. 2, n° 66).

Les sociétés domaniales-capitalistes sont des sociétés de transition, dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique. Leurs formes de régime empruntent leurs traits aux anciennes monarchies absolues et aux futurs régimes représentatifs. Elles sont soumises à une domination que l'on peut dire *aristocratique-bourgeoise*, parce qu'elle tient la balance plus ou moins égale entre les formes d'exploitation rentière et capitaliste, et parce qu'elle partage le pouvoir, sous des formes d'ailleurs variables, entre l'ancienne aristocratie des propriétaires latifondiaires et la nouvelle aristocratie de la richesse, la bourgeoisie manufacturière et industrielle, sans que les couches supérieures de la classe capitaliste-marchande soient exclues du partage.

Les États sous la domination desquels la production capitaliste fait sa première apparition peuvent, sans toujours mesurer la portée de leurs politiques, *ignorer*, *inhiber* ou *soutenir* le nouveau MP. On peut observer ces trois attitudes dans les États aristocratiques du XVIII<sup>e</sup> siècle européen. L'État anglais des rois hanovriens soutient plutôt l'activité nouvelle qui bouleverse les *Midlands*, mais ne trouble

guère une structure politique déjà flexible. Le lointain État autrichien semble ignorer la percée capitaliste qui se dessine dans sa Belgique (250, 238). L'État français, enfin, sert objectivement de frein au jeune capitalisme, parce qu'il tient en suspicion les compagnies et les manufactures, demeure gardien des usages corporatifs et répugne aux novations dans la propriété foncière.

Après la Révolution et l'Empire, le tableau change en Europe. L'empirique transition anglaise et les brutales mutations françaises posent désormais, aux autres États du continent, un problème proprement politique. La novation économique est partout acceptée ou tolérée, mais ses conséquences politiques, partout identifiées avec les désordres de la Révolution libérale et jacobine, provoquent de durables crispations. L'élection, même censitaire, les institutions représentatives, l'armée de conscription, les associations politiques ou banales, les journaux et les livres, et même les sociétés commerciales sont tenues en suspicion. D'un pays à l'autre, l'adaptation s'opère, de façon différente, à la faveur des crises politiques, des révolutions, des réformes préventives et des « unifications nationales » (t. 1, n° 83) qui emplissent l'histoire européenne du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans cette série de mutations souvent tumultueuses, la substitution d'un État aristocratique-bourgeois à un État aristocratique ne doit pas être repérée principalement à l'entrée formelle de la bourgeoisie libérale dans la classe régnante (t. 4, n° 28) et dans les alliances politiques explicites qui soutiennent ou exercent le pouvoir. Cela intéresse la forme du régime qui peut être en avance ou en retard sur la nature même de l'État. Ainsi, la *Douma* de 1905 offre une tardive et faible tribune parlementaire à la classe capitaliste russe, alors qu'en réalité, celle-ci est déjà correctement servie par un État aristocratique-bourgeois, depuis l'abolition du servage en 1861. En effet, ce qu'il importe de repérer — non point par un événement singulier, mais par un ensemble de transformations significatives et convergentes —, c'est le changement d'axe de la domination établie. À partir du moment où l'État s'emploie à déblayer la route pour l'industrie et son marché, au lieu de privilégier systématiquement les intérêts traditionnels et rentiers de la propriété foncière, les intérêts corporatifs de l'artisanat et les intérêts purement mercantiles et usuraires du vieux capital marchand, la transition est accomplie.

Si cette transition conduit très vite à ne laisser, à l'ancienne aristocratie foncière, qu'une place décorative, subordonnée ou négligeable, l'État aristocratique-bourgeois cède la place, sans tarder, à une véritable République bourgeoise, comme il advient en France et en Angleterre, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais si la percée du capitalisme est prudemment dosée (ou objectivement modeste) et si les intérêts économiques et les pouvoirs politiques des anciennes classes dominantes sont fermement maintenus par l'État, celui-ci peut demeurer durablement de type aristocratique-bourgeois. L'Allemagne unifiée sous Bismarck, l'Autriche impériale, la Russie des tsars et l'Italie unifiée par la Maison de Savoie sont les principales variantes de cette persistance de l'État aristocratique-bourgeois dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle. Persistance qui provoque ce que Gramsci appelle, à

bon droit, une *révolution passive*. La révolution industrielle s'accomplit, certes, mais faute d'être accompagnée par une révolution démocratique bourgeoise (n° 66) — éclatante ou diffuse —, elle produit une bourgeoisie politiquement faible, ce qui ne va pas sans conséquence pour le mouvement ouvrier lui-même — on en jugera notamment par l'étude des structures idéologiques.

Mais on peut déjà s'en faire une première idée en observant les rapports que l'État aristocratique-bourgeois établit avec la SC. Celle-ci peut être, en effet, de forme très variable. Désormais soutenue par un marché qui commence à se généraliser (t. 2, n° 81), la SC est, au minimum, d'orientation marchande : la prolifération des AI, producteurs et vendeurs de services et d'autres marchandises idéologiques (t. 3, n° 37), ne peut que s'affirmer. Mais la question centrale est ailleurs : est-ce que la poussée associationniste peut s'opérer ? et, notamment, est-ce que l'émergence des syndicats et des partis devient possible ? La réponse dépend évidemment des luttes de classes elles-mêmes. Les poussées révolutionnaires, même à demi victorieuses, favorisent la constitution d'une SC 5 dont l'orientation libérale ne définit pas un état, mais une tendance : elle peut être plus ou moins libérale, selon l'intensité des luttes et la force des associations qu'elles produisent ou induisent. Luttes aux résultats desquelles les traditions politiques locales offrent des prises inégales : le mouvement chartiste des années 1830 a plus d'effets, face à l'État anglais, que les révolutions de 1848 (beaucoup plus puissantes) n'en obtiennent face à l'Empire d'Autriche. Rares sont, d'ailleurs, les États où, comme en Angleterre, la libéralisation de la SC (n° 24) s'opère sans trop d'accidents. Souvent, l'État, contraint à des concessions libérales, se raidit et regagne tout ou partie du terrain cédé. La SC 4 exprime cette situation où les associations banales sont à peine tolérées, où les syndicats sont prohibés et pourchassés et où les partis n'arrivent guère à émerger, si ce n'est, comme les syndicats, dans une semi-clandestinité. En fait, la SC se libéralise « en dents de scie », cependant que, de son côté, l'État aristocratique-bourgeois se transforme, plus ou moins vite, en une République bourgeoise, encore que l'histoire ne se joue pas à l'identique dans les divers États, car en chacun d'eux, la force et l'orientation des luttes sociales, jointes aux traditions politiques et idéologiques locales, produisent des résultantes originales. Ainsi, par exemple, l'essor tardif du capitalisme en Russie et la forte tradition « aristocratique » locale maintiennent la SC russe sous une contrainte peu propice à sa maturation libérale : d'où la faiblesse de cette SC « gélatineuse » (n° 24) au moment où une révolution, tardive mais énorme, vient détruire cet État.

Encore faut-il ne point confondre cette SC 4, qui inhibe la poussée associationniste, avec la SC 6, qui s'établit par la destruction méthodique des syndicats, des partis et de maintes autres associations après une puissante éclosion de tous ceux-ci. La Hongrie de Horthy et la Pologne de Pilsudski, ébranlées par les contrecoups de la révolution soviétique et où l'État aristocratique-bourgeois se reconstruit par suite d'une contre-offensive réactionnaire, offrent le spectacle d'une

telle SC durant les années 1920 et, de ce fait, elles préfigurent les régimes fascistes qui couvriront l'Europe des années 1930 et 1940 (n° 61).

### 43. Autour de l'État 10 ou République bourgeoise I

[Retour à la table des matières](#)

Le jeu du marché suffit aux besoins *immédiats* de l'exploitation capitaliste. Les travailleurs, totalement séparés des moyens de production et des subsistances qu'ils trouvent, devant eux, constitués en capital, vivent en vendant leur force de travail à son juste prix marchand et cela suffit à garantir la production de la plus-value et son partage régulier entre les diverses parties prenantes. Pour tout ce qui se rapporte directement au fonctionnement du MP capitaliste, la société se maintient « en autorégulation... de façon « autonome »... en tant que sphère préexistante à l'État et le fondant », comme le souligne Habermas (62, 38). Dès lors, l'État apparaît comme « l'organisation que la société bourgeoise se donne pour maintenir *les conditions extérieures générales* du mode de production capitaliste, contre des empiètements venant des ouvriers comme des capitalistes isolés » (43, 318).

État 10-République bourgeoise I, associé à une SC			
Domination libérale bourgeoise	4 à orientation libérale contrariée (occurrence rare)	5 à orientation libérale	6 sous contrainte dictatoriale (occurrence assez rare)
Appareil d'État :	FE 11 capitaliste	} (id.)	} (id.)
☆ □ AE 6 ou 7 ■ AE 8 ou 9			
<i>Articulation</i> par l'AE et <i>parlementaire</i>	<i>Aire politique</i> marché national empire colonial	<i>État et MP</i> État souvent présent dans le MP 10-capitaliste ; plus rarement dans un MP 12-étatique-capitaliste ou dans un MP 14-esclavagiste-concentrationnaire	

L'exploitation capitaliste entre en conflit partiel avec les besoins de l'État : les impôts, ces « faux frais de la production », lui sont chichement mesurés, ils se négocient entre les dirigeants de l'État et les représentants de la société civile, assemblés en Parlement, ou selon quelque autre formule de portée analogue (t. 2, n° 72). L'État, partie prenante au partage de la plus-value, est soumis au contrôle de ses concurrents. Néanmoins, cette contradiction est secondaire. À titre principal,

l'État est le gardien des intérêts, des institutions et des usages marchands. Il est sans cesse appelé à frayer plus largement la voie du marché, en déblayant les obstacles hérités de l'histoire, les privilèges, les corporations, les poids et mesures hétéroclites, les octrois et autres entraves à la libre circulation des marchandises, etc. L'exigeante logique de VE (t. 2, n° 66) requiert un grand nettoyage du bric-à-brac des institutions et des coutumes traditionnelles et une déprotection générale des MP « surannés » qui survivent.

En fait, le règne de la raison marchande ne s'accomplit nulle part, il lui faut partout composer avec le passé, c'est-à-dire avec des classes sociales encore massives. La domination se situe en deçà de la limite idéale où la classe dominante capitaliste aimerait la porter : d'un pays à l'autre, les écarts varient selon la nature et le poids des MP « surannés », inclus dans la FE capitaliste. L'État est le gérant des soubresauts politiques liés à la subversion de ces MP par le capital. Il est aussi le gardien du Nouveau Régime marchand. Les travailleurs opposent à la logique du marché, qui tend à régler la valeur et l'emploi de leurs forces de travail, des comportements non marchands : ils se coalisent, ils se révoltent, ils se laissent mal stocker en chômage, bref, ils refusent d'être les simples porteurs d'une marchandise comme les autres. La domination s'adapte mal et lentement à cette révolte récurrente : d'une répression brutale et permanente des coalitions occasionnelles ou durables, elle transite finalement vers l'institutionnalisation d'associations aptes à négocier certaines au moins des conditions d'emploi du travail.

La domination n'épargne pas totalement les capitalistes eux-mêmes, mais elle ne s'en prend qu'aux formes « irrationnelles » (199, 15) de l'esprit de lucre, aux spéculations et illégalités qui s'opèrent au détriment d'autres capitalistes ou menacent leurs intérêts communs. Une telle « irrationalité » est de nature variable : elle se définit par un consensus de la classe capitaliste et trouve sa sanction dans la loi et la jurisprudence. Les formes et les pouvoirs des sociétés commerciales, les usages de la Bourse, les bonnes manières bancaires, les saines traditions du commerce, etc., trouvent ainsi leur expression historique noble. Avec le temps, un certain respect minimal du « droit social » où s'inscrivent les satisfactions, réelles ou symboliques, consenties aux travailleurs organisés, prend place lui aussi dans le droit positif à protéger des « empiétements » capitalistes. Mais les perturbations majeures de l'ordre social qu'entraînent les spasmes cycliques de la reproduction élargie du capital n'entrent jamais dans la catégorie des « empiétements » répréhensibles. La crise, le chômage, l'inflation, la pollution, etc., sont fictivement imputés à une fatalité sociale qui dispense de tout examen critique. L'État s'incline devant l'alibi du marché.

Dans sa forme politique, la domination initialement associée à l'exploitation capitaliste présente également d'intéressantes particularités. L'État capitaliste est généralement de forme représentative. Autrement dit, il organise par des procédures électives, une représentation directe de la société civile auprès du pouvoir d'État et développe de la sorte une articulation parlementaire (n° 11). Le

suffrage universel devient le pendant de l'équivalent universel (qu'est l'argent dans les échanges économiques) et de l'égalité qui est la pierre de touche des nouvelles idéologies. Le marché permet une gestion rationnelle des ressources naturelles et humaines. Le suffrage permet une gestion rationnelle de l'État. Il exprime et atteste les intérêts communs de tous les hommes liés par un contrat social que son expression fonde et renouvelle périodiquement. Une homologie qui ne doit rien au hasard s'établit d'ailleurs entre le modèle de la société anonyme et celui de l'État représentatif. Bref, *la domination est libérale et bourgeoise*. Elle est libérale, parce que son action principale est de laisser faire le marché, de libérer le commerce, de déblayer le terrain pour l'industrie, de favoriser la libre entreprise. Ce libéralisme se traduit par un libre-échange douanier ou par un protectionnisme, au mieux des intérêts du capital sur le marché national et mondial. Il se manifeste par une relative liberté politique, par un certain progrès de la démocratie — ou par une crispation contraire — au mieux des intérêts de l'ordre établi. Ce n'est donc pas un libéralisme tous terrains, c'est, avant tout, un libéralisme économique nationaliste. Quant à dire la domination bourgeoise, c'est faire référence à la principale classe dominante et à la contagion sociale qui s'opère autour d'elle : la bourgeoisie s'étend bien au-delà de la classe capitaliste *stricto sensu* (t. 4, n° 57) ; c'est aussi souligner le contraste qui s'établit avec les sociétés antérieures où l'argent n'était qu'un indice de notabilité parmi d'autres. Le capitalisme a besoin d'équipements collectifs, de routes, de transports, de moyens de communication, dont l'existence bénéficie, par ricochet, à toute la population. L'appareil d'État commence à multiplier ses missions nouvelles. Les genres de vie se transforment. Le bon entretien de la force de travail entassée dans les villes, conduit, non sans retard, à un minimum d'action sanitaire. La qualification progressive de cette force de travail adjoint à l'ancienne motivation ecclésiastique une raison supplémentaire de généraliser la scolarisation. Du coup, les intérêts communs se multiplient et, dès qu'elle mûrit, l'articulation parlementaire leur donne la forme d'intérêts délibérés en commun, si bien que la domination libérale-bourgeoise se double généralement d'une forte hégémonie : mais il faut attendre le prochain volume pour en juger (t. 1, n° 84).

La République bourgeoise se reconnaît également aux rapports qu'elle entretient avec la SC qui est très généralement d'orientation libérale (n° 24). Seules les Républiques tardivement formées, dans un système mondial qui les place sous une forte dépendance impérialiste, peuvent être, à leur origine, dotées d'une SC 4 ou se trouver à un stade ultérieur de leur histoire, durablement associées à une SC 6. Hormis ces FP que l'investigation internationale permettra d'analyser, les Républiques bourgeoises, qui, à l'instar de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie, en viennent à soumettre leur SC à une forte contrainte dictatoriale, ne tardent jamais à transiter vers *cet autre type d'État* qu'est la République bourgeoise II (n° 44), car une liaison très intime s'établit entre la maturation du capital monopoliste et la montée du fascisme (n° 61), dans les sociétés que l'investigation internationale nous permettra de qualifier comme « suffisamment autonomes ».



Cependant, les replis internationaux et les dérives fascistes ne doivent pas nous cacher la forme normale de la FP. Le libéralisme économique qui est la loi secrète des Républiques bourgeoises I et l'égalité juridique qui en résulte ont pour corollaires un large recours à l'institution parlementaire, au suffrage de plus en plus universel, et entraînent, donc, un développement associatif, propice à l'essor multiforme de la SC (n° 38). L'institution parlementaire donne de la souplesse à l'établissement et à la gestion politique des alliances et des appuis de classes (t. 4, n° 53), requis pour ajuster la domination politique à une conjoncture économique et sociale plus mobile (99, 74). Jointe au suffrage universel et à l'égalité juridique, elle conforte l'hégémonie idéologique très puissante, sans laquelle une domination politique plus légère survivrait mal au jeu *ouvert* des luttes de classes, d'autant que ces classes sont *organisées* mieux que jamais (n° 40). Weber analyse cette situation en termes de contrôle des décisions et des moyens d'une domination bureaucratique, c'est-à-dire d'une domination appuyée sur un puissant AE (200-I, 279) ; ses disciples américains valorisent plus que lui le *consensus* qui « fonde la démocratie ». Symptômes significatifs, certes ; mais, guidés par Gramsci, nous aurons à découvrir, dès le prochain volume, les ressorts plus profonds et plus matériels, du juste rapport qui s'établit entre la domination et l'hégémonie, grâce à un « juste rapport » entre l'État et la SC (n° 17). C'est par ce « juste rapport » entre une République bourgeoise I et une SC suffisamment abandonnée à son orientation libérale, que le libéralisme économique dont l'État est le gardien se double d'un libéralisme politique dont la SC est la gardienne. L'État veille au libre jeu de l'économie, mais les principaux éléments de la SC (partis et syndicats) veillent au libre jeu de l'État et des autres organisations de la SC.

Cette dynamique démocratique a, toutefois, sa contradiction. L'organisation des classes, même si elle est loin d'être claire et complète (n° 25), donne à leurs luttes une puissance accrue, et à leurs alliances et appuie une plus grande mobilité. Ceci peut conduire, à la limite, à des formes de régime, comme les Fronts populaires des années 1930, qui mettent plus ou moins en péril la domination établie (n° 61). Plus généralement, les crises idéologiques et économiques prennent, dans une telle FP, une dimension politique vite dangereuse. D'où les tensions et les replis temporaires que la démocratie subit, replis particulièrement sensibles en cas de guerre. Il vient aussi un moment où les désordres graves de la conjoncture économique et l'évolution des structures économiques et politiques elles-mêmes (concentration du capital, puissance des syndicats, etc.) imposent une transformation assez rapide de la domination établie. L'État doit devenir interventionniste, la République bourgeoise se transforme dans son principe même (n° 44) et la SC 5 est mise en péril.

#### 44. Autour de l'État 11 ou République bourgeoise II

[Retour à la table des matières](#)

La priorité accordée à la logique de VE (t. 2 n° 66) par la domination libérale-bourgeoise (n° 43) finit par mettre en péril l'existence même du capitalisme : la concentration monopoliste du capital suscite des révoltes qui s'étendent de la petite production marchande au petit capital ; les spasmes conjoncturels du capitalisme concentré ébranlent tout l'édifice social ; les affrontements impérialistes des puissances où le capital se concentre conduisent, de proche en proche, à des guerres véritablement mondiales ; des guerres et des révolutions anti-capitalistes ou anti-impérialistes accusent le péril (t. 1, n° 109). On sait ce qu'il advient alors des FE qui demeurent capitalistes : elles deviennent de type monopoliste (FE 12), puis subissent une irruption massive de l'État dans la structure économique (FE 13), après quoi elles oscillent plus ou moins dans l'espace FE 12 ←—→ FE 13 (t. 2, n° 102 et 103). La domination libérale-bourgeoise peut survivre et régir tant bien que mal une société capitaliste qui devient monopoliste, encore que celle-ci appelle, tôt ou tard, une reconversion de la domination, reconversion sans laquelle la formation même d'une FE 13-étatique-monopolisée est inconcevable.

État 11-République bourgeoise II, associé à une SC			
Domination interventionniste bourgeoise  Appareil d'État : ☆ AE 6 ou 7 □ AE 8/9/10 ou 11 ■	4 à orientation libérale contrariée (occurrence rare)	5 à orientation libérale	6 sous contrainte dictatoriale
	FE 12 capitaliste-monopoliste	} (id.)	} (id.)
<i>Articulation</i> par l'AE et <i>parlementaire</i> ; naissance de l'articulation « welfariste »	<i>Aire politique</i> marché national empire colonial	<i>État et MP</i> État souvent présent dans le MP 10-capitaliste ; toujours dans un MP 12-étatique-capitaliste; parfois dans le MP 14-esclavagiste-concentrationnaire	

Quelle reconversion de la domination ? Si l'on en juge par les objectifs nouveaux que doit poursuivre l'État, on voit celui-ci glisser apparemment de l'État-gendarme à l'État-providence : il lui faut soutenir fermement ce qui subsiste de l'artisanat, de la boutique et de la paysannerie indépendante, alléger ou dévier les « excès » de la concurrence qui menacent l'existence des couches inférieures de la classe capitaliste, secourir la classe ouvrière en cas de crise et atténuer les risques ordinaires de son existence, etc. Mais, en réalité, l'État devient plus gendarme que jadis : il doit discipliner les initiatives anarchiques de la classe capitaliste, corriger ses carences, socialiser plus ou moins ses risques et ses pertes et, bientôt, il doit assumer la responsabilité principale du développement économique en distribuant contraintes et incitations. À la limite même, il doit se substituer, par voie de nationalisation, au capital défaillant. L'État bourgeois, expropriateur d'une partie de la bourgeoisie, n'est en rien un paradoxe : la prime d'assurance contre le risque révolutionnaire peut être lourde, mais « coûte » moins qu'une révolution, d'autant qu'à l'usage, les nationalisations peuvent se révéler favorables à la rentabilisation du capital demeuré privé (t. 4, n° 37).

La nouvelle domination qui s'établit sur la base des FE 12 ou 13 entretient des rapports complexes avec une exploitation qui, pour l'essentiel, demeure capitaliste. D'un côté, il s'agit toujours de maintenir un ordre social où l'accumulation du capital se poursuit selon ses automatismes propres ; mais, d'un autre côté, il s'agit d'encadrer et de conforter cette accumulation, voire de la relayer, en usant de tous les leviers nouveaux dont l'État peut se doter, quitte à infléchir plus ou moins la distribution des « dividendes du progrès » (272) au bénéfice des classes exploitées. Ainsi, la domination se soutient d'un substantiel épaissement des intérêts communs. L'État apparaît comme l'actif aménageur de la société, comme le responsable de ses équipements collectifs et de son développement économique. Il se place, en outre, au centre d'un énorme système d'impôts et de transferts sociaux qui redistribuent à des fins nombreuses, une fraction du revenu national qui atteint puis dépasse les 40 %. Le circuit impôt/dépense, moteur auxiliaire de l'économie et cœur de l'État (t. 2, n° 73), semble devenir le cœur de la société tout entière ; il irrigue toutes les « politiques » spécialisées, attendues de l'État, en matière scolaire et culturelle, sanitaire et sportive, etc., *ad infinitum*. Aidé par de puissants médias qui donnent à ses actions une obsédante ubiquité, l'État nappe ainsi toute la vie sociale d'intérêts communs inégalement illusoire. De ce fait, toutes les luttes de classes, tous les mouvements sociaux qui les expriment sont orientés vers l'État. La théorie du capitalisme monopoliste d'État — que l'on discutera plus loin (n° 72) — reçoit de la sorte un semblant de confirmation.

Naguère libérale, la domination devient interventionniste, mais elle demeure bourgeoise, nonobstant la grande diversité des formes de régime par lesquelles elle se manifeste. La principale classe dominante demeure la classe capitaliste, même si ses liens se distendent avec une classe régnante dont l'autonomie s'accroît souvent (t. 4, n° 37).

Le nouveau type d'État, bien distinct du précédent, que constitue la République bourgeoise II, ne s'établit pas mécaniquement à partir d'un certain seuil de concentration du capital. Comme toute structure politique, il se forme en réponse aux effets politiques, plus ou moins différés et déplacés, des transformations dont la structure économique est le siège. Le tout se jouant, évidemment, dans un contexte idéologique, lui-même affecté par les transformations économiques et politiques, et actif à *sa manière* — mais dont je fais abstraction, ici, en attendant que *sa manière* devienne intelligible (t. 1, n° 87).

L'Angleterre tire de sa prééminence impérialiste les moyens de différer longtemps les conséquences politiques de la concentration capitaliste dont elle est précocement le terrain. De même, les États-Unis, où cette concentration s'opère, de façon particulièrement brutale, au début du XX<sup>e</sup> siècle, s'en tirent néanmoins par une crise politique mineure, parce que leur État décentralisé empêche la cristallisation de toutes les luttes de classes en un affrontement politique unique, et que la colonisation de l'Ouest continue de purger les luttes de classes, à l'Est, d'une partie de leurs acteurs. En Europe continentale, les disciplines et les réformes politiques imposées à l'occasion de la Première Guerre mondiale amorcent nettement la transformation de plusieurs États, mais partout le retour de la paix est vécu comme retour à l'ordre normal d'avant-guerre, y compris quant au fonctionnement de l'État. La haute conjoncture économique des années 1920 empêche les contradictions, induites par la monopolisation qui se poursuit bon train, de prendre un tour explosif. Un peu partout, la maturation de la République bourgeoise II est ainsi différée jusqu'aux années 1930, c'est-à-dire jusqu'au moment où la crise économique fait d'elle le seul moyen d'empêcher des soubresauts révolutionnaires. Toutefois, en Angleterre et aux États-Unis, où la tradition libérale est bien ancrée dans des États souples et adossés à des SC très diversifiées, cette maturation est plus tardive encore : elle s'opère dans les années 1940, à la faveur de la Seconde Guerre mondiale et de ses suites immédiates.

En règle générale, l'affirmation du nouveau type d'État s'opère par une crise politique, sous couvert d'un régime fasciste ou d'une poussée à gauche dont les régimes de Front populaire sont les symptômes les plus manifestes (n° 61). Les réformes démocrates, du *New Deal* à l'immédiat après-guerre, et la victoire travailliste de 1945 sont, aux États-Unis et en Angleterre, les formes atténuées de cette même tendance. Tendance dont la formation des FE 13 est le fréquent corollaire, même si, la crise politique passée, la résorption de ces FE 13 devient, ensuite, une possibilité ouverte (t. 2, n° 103).

Le nouvel État se distingue du précédent par la forme radicalement nouvelle que prend la gestion des luttes de classes. Dans la République bourgeoise I, l'État ne s'impliquait pas directement dans toutes les luttes de classes, à tous les stades. Il laissait aux capitalistes et aux ouvriers le soin de régler leurs comptes entre eux, sauf à réprimer les désordres corrélatifs et à reconnaître, avec retard, les conquêtes ouvrières, tel le droit de se syndiquer. Il laissait de même aux capitalistes de toutes

sortes et aux classes encore engagées dans la petite production marchande le soin de régler leurs problèmes sur le marché, sauf à doser ses protections douanières. La novation politique est partout intervenue lorsqu'il est apparu qu'à se livrer passivement à de telles fatalités, l'État lui-même risquait de sombrer, à la manière russe... L'État lui-même, c'est-à-dire ses régnants et ses institutions, mais aussi son ordre établi et tout ce qu'il lui revient de protéger... Non sans tâtonnements empiriques, la domination est devenue interventionniste pour assurer la survie des classes dominantes. La République bourgeoise II désigne l'État ainsi transformé, plongé dans la gestion économique, agent *central* de la reproduction élargie du capital.

Dans les pays où la crise politique a été particulièrement vive, où aucun contrepoids impérialiste n'en a corrigé les effets (t. 1, n° 110) et où, enfin, la SC n'était pas porteuse d'une longue tradition libérale, la maturation de l'État II a été précédée ou suivie par une brutale transformation de la SC (n° 24). Une contrainte dictatoriale a étouffé les acteurs de la crise politique, avant de porter remède à celle-ci. Cependant, la SC 5 (à orientation libérale) a survécu dans les pays où l'un des facteurs précités le permettait, et, au fil des ans, les contrastes se sont accusés entre les SC 5 et 6, entre les démocraties et les régimes fascistes, au point que cette distinction a paru fonder le partage des puissances lors de la Seconde Guerre mondiale. Après cette guerre, le vainqueur américain a d'ailleurs imposé à l'Italie, à l'Allemagne et au Japon, le rétablissement ou l'instauration d'une SC 5 et, avec le temps, les satisfactions, d'abord formelles, qu'il avait reçues, se sont effectivement consolidées.

La République bourgeoise II présente trois traits politiques remarquables que l'organisation tout à fait contrastée des SC 5 et 6 (et des régimes politiques) n'arrive jamais à dissimuler. Premier trait : la prime d'assurance à payer pour protéger l'ordre établi devient très élevée et elle charge les intérêts communs d'une signification nouvelle. Cette prime se mesure à l'ampleur énorme des transferts sociaux (n° 26), lesquels ne résultent pas des générosités hasardeuses d'un État-Providence ou d'un *Welfare State*, mais appliquent méthodiquement une découverte d'abord empirique : l'État devient « fordiste » et impose à toutes les entreprises de le devenir. À l'usage, il apparaît en outre que la solvabilisation de la demande (par des allocations aux chômeurs, aux malades, aux vieux, aux familles, etc.) est générateur d'une meilleure cohérence politique (n° 11). Le développement des transferts sociaux n'est, en rien, le monopole des régimes démocratiques. Les régimes fascistes, assis sur un FE 12 ou 13, s'engagent, eux aussi, dans cette voie, à la grande surprise des observateurs naïfs (« Hitler a beaucoup fait pour l'ouvrier »...), car la relative stabilité de tout État assis sur une telle FE, dépend de sa capacité à associer quelque peu la population tout entière aux bénéfices matériels d'une économie puissamment industrialisée. Les transferts sociaux sont, au premier chef, une prime d'assurance politique. L'illusion réformiste (« Bien soigner la vache capitaliste, pour mieux la traire ») est à son comble, lorsqu'elle mesure, à l'ampleur et à la diversité des transferts sociaux, le progrès accompli

« vers le socialisme », sans prendre en compte la dérive corrélative des besoins, le risque de dépendance étatique, le renforcement potentiel du capitalisme concentré et les connotations internationales du *Welfare State*, au centre d'un SM impérialiste... Tous problèmes que l'on retrouvera à plusieurs reprises.

Second trait : l'interventionnisme qui caractérise la domination, dans les Républiques bourgeoises II, est d'ordre économique. Il s'agit, pour l'État, de remplir activement son rôle, déjà potentiellement acquis, de principal « agent de l'équilibre économique ». L'État intervient un peu partout. Avec des moyens incomparablement supérieurs à ceux des États précédents, il est porté à se saisir, plus que jamais, de tout intérêt commun. Cette tendance s'épanouit souverainement avec une SC 6, car l'État qui fait taire les associations politiques, n'est évidemment pas enclin à laisser se former de nouvelles organisations, hors son AE. Plus insidieusement, cette même tendance chemine également dans les pays où la SC échappe à toute contrainte dictatoriale. La sécurité sociale naît comme assurance, mûrit comme réseau d'institutions quasi autonomes et finit comme branche de l'AE : le parcours français est loin d'être exceptionnel. L'habitation, la scolarisation, l'urbanisation et maintes autres activités sociales passent, peu ou prou, sous la coupe d'institutions étatiques. Toute SC 5 est soumise à un grignotage permanent, même dans les pays comme les États-Unis où la tradition étatiste est la moins virulente.

Troisième trait : le Parlement devient insuffisant pour ajuster la SC à l'État. Dans toutes les Républiques bourgeoises II, le Parlement est plus *gênant* que dans le type d'État précédent. Des luttes de classes plus complexes (t. 4, chap. 7) en font une chambre d'échos d'autant plus dangereuse que la situation est plus tendue. Je dis chambre d'échos non seulement en raison du retentissement que les débats parlementaires peuvent donner aux luttes en cours, retentissement que les médias amplifient, mais surtout parce qu'il est de la logique de l'institution parlementaire de faire masse des problèmes dont elle a à connaître et d'assujettir le traitement de chacun d'eux à des tactiques — voire à des stratégies — de portée plus générale (n° 11). La domination politique est soumise, de ce fait, à une permanente contestation ouverte. Dans toutes les sociétés où une contrainte dictatoriale menace ou s'établit, les arguments antiparlementaires jouent toujours un grand rôle à cette fin (impuissance parlementaire, désordre, etc.) et toute dictature supprime le Parlement ou le convertit en Chambre d'enregistrement, effectivement impuissante. Dans les sociétés où l'orientation libérale de la SC est respectée, des procédures *d'exception* apparaissent néanmoins pour contenir le Parlement : état de siège, huis clos, décrets-lois, etc., et diverses procédures *ordinaires* tendant au même résultat, de façon moins brutale. Le bipartisme qui permet de discipliner la majorité parlementaire est l'une d'elles. La réforme de la loi électorale, du règlement parlementaire et, s'il le faut, de la Constitution, peuvent aboutir à un résultat analogue.

La domination, devenue *interventionniste*, oblige l'État à décider sans cesse, en d'innombrables matières spécialisées dont les Républiques bourgeoises I n'avaient pas à connaître ou dont elles ne traitaient que très exceptionnellement. Les diligences et la technicité requises excèdent les capacités d'un Parlement. La dénivellation s'accroît entre les experts de l'AE et le tout-venant des députés. Le Parlement classique se révèle *inadapté* à l'exercice d'une domination interventionniste. Là où le Parlement survit, son inadaptation est surmontée par des techniques diverses : resserrement constitutionnel ou pragmatique du domaine où s'exerce la compétence exclusive du législatif ; raréfaction des lois d'origine parlementaire ; multiplication des procédures consultatives, auxiliaires ou substitutives du Parlement.

Ce dernier trait est commun à toutes les Républiques bourgeoises II, quel que soit leur régime politique : les régimes fascistes, eux-mêmes, recourent à divers types d'institutions consultatives, associant des administrations, des entreprises et, le cas échéant, des éléments du parti unique ou des institutions corporatives. L'idéal institutionnel des Républiques bourgeoises II se laisse ainsi apercevoir : ce serait de substituer au Parlement fourre-tout une batterie de sondages d'opinion, une large gamme de commissions spécialisées « par problèmes » et une procédure élective simplificatrice autour de laquelle les alliances et les appuis de classes (t. 4, n° 53) pourraient être périodiquement réagencés. L'élection au suffrage universel d'un président de la République ou d'un *leader* parlementaire et gouvernemental jouent d'ores et déjà ce dernier rôle dans la plupart des États 11 contemporains, des États-Unis au Japon, en passant par l'Angleterre, l'Allemagne ou la France. Ainsi, le Parlement gênant et insuffisant est d'ores et déjà contourné...

La principale menace qui pèse désormais sur les Républiques bourgeoises II tient à l'internationalisation potentielle de la FE 12 (t. 2, n° 114). La domination interventionniste exercée par chacun de ces États est, de la sorte, placée en porte-à-faux. *L'aire de domination politique perd sa signification économique*. Le système complexe des interventions étatiques par lesquelles les luttes de classes sont gérées, dans un pays donné, demeure ajustable, tant que ce pays constitue un *marché national*, c'est-à-dire un espace dont l'ouverture vers le marché mondial n'empêche pas l'État d'être en prise sur les diverses classes à régir. L'essor du capitalisme « multinational » enlève aux États beaucoup de leurs prises, avec des conséquences aggravées par la crise économique mondiale. Les États voient se réduire leur capacité d'influencer les décisions d'investissement, c'est-à-dire d'infléchir l'accumulation du capital dans *leurs* pays respectifs. L'exportation massive de capitaux et de la production en des pays moins développés s'analyse entre autres comme *une exportation de la matière imposable*. Exportation qui n'empêche pas la croissance de *la prime d'assurance politique* à payer, bien au contraire. Les États comme la France doivent continuer d'apaiser leurs luttes de classes internes par des transferts sociaux massifs que le chômage accroît substantiellement, cependant qu'une part accrue du surplus ponctionnable à cette fin leur échappe. On touche ainsi à une contradiction multiforme dont

l'investigation internationale prolongera l'examen, mais qui, du point de vue qui est ici le nôtre, est lourde de conséquences. La domination interventionniste qui spécifie l'État 11 suppose une suffisante expansion économique *locale*, c'est-à-dire dans l'aire d'action de chacun des États de ce type. Faute d'une telle expansion, ladite domination ne pourra perdurer qu'en se réorganisant à *meilleure échelle*, c'est-à-dire en rompant la forte connexion entre l'État et la nation (t. 1, n° 83). Sinon, elle sera exposée à des crises politiques majeures dont la forme de régime et le type d'État lui-même sortiront modifiés (n° 74).



## Chapitre 10

### Les formations politiques

(fin)

*« En ce temps-là j'étais en mon adolescence  
j'avais à peine seize ans et je ne me souvenais déjà  
[plus de ma naissance  
j'étais à Moscou, où je voulais me nourrir de  
flammes. »*

CENDRARS.

#### 45. Autour de l'État 12 ou République paysanne

[Retour à la table des matières](#)

État 12-République paysanne, associée à une SC						
Domination démocratique paysanne  Appareil d'État : ☆ AE 3 □ AE 4 ■ AE 5	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">1 à orientation marchande)</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">2 à orientation citoyenne</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">FE 14 marchande-simple</td> <td style="text-align: center;">} (id.)</td> </tr> </table>	1 à orientation marchande)	2 à orientation citoyenne	FE 14 marchande-simple	} (id.)	<i>Aire politique</i> à définir par l'investigation internationale (voir n° 13)
1 à orientation marchande)	2 à orientation citoyenne					
FE 14 marchande-simple	} (id.)					
<i>Articulation</i> par L'AE et <i>citoyenne</i> , voire <i>parlementaire</i>	<i>État et MP</i> —					

À l'exception, peut-être, de la Suisse, les Républiques paysannes ne sont pas le fruit d'un développement « suffisamment autonome » (n° 32), si bien que, pour l'essentiel, leur étude trouvera place dans l'investigation internationale qui devra notamment expliquer leur formation. Toutefois, la distinction autonomie/dépendance, pas plus qu'aucune autre distinction sociale, ne peut prendre une signification rigide. Elle doit être appliquée avec une particulière

souplesse aux Républiques paysannes qui sont, d'abord en fait, puis en droit, les premières à bénéficier d'une véritable décolonisation politique (t. 1, n° 108).

Le plus souvent, les Républiques paysannes mûrissent en situation coloniale. Elles sont la forme politique que prennent peu à peu les principales colonies de peuplement européen, quand la « négligence salutaire » (63, 88) du tuteur laisse aux colons eux-mêmes le soin de régler leurs propres affaires, sauf à respecter les intérêts militaires et marchands de la puissance tutélaire. Les dominations, esclavagistes ou autres, qui caractérisent localement les empires coloniaux, ne conviennent guère à une population paysanne libre, mêlée d'artisans et de marchands. En fait, de nouveaux liens politiques prennent forme dès que le peuplement nouveau commence à couvrir un espace substantiel. Une *domination démocratique paysanne* s'établit et elle s'adapte fort bien à la tutelle, généralement légère, d'une métropole lointaine. Cette domination est paysanne, non seulement parce que telle est l'immense majorité de la population, mais aussi parce qu'elle s'appuie directement sur l'autorité patriarcale des chefs de famille, armés d'une Bible dont diverses sectes ou Églises guident l'interprétation. Elle est démocratique, parce que les affaires publiques à régler — qui sont rares et, souvent, d'intérêt local — intéressent les familles et n'ont pratiquement pas d'autre bras séculier que les habitants eux-mêmes. L'ordre public dans les bourgades, la protection des campagnes contre le brigandage, la « défense » contre les indigènes « hostiles » (c'est-à-dire leur éviction ou leur élimination) sont les principales matières à régler et elles se situent, on le voit, du côté des intérêts communs, plus que de l'exploitation à conforter.

Celle-ci n'est cependant pas absente : il y a, suivant les cas, de la main-d'œuvre quasi servile ou du salariat à tenir à son rang, des « empiètements » individuels à réprimer, etc. ; il y a aussi, parfois, des conflits sur les prix, les taxes, les douanes, qui peuvent opposer villes et campagnes ou colons et métropole coloniale, ce qui suppose un État déjà plus fort — et conduit généralement à une distension des liens avec le tuteur colonial ; il y a, enfin, les transformations progressives qu'imprime le capital marchand (à partir de ses bases portuaires et urbaines), puis le capital manufacturier et industriel qui arrive d'Europe, à son tour. La domination démocratique paysanne s'adapte tant bien que mal à ces tensions diverses avant de céder la place, par des transitions souvent insensibles, à une domination libérale bourgeoise (n° 43).

Les Républiques paysannes sont des États légers quant à leur organisation centrale. Les communautés locales et les assemblées provinciales (ou d'État, si ce dernier est, comme il est fréquent, de forme fédérale) remplissent la majeure partie des fonctions étatiques, ne laissant à l'État central — ou fédéral — que le soin d'affaires limitées : un peu d'armée, un peu d'impôt, quelques lois générales, le contrôle et l'appel des juridictions locales et, l'indépendance venue, quelques affaires diplomatiques ou guerrières. Comme les pouvoirs locaux ou provinciaux sont généralement organisés sous forme représentative, la SC et l'État

s'interpénètrent largement, produisant une variante diffuse de l'articulation citoyenne (n° 10). Toutefois, l'étendue de ces FP et, plus encore, leur extension permanente — tant que durent l'afflux des colons et la disponibilité des terres colonisables — diluent l'effet de cette articulation. Sa force est locale, mais ne peut embrasser l'ensemble des affaires politiques, à l'échelle de l'État tout entier. À ce dernier niveau, le système politique est représentatif et parlementaire.

Cette configuration particulière donne une certaine souplesse à la FP. L'État fédéral est apte à englober et à faire coexister des éléments en principe hétérogènes. Ainsi les jeunes États-Unis associent un Sud esclavagiste et un Nord-Est où la paysannerie libre, l'artisanat et le capital marchand prédominent. Ultérieurement, la maturation du capitalisme industriel, puis financier, peut transformer progressivement certains des États fédérés, puis la Fédération elle-même, sans que, plus à l'Ouest, le caractère d'autres États fédérés soit modifié pour autant. La République paysanne devient une République bourgeoise, par une transition souple à laquelle le Sud esclavagiste est seul à faire obstacle. Ce modèle nord-américain n'a pas une validité générale. Dans les autres colonies de peuplement où des Républiques paysannes se forment, maintes variations sont observables, selon le dosage local des divers MP, la présence éventuelle d'esclaves ou de quasi-serfs, les capacités de résistance des populations autochtones, les traditions propres aux ethnies dominantes parmi les immigrants, la place parfois importante tenue, dans cette immigration, par les bagnards et autres relégués, la présence ou non de compagnies commerciales exerçant, de fait ou en droit, la tutelle coloniale, etc.

Mais, ces variations n'excluent pas certains traits permanents : État léger et décentralisé, SC peu bridée (sauf, parfois, en matière religieuse), système politique rapidement représentatif, mais toujours fermé aux indigènes, FP ouverte à des mélanges qui paraîtraient, ailleurs, hétéroclites et toujours perméable à des transitions souples. Toutes permanences nées d'une réaction. Ces Républiques sont l'œuvre d'émigrants, partis ou chassés de vieux pays et qui veulent bâtir un Nouveau Monde, sans rois, sans aristocraties, sans lois abstraites émanées d'un État invisible et sans accapareurs des terres cultivables. Un peu partout, ils réussissent assez bien à éliminer ces vieux abus. Mais leur bonne conscience civilisatrice les rend aveugles aux abus nouveaux dont, de leur fait, les populations indigènes sont victimes. Et leur naïveté les rend aveugles aux conséquences inéluctables de leur nouvel ordre social : le capitalisme dont l'approche les avait chassés d'Europe (t. 2, n° 99) finit par les rejoindre et les soumettre...

#### 46. Autour de l'État 13-militaire-nationalitaire

[Retour à la table des matières](#)

Les sociétés assises sur une FE 16 ont un urgent besoin d'État. Comme elles mêlent, à doses variées, des formes hétéroclites d'exploitation dont la coexistence fait leur singularité, les objectifs assignés à la domination sont disparates et difficilement conciliables. Il lui faut notamment soutenir ou tolérer l'exploitation rentière de domaines latifondiaires, assortis ou non d'une petite paysannerie indépendante, et régler les délicats rapports entre la rente et le profit (n° 42) ; mais aussi, prêter son concours à une exploitation capitaliste privée, d'échelle souvent modeste, qui aspire à une pleine liberté marchande ; et, enfin, activer un secteur public non négligeable qui requiert, pour sa part, une domination déjà interventionniste. Comme, en outre, les formes traditionnelles de l'artisanat et du capital marchand demeurent importantes, il faut également en tenir compte, sinon en maintenant un ordre corporatif, du moins en veillant à ce que les pressions du capital privé ou étatique ne provoquent pas, en ce domaine, une ruine trop rapide qui affaiblirait l'ordre établi. Enfin, pour faire bonne mesure, la domination doit toujours s'adapter à la position dépendante — et difficilement aut centrable — où le système mondial tient nécessairement ces sociétés, fruits tardifs de l'impérialisme (t. 1, n° 110).

État 13-militaire nationalitaire, associé à une SC				
	2 à orientation marchande (occurrence rare)	4 à orientation libérale contrariée	5 à orientation libérale	6 sous contrainte dictatoriale
Domination militaire- nationalitaire  Appareil d'État : ☆ <input type="checkbox"/> AE 5,6 ou 7 <input checked="" type="checkbox"/> AE 8 ou 9	FE 16 domaniale- étatique- capitaliste	} (id.)	} (id.)	} (id.)
<i>Articulation</i> par l'AE et éventuellement <i>parlementaire</i> : formation, parfois, d'une articulation « <i>welfariste</i> »	<i>Aire politique</i> marché national	<i>État et MP</i> éventuellement présent dans un MP 9-latifondiaire, dans un MP 10- capitaliste et dans un MP 14- esclavagiste-concentrationnaire. Toujours présent dans un MP 12- étatique-capitaliste		

Point n'est besoin de détailler cette analyse, pour apercevoir ceci : la domination devrait, en somme, cumuler les propriétés qui sont, par ailleurs et de façon tout à fait distincte, celles des dominations aristocratique-bourgeoise (n° 42), libérale-bourgeoise (n° 43) et interventionniste-bourgeoise (n° 44). Un tel cumul est évidemment impossible, puisque chacune de ces dominations répond à un système d'exploitation bien particulier. Néanmoins, on ne sera pas surpris de constater qu'en diverses sociétés assises sur des FE 16, l'une ou l'autre de ces dominations puisse *être ou sembler à l'œuvre*, en s'adaptant tant bien que mal au jeu de luttes de classes plus complexes. Je dis : *être ou sembler à l'œuvre*, parce qu'il faut se livrer à une analyse, cas par cas, pour vérifier si l'État *emprunte* quelques traits, institutionnels ou autres, aux régimes où l'une de ces dominations s'exerce, auquel cas l'emprunt intéresse seulement la forme du régime (n° 49) ; ou s'il s'agit bel et bien d'une intime parenté. Ainsi, par exemple, les formes parlementaires dont le Koweït fait épisodiquement usage ne suffisent pas à garantir qu'une domination libérale bourgeoise y soit déjà en œuvre. À l'inverse, le Chili d'avant Pinochet ne mimait pas le parlementarisme, mais ressortissait bel et bien à la domination libérale bourgeoise.

Cependant, les formes de domination, héritées de l'histoire ou imitées de pays plus développés, conviennent mal aux sociétés domaniales-étatiques-capitalistes, car elles ne répondent pas directement à l'ensemble des besoins d'État qui naissent des luttes de classes. Un meilleur accord est atteint lorsque mûrit un nouveau type de domination qui, sous des régimes d'ailleurs très variables, recentre l'État sur l'essentiel. L'essentiel ? une armée pour tenir le pouvoir et convertir la population en une véritable nation, tout en gérant au mieux les contradictions nationales et internationales qui ne peuvent être tranchées ou dépassées sans délai.

On sait qu'en tout État, l'armée est l'ossature de l'appareil d'État (t. 3, n° 6), le garant de la souveraineté, l'ultime recours de l'ordre établi (232, 417). Dans tous les types de domination, l'armée tient ce rôle essentiel et dans beaucoup d'entre eux, il est des formes de régime (n° 63) où elle occupe, pour un temps, le devant de la scène politique et se voit reconnaître une prééminence effective sur tous les autres AE élémentaires. Mais, ici, l'armée n'est plus seulement le bras séculier du pouvoir, elle devient *la principale sinon la seule pourvoyeuse de la classe des régnants* et il n'est pas rare que, de là, elle pénètre massivement dans diverses autres classes — ses officiers peuplent la classe étatique-capitaliste, dirigent ou contrôlent divers AE non militaires et divers AI, et se mêlent éventuellement à la classe capitaliste ou à celle des propriétaires fonciers. La carrière militaire redevient, comme dans les anciens empires esclavagistes ou tributaires, l'une des principales filières de promotion sociale, mais dans un tout autre contexte : les écoles militaires et la promotion sur le tas conduisent au pouvoir, aux affaires publiques et économiques, à la direction ou à la tutelle de la presse, de la radio, etc. L'entretien de l'armée est alors la première priorité de l'État. L'emploi de l'armée déborde largement des opérations de guerre et de police : elle devient une force politique et morale — que cette morale soit « progressiste » comme dans le Pérou

des années 1970 ou fasciste, comme dans le Chili d'après Pinochet. Au sens plein du terme, l'armée dirige la société — ou y tend (t. 1, n° 128). Elle intervient dans toutes les luttes de classes — et pas seulement comme une force purement répressive.

La domination militaire qui se manifeste ainsi hâte la maturation de la nation (t. 1, n° 83). Rares sont, en effet, les sociétés concernées où le sentiment de commune appartenance à un même corps, à une même nation ait déjà atteint sa pleine maturité : une intégration économique, politique et idéologique encore insuffisante, la faiblesse de la bourgeoisie locale, les effets profonds d'une dépendance coloniale fraîchement abolie, les effets persistants d'une dépendance impérialiste insidieuse et, enfin, la faiblesse des AI aptes à porter le discours de la nation (Église, école, parti, etc.) expliquent ce « retard », que la domination s'emploie à rattraper rapidement, parce que le commun respect des intérêts nationaux fonctionne comme modérateur ou comme réducteur des divergences d'intérêts, des différences ethniques ou religieuses et des dangereuses luttes de classes ouvertes. *La domination militaire-nationalitaire* ne peut évidemment pas gommer ces antagonismes réels, mais elle peut en comprimer ou en canaliser les effets. Dans la mesure où elle s'attaque avec quelque efficacité à certains au moins des problèmes urgents dont elle hérite — la réforme foncière, l'autocentrage, le bâti d'un secteur public puissant, la création d'un AE moderne, la scolarisation généralisée, etc. — elle peut se stabiliser et concourir à d'assez rapides évolutions. Mais souvent aussi, cette domination est contrainte par le système international où elle s'inscrit ou par l'inaptitude des régnants à s'attaquer aux problèmes précités, à conduire ou à leurrer le peuple par des guerres réelles ou simulées, où le nationalisme s'exalte à grands frais. Toute maturation nationalitaire a besoin d'ennemis. Rares sont les dominations militaires-nationalitaires qui sachent trouver d'utiles ennemis intérieurs.

Beaucoup d'États militaires-nationalitaires sont nés d'une décolonisation politique, conquise parfois de haute lutte et qui, de ce fait, a pris l'allure d'une révolution nationale (242-I, 76). De l'Indonésie à l'Inde et de l'Égypte à l'Algérie, les exemples sont nombreux. L'arrachement à une tutelle impérialiste plus insidieuse, comme le fit la Turquie des années 1920 ou, d'autre manière, l'Argentine des années 1940, peut avoir même valeur. Victoires anticolonialistes et révolutions nationales semblaient être de bonnes fées, au berceau des nouveaux États. Mais leur apparition ne fait pas disparaître le système impérialiste où ces États demeurent pris. Et surtout, elle masque à beaucoup d'observateurs, si ce n'est aux « révolutionnaires » eux-mêmes, que leurs orientations socialistes, souvent proclamées, ne les dispensent pas d'accomplir aussi le travail de la révolution démocratique-bourgeoise (n° 63), c'est-à-dire la destruction de la grande propriété foncière comme base d'une classe spécifique. Les États 13 sont modernes par leur date de naissance, modernes aussi par une part de leurs structures économique-politiques, mais nullement dégagés, pour autant, des archaïsmes de la propriété foncière, des séquelles du servage et de tous les freins corrélatifs à l'accumulation

primitive du capital (t. 2, n° 26), archaïsmes et séquelles qui ont évidemment de lourds corollaires dans la structure idéologique (t. 1, n° 87). Paysans à demi-serfs, îlots d'industrie moderne et religions traditionnelles toujours vivaces sont les symptômes les plus apparents d'un déséquilibre intime, aggravé par des effets, éclatants ou diffus, de dépendance impérialiste et qui obligent l'État à peser puissamment sur la société, même s'il s'avère impuissant à la transformer.

Parfois, il est vrai, cette impuissance peut être palliée par un judicieux emploi des ressources rentières dont l'État dispose. Tel est le cas de l'Algérie depuis son indépendance ou, dans un autre contexte, le cas du Venezuela depuis que le gonflement des rentes pétrolières, après 1974, l'a mis en mesure d'adjoindre aux effets de clientèle un certain effort de novation économique. Les effets de clientèle produits par la distribution des rentes étatiques, sont très souvent à l'origine d'une nouvelle déformation de la structure sociale. Les ressources étatiques abondantes, tirées des concessions minières et pétrolières qui exploitent les richesses naturelles locales, permettent, en effet, de porter les effectifs de l'armée et des autres appareils bien au-delà de ce que la société pourrait supporter de par l'impôt extrayable de sa propre production. Cette hypertrophie de l'AE, éventuellement redoublée par une politique « sociale » généreuse, déforme la structure des classes et soumet l'activité politique à de nouvelles règles. Elle permet d'éluder, pour un temps, certaines des tensions sociales (y compris celles qui naissent d'une très forte démographie) et elle retarde les réformes et le recentrage sans lesquels ces pays sont condamnés à la stagnation. Les rentes étatiques dispensent, pour un temps, des rudes disciplines de l'accumulation du capital.

Cependant l'euphorie rentière est sujette aux aléas du marché mondial — ou des cartels qui essaient d'en corriger les effets — et elle n'intéresse d'ailleurs qu'une partie des États militaires-nationalitaires. Elle n'a ni la généralité ni l'ampleur voulues pour financer durablement ce luxe qu'est la démocratie. La SC à orientation libérale, c'est-à-dire la liberté pratique d'association et le fonctionnement d'un véritable Parlement (n° 23), ne se rencontre que de façon assez rare — en Inde par exemple — et les archaïsmes dont la société est surchargée ne lui permettent pas de produire les mêmes effets que dans les Républiques bourgeoises. Cependant, la plupart des États 13 s'appliquent à des SC beaucoup moins libérales : SC 4 dans les pays les moins développés, comme l'Indonésie, mais aussi SC 6 dans les sociétés les plus avancées, comme l'Argentine ou le Brésil. C'est pourquoi il faut se garder de ranger sous la même étiquette « fasciste » les régimes dictatoriaux très divers, dont les États 13 offrent une riche collection (n° 57).

En fait, les États militaires-nationalitaires et les SC qui leur sont associées doivent être étudiés *in concreto*, en prêtant attention à toutes leurs particularités internes comme à toutes les formes particulières de leur dépendance internationale (p. ex. 283). Pour d'autres types d'État et de FE, ces particularités sont souvent secondaires. Ici, par contre, elles sont toujours décisives, parce que chaque FE

domaniale-étatique-capitaliste est *une variante originale d'un déséquilibre structurel* et chaque État 13 *une réponse originale* à la variante de déséquilibre localement en vigueur. La FE 16 et l'État 13 ont néanmoins un sens, en tant que concepts généraux. La FE décrit l'espace des variantes possibles lorsque la propriété latifondiaire, le capitalisme d'État et toutes les structures économiques intermédiaires peuvent se trouver mêlées, en divers dosages. L'État 13, de son côté, dit l'axe commun à toutes les réponses politiques praticables en cette situation : une armée virtuellement mise à tous les emplois.

#### 47. Autour de l'État 14 - « soviétique »

[Retour à la table des matières](#)

État 14-« soviétique », associé à une SC		
Domination bureaucratique-partisane  Appareil d'État : ☆ <input type="checkbox"/> AE 5/6/7/8/9/10 ou 11 <input checked="" type="checkbox"/> AE 12 ou 13	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">           7            sous contrainte communiste         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">           FE 17-de transition étatique-socialiste et FE 18-étatique socialiste         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <b>NB</b> : avec la FE 17 peuvent coexister certaines SC dotées d'un système démocratique (annexe 4, n°9)         </div>	
<i>Articulation</i> par l'AE et « welfariste » (pour autant que le développement de la FE le permette)	<i>Aire politique</i> « marché » national	<i>État et MP</i> toujours présent dans le MP 15-étatique-socialiste et, toutes les fois où il existe, dans le MP 14-esclavagiste-concentrationnaire

La domination caractéristique d'un État « soviétique » naît toujours du renversement violent de la domination antérieure, soit par une rupture révolutionnaire (n° 63), soit par l'effet d'une intervention extérieure. En ce dernier cas, c'est une armée étrangère qui fait la décision, en renforçant ou en contrariant la résultante des luttes de classes internes.

Nonobstant la diversité des formes de régime observables dans les sociétés assises sur des FE 17 ou 18, c'est, au fond, le même type de domination qui s'exerce dans les unes et les autres. Pour en juger, il n'est que d'observer la transformation politique qui donne naissance à cette domination. Dans les sociétés concernées, l'analyse instancielle permet de distinguer plusieurs transformations, liées entre elles, mais qui ont chacune leur rythme propre, d'ailleurs dépendant des



circonstances internationales et locales. L'une de ces transformations, de beaucoup la plus lente, intéresse la structure idéologique : nous la retrouverons au prochain volume. Une autre transformation, *qui est toujours la plus rapide*, concerne la structure politique et, spécialement, le pouvoir d'État : elle est acquise, dès que s'apaise la crise révolutionnaire (ou son succédané politico-militaire). La troisième transformation, enfin, se joue dans la formation économique. Elle s'achève lorsque la prépondérance du MP 15-étatique-socialiste est assurée, après que les autres MP ont été éliminés ou soumis à une ferme articulation socialiste d'État (t. 2, n° 82 et 108). Pendant toute sa durée, la FE peut être dite « de transition étatique-socialiste » (t. 2, n° 107), précisément parce que l'intervention persévérante d'un État, caractérisé par un nouveau type de domination, est requise pour assurer la maturation du MP 15 et de la FE 18, à partir de structures économiques disparates.

Pendant la phase de transformation politique, c'est-à-dire pendant la période de déstructuration/reconstruction du pouvoir d'État, une analyse très fine des rapports politiques entre les classes sociales permettrait de distinguer, éventuellement, divers nouveaux types de domination qui peuvent s'esquisser, mais n'arriveront pas à maturité : à doses variables, la classe ouvrière, diverses classes paysannes et plusieurs éléments des « classes moyennes » peuvent sembler en mesure de conquérir une position dominante, de constituer un nouveau « bloc historique ». Mais, à l'instar de la Russie soviétique, ces esquisses sont assez vite gommées, cependant que se construit la nouvelle classe étatique-socialiste (t. 4, n° 47). La nature sociologique de son recrutement initial, la forme politique de son organisation partisane et la teneur idéologique du discours « marxiste » qu'elle profère peuvent masquer, à cette classe comme à ses voisines ou rivales, l'essence de la novation sociale qui s'opère, mais celle-ci ne s'en poursuit pas moins avec une inflexible logique. Le bâti d'un État, propriétaire quasi universel des moyens de production, détenteur presque exclusif des moyens d'administration et contrôleur souverain des moyens d'action requis par les appareils idéologiques, a pour effet inéluctable la constitution d'une nouvelle classe exploiteuse, dominante et régnante.

La domination qu'exerce cette classe n'affiche pas aussitôt ses caractères les plus durables. Les premières tâches du nouveau pouvoir semblent, en effet, de nature transitoire ; il s'agit d'affermir l'État, pour le compte hypothétique du prolétariat et de la paysannerie ; de rétablir l'ordre public, ce qui requiert une transformation radicale et une extension considérable de l'AE ; et, enfin, de poursuivre, avec les moyens du pouvoir, la résorption des anciennes classes dominantes ou/et exploiteuses, et des MP qui les portent. Mais, à mesure que le nouvel État et le nouveau MP 15-étatique-socialiste se renforcent de la sorte, les nouveaux enjeux du pouvoir apparaissent plus clairement. Les révolutions — et leurs succédanés — ayant triomphé dans des sociétés où le capitalisme est peu développé sinon absent, et où la dépendance coloniale ou impérialiste a souvent débilité, voire désintégré la structure sociale (t. 1, n° 131), la nouvelle domination hérite de tâches que d'autres sociétés ont accomplies en plusieurs siècles, sous

diverses dominations : l'accumulation primitive du capital, l'édification d'un AE apte à intégrer politiquement la société (n° 11), l'acculturation et l'intégration idéologique de la population. Ledit « héritage » ne résulte d'aucune loi inhérente à la nature sociale, mais des choix effectués par les partis communistes, à la suite de l'URSS et selon son exemple. D'un pays à l'autre, le rythme des marches forcées vers l'industrialisation, l'urbanisation et l'étatisation a pu varier, mais, toujours, ce que les idéologies en vigueur localement désignent sous le nom de « construction du socialisme » s'est opéré sur le *mode du rattrapage* — et, donc, dans une grande mesure, par imitation des sociétés capitalistes à rattraper.

La domination exercée par la classe étatique-socialiste présente une analogie formelle avec la domination tributaire, car elle se caractérise par l'identité domination = exploitation (n° 33). C'est là une autre façon de dire que l'exploitation devient étatique (t. 4, n° 47). Toutefois l'analogie avec les sociétés tributaires est tout à fait superficielle. Ici, le pouvoir inclut tous les attributs d'une propriété appliquée à des moyens de production très diversifiés et il a de multiples autres fonctions. Il s'appuie sur un appareil d'État sans commune mesure avec celui des États anciens et il tend à maîtriser pleinement un ensemble complexe d'appareils idéologiques. Les luttes de classes qu'il doit canaliser ou inhiber sont celles d'une société où s'affirme, dès que possible, une dominante industrielle et urbaine. Les intérêts communs dont il est le gérant, même s'ils n'ont pas toujours un caractère aussi substantiel que dans les sociétés capitalistes développées, n'en sont pas moins ceux d'une société qui se modernise rapidement : des équipements collectifs de plus en plus nombreux, des services publics diversifiés, des dotations budgétaires point négligeables jouant un rôle analogue à celui de l'articulation « welfariste » (n° 11), donnent du corps à ces intérêts, cependant que la maturation accélérée des identifications collectives nationalitaires les cimentent. Toutefois, la maturation des nations est un processus complexe et contradictoire, dans celles des sociétés étatiques-socialistes qui, comme l'URSS et la Chine, ont hérité d'anciennes colonies intérieures (t. 2, n° 89) : l'investigation internationale permettra d'en juger, en un prochain volume.

La domination qui vient d'être examinée est essentiellement bureaucratique et partisane. La dire partisane, c'est faire référence à l'outil politique spécifique grâce auquel elle se concentre, contrôle l'appareil d'État et s'enracine dans la société civile. Le parti, de forme originale, qui se crée dans les sociétés étatiques-socialistes — et qui trouve en d'autres sociétés des émules, plus ou moins modifiés par le fait qu'ils n'ont pas pris sur un État (t. 3, n° 23) — le parti, donc, assure le recrutement et le renouvellement de la classe dominante et donne à celle-ci une forme hiérarchisée et une idéologie élitique et pragmatique qui favorise son identification. D'autre part, cette domination est bureaucratique, non point en raison de l'AE qui la soutient — car l'appareil d'État excède de beaucoup la classe « bureaucratique » : il devient « planificateur » (t. 3, n° 50) — mais bien parce qu'elle soumet toutes les procédures de décision à un même modèle, qui est celui de l'administration. Les décisions économiques, ailleurs orientées par le marché,

les décisions politiques, ailleurs influencées par les organes de la société civile (n° 30), les décisions idéologiques, ailleurs ajustées aux stratégies diverses d'AI différents, sont presque toutes prises, ici, dans un même moule, selon des procédures analogues ou faiblement différenciées. L'entreprise, le journal, le syndicat ou l'hôpital (et le parti lui-même...) tendent à être organisés comme le sont habituellement une administration ou une armée.

La domination bureaucratique-partisane s'établit par une réorganisation de l'État qui, toujours, se trouve *renforcé en tant qu'État*. Quels qu'en soient les cheminements — et les motivations déclarées — cette réorganisation entrelace quatre mouvements principaux. Premier mouvement : (ré)organiser et renforcer l'armée pour faire face aux menaces extérieures, souvent réelles, et surtout pour soutenir le nouveau pouvoir, dans une société que les expropriations, les nationalisations et les éventuels partages de terres bouleversent de fond en comble. Il s'agit, en somme, de retourner le monopole de la violence légitime contre les anciennes classes exploiteuses et dominantes (n° 2). Second mouvement, toujours étroitement mêlé au premier : accompagner cette révolution sociale d'un intense travail politique et idéologique dont le parti communiste est l'agent principal et, très vite, l'agent exclusif. Travail qui conduit à une étroite coopération du parti et de l'État et qui, jusqu'à présent, s'est toujours concrétisé par la transformation dudit parti en un AE généralement prépondérant. Troisième mouvement qui requiert de plus longs délais avant de produire tous ses effets : agencer le contrôle étatique sur la structure économique révolutionnée. Le degré du développement économique antérieur, les particularités de la conjoncture économique et politique, l'existence ou non d'un volant suffisant de cadres techniques récupérables, la tâtonnante invention de nouvelles formes d'organisation des unités économiques et de coordination de leurs activités, ou l'adaptation, non moins tâtonnante, des formes déjà expérimentées par d'autres États 14, imposent nécessairement une transition dont la durée dépend également de l'intensité des luttes expropriatrices. De cette transition dont la FE 17 dessine la forme économique, l'État subit les conséquences : la maîtrise du surplus ne lui est pas donnée de naissance, elle est à construire. Quatrième mouvement, enfin : établir et généraliser le contrôle de l'État sur l'AI. Dans la phase turbulente où l'État 14 se construit, il est rare que ce contrôle puisse s'imposer aisément. Seuls font exception, à cet égard, les pays d'Europe orientale où le modèle soviétique a été appliqué au sortir d'une guerre qui, déjà, avait bâillonné maints AI (aidée en cela par les régimes politiques d'avant-guerre). Partout ailleurs, l'AI a dû être domestiqué, non sans délais.

Les décalages entre ces divers mouvements expliquent les particularités *initiales* des SC associées aux États 14 naissants. Dans les sociétés les moins développées, la période révolutionnaire se caractérise souvent par un *renforcement de la SC*. Des associations, des syndicats, des partis même se forment ou s'étendent, d'autres appareils idéologiques font de même, dans la presse notamment. La crise révolutionnaire qui secoue l'ancienne structure étatique donne aux antennes *locales* du pouvoir d'État — souvent réorganisées de bric et de broc —

des responsabilités et une autonomie accrues. L'expropriation des anciennes classes exploiteuses laisse le champ libre à de multiples organisations (d'entreprise, de village, etc.). Cette démocratisation accélérée de la SC est plus solide encore, dans les pays où existe déjà une SC 5, c'est-à-dire une tradition libérale bien enracinée, même si les anciennes classes dominantes sont retranchées dans maintes organisations de cette SC (n° 27). La conjugaison d'un État « soviétique » naissant et d'une SC suffisamment démocratique donne à beaucoup de « révolutions étatiques-socialistes » (n° 63) l'allure d'un printemps heureux, d'une novation politique prometteuse, quelles que soient les difficultés locales. La Russie des premières années 1920, la Yougoslavie libérée, la Nouvelle Chine, la Fête cubaine ont été exemplaires à cet égard. Cette effervescence se renouvelle quand une crise politique majeure vulnérabilise un État 14 et ragaillardit la SC, le temps d'un Octobre polonais ou d'un Printemps de Prague. Mais elle s'étouffe dès que l'État s'affermirait ou se raffermirait — fût-ce au prix d'une intervention militaire étrangère...

En effet, lorsque l'État de type « soviétique » arrive à maturité, il s'affirme comme la pierre maîtresse d'une structure sociale où *la SC n'a presque plus de base propre*. L'État 14 revendique avec succès le quasi-monopole de l'organisation sociale. Comme cette thèse essentielle a déjà été justifiée (n° 24), il est inutile d'en renouveler, ici, la démonstration, sauf à lui apporter diverses nuances, afin de rendre mieux intelligible le cours des luttes de classes dans les sociétés « soviétiques » et de faciliter la distinction ultérieure des formes de régime sous lesquelles l'État 14 se manifeste (n° 59/60). Toutes corrections dont la portée doit être appréciée en n'oubliant jamais qu'à la limite l'État 14 tend à réduire la SC à sa seule toile de fond (n° 20) et, donc, à maintenir les classes dominées dans une parfaite inorganisation. Les nuances ont précisément pour objet de repérer les facteurs objectifs qui écartent les FP « soviétiques » de cette limite, quand l'effervescence révolutionnaire initiale est calmée et quand les organisations de la SC initiale sont détruites, inhibées ou converties en éléments de l'AE.

Première correction. En certaines sociétés « soviétiques », quelques éléments de la SC ancienne survivent au reflux. Tel est, par exemple, le cas de l'Église catholique en Pologne. Avant de réduire un tel exemple aux vertus miraculeuses d'une foi profondément enracinée dans les masses, il convient d'observer attentivement ses racines réelles. Or le fait est que la Pologne a reculé devant la collectivisation, générale et contrainte, des terres agricoles. Elle a reculé parce que l'exemple soviétique n'était guère probant à cet égard ; parce que le parti communiste polonais, décapité par les purges staliniennes, est porteur d'une réticence nationaliste antirusse ; parce que l'intensité des révoltes ouvrières a plusieurs fois contraint l'État polonais à ajuster sa domination ; et, enfin, parce que le catholicisme est effectivement bien enraciné dans le peuple polonais. Il s'est établi, de la sorte, un jeu complexe de liaisons où le catholicisme, la petite propriété paysanne et le nationalisme se soutiennent réciproquement. Du même coup, l'Église catholique locale a survécu au naufrage de la SC.

Seconde correction. L'État 14 n'abolit pas l'histoire, même si ses thuriféraires passent leur temps à la récrire... L'histoire qui se poursuit est celle des affrontements internationaux dans ou hors le « camp socialiste ». Celle aussi des luttes de classes internes dont rien n'immunise ces États. L'atomisation des classes exploitées fractionne leurs grèves ou leurs révoltes, mais ne les empêche pas. La surdétermination nationalitaire de certaines révoltes ouvrières dans les pays soumis à la tutelle soviétique aboutit même, au plus fort des crises, à faire de l'État local une sorte de relais organisationnel contre le Super-État soviétique : on en jugera mieux quand l'investigation internationale nous montrera si la transposition internationale du modèle État/SC a — ou non — une signification. Les révoltes sporadiques et les crises nationalitaires sont riches d'effets que leur répression brutale dissimule tout d'abord. Il faut du temps pour apercevoir la portée des réformes économiques persévérantes que la révolution hongroise de 1956 a finalement induites. Du temps également, pour mesurer les conséquences du polycentrisme instauré par les « schismes » yougoslaves et surtout chinois (t. 1, n° 135). Et surtout, il faut être attentif à ceci : les États 14 qui contraignent les classes exploitées et dominées, à l'inorganisation, se condamnent du même coup à régir à *l'ancienne* le potentiel de luttes de classes dont les sociétés qu'ils dominent demeurent nécessairement porteuses. À *l'ancienne*, c'est-à-dire à l'aveuglette : en ignorant ce que sont réellement ces classes, en niant leur existence, en imputant leurs révoltes actuelles ou potentielles à des causes imaginaires ou subsidiaires (la pérennité de « l'idéologie bourgeoise », l'impérialisme, etc.), mais en s'employant néanmoins à prévenir ces révoltes.

La répression et la prévention empiriques de ces révoltes ont des conséquences structurelles. Leur première escalade conduit l'État au voisinage de sa limite idéale, le tout-à-l'État, lequel a pour corollaire l'extermination de toute opposition actuelle ou potentielle, collective ou individuelle, *extermination dont le MP 14-esclavagiste-concentrationnaire est le sous-produit, déjà à demi civilisé* — de même que l'esclavage est déjà, de fait, une forme plus civilisée que le cannibalisme (t. 4, n° 63). Cette escalade se heurte à des limites objectives. Elle permet de collectiviser l'agriculture, non de la rendre efficace. Elle permet de bâtir une industrie lourde, non de la rendre productive, ni développable en un système industriel de plus en plus complexe. Elle permet de soumettre une série d'États satellites, non de les « dénationaliser ».

La découverte empirique de ces limites conduit à l'expérimentation d'autres formes de répression et de prévention des révoltes, étant bien entendu que l'art de conduire et de coordonner des « travailleurs collectifs » (t. 2, n° 64) nombreux et sophistiqués fait partie intégrante de la prévention des révoltes, ici comme dans tous les MP industriels. Cette expérimentation se différencie d'ailleurs d'un pays à l'autre, soit que le polycentrisme du « camp socialiste » y incite, soit que la prévention des révoltes nationalitaires oblige à assouplir la tutelle de l'État russe (ou chinois), laissant du même coup à l'État local une plus large marge d'expérimentation, soit enfin que la prise en compte des particularités historiques

locales se révèle, à l'expérience, tout à fait décisive. Dans l'espace expérimental ainsi ouvert, les « stimulants matériels » — c'est-à-dire les hausses de salaires — sont mariés, à doses variables, avec les contraintes administratives et avec les efforts d'une propagande qui se veut motivante.

D'un pays à l'autre, d'une époque à l'autre, ces dosages variables ont, eux-mêmes, une histoire : ils sont corrigés, ajustés, parfois modifiés brutalement, au risque de désorganiser la production (ainsi de la Chine du Grand Bond en avant ou de certaines étapes de la Révolution culturelle). Dosages variables et fluctuants, mais dont l'efficacité économique, productiviste, *est le seul test certain* (si l'on excepte les performances internationales). La formation et l'orientation politiques, la conformité idéologique offrent en effet des repères trop imprécis. La force de l'armée, la santé de la population ou son acculturation, mesurée à une certaine diffusion des connaissances, sont déjà mieux évaluables. Mais seule la production offre des repères non équivoques, si bien qu'elle sert inévitablement de test ultime, en longue période sinon à tout moment.

Par cette expérimentation empirique, les États « soviétiques » en viennent à rendre une modeste souplesse à la SC. L'athéisme devient moins militant, même là où les Églises ne disposent pas d'une large base sociale. Des activités culturelles plus diversifiées sont tolérées. La marge de tolérance à l'égard des institutions étatiques spécialisées *loin de la production*, s'accroît quelque peu. De-ci de-là, des collectivités locales, des organes du parti, des AI spécialisés, des éléments de l'armée, etc., prennent, généralement à leur insu, une valeur indirecte : plus attentifs à telles réactions (ouvrières, intellectuelles, paysannes, etc.) qu'à d'autres, ils se constituent involontairement en éléments qui expriment, dans l'État, quelque chose des intérêts propres de classes (ou de fractions de classes) distinctes. Ces éléments de l'État sont d'involontaires substituts de la SC. Leurs différences et leurs divergences potentielles ouvrent un espace de discussion politique qui est certes cantonné « dans les sphères du pouvoir » mais, peut-être, dans des sphères de moins en moins étroites. La classe étatique-socialiste semble « renoncer au monopole du pouvoir et faire des concessions structurelles au bénéfice de la classe des intellectuels », comme l'écrivent deux sociologues hongrois (607, 189) qui désignent comme « classe des intellectuels » les classes de cadres de l'économie, de l'administration et de la culture (t. 4, n° 48). Mais il reste que, dans les périodes de crise aiguë, la soudaine floraison d'organisations autonomes, distinctes du parti et des autres AE, révèle les *potentialités* habituellement inassouvies de la SC. L'essor soudain des journaux, des radios, des cercles littéraires et autres éléments *émancipés* par la crise ; la floraison, en tous pays, de conseils ouvriers réinventant le syndicalisme et prétendant à l'exercice d'un pouvoir ouvrier sur les entreprises ; la formation d'associations estudiantines ou juvéniles (comme dans la Chine de la Révolution culturelle) ; tels sont les principaux indices d'un développement social qui se traduirait par une puissante SC, n'était la contrainte communiste omniprésente, hors les temps de crise.

Des séquelles de la SC ancienne. Un espace de discussion, ouvert dans un AE qui se charge involontairement et maladroitement de certaines fonctions de la SC. Une floraison vive et vulnérable des cent fleurs de la SC, dès que la contrainte étatique normale se relâche. Ces trois corrections nuancent le tableau d'un État qui aurait réussi à évincer la SC. Leur portée est à détailler, pays par pays, et période par période, pour rendre à chacun son dû, y compris au plus atypique d'entre eux, la Yougoslavie. C'est dire que la FP « soviétique » est, comme les autres types de FP, une catégorie générale qui peut se manifester sous plusieurs formes de régime et qu'il serait stupide de réduire, en tous lieux et en tout temps, à la plus extrême d'entre elles, le stalinisme (n° 59).

## Chapitre 11

### Les formes de régime : méthode

« *Quand nous passons à la syntaxe, ils nous accusent de trahir l'alphabet que nous leur avions enseigné.* »  
TROTSKY.

[Retour à la table des matières](#)

**48.** Tout lecteur aura remarqué que les concepts présentés et développés par les chapitres précédents ont certaines caractéristiques communes. Ils sont définis par référence à *la société prise dans sa totalité* et non dans le détail de son activité politique. Ils sont ancrés au plus profond de la structure sociale, dans les rapports entre les classes dont la structure économique et les autres infrastructures matérielles dessinent la place et fixent le statut (n° 5) — et ils semblent négliger le détail des institutions politiques concrètes ou le mouvement conjoncturel des forces politiques. Changeons de perspective : si l'on prête attention au détail de l'activité politique quotidienne, aux particularités des institutions où elle s'inscrit, aux actions et aux discours, explicites ou confus, des organisations et des personnalités apparemment spécialisées dans l'activité politique, est-ce que l'État et la SC suffisent à rendre compte de cette turbulence ? ou d'autres concepts sont-ils requis à cette fin ? La réponse — détaillée et justifiée ci-après — tient, pour l'essentiel, en deux phrases. Oui, de nouveaux concepts sont nécessaires : celui de *la scène politique*, pour synthétiser ce que, dans une société donnée, l'activité politique *donne* à voir d'elle-même ; celui de *forme de régime*, pour systématiser l'ensemble des particularités structurelles dont l'histoire revêt une FP donnée, dans une société donnée. Mais ces concepts sont d'une nouveauté toute relative : la gamme des formes de régime dépend directement de la FP existante, cependant que la scène politique n'est, elle-même, rien d'autre que la vitrine du régime en vigueur, l'écran où se projette son image.



*La scène politique* nous retiendra peu de temps, car l'instance politique nous permet seulement de la repérer, sans être en mesure d'expliquer le spectacle qui s'y joue : il faudra attendre le prochain volume pour achever son examen en décryptant le discours politique, son symbolisme et ses rituels, bref sa charge idéologique.

Henri Lefebvre a dépeint « la surface sociale » où « s'écrit la prose du monde » (78-IV, 152), c'est-à-dire le jeu d'apparences plus ou moins spectaculaires que la société offre d'elle-même. Ce jeu se joue partout et chaque homme y est acteur et spectateur. Le décor, d'abord réduit à la nature cultivée et au village, s'enrichit bientôt de la ville et de tout ce dont l'industrie humaine peuple la société. L'État imprime sa marque dans ce décor, il y plante ses monuments, il y inscrit ses uniformes, il y déroule ses liturgies, etc. À plus modeste échelle, les autres organisations sociales font de même. Les vecteurs disponibles enrichissent le jeu (t. 3, n° 47). La tradition orale ajoute au spectacle local, les prestiges légendaires de son récit, récit dont l'écrit puis l'imprimé portent plus loin l'écho. L'imprimé d'un genre spécial qu'est la presse périodique se spécialise en convertissant une part du spectacle social en information (t. 3, n° 42). La radio, le cinéma et la télévision s'emparent de cette information et imposent l'ubiquité de spectacles privilégiés : ceux, précisément, que ces vecteurs diffusent. La scène politique n'occupe pas toute cette « surface sociale », elle n'en couvre qu'une partie ou, pour changer de métaphore, elle n'en est qu'un moment : *elle désigne tout le jeu apparent du pouvoir dans la société*. Du pouvoir d'État, bien sûr, mais aussi des autres pouvoirs sociaux — ceux de la SC (n° 18) — lorsque ceux-ci réussissent à *s'imposer à la vue* : ainsi, par exemple, les syndicats et les partis se manifestent, eux aussi, sur la scène politique, si du moins ils ne sont pas réduits à la clandestinité. Autrement dit, la scène politique est une variable historique. Sa forme, sa localisation ou son ubiquité, son intermittence ou sa pérennité, ses usages et ses rites dépendent de l'organisation sociale (État et SC), des vecteurs disponibles et, plus encore, de la forme de régime : on jugera très bientôt de ce dernier trait.

Une longue énumération ne suffirait pas à décrire les scènes politiques observables dans les diverses sociétés, au fil du développement social. Opulence des princes et de leurs suites, cérémonies sublimes exaltant leurs pouvoirs religieux ou militaires, couronnements, sacres, triomphes, joyeuses entrées, processions. Prestiges monumentaux des temples, palais, châteaux. Outils détournés en lourds symboles : trônes, couronnes, tiaras, sceptres, uniformes, emblèmes, oriflammes, écus, blasons, insignes. Tous spectacles qui sont déplacés à mesure que se transforme le noyau de l'AE (t. 3, n° 40) et que s'épaissit la société civile : déplacés du palais vers le gouvernement, vers le Parlement, vers les cortèges de rue, les grandes parades ; déplacés derechef par le pseudo-intimisme des médias modernes, vers les causeries au coin du feu, les interviews, les face à face, les *Meet the Press* ; déplacés aussi, le temps d'un suffrage, vers l'affiche omniprésente, les *meetings* de masse, les débats télévisés, la liturgie des bureaux

de vote et des dépouillements, la magie des sondages et des fourchettes. Ou bien, en d'autres régimes, déplacés vers les Congrès et les Conférences du Parti (22-II, 331). Et, en toutes sociétés modernes, déplacés vers les conférences internationales, les négociations bi- ou multilatérales, jusqu'à cette scène politique mondiale qu'est l'ONU. Ce pourrait être un exercice fort utile que de substituer à ces quelques notations impressionnistes un inventaire méthodique de la scène politique, d'un type de société à l'autre, mais je n'entreprendrai pas cette immense exploration, car plusieurs vies n'y suffiraient pas.

En toute société dotée d'un État, le pouvoir se montre. En étalant sa force prestigieuse, il se dispense plus ou moins d'en faire usage, il substitue la menace de répression à la répression elle-même et il sublime cette menace en valeurs diverses : terreur sacrée, crainte révérencielle, fascination charismatique, etc. N'importe l'étiquette, le mouvement profond est le même : le consentement des dominés se construit par des moyens auxquels le jeu de la scène politique contribue toujours. J'entends bien que cet effet idéologique primaire du pouvoir en exercice reste à démontrer : ce sera l'affaire du prochain volume. La scène politique, son décor, son spectacle, sa mise en scène relèvent d'une comparaison théâtrale dont il ne faut pas abuser. Les grands acteurs de jeu politique, aussi roués soient ils, sont tenus par leur rôle, ils se dévaloriseraient en méprisant les rites qui les sacralisent. Le décor lui-même est plus qu'un décor, il est chargé de significations symboliques qui rendent son respect obligatoire et freinent les novations. Toute couronne royale a quelque origine accidentelle, mais il vient vite un temps où un nouveau roi doit être ceint de la bonne couronne, faute de quoi la légitimité de la succession devient douteuse. En outre, le jeu de la scène politique se complique à mesure que la société elle-même se complique. Le pouvoir qui se montre doit aussi se cacher. Il lui faut affirmer sa présence, sa force, son ordre, sa légitimité, et il lui faut masquer tout ce qui, à l'inverse, pourrait révéler ses défaillances, ses faiblesses, ses désordres et ses crises. Mais les règles du jeu deviennent, à cet égard, une contrainte difficile à éluder : pourquoi tels puissants, requis par le rituel, étaient-ils absents de tel sacre ? pourquoi tels dignitaires ne figurent-ils pas à leurs places assignées sur le mausolée de Lénine ou de Mao Tsé-toung où le pouvoir s'affiche les jours de grands défilés ? Toute la kremlinologie est un art d'inférer, de la scène politique, la substance du pouvoir. La complexité redouble quand des médias modernes diffusent instantanément le spectacle de la scène politique et redouble derechef, si la SC est suffisamment développée. La scène politique naguère élitique, hormis les grandes liturgies populaires, devient, en permanence, publique. Publique et contradictoire, si les organisations sociales non ou peu étatiques acquièrent la force de s'y montrer elles aussi. Toute manifestation devient *ipso facto* un test de l'audience syndicale ou politique. Tout débat public prend l'allure d'une joute, d'une bataille mimée ou ritualisée. Quand les médias modernes et les SC libérales conjuguent leurs effets, une sorte de novation s'opère : la politique devient spectacle, la compétition électorale s'apparente à la compétition sportive, les péripéties de la vie politique se confondent avec un feuilleton ou une dramatique. La scène politique tend à

recouvrir de son voile déformant toute l'activité politique réelle. Conjuguée à l'illusion parlementaire (n° 23), cette illusion télévisuelle conduit à de nouvelles transpositions des luttes de classes dont l'instance idéologique aura à rendre compte.

De son omniprésence télévisuelle à ses anciennes manifestations, beaucoup plus lacunaires, la scène politique est toujours une scène, un lieu artificiel. J'y insiste : cela ne signifie nullement qu'elle soit négligeable, inopérante, ou pur reflet d'une réalité plus profonde. Non, elle a son efficace propre, elle est l'un des ressorts de l'hégémonie (t. 1, n° 84), elle joue un rôle dans l'identification des nations et des classes (t. 1, n° 83) et, à tous les sens du terme, elle *informe* les luttes politiques : en y interjetant ses informations et en donnant à certaines de ces luttes leur forme, voire leurs enjeux. Exemple évident — les campagnes électorales des régimes démocratiques contemporains *se jouent* à la télévision, même si leur résultat ne dépend que marginalement de ce jeu sur la scène politique. *Car cette scène n'est pas le théâtre de l'histoire.* L'histoire, c'est-à-dire la résultante globale des luttes de classes, se joue dans la société tout entière, sur la scène politique et dans toutes les profondeurs de la société. Plus la scène est vaste, plus le spectacle qu'elle présente est riche et varié, et plus s'accroît le risque de voir les organisations politiques se complaire à ses seuls jeux, en prêtant une attention exclusive aux mouvements sociaux qui s'y manifestent et en interprétant ces mouvements en fonction de leurs seules manifestations sur cette scène. Un tel crétinisme politique renouvelle et aggrave le crétinisme parlementaire, déjà bien connu (n° 23). Il conduit à placer toutes les luttes politiques sur le seul terrain du pouvoir d'État, car, en toute société, la scène politique demeure, avant tout, le domaine où ce pouvoir se montre, fût-ce aux prises avec les autres pouvoirs sociaux qu'il surplombe.

La scène politique perd son charme maléfique quand on questionne ses évidences. Pourquoi ce rituel ? pourquoi ce discours ? pourquoi cet accent placé aujourd'hui sur une question hier négligée ? Cette première série d'interrogations ouvre un espace critique qui est celui de l'analyse conjoncturelle : le spectacle change en réponse à une situation elle-même modifiée et l'on peut inférer l'une par l'autre. Une telle analyse est le pain quotidien des responsables et des militants politiques, qu'ils soient ou non frappés de crétinisme politique : ils le sont si leur pratique politique ne s'affranchit pas des limites propres à la scène politique, s'ils ne savent pas voir ce qui ne se voit pas — ou pas encore — sur cette scène. Enfermés ou non dans l'horizon limité de l'histoire observable sur la scène politique, les spécialistes de l'analyse conjoncturelle — politiques ou journalistes, gouvernementaux ou oppositionnels, dirigeants ou cadres, militants ou spectateurs — constituent la « *classe politique*, » la classe des acteurs du jeu politique et de leurs *aficionados*. Classe hétéroclite que nul statut commun n'authentifie, que nulle organisation ne rassemble, qu'aucune idéologie n'identifie, classe qui est en réalité un milieu intellectuel spécialisé, celui des « politiques »...

On peut soumettre la scène politique à d'autres séries de questions, de portée moins conjoncturelle. Il suffit de s'interroger sur les différences manifestes qu'elle offre, d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre, pour apercevoir ce qu'elle exprime et ce qu'elle dissimule tout à la fois. Pourquoi les élections françaises ou américaines sont-elles précédées de débats télévisés sensationnels, sans équivalent en URSS ou dans une « démocratie populaire » ? Pourquoi prête-t-on attention aujourd'hui, en France, aux moindres propos du président de la République, alors que nul ne se soucie des déclarations éventuelles du président de la République fédérale d'Allemagne ou de la République italienne ? Point n'est besoin de multiplier les questions de cette sorte pour voir vers quoi elles tendent : la scène politique fonctionne de façon très différente d'un régime à l'autre.

[Retour à la table des matières](#)

**49.** Un régime ? Qu'est-ce à dire ? Le mot, qui est cousin de royaume, désigne très généralement l'organisation politique d'un pays ou la façon dont il est administré, mais ne dit pas plus précisément si un régime se confond avec un État ou avec quelque autre structure politique déjà reconnue. L'Ancien Régime, que la Révolution française a détruit, désigne-t-il l'organisation politique à la veille de cette révolution ou les traits communs aux diverses organisations qui ont pu se succéder durant les décennies — ou les siècles — précédents ? L'Ancien Régime a-t-il cédé la place à un Nouveau Régime encore valide aujourd'hui ? Mais alors, comment comprendre le long défilé de régimes politiques, apparemment variables, qui a empli notre XIX<sup>e</sup> et notre XX<sup>e</sup> siècle ? La France n'a-t-elle pas changé de régime, lorsqu'un coup d'État feutré a porté, derechef, de Gaulle au gouvernement, en 1958 ? Un régime, est-ce l'application d'une Constitution donnée, comme celle de 1958 qui définit notre V<sup>e</sup> République ? Mais alors, que penser des pays sans Constitution explicite ou de ceux qui, comme l'Angleterre, ne se donnent guère la peine de la formaliser : n'ont-ils pas de régime politique ou n'en changent-ils jamais ?

L'usage est pourtant légitime. Chaque société fait fonctionner ses institutions politiques d'une certaine manière, selon un certain régime. La constitution — s'il en existe une qui ne soit ni décorative ni discrète — tend à régler ce régime, à le guider par des prescriptions normatives. Cependant la plus riche et la mieux respectée des constitutions ne fixe jamais qu'une partie du régime politique. Elle s'intéresse plus au pouvoir d'État qu'au fonctionnement des AE, elle prête plus d'attention à l'État qu'à la SC, alors que tous ces éléments sont impliqués dans le régime politique en vigueur. Avec ou sans constitution, chaque pays a *sa forme de régime qui le singularise*. Deux pays peuvent relever du même type d'État et du même type de SC, mais présenter néanmoins des régimes politiques différents. En 1981, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis sont tous trois des Républiques bourgeoises II assortis de SC à orientation libérale (n° 44), mais que

de variations d'un régime à l'autre ! Deux présidents aux pouvoirs inégaux et une reine purement décorative, des Parlements dont les pouvoirs sont nettement distincts, une centralisation ou une décentralisation non moins extrêmes, deux exemples classiques de bipartisme et un exemple non moins classique de multipartisme, une presse très inégalement mordante, une télévision qui est commerciale ou étatique, on n'en finirait pas de relever les différences tout aussi essentielles. Si même l'on s'en tient à la seule France, comment ne pas voir que, de 1958 à 1981, son régime politique n'a cessé d'évoluer, par le fait notamment de l'élection présidentielle, confiée à partir de 1965 au suffrage universel, par la déconnexion, après 1974, du président et du principal parti parlementaire et par la novation de 1981...

La forme du régime définit la personnalité politique d'un pays, personnalité toujours singulière et qui ne cesse d'évoluer, par glissements lents ou par mutations brusques. Cette particularisation extrême des régimes politiques interdit de les typifier, à la manière des États. Un type d'État définit, par ses traits essentiels, l'organisation politique d'une société : il dit les classes en présence, le rapport des forces entre elles, la domination politique qui en résulte, l'orientation générale du pouvoir que l'État exerce sur cette base, et la série approximative des appareils que ce pouvoir requiert. Il en dit donc assez pour spécifier nettement la qualité générale de l'État et pour le distinguer des États d'une autre qualité, c'est-à-dire d'un autre type tout aussi général. Mais il n'en dit pas plus : il ne dit pas le détail de l'agencement étatique, les particularités dont l'histoire nationale l'a empreint, les expériences et les novations qui s'y dessinent, les accidents hasardeux qui l'affectent, etc. *Mutatis mutandis*, la même analyse vaut également pour la SC et, par conséquent, pour l'articulation État/SC. Ainsi chaque formation politique se manifeste nécessairement sous des formes de régime très variées.

Cette extrême variété des formes de régime interdit d'en dresser un quelconque inventaire, mais elle n'empêche nullement de pousser l'enquête plus avant. Il est possible, en effet, d'établir une sorte de questionnaire méthodologique à l'aide duquel chaque régime singulier peut devenir identifiable. Si le mot n'avait déjà un autre sens, on dirait qu'il s'agit là d'une recherche *sociométrique*, par analogie avec l'art anthropométrique qui permet d'identifier les hommes, nonobstant leur ineffable singularité. Les mesures à prendre, les empreintes à relever, les particularités à noter pour dresser la fiche « sociométrique » d'un régime politique donné sont à rechercher du côté de l'État, comme du côté de la SC, sans oublier les formes particulières que peut prendre le rapport État/SC.

### 3

*Du côté de l'État*, l'examen détaillé de la classe régnante (t. 4, n° 8), c'est-à-dire de celle qui occupe le noyau de l'AE (t. 3, n° 40) est évidemment nécessaire. Dans les États personnifiés, le rôle effectivement joué par le monarque importe plus que son titre. Est-il chef effectif des armées ? Dieu ou grand prêtre et de quel culte ? De quelle élection ou de quelle tradition successorale tire-t-il sa légitimité ? À

quels chevauchements princiers l'État considéré est-il éventuellement soumis : y a-t-il, par exemple, deux rois pour un même État, comme chez les Khazars (111-I, 66), ou voit-on le même prince régner sur deux États néanmoins distincts, comme Guillaume III qui était, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, souverain d'Angleterre et des Provinces-Unies ? La vraie question à juger en ce dernier cas est d'apprécier le degré d'indépendance des États formellement fédérés sous une même couronne : est-ce un système modérément décentralisé comme l'Empire austro-hongrois ? Est-ce une confédération assez lâche d'États à demi autonomes comme l'Empire de Charles Quint (n° 40) ? Est-ce un empire quasi symbolique, comme l'est, en maintes périodes, le Saint-Empire romain-germanique ? Dans les États abstraits — c'est-à-dire dans ceux qui, avec ou sans monarque, sont dotés d'un noyau de classe III, d'un gouvernement bien spécialisé (t. 3, n° 40) —, le questionnement habituel des constitutionnalistes devient des plus utiles, même s'il n'existe pas de constitution formelle et respectée. L'organisation de l'exécutif, l'existence éventuelle d'un pouvoir législatif distinct, les rapports de l'un à l'autre, leur éventuel réglage constitutionnel, les modalités du contrôle de la constitutionnalité de certaines décisions politiques, les modes de règlement des « conflits de pouvoirs » ou des crises politiques et, plus généralement, le fonctionnement du noyau de l'AE méritent un examen toujours plus attentif au fait qu'au droit — sauf dans la mesure où le droit est lui-même un fait et non un décor. En tous États, également, les procédures effectives de sélection des régnants sont un trait important du régime politique : que doivent-ils à la faveur du prince, à l'élection, à leurs fonctions sociales extra-étatiques, au recrutement mandarin, aux filières de carrières, aux effets de castes, de classes, de clientèles, de partis, etc. ?

Toujours du côté de l'État, il faut observer de près l'AE lui-même, car bien des signes distinctifs du régime politique sont gravés dans sa structure. Il importe, en premier lieu, de caractériser très précisément cet AE, en se souvenant que les types d'AE que nous avons pu définir sont des « plages de variation » (t. 3, n° 49) et non des inventaires détaillés. Établir un tel inventaire permet de spécifier l'AE, de repérer sa composition exacte, ses lacunes et ses variations éventuelles : limitations ou extensions anormales de l'armée ; formes et degrés de spécialisation de l'appareil policier ; rôle éventuel de l'élection dans la désignation des juges ou des officiers de police ; inclusion ou non des transports, de la poste et des autres réseaux de communication, dans l'appareil de l'État. L'incorporation de divers AI dans l'AE est tout aussi importante. Y a-t-il une ou plusieurs Églises d'État ? L'école est-elle étatisée en tout ou partie ? La radio, le cinéma et la télévision sont-ils administrés par l'État ? Existe-t-il un parti politique directement inclus dans l'AE, en fait sinon en droit, et ce parti est-il unique ou soumis à la concurrence d'autres formations ? Etc. L'inventaire des éléments de l'AE n'a pas pour but de dresser un simple catalogue, car il importe, en second lieu, de repérer les arrangements hiérarchiques de ces éléments. L'armée est-elle unifiée ou fractionnée, contrôlée ou contrôleuse ? La justice et la police sont-elles séparées et laquelle des deux contrôle l'autre ? En quels rapports se tiennent la ou les Églises vis-à-vis des autres AE ? S'il existe un parti unique, est-il contrôleur ou contrôlé

par d'autres éléments et lesquels : l'armée, la police, quoi d'autre ? L'appareil financier et l'appareil des affaires économiques sont-ils distincts ou confondus et, s'ils sont distincts, où est le centre de gravité de leur système ? Assiste-t-on à des permutations dans le rôle respectif des divers éléments de l'AE (279, 152) ? En troisième et dernier lieu, il convient d'apprécier le maillage du territoire. Les AE élémentaires sont-ils composés en un système unique, dûment centralisé, ou sont-ils dispersés en grappes soumises à des pouvoirs locaux décentralisés ? Comment ces pouvoirs sont-ils agencés ? Comment les grappes sont-elles composées ? Comment s'opère l'ajustement entre le pouvoir d'État central et les pouvoirs décentralisés ? Et comment, à l'inverse, le pouvoir central répond-il aux dysfonctions et aux incohérences éventuelles de son AE « parfaitement » centralisé ?

L'enquête est à poursuivre *du côté de la SC*. Existe-t-il des MP dans lesquels l'État est directement impliqué ? Comment la SC se déploie-t-elle dans « l'espace » qui la définit (n° 24) ? Emplit-elle largement cet espace ou demeure-t-elle en deçà des possibilités qui lui sont virtuellement offertes et pourquoi ? Déborde-t-elle du cadre trop étiqué qui lui est en principe alloué ? Et comment : par des syndicats et des partis clandestins ? Par des Églises inofficielles ? Par une presse et une littérature occultes ? Etc. Si divers organes de l'État et de la SC ont une valeur représentative, par quelles procédures les représentants sont-ils désignés ? Si l'élection est de règle, comment est-elle organisée ? Comment est agencé le système des partis ? Etc.

Pour compléter l'enquête, il faut examiner de près *la jonction de l'État et de la SC*, c'est-à-dire leurs diverses surfaces de contact et leurs diverses formes d'interpénétration (n° 30). L'organisation et le rôle du Parlement, s'il en existe véritablement un (t. 3, n° 40) ; la nature, la densité et l'efficacité du système des conseils, comités et commissions, installés pour consultation ou pour décision autour du Parlement ou en son absence ; l'inégale opacité des divers éléments de l'AE vis-à-vis du Parlement ou des instances consultatives ; la nature administrative, élective ou mixte des institutions porteuses de l'articulation « welfariste » (n° 11) ; tels sont, parmi bien d'autres, les principaux points de suture à surveiller. Encore faut-il leur adjoindre au moins deux autres repères, dont le prochain volume soulignera l'intérêt. D'une part : y a-t-il une opinion publique ? Quelle est son extension dans la société et sa puissance dans l'État ? Comment sont agencés les médias qui l'influencent ? D'autre part : quelles sont les traditions politiques enracinées dans le discours social commun (t. 1, n° 80) et quels sont les appareils idéologiques, garants de leur pérennité ?

Tout lecteur attentif des volumes et des chapitres précédents pourra aisément allonger et nuancer le questionnaire qui vient d'être esquissé, étant bien entendu que la gamme des questions utiles varie selon le degré de développement de la société à considérer. Quant aux résultats qu'un tel questionnaire peut produire, il importe de bien distinguer *deux modes d'emploi*. S'il s'agit de caractériser de façon

très précise le régime politique d'une société donnée, aucune question n'est superflue, aucun détail ne peut être jugé *a priori* inessentiel. Que l'on veuille interpréter le spectacle offert sur la scène politique ou qu'à l'inverse on veuille comprendre comment les structures profondes de la FP font sentir leur efficace, dans les deux cas, un examen très détaillé de la forme de régime est indispensable : il produit un savoir sans lequel l'action politique se réduit à des tâtonnements incertains ou à des démarches aveugles. Mais le problème change, s'il s'agit de qualifier la forme de régime en vigueur dans une société, *par comparaison* avec celles qui s'observent en d'autres pays ou qui ont pu s'observer en d'autres époques. Plus l'examen est détaillé, plus le régime s'individualise et devient « incomparable ». La comparaison requiert la simplification. Mais comment simplifier à bon droit ?

D'abord, en se méfiant plus que jamais des universaux. Soit, par exemple, la monarchie : n'est-il pas tentant de distinguer les régimes monarchiques, par opposition aux régimes républicains et à bien d'autres ? Mais peut-on ranger sous le même concept la monarchie-magistrature de l'ancienne Rome, la monarchie-patrimoine des royaumes « barbares », issus des Invasions (92, 349), la monarchie-symbole vague, surplombant les Seigneuries et les Principautés médiévales, la monarchie « de droit divin » des États aristocratiques (n° 40), la monarchie constitutionnelle des Chartes du XIX<sup>e</sup> siècle et la monarchie-séquelle des Républiques bourgeoises modernes dont le président est un roi ou une reine ? La même démonstration pourrait évidemment être répétée pour bien d'autres termes dont l'apparente validité universelle recouvre d'infinies variations substantielles : la république, la démocratie, le totalitarisme, etc. En fait, un terme isolé peut résumer pertinemment une analyse, lorsqu'il identifie un type bien déterminé de structure sociale, inscrit dans une série nettement définie où sa valeur propre est fixée par contraste avec les autres éléments de cette série : ainsi, par exemple, des Républiques bourgeoises, dans la série des types d'État. Par contre, un terme isolé, de valeur prétendument universelle, n'a aucune signification précise s'il est appliqué à un aspect de la structure sociale qui est rebelle à la typification, ce qui est précisément le cas des formes de régime. Conjonctions de particularités dont chacune est historiquement déterminée, mais dont l'ensemble forme un hasardeux mélange de traits distinctifs, les régimes sont rebelles aux portraits-robots.

[Retour à la table des matières](#)

**50.** Pour qualifier les formes de régime en les comparant les unes aux autres, on ne peut pas procéder *par inventaire*, comme pour l'AE et l'AI (t. 3, chap. 2), ni *par enveloppement*, comme pour la SC (n° 19). L'inventaire est à prohiber, parce que le questionnaire esquissé ci-dessus produit nécessairement un tableau hétéroclite. Tout AE (ou tout AI) est un ensemble organisé d'institutions, une collection de groupes d'hommes spécialisés en vue de tâches diverses et équipés, à cette fin, de



moyens matériels convenables. En revanche, les traits distinctifs d'une forme de régime se reconnaissent parfois à l'existence ou à l'absence de certaines institutions, mais aussi à leurs arrangements relatifs et surtout à l'existence ou non de relations sociales très variables : le recrutement et la disposition de la classe régnante, les prises effectives qu'elle exerce sur les éléments de l'AE et sur les organisations de la SC, les immixtions diverses de cette SC dans l'État, etc. Pas d'inventaire, donc ; mais pas d'enveloppement non plus. La SC se laisse définir, de l'extérieur, par les diverses structures sociales qui sous-tendent l'espace, plus ou moins libre et ouvert, où ses organisations diverses peuvent manifester une activité politique. Rien de semblable n'est concevable pour une forme de régime car toute la structure sociale est finalement impliquée dans son dessin : par le pouvoir d'État elle touche à toutes les classes sociales et dépend de l'ensemble de leurs rapports ; par l'AE et par la SC, elle touche à toutes les organisations sociales. Intypifiable par inventaire ou par enveloppement, la forme de régime est encore moins qualifiable par sa structure propre. À la différence des MP qui combinent toujours cinq éléments primaires (t. 2, n° 5), à la différence des États qui s'analysent toujours comme un pouvoir dûment appareillé (n° 8), les régimes politiques ressemblent aux SC, en ceci qu'ils n'ont pas de structure propre. La SC est le nom commun de l'ensemble disparate, épars et multidimensionnel des organisations sociales non soumises au contrôle direct de l'État (n° 18). *La forme de régime est le climat politique d'une société donnée, le paysage que composent, dans leur fonctionnement même, tous les éléments de l'organisation sociale.* Un paysage n'a pas de structure — même si le tableau bien composé qui le représente en a une : celle de la composition artistique, précisément. Un climat n'a pas de structure, il est la résultante incertaine de données géographiques et de mouvements atmosphériques qui, eux, sont dûment structurés. Un régime politique n'a pas de structure propre.

Pour le qualifier et le rendre comparable à d'autres régimes, il faut donc pousser plus avant la métaphore anthropométrique. Jamais deux individus ne se ressemblent parfaitement, mais on sait pourtant extraire de leur signalement détaillé, quelques repères élémentaires, grâce auxquels leur identification devient objectivement possible. Repères qui autorisent, par ailleurs, des classements et des comparaisons. Appliquée aux régimes politiques, cette méthode peut produire des résultats pertinents, si les repères tenus pour essentiels sont judicieusement choisis. Mon hypothèse de travail est que chaque forme de régime peut être correctement identifiée par quelques traits principaux. Ces traits n'ont pas la belle simplicité des repères anthropométriques comme la taille, les empreintes digitales ou les photographies rétiniennes, mais ils sont néanmoins dépourvus d'équivoque pour qui sait analyser la structure sociale.

*Premier trait : quelle est la FP en vigueur ?* Il convient, en effet, d'identifier un régime politique en partant non pas du spectacle, austère ou chatoyant, offert par la scène politique, mais bien des structures politiques essentielles. Au cœur de tout régime politique, il y a un État d'un certain type, associé à une SC de forme

définie, le tout composant une FP bien déterminée. Oublier ce premier repère ferait tomber dans le piège où se perdent beaucoup de comparaisons naïves ou savantes, le piège des universaux. Mais que faut-il entendre, au juste, par *premier repère* ? Est-ce à dire que chaque FP se manifeste sous des formes de régime *qui lui sont propres* et que, réciproquement, les formes de régime sont *essentiellement différentes* d'une FP à l'autre ? Tel serait bien le cas, si deux effets perturbateurs ne venaient parfois masquer la succession des FP.

Le plus souvent, la transformation des FP, même si elle ne prend pas une allure révolutionnaire, s'accompagne de crises politiques assez vives. Ainsi, par exemple, il est rare que la poussée des syndicats et des partis qui transforme une SC d'orientation marchande en une SC d'orientation libérale (SC 2 → SC 5) s'effectue sans heurts ; les efforts accomplis par les États pour contenir cette poussée (SC 2 → SC 4) ou, à plus forte raison, les contraintes imposées tardivement pour en annuler les effets (SC 5 → SC 6) sont toujours marqués de crises politiques aiguës. De son côté, la transformation des types d'État s'accompagne, elle aussi, le plus souvent de crises ouvertes, parfois confondues avec les précédentes. Pour en rester aux exemples tirés d'États modernes, il est bien connu que la conversion d'une domination libérale bourgeoise en une domination interventionniste (État 10 → État 11), qui coïncide généralement avec la nationalisation de divers secteurs de l'économie (t. 2, n° 103), intervient pour résoudre une crise politique majeure, même si, comme en France, une telle transition se joue néanmoins en plusieurs reprises (1936-1945) : une crise politique ne se règle pas en un jour, ou en un bref délai, elle peut s'étaler sur toute une période. Les crises génératrices des États 14 (États « soviétiques ») peuvent être plus longues encore, mais elles n'en marquent pas moins de nettes césures.

Pourtant, toutes les transformations de la FP ne sont pas scandées par des crises aussi tranchées. L'histoire anglaise est plus lisse que celle de la France, la transformation des États-Unis moins chaotique que celle de l'Allemagne, l'histoire du Chili d'avant 1974, moins tourmentée que celle du Brésil ou du Mexique. Les transitions politiques hachées s'accompagnent toujours de bouleversements dans la forme du régime. Les transitions politiques plus douces peuvent, à l'inverse, s'opérer sous couvert d'un régime qui *paraît* inchangé. L'exemple classique est celui de la Cité I romaine, dont certains traits spécifiques se reconnaissent encore, des siècles après que Rome se fut transformée en un empire esclavagiste, voire tributaire (n° 35) : un régime associé à un certain État survit, par certains aspects de plus en plus superficiels et folkloriques, à l'État (et à la FP) qui le portait jadis. L'exemple anglais est tout aussi classique : de l'État aristocratique-bourgeois du premier XVIII<sup>e</sup> siècle, assorti d'une SC dont l'orientation libérale demeure timide et assez fermement contenue (État 9 et SC 4), jusqu'à l'actuelle République bourgeoise II associée à une SC pleinement libérale (État 11 et SC 5), la FP anglaise a subi plus de mutations (État 9 → État 10 → État 11 et SC 4 → SC 5) que de crises politiques majeures, assurant ainsi une certaine continuité de la forme de régime. Continuité dont la pérennité de la monarchie et de maints autres

archaïsmes sont les conséquences les plus visibles, mais continuité qui ne peut être interprétée comme la persistance d'un régime politique inchangé : non sans décalages, le régime s'est transformé, comme la FP, par glissements généralement progressifs. Il faut donc accepter l'idée qu'un régime politique apparemment inchangé — c'est-à-dire sujet à des modifications locales — puisse recouvrir la transition d'une FP à l'autre. Autrement dit, *la liaison entre une forme de régime et une FP donnée peut subir des bavures dans la continuité historique, alors qu'à l'inverse les discontinuités historiques (révolutionnaires ou non) s'accompagnent d'une liaison beaucoup plus nette entre la forme de régime et le type de FP.*

Au reste, les survivances nées de transitions douces ne sont pas les seules bavures à déceler. Il faut aussi prêter attention à des contagions plus superficielles, à des importations de méthodes, d'institutions ou de procédures, en provenance des États les plus riches, les plus puissants ou les plus novateurs. Ainsi de l'ancienne Russie : « La longue fréquentation des cours mongoles a habitué les Russes au savant protocole et aux coutumes compliquées que les Mongols avaient empruntés aux Chinois. Bien mieux, la Moscovie des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles avait adopté ce même cérémonial et les mêmes coutumes protocolaires » (17, 29). De telles exportations formelles sont le fait de tous les États qui dominant ou perturbent durablement un SM donné et, le cas échéant, elles peuvent engendrer, dans le pays d'adoption, des traditions locales qui résistent plus ou moins aux aléas de l'histoire. Quelque chose de la Chine impériale, quelque chose aussi de Byzance survit sans doute encore dans l'URSS actuelle. Mais il serait naïf de prendre ces importations et ces traditions pour des caractéristiques premières du régime politique. La France révolutionnaire a exporté son Code civil et ses Constitutions en de nombreux pays, sans que la nature des États locaux — et donc l'ossature des régimes politiques — ait été modifiée *ipso facto*, même si la diffusion du Code peut avoir eu des effets plus profonds que la vulgarisation des Lumières, auprès des « despotes éclairés », par les philosophes du siècle précédent.

Derrière les survivances, les transitions et les importations, l'axe de tout régime politique est à chercher dans la FP qui le spécifie, parce que tout régime est essentiellement *la traduction d'une domination en un règne — et, réciproquement, l'ajustement d'un règne à une domination.* On aura compris que, dans cette formule, le règne ne désigne pas l'exercice du pouvoir par un roi, mais bien par une classe régnante. Cette classe est l'exécutif de la domination établie. Qu'elle soit ou non autonome (t. 4, n° 56), elle ne coïncide jamais avec l'ensemble de la ou des classes dominantes, si bien que le régime politique explicite le passage d'un terme à l'autre, le mode de désignation des régnants et la façon dont leur règne s'entretient. Voire la façon dont leur règne perdure dans une FP en principe inadaptée à cette fin, car il arrive qu'une classe régnante, inchangée pour l'essentiel, survive à l'État qui était sa base naturelle et réussisse à s'accrocher au pouvoir, en servant tant bien que mal un nouveau type d'État. La classe dont Bismarck est le prototype contrôle, de la sorte, la transformation de l'État aristocratique-bourgeois en une République bourgeoise atrophiée où l'empereur,

son chancelier et la vieille classe régnante gardent une part importante de leur pouvoir ancien (277, 108). Avec ou sans débordements de ce genre, la forme de régime caractérise enfin le mode d'activité des régnants. Ceux-ci sont les gestionnaires quotidiens des intérêts d'une classe ou, le plus souvent, d'une alliance de classes flanquée d'appuis divers (t. 4, n° 53). La forme de régime dépeint les moyens d'exécution — matériels ou symboliques, institutionnalisés ou informels, traditionnels ou improvisés — grâce auxquels la classe régnante accomplit son travail. Elle est, en somme, *la forme empirique du règne des régnants*.

*Second trait : souplesse et formalisation du régime politique.* Les FP ont toutes une certaine élasticité. Celle-ci dépend du type d'État, c'est-à-dire de la variété plus ou moins grande des alliances (et des appuis) de classes qui peuvent s'établir, dans les limites propres à une domination donnée. Elle dépend également du type de SC : il est évident, en effet, qu'une SC à orientation libérale (SC 5) permettra d'exprimer par des combinaisons politiques très variées les diverses alliances de classes compatibles avec le type d'État en vigueur, alors qu'une SC soumise à une contrainte dictatoriale réduira considérablement la gamme des possibilités ouvertes. En dernière analyse, l'élasticité de la FP est fonction des rapports entre la propriété et le pouvoir (n° 14). Elle est nulle ou faible, dans les sociétés où la propriété et le pouvoir tendent à se confondre. Ainsi, par exemple, la domination seigneuriale associée à une SC de très faible envergure (n° 36) ne peut laisser place qu'à des variantes mineures, selon le rôle du clergé (c'est-à-dire des tenants ecclésiastiques), des éventuels artisans et marchands des cités naissantes ou selon le degré de solidarité des seigneurs indépendants les uns des autres. En revanche, l'élasticité devient considérable à mesure qu'un écart se creuse entre le pouvoir et la propriété. Elle atteint son maximum dans les Républiques bourgeoises II, associées à une SC d'orientation libérale (n° 44).

Chaque forme de régime a, elle aussi, une certaine élasticité, mais qui se définit de tout autre manière. Ici, des procédures électives très ouvertes favorisent la circulation des régnants. Ailleurs, des institutions représentatives de forme traditionnelle garantissent à tout le moins l'expression politique de certaines classes (n° 25). Ailleurs encore, une classe régnante héritée d'une FP antérieure — bismarckienne, par exemple — privilégie systématiquement sa propre pérennité comme classe régnante, ce qui réduit considérablement le champ des alliances possibles. Ailleurs, enfin, un parti politique — unique ou parfois même soumis à concurrence — tend par tous les moyens à maintenir son monopole d'approvisionnement de la classe régnante, à moins que ce même monopole ne soit la chasse gardée d'une hiérarchie ecclésiastique ou militaire. Nullement exhaustive, cette liste d'exemples suffit à établir la très inégale élasticité des divers régimes politiques.

Toute la question est de savoir si *le régime observable en un pays donné est d'une élasticité comparable à celle de l'État et de la SC dont il est l'expression*. Un

régime insuffisamment élastique ne sera pas capable de susciter et de gérer toutes les alliances de classes compatibles avec la domination établie, et, dans certaines conjonctures politiques, ce régime deviendra un obstacle du point de vue même des classes dominantes. Il faudra changer brutalement de régnants pour garantir l'ordre social : une monarchie légitimiste devra céder la place à une monarchie orléaniste, comme dans la France de 1830 (99, 73) ; une république des ducs devra se convertir en une république des partis, comme dans la France des années 1875-1880. À l'inverse, un régime très élastique pourra survivre à la FP qu'il sert, il permettra d'exploiter toutes les alliances de classes compatibles avec la domination établie et pourra même, le cas échéant, permettre une transition en souplesse vers une autre FP, c'est-à-dire vers un autre potentiel d'alliances de classes (t. 4, n° 53). L'élasticité du régime politique a d'ailleurs des conséquences qui débordent de la FP. Tout État *en retard* sur l'évolution de la structure économique (de la FE) est un État servi par un régime vieilli, par une classe régnante crispée sur ses positions et dont la politique d'arrière-garde freine l'élan de la nouvelle FE. L'Europe du premier XIX<sup>e</sup> siècle est riche d'exemples, à cet égard, de Berlin à Vienne notamment, et la révolution de 1848 ne suffit pas à y mettre bon ordre. Inversement, tout État *en avance* sur l'évolution de la FE est servi soit par un régime politique suffisamment souple pour répercuter, en les amplifiant, les mutations structurelles en cours dans l'économie, soit par un régime politique issu d'une crise révolutionnaire et anticipant, avec plus ou moins de bonheur, sur des transformations à venir. L'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle où l'État aristocratique s'embourgeoise rapidement (État 8 → État 9) est un exemple du premier cas, et le second cas est abondamment illustré par la France révolutionnaire, véritable laboratoire de formes de régime (n° 75) dont certaines mettront des décennies à s'acclimater.

En règle générale, les régimes politiques les plus souples sont aussi les mieux formalisés. J'emploie à dessein le terme de formalisation, plutôt que des expressions plus précises — comme le droit, la constitution, etc. —, car ces dernières ont une portée trop limitée. Un régime politique réglé par une constitution sera formalisé si cette constitution est effectivement appliquée ; il sera d'autant mieux formalisé que les prescriptions (constitutionnelles seront plus précises. Un régime qui explicite ses décisions en normes juridiques est d'autant plus formalisé que la transformation de ces normes est soumise à des procédures rigoureuses, que le contrôle de leur respect est réservé à un appareil judiciaire suffisamment autonome et que les actes des tenants et des régnants relèvent, eux aussi, d'un contrôle juridictionnel effectif. Ainsi, ce qui compte, ce n'est pas l'existence d'une constitution et d'un droit, mais leur extension et leur respect. Qui plus est, la formalisation du régime s'étend bien au-delà du champ juridique (t. 1, n° 79) et elle peut précéder la formation de ce dernier. Une dynastie bien établie où la succession s'opère sans équivoque ; un rituel (religieux ou non) réglant nécessairement certains actes de la vie politique ou certains types de décision ; une répartition traditionnelle des compétences, entre les éléments de l'AE, entre le pouvoir central et les pouvoirs décentralisés, entre les divers organes du pouvoir

central lui-même ; une délimitation traditionnelle des compétences *interdites* à l'État (liberté des cultes, « principes fondamentaux de la propriété privée », liberté scolaire, etc.) ; tels sont, en divers types de FP, quelques exemples non ou peu juridiques de formalisation du régime politique. Enfin et surtout, ce qui importe dans ladite formalisation, *c'est ce qui la garantit*. On sait que chaque FP définit en quelque sorte une façon d'empêcher l'État d'exercer *le monopole du pouvoir* (et de l'organisation) dans la société (n° 30). La question qui est ici en discussion s'inscrit dans cette limite : comment *la dose de pouvoir* étatique qui résulte de la FP en vigueur est-elle exercée ? Au gré des régnants, voire des tenants ? Ou selon des formes, traditionnelles ou juridiques, explicites ou implicites, qui en fragmentent et en règlent l'usage ? Le respect desdites formes est d'abord garanti par les rapports de forces qui caractérisent la FP, c'est-à-dire par les institutions qui matérialisent, dans l'État et dans la SC, la force respective des différentes classes sociales et par la tension permanente qu'entretiennent les luttes de classes effectives, dans les limites de l'ordre établi que la FP structure. Ceci posé, il reste que les régimes les *mieux formalisés* renforcent ces garanties par toute une série de facteurs que l'on peut réduire à deux catégories. D'une part *une division formelle du travail du pouvoir*, c'est-à-dire un fractionnement de compétences qui multiplie les contrôles internes à l'État et les prises offertes aux institutions de la SC, voire aux individus eux-mêmes. D'autre part, *une tradition politique* qui fait du respect desdites formes une composante majeure de l'hégémonie en vigueur (t. 1, n° 84) : la répression qui doit s'exercer *dans les formes* perd de son efficacité immédiate, mais compense cette perte par un meilleur consentement à l'ordre établi. C'est dire que les régimes politiques les mieux formalisés (ou les moins arbitraires) fonctionnent, plus que les autres, à l'idéologie, comme le montrera le prochain volume.

Comme Gramsci le rappelle souvent (p. ex. 254, 371), il faut savoir distinguer, dans l'activité politique, « le moment de la force » et « le moment du consentement ». Le moment de la force, c'est celui où un nouveau type d'État se forme, celui où une ancienne classe régnaute s'accroche au pouvoir ou, plus souvent, celui où une nouvelle classe dominante assied son pouvoir. Le moment de la force, c'est aussi celui où une domination naguère bien établie est menacée ou chancelle. Bref, c'est le moment où triomphent le plus souvent des régimes politiques peu souples et peu formalisés. Le moment du consentement, c'est celui où une domination est bien assurée et bien acceptée, grâce notamment à un régime politique souple et bien formalisé — c'est-à-dire prévisible dans ses actes, dépourvu d'arbitraire. Mais la corrélation n'est pas toujours aussi simple. Il arrive qu'un régime souple et bien formalisé sache diluer les crises politiques, étaler les réformes, aménager des transitions. Le plus souvent d'ailleurs, la pérennité du consentement ainsi maintenue, dans le moment où la force serait ailleurs requise, n'est pas affaire d'habileté gouvernementale ou de hasards conjoncturels : c'est que la société où s'opèrent ces transitions souples est en position dominante, en position d'exporter ses contradictions, en position d'importer un regain de surplus (t. 2, n° 81), ce qui lui permet de nourrir le consentement. L'investigation

internationale nous donnera ainsi la clé des transitions souples, à l'anglaise ou à l'américaine.

*Troisième trait : des critères spécifiques selon les FP.* Les analyses précédentes fournissent deux séries de repères, valables pour toutes les FP et donc pour tous les régimes. Elles invitent à déterminer, pour chaque régime, la FP où il plonge ses racines premières et à jauger son aptitude à servir, éventuellement, la transition d'une FP à l'autre ; puis à apprécier son degré de formalisation et de souplesse et à juger s'il opère en force ou s'il incite plutôt au consentement. Pour affiner davantage les comparaisons, d'autres critères sont requis, mais ce sont des critères seconds, valables seulement pour une ou plusieurs FP, non pour toutes.

Ainsi, par exemple, *le degré de centralisation du pouvoir d'État* est important à noter, mais il n'a de sens que pour les États équipés d'un AE bureaucratique déjà assez développé ou d'un AE de classe supérieure (AE 6 et suivants — voir t. 3, n° 50), c'est-à-dire pour une partie des FP. Ce degré de centralisation est important, parce qu'il qualifie l'intensité de l'usage que l'État fait de ses propres moyens. Quand ce degré est élevé, comme en France, l'État globalise les luttes de classes, il élève leurs enjeux politiques, il fait de tout conflit ouvert un enjeu de la politique nationale. À l'inverse, quand ce degré est faible, l'État dont une partie des compétences est dispersée entre des pouvoirs locaux, favorise la fragmentation de certaines des luttes sociales. Surtout, il s'expose à de nouvelles contradictions internes et il offre des prises diversifiées à sa SC (n° 30). Si bien que, *toutes choses égales par ailleurs, l'État est d'autant moins État qu'il est plus décentralisé.* Certes, il faut écarter toute interprétation mécanique d'une telle formule : on verra prochainement que le dépérissement de l'État ne se réduit pas du tout à la seule décentralisation, mais qu'il appelle plus encore la déspecialisation de l'AE et diverses autres conditions (n° 65). Mais il reste que la décentralisation va dans ce sens, elle dilue la pression et la répression étatiques.

Un autre exemple est celui du système des partis. Laissons de côté les FP dotées d'une SC 1 à 3 où les partis n'existent pas encore ou d'une SC 6 ou 7 où les partis n'existent plus, si ce n'est sous la forme d'un parti unique, et considérons les seules FP où le système des partis est (ou peut être) un élément majeur du régime politique : celles où la SC est d'orientation libérale, plus ou moins contenue (SC 4 ou 5). Ici, la forme que prend le système des partis est un critère pertinent. Les régimes bipartistes et les régimes multipartistes ont des propriétés très différentes, pour ce qui est de l'organisation des classes sociales et de l'expression de leurs luttes (n° 25) et, le cas échéant, la présence d'un parti communiste puissant vient particulariser le fonctionnement du régime (n° 22).

Les nouveaux critères pris pour exemple sont de portée limitée. Ils intéressent certaines FP bien définies. Mais ils indiquent la voie à suivre pour affiner la comparaison des régimes politiques. Cas par cas, c'est-à-dire FP par FP, il importe

de repérer les différences pertinentes. Réciproquement, il importe d'éviter la généralisation abusive de critères seconds. Par exemple, dans toutes les FP centrées sur un État 13-militaire-nationalitaire, le couple armée/peuple joue toujours un rôle décisif : il est, on le verra, des régimes de dictature militaire où l'armée est la pépinière des régnants et l'axe de l'AE ; mais aussi des régimes populistes où la domination s'adosse à un appui populaire massif. Mais la transposition d'une telle distinction dans d'autres FP, polarisées par d'autres types d'État est sinon toujours impossible, du moins à manier avec prudence, car, ne fonctionnant plus sur son terrain d'origine, elle ne peut plus avoir la même signification ni la même portée.

En définitive, la comparaison des formes de régime requiert un repérage multidimensionnel. Quelques dimensions sont communes à toutes les FP et à tous les régimes, mais la plupart d'entre elles valent pour quelques FP seulement, voire pour une seule. Plus les régimes à comparer sont nombreux, plus ils s'appliquent à des FP *voisines* (dans la continuité historique ou dans la contemporanéité d'un SM), plus la liste des critères pertinents doit être allongée. Encore faut-il ne point omettre les perturbations, déjà notées, qui résultent de la contagion internationale de certains traits ou de la souplesse de certaines transitions.

[Retour à la table des matières](#)

**51.** Comme les formes de régime dépendent, avant tout, des caractéristiques propres à chaque FP, il convient de choisir un échantillon de ces FP, pour pousser l'étude plus avant. Un échantillon seulement, car un examen systématique de toutes les FP nous conduirait à d'infinies recherches. On négligera donc tous les régimes anciens — sauf à rappeler ce qui a déjà été dit de la féodalité (n° 37) ou de la monarchie absolue (n° 41) — pour concentrer l'analyse sur *les principales formes de régime observables dans les sociétés contemporaines*. Celles-ci relèvent, pour la plupart, de trois types d'État, nés tous trois au XX<sup>e</sup> siècle : les Républiques bourgeoises II, les États militaires-nationalitaires et les Républiques « soviétiques » (États 11, 13 et 14). En bonne méthode, il conviendrait également d'examiner les types d'État dont ces formes actuelles dérivent, mais cela n'est possible que pour les Républiques bourgeoises I (État 10) qui sont l'antécédent habituel des États 11. Les États 14 naissent, on le sait, de révolutions autonomes ou importées (n° 47) qui rompent avec le développement étatique antérieur et qui, surtout, ont détruit des États de types très variés. Les États 13, généralement formés à la suite d'une décolonisation, ont eux aussi des antécédents trop divers pour qu'il soit possible de les prendre en compte ici.

Un examen strictement limité aux sociétés « suffisamment autonomes » (n° 32) devrait d'ailleurs éliminer de son champ plusieurs des États « soviétiques », la majorité des États militaires-nationalitaires et la quasi-totalité des Républiques



bourgeoises I aujourd'hui survivantes, car ces formations demeurent soumises à une très forte tutelle étatique-socialiste ou à une domination impérialiste, dépouillée de ses formes explicitement coloniales, mais aussi vive que naguère. Cependant, quitte à anticiper quelque peu sur des analyses que l'investigation internationale devra compléter (t. 1, n° 96), il est nécessaire d'examiner, au moins dans leurs grands traits, les principales formes de régime observables dans tous les États indiqués, qu'ils soient ou non « suffisamment autonomes ». Nécessaire, parce que dans les divers SM qui se succèdent rapidement en ce siècle (t. 1, n° 105), les transformations des FP sont devenues interdépendantes, tandis que les régimes politiques subissent des effets de contagion plus intenses que jamais. Pour convenir de ce point, il suffit de se rappeler l'impact de la révolution d'Octobre 1917, les luttes internationales des années 1920 et 1930 souvent polarisées autour du couple fascisme/communisme, l'extension des « démocraties populaires » au cours des années 1940 et 1950, les greffes démocratiques imposées par les Alliés aux vaincus de la Seconde Guerre mondiale et la longue série des décolonisations qui ont engendré, après 1945, des États toujours pris dans un jeu serré d'influences internationales contradictoires.

Dans cet énorme chassé-croisé, il est normal que les termes désignant couramment les principaux régimes politiques — les démocraties, les fascismes, les stalinismes, les populismes, les dictatures militaires, etc. — soient livrés à des usages extensifs et fluctuants : tout glisse, tout se mêle, tout se contamine, dans un monde en turbulence où aucun mot n'est innocent. Veut-on de la Grèce dans l'OTAN ? C'est une démocratie. La dictature qu'y exerce un quarteron de colonels devient-elle dangereusement vulnérable ? On l'efface : c'était une dictature !... Vive Cuba ! le castrisme est un populisme. À bas Cuba ! le castrisme est un stalinisme. Il en va de même pour tout pays : au gré des péripéties locales, des alliances internationales et des stratégies politiques, la valse des qualificatifs semble rendre les divers régimes politiques inqualifiables objectivement. Aussi faut-il s'entourer de précautions, pour progresser raisonnablement sur ce terrain mouvant et miné. D'où l'utilité des réflexions méthodologiques développées plus haut, et d'abord de celle-ci : l'analyse de tout régime politique est à *ancrer* dans celle de la FP que ce régime dessert.

## Chapitre 12

### Les formes de régime : exemples

*« Le nom sublime du maître génial du communisme mondial resplendira d'une flamboyante clarté à travers les siècles et sera toujours prononcé avec amour par l'humanité reconnaissante.*

*À STALINE A TOUT JAMAIS  
NOUS RESTERONS FIDÈLES. »*

*France Nouvelle, 14 mars 1953.*

[Retour à la table des matières](#)

52. Partons des diverses FP qui ont pour pivot un État 10, c'est-à-dire une République bourgeoise I, une de ces républiques dont le XIX<sup>e</sup> siècle capitaliste commence à peupler l'Europe. La domination libérale bourgeoise qui caractérise cet État s'épanouit dans une forme de régime très précise : la démocratie parlementaire organisée en république, c'est-à-dire débarrassée des anciens régimes monarchiques. Mais à ses débuts, la forme républicaine a mauvaise réputation. Elle pourrait avoir le charme exotique des jeunes États-Unis, mais, en fait, elle a l'odeur sulfureuse des régimes révolutionnaires et jacobins que la France a expérimentés après 1789. L'adaptation de l'État aux besoins nouveaux de structures économiques que le capitalisme transforme, va donc s'opérer de diverses façons, c'est-à-dire par des alliances de classes aux configurations diverses et, donc, par des procédures très diversifiées de sélection des régnants. Ainsi, *les premières Républiques bourgeoises s'établissent sous des régimes très différents, dont beaucoup ne sont pas de forme républicaine.*

Trois exemples principaux illustrent cette diversité. L'Angleterre, déjà dotée d'un régime très formalisé, mais sans rigidité, ajuste progressivement l'alliance des classes dominantes (t, 4, n° 28), à l'aide d'un Parlement déjà efficace et au prix de quelques crises politiques dont les enjeux sont l'extension du droit de vote qui

élargit l'assise de la bourgeoisie libérale et les lois sur les blés (t. 4, n° 28). Ici, la monarchie constitutionnelle s'assouplit, autant qu'il le faut pour servir un État qui est la plus bourgeoise des Républiques, le principal bastion mondial du capitalisme.

L'Allemagne est un exemple plus complexe, en retard de quelques décennies sur l'Angleterre. D'abord, c'est un espace politiquement émietté, que le plus puissant des États allemands, la Prusse, réussit à fédérer, au prix de plusieurs guerres — notamment contre le fédérateur rival qu'est l'Autriche. Cette unification capitalise deux courants favorables, d'ailleurs liés : celui de l'identification nationale, accélérée par les guerres napoléoniennes et par la nouvelle configuration des puissances, après l'écroulement de l'Empire français ; celui de l'expansion capitaliste renforcée assez tôt par le *Zollverein*, c'est-à-dire par l'union douanière des États allemands, mais aussi protégée de la concurrence anglaise, par un protectionnisme précoce et habile. L'unification capitalise ces tendances, mais au bénéfice de l'État fédérateur et de son agencement propre. Le régime bismarckien réussit de la sorte à maintenir durablement ses caractères pourtant anachroniques. Une ancienne aristocratie terrienne demeure la principale pourvoyeuse des régnants, des hauts cadres de l'armée, des diplomates, etc., fût-ce au prix d'alliances de classes étonnantes : elle essaie de détourner les revendications politiques de la bourgeoisie libérale et des classes moyennes, contre l'Église, par le *Kulturkampf* et elle n'hésite pas à rechercher l'appui de la classe ouvrière par des « réformes sociales » substantielles, tout en contenant assez brutalement le premier essor des organisations ouvrières. D'où le jugement sévère de Marx sur ce régime — Marx dit « État », mais tous les traits qu'il souligne caractérisent en fait la forme de régime — « qui n'est qu'un despotisme militaire, à armature bureaucratique et à blindage policier, avec un enjolivement de formes parlementaires » (105, 35). Liebknecht n'est pas moins sévère, lui qui caractérise le *Reichstag* de 1867, comme « la feuille de vigne de l'absolutisme » (*id.*, 85). En fait, le bismarckisme n'est qu'un régime politique archaïque au service d'un État bien moderne, c'est-à-dire apte à remplir sa tâche qui est d'assurer l'expansion du capitalisme. Régime archaïque par la nature et les méthodes des régnants, mais aussi régime très novateur par certains côtés : Bismarck est l'un des premiers explorateurs de l'articulation « welfariste » (n° 11).

Une autre novation appelée à un grand avenir est préfigurée dans le troisième exemple, celui du bonapartisme — c'est-à-dire du Second Empire français. Par ses plébiscites et par l'usage qu'il fait de la légende impériale, ce régime préfigure, en effet, certains traits du populisme contemporain. Mais l'essentiel du bonapartisme n'est pas là : c'est, avant tout, le prototype des régimes où les classes dominantes, incapables d'arbitrer leurs oppositions, s'en remettent à des régnants de fortune, lesquels se maintiennent au pouvoir en jouant des oppositions non surmontées et en recherchant un certain soutien populaire : ici, celui des paysans, porteurs de la légende impériale, c'est-à-dire d'un syncrétisme idéologique où les tribulations de leurs grands-pères, soudards de l'Empire, et les acquis de la Révolution française,

qui a assis leur propriété, se mêlent intimement. Les oppositions que les classes dominantes n'arrivent pas à surmonter n'ont pas nécessairement un caractère économique aigu. Ainsi, dans la France des années 1850 qui donne son nom au régime bonapartiste, aucun obstacle majeur ne s'oppose à l'essor du capitalisme. La République, restaurée en février 1848, a écrasé dès juin une révolution où la classe ouvrière jouait un rôle important sinon prépondérant et, par ailleurs, le conflit entre la propriété foncière et le capital — c'est-à-dire la politique de la rente (t. 4, n° 28) — n'a rien d'aigu en cette période. En fait, les oppositions alors irréductibles sont de nature politique. L'équilibre des classes dominantes est instable : la bourgeoisie capitaliste n'a pas encore absorbé la bourgeoisie marchande de la banque (t. 4, n° 31), cependant que l'aristocratie foncière demeure puissante. Après un demi-siècle de révolutions et de restaurations, tous les régimes déjà expérimentés ont leurs partisans, mais aucun ne recueille une adhésion massive. L'alerte de juin 1848 accentue l'incertitude. Le bonapartisme résout ce problème politique par une novation de la forme de régime. Il gouverne *pour* les classes dominantes, mais les dispense de régner *par* leurs représentants. En 1866, encore, Marx voit dans cette formule « la vraie religion et la bourgeoisie moderne » et il souligne sa parenté avec celle du bismarckisme qui triomphe en Allemagne (271-IX, 48).

Les trois exemples qui viennent d'être examinés ont ceci de commun qu'ils assurent *en force* l'instauration du nouvel État 10 et qu'ils garantissent le règne *économique* de la bourgeoisie capitaliste et son accession partielle aux responsabilités *politiques*, tout en empruntant leurs hommes d'État et leurs formes de gouvernement aux anciens États aristocratiques-bourgeois (ou, dans le cas du bonapartisme, à une imitation d'un ancien État du même type, l'Empire napoléonien). En outre, deux de ces formes de régime sont, par divers côtés, des prototypes. L'utilisation plébiscitaire du suffrage universel, l'irruption au pouvoir de régnants déclassés, le conservatisme politique associé à une politique « sociale » hardie, l'exaltation des nationalités et du nationalisme trouveront maints emplois durant le siècle suivant, comme ingrédients de divers régimes. Mais ces attributs, souvent imités, du bismarckisme et du bonapartisme, ne doivent pas cacher la vulnérabilité de ces régimes mal formalisés et peu souples, c'est-à-dire peu aptes à répondre par de rapides évolutions aux incessantes transformations dont le capitalisme est l'agent. La monarchie constitutionnelle enrobant un parlementarisme qui deviendra aisément démocratique — c'est-à-dire la formule anglaise — a plus d'avenir, en raison de sa souplesse (et de la position impérialiste qui aide à en supporter le prix — n° 50). Elle se convertit sans trop de heurts, en une véritable démocratie parlementaire, c'est-à-dire en la forme de régime le mieux adaptée à la domination libérale bourgeoise.

[Retour à la table des matières](#)

**53.** Cette adaptation tient à trois caractéristiques de la démocratie parlementaire. En laissant s'établir les partis les plus divers et en universalisant plus ou moins vite le suffrage, elle assure un meilleur consentement des dominés à la domination établie. En développant au maximum l'articulation parlementaire (n° 11), elle sépare le monde hasardeux du marché, du monde rationalisable des affaires publiques, en quoi elle est essentiellement libérale. Enfin, en ouvrant largement le jeu des combinaisons parlementaires et ministérielles, elle favorise la circulation des régnants : ses crises ministérielles et ses changements de majorité stabilisent la domination établie, même s'ils vulnérabilisent les régnants. Bref, la démocratie parlementaire est d'une souplesse bien adaptée aux besoins d'une République bourgeoise I et d'une SC d'orientation libérale (et non plus d'une SC 4 assez étroitement contenue, comme il était d'usage dans les régimes bismarckien ou bonapartiste). Encore faut-il éviter de prêter à ce régime des qualités universelles. Il connaît maintes variantes, selon le degré de centralisation de l'AE, selon l'agencement du pouvoir d'État (rôles et prérogatives propres à l'exécutif et au législatif), selon le degré de libéralisation de la SC 5, selon le nombre et le poids relatif des partis politiques, etc. Parfois aussi, des traits secondaires peuvent, localement, le marquer profondément. Ainsi de la France radicale du dernier XIX<sup>e</sup> siècle qui se défait d'une Église particulièrement réactionnaire et se colore d'une laïcité militante. Ou, à l'inverse, de l'Israël contemporain où la loi religieuse imprègne la vie publique. Mais, tant qu'il n'affadit pas trop gravement ses caractéristiques essentielles, ce régime mérite les éloges répétés que lui décerne Engels — il est « la forme d'État la plus élevée, la république démocratique, qui devient de plus en plus une nécessité inéluctable dans nos conditions sociales modernes, et qui est la forme d'État sous laquelle peut seule être livrée jusqu'au bout, l'ultime bataille décisive entre prolétariat et bourgeoisie » (**44**, 158 ; **105**, 87, etc.) — éloges auxquels Lénine souscrit sans réserve (**81-II**, 244-245).

Les démocraties parlementaires, plus ou moins particularisées et déformées, deviennent peu à peu, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, la forme de régime la plus répandue dans des Républiques bourgeoises I qui, elles-mêmes, se multiplient. Cette contagion s'opère parfois dans le carcan d'un autre régime — ainsi de l'Allemagne postbismarckienne qui s'aligne à demi sur ce modèle, mais ne le rejoint pleinement qu'après la révolution de 1918. La fin de la Première Guerre mondiale marque, à cet égard, une étape importante : la démocratie parlementaire devient — sous des formes d'une inégale pureté — la forme de régime la plus répandue en Europe. Mais cette guerre marque aussi, avec la révolution d'Octobre 1917, le début d'une crise politique internationale que la crise économique des années 1930 envenimera. Crise internationale, c'est-à-dire commune, sinon simultanée. Crise dont les structures économiques sortent souvent bouleversées (FE 12 —> FE 13 : voir t. 2, n° 110) et qui aboutit généralement à la

transformation du type d'État (État 10 → État 11). En revanche, l'issue de la crise n'est nullement commune, *quant à la forme des régimes politiques*.

Certains régimes démocratiques survivent en s'adaptant. Ce sont généralement les plus souples, les mieux formalisés, les plus décentralisés ; ceux aussi où le mouvement ouvrier est fortement organisé et déjà mêlé à la sélection des régnants ; ceux, encore, où l'impérialisme conforte la démocratie de ses surplus (n° 50) ; ceux, enfin, où la tradition historique nationale garantit la souplesse du régime (n° 49). Toutes caractéristiques qui se mêlent, à doses variables, dans le cas de l'Angleterre, des États-Unis, des Pays-Bas, des pays scandinaves (hormis la Finlande), etc., et qui dispensent ces pays de privilégier derechef « le moment de la force » sur « le moment du consentement » (n° 50).

[Retour à la table des matières](#)

**54.** Le moment de la force devient décisif, en revanche, pour les Républiques bourgeoises où, comme dans l'Italie des années 1920, il s'établit un équilibre instable entre les forces sociales en lutte. Gramsci analyse ainsi cette situation : « le prolétariat était trop fort pour subir plus longtemps, de manière passive, l'oppression capitaliste. Mais ses forces organisées étaient incertaines, hésitantes, intérieurement faibles, car le parti socialiste n'était qu'un amalgame d'au moins trois partis. Il a manqué à l'Italie de cette époque un parti révolutionnaire, bien organisé, décidé à lutter. De cette position *d'équilibre instable*, est née la force du fascisme ; il s'est organisé, a pris le pouvoir, avec des méthodes et des systèmes qui, quelle que soit leur spécificité italienne [...] n'en avaient pas moins des ressemblances avec les méthodes et les systèmes décrits par Marx dans le *18 Brumaire* » (29, 118) — c'est-à-dire avec le bonapartisme.

Toutefois Gramsci ne s'en tient pas à cette filiation, car le fascisme n'est pas un néo-bonapartisme, il fait novation. Le temps n'est plus où il s'agissait de contenir une SC dont l'orientation libérale s'affirmait à peine ; il s'agit, au contraire, de supprimer ou de museler une SC déjà richement développée et notamment de briser ou d'assujettir ses partis et ses syndicats. Un nouveau parti de masse, centré sur les « classes moyennes », mordant sur la classe ouvrière et bientôt greffé sur l'AE accomplit cette tâche, puis la parfait en déployant tout un appareil néo-corporatif qui permet de gérer tant bien que mal les intérêts des classes dont l'appui est nécessaire au nouveau régime : paysans et « classes moyennes » urbaines. Le fascisme italien donne son nom à la nouvelle forme de régime qu'il inaugure. Dans l'Europe en crise des années 1930, son exemple sert de contre-type au modèle communiste dont les jeunes PC sont les avocats musclés. L'Allemagne, l'Espagne et divers autres pays adoptent à leur tour un tel régime, tout en le particularisant au gré de leurs spécificités.

Tous les régimes fascistes naissent à l'occasion d'une crise violente et s'imposent par une violence redoublée. Leur premier soin est d'écraser les forces politiques adverses et, ce faisant, de désorganiser les classes dominées et exploitées. En cela, ils se révèlent excellents protecteurs de la domination établie, dont ils modifient néanmoins le sens : de libérale, la domination bourgeoise devient interventionniste. Elle le devient, parce que les régimes fascistes, comme leurs rivaux démocratiques-parlementaires, doivent répondre à une crise économique d'ampleur inégalée (t. 4, n° 38), mais aussi, parce que ces régimes ont à garantir leur assise. Dans la forme, il s'agit d'établir leur efficacité, par opposition aux palabres parlementaires. Quant au fond, il s'agit de pacifier les masses désorganisées. Les régimes fascistes se font, à cette fin, héritiers de la tradition « sociale » du bismarckisme : ils versent la prime d'assurance, génératrice de l'articulation « welfariste ». Leur interventionnisme économique, souvent nourri d'expédients et parfois soutenu par leurs préparatifs militaires, les aide à réduire le chômage, cependant que des mesures plus que symboliques freinent l'exode rural.

L'accumulation du capital, délivrée de l'agitation ouvrière et stimulée par les dépenses publiques, s'en trouve confortée, sans que la thèse simpliste du *Komintern* soit validée pour autant (277, 85) : le fascisme n'est pas la dictature du grand capital monopoliste. C'est un régime politique qui sauvegarde la position dominante de la classe capitaliste, en mêlant, à doses variables, les nationalisations, les transferts sociaux et les dépenses militaires. Surtout, c'est un régime qui crée une nouvelle filière de sélection des régnants, par un parti de masse, et qui impose à toute la société, y compris à la bourgeoisie elle-même, un contrôle généralisé et une répression massive. C'est un régime de « fuite en avant » devant la crise (*id.*, 103), régime dont la rigidité extrême condamne inéluctablement à de nouvelles crises politiques majeures. Fuite en avant devant la crise, fuite en avant vers la guerre, fuite en avant vers un effondrement catastrophique.

Dans cette fuite, les régimes fascistes se distinguent par une réorganisation de l'AE et du pouvoir d'État : élimination du législatif, tutelle du *leader* à vie sur le gouvernement, réagencement du rôle des éléments de l'AE au gré des besoins (= déformalisation). Ils se distinguent aussi par leur style d'action idéologique et par l'intensité de la répression politique qu'ils exercent. Non sans variantes, leurs idéologies font massivement appel à la dénonciation de boucs émissaires : les communistes, les Juifs, les étrangers et les intellectuels sont leurs cibles préférées. La police, la peine de mort et le camp de concentration figurent parmi les moyens ordinaires de leur politique courante. Mais l'exaltation positive de la famille, de la jeunesse, de la race, de la nation, des tâches pionnières, des compétitions sportives, des vertus viriles, etc., jouent souvent aussi un grand rôle dans leurs actions d'endoctrinement et d'encadrement de la jeunesse et d'une fraction non négligeable de la population adulte. Le fascisme rompt ainsi avec le libéralisme économique, politique et idéologique, auquel les bourgeoisies dominantes s'étaient

accoutumées. Par des méthodes sauvages, il initie les classes capitalistes à un nouveau type de domination dont l'interventionnisme est le mot clé.

La plus sauvage des méthodes fascistes, qui se traduit par la création et le maintien permanent d'un MP 14-esclavagiste-concentrationnaire — d'ailleurs inégalement développé selon les pays : l'Allemagne est, à cet égard, à l'extrême pointe du mouvement —, ne peut cependant être considérée ni comme une invention ni comme une exclusivité fascistes. Les puissances coloniales, jadis adonnées à la traite esclavagiste, avaient, à l'occasion — comme les Anglais en Afrique du Sud, durant la guerre des *Boeren* —, concentré leurs captifs en des camps d'une humanité douteuse. La Première Guerre mondiale avait, elle aussi, multiplié les camps de prisonniers sur tout le continent européen. La novation n'est pas dans la concentration, mais dans son mélange avec une exploitation systématique et une dégradation délibérée des prisonniers, le tout se conjuguant en une politique d'extermination lente ou massive et, donc, en une politique de terrorisation des non-enfermés et d'identification des enfermés comme « antinationaux » et « ennemis de l'intérieur » (279, 116). Novation à laquelle, en un autre contexte, l'URSS a puissamment contribué (n° 59), si bien que le MP 14 est, pour l'essentiel, le produit historique de la guerre sans merci — sinon sans répit — que le communisme et le fascisme se sont livrée, en Europe, des années 1920 aux années 1940.

Les régimes fascistes d'Italie et d'Allemagne ont été imités en maints autres pays, avant d'être étendus à l'Europe continentale tout entière par la Seconde Guerre mondiale. Il faut toutefois se garder d'assimiler au fascisme tous les régimes ultra-répressifs. Les dictatures militaires établies dès les années 1920 dans divers États aristocratiques-bourgeois (État 9) de l'Est européen — Pologne, Finlande, Hongrie, etc. — se sont « enrichis » de quelques emprunts au fascisme, mais n'ont pas — sauf en Roumanie — recouru, comme lui, au parti de masse (parti IV — voir t. 3, n° 24) et, donc, au quadrillage systématique de toute la population. L'Espagne franquiste, jusqu'à la fin des années 1940, a été une variante authentique du fascisme, mais dans les décennies suivantes, à mesure que son industrialisation capitaliste prenait tournure, elle s'est adaptée au nouveau SM en vigueur, en atténuant ses traits fascistes (SC 6) —→ SC 4), en se réduisant à n'être qu'une dictature militaire. Le Portugal de Salazar et de Caeta n° a suivi une évolution comparable. De même, beaucoup des États militaires-nationalitaires d'Amérique latine ont été rangés trop rapidement parmi les fascismes. La triste gloire du fascisme en a fait un qualificatif vague, appliqué à maintes dictatures militaires ou populistes (n° 57 et 58) de bien moindre envergure. Ni le Brésil ni même l'Argentine n'ont, à aucun moment de leur histoire, subi de véritable régime fasciste. Le Chili de Pinochet, non plus, bien qu'au cours de ses premières années, il ait été la plus fascisante des dictatures militaires : mais il n'a jamais pris le risque du parti de masse, n'a jamais domestiqué complètement sa SC, n'a produit aucune idéologie mobilisatrice et a systématiquement détruit la plupart des éléments de l'articulation « welfariste » préexistante (n° 11). Bref, le fascisme proprement dit



est un produit spécifique des Républiques bourgeoises menacées de subversion. C'est un régime fondé sur une alliance anticommuniste des classes moyennes (urbaines et rurales) et de la classe capitaliste, alliance qui isole et désorganise la classe ouvrière, non sans en séduire des fractions ; alliance qui s'organise, sous la coupe de *leaders* de fortune, autour d'un parti unique et qui transpose *formellement* le schéma des Républiques « soviétiques » : monopole étatique du pouvoir dans la société (aux firmes et groupes capitalistes près), monopole partisan du pouvoir dans l'État, pouvoir éminent du *leader* dans le parti (n° 59).

Au reste, le fascisme n'est pas qu'une forme de régime *politique*. C'est aussi un type d'hégémonie *idéologique* (t. 1, n° 94) qui, depuis les années 1920, s'est répandu en maintes sociétés aux régimes politiques assez divers : on en jugera au prochain volume.

[Retour à la table des matières](#)

**55.** La crise des Républiques bourgeoises I et leur conversion en Républiques bourgeoises d'un nouveau type (État 10 —→ État 11) s'est traduite, dans quelques pays, par l'instauration d'un régime politique éphémère, celui du *Front populaire*. Régime si éphémère que l'on aurait scrupule à le considérer comme un véritable régime politique — et non comme une simple combinaison politique temporaire, toujours inscrite dans les limites propres aux démocraties parlementaires — n'étaient ses caractéristiques tout à fait exceptionnelles. En vérité, les Fronts populaires des années 1930 et 1940, en France, en Espagne, au Chili et leurs résurgences partielles dans divers régimes politiques, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, doivent être analysés comme *des régimes de transition ; mais d'une transition avortée, vers un type d'État qui reste à inventer ;* et, paradoxalement, d'une transition souvent réussie vers l'État 11, c'est-à-dire vers la République bourgeoise II, forme étatique d'une domination interventionniste bourgeoise.

Pour justifier cette analyse sans céder au *wishful thinking*, il convient d'en détailler les termes. Premier terme : l'apparence politique. Tout Front populaire apparaît comme une combinaison ministérielle, assise sur une majorité parlementaire « de gauche », et assurée de la participation ou du soutien d'un parti communiste relativement puissant au Parlement et, plus encore, dans le pays (voir t. 3, n° 23). Jusque-là, donc, rien qui sorte des possibilités d'une démocratie parlementaire. La novation commence à se dessiner lorsqu'on prend en compte — deuxième terme — le dispositif des classes, dont les nouveaux régnants sont l'expression, ou, du moins, cette partie des régnants qui compose le Parlement et le gouvernement. On sait que le Front populaire est porté par une alliance anticapitaliste très large (t. 4, n° 32).

D'où cette contradiction : comment la domination bourgeoise (libérale ou interventionniste) peut-elle être exercée par une coalition anticapitaliste ? Contradiction encore formelle et susceptible, comme telle, de plusieurs réponses : **1.** L'alliance n'est anticapitaliste qu'en apparence ou sur des problèmes mineurs, elle masque ou habille un appui indirect de la classe ouvrière à la domination établie : c'est la variante travailliste ou social-démocrate triomphant dans un système politique biparti (n° 23) ; mais ce n'est pas un Front populaire. **2.** L'alliance est réellement anticapitaliste, mais elle est déviée par des directions politiques faibles (la « pause » de Blum, le « il faut savoir arrêter une grève » de Thorez) ou elle hésite à faire usage de sa force, pour des raisons de stratégie internationale (« l'union nationale », le « Front des Français » de Thorez). **3.** L'alliance est réellement anticapitaliste et elle poursuit effectivement ses objectifs, mais à mesure qu'elle satisfait ceux-ci, elle se brise sous les contre-offensives des classes encore dominantes, lesquelles rallient notamment la petite bourgeoisie urbaine ou rurale (c'est, par exemple, l'issue du Front populaire français en 1937-1938).

Néanmoins, il reste que, par-delà ces diverses réponses, dont les deux dernières se sont mêlées dans l'expérience française, la contradiction est substantielle : un gouvernement de Front populaire menace la domination établie ; celle-ci résiste à la menace par un réagencement du rôle effectif des AE qui, de serviteurs des gouvernements antérieurs, tendent à devenir des bastions de la résistance au nouveau gouvernement ; elle résiste aussi en faisant donner à fond toutes les ressources politiques et idéologiques que lui offre la SC (n° 24) et en jouant au maximum des solidarités internationales (t. 1, n° 104). Mais elle est menacée. D'une menace d'autant plus réelle que — troisième terme — des réformes structurelles peuvent ébranler certaines des bases de cette domination.

De ce point de vue, les nationalisations, génératrices d'une FE 13 (t. 2, n° 103) sont, à l'origine et dans leur principe, de substantielles atteintes aux propriétés et aux pouvoirs de la classe capitaliste. Mais elles ne peuvent triompher de la domination établie et la relayer par une nouvelle domination *non bourgeoise* que si l'offensive anticapitaliste se poursuit pour donner à la nouvelle alliance de classes une base durable et stabilisable, dans la structure économique, dans la SC et dans l'AE — et pas seulement au Parlement. Que si, en d'autres termes, le régime de Front populaire élabore une nouvelle domination, assise sur une FE 13 ou sur une FE où des transformations plus substantielles encore s'opèrent (t. 2, n° 114).

Un quatrième terme valide *a contrario* l'analyse précédente. En tout pays, la formation d'une FE 13 a accompagné la transformation de la domination bourgeoise qui, de libérale, est devenue interventionniste (n° 18). En tout pays, la domination ainsi transformée s'est traduite, en peu d'années, par une stabilisation, puis par une résorption relative du MP 12-étatique-capitaliste (t. 2, n° 52), c'est-à-dire par un retour FE 13 —→ FE 12 (t. 2, n° 102). Autrement dit, en aucun pays, la FE 13 n'a pu être stabilisée en tant que telle et servir de base à une forme

originale de domination politique (n° 18). Les Fronts populaires et leurs équivalents divers ont été, jusqu'à présent, les seuls régimes politiques sous lesquels un tel mouvement ait été *esquissé*. Ce sont bien des régimes de transition avortée, vers une forme d'État qui n'a jamais réussi à prendre tournure, mais dont maintes conditions de réalisation étaient néanmoins réunies. Ici, l'histoire a dessiné des pointillés à suivre... À suivre, sans oublier de quel poids le système mondial pèse sur les États particuliers, dans les années 1930 comme aujourd'hui. Sous cet angle, le contre-exemple des FE étatiques-socialistes (t. 2, n° 108), des Républiques « soviétiques » qui les gèrent et des formes de régime dans lesquelles cette gestion s'opère, ne doit jamais être sous-estimé, tant il alimente les contre-propagandes bourgeoises et les contre-pressions internationales. Le pointillé à suivre n'est certainement plus de la forme : « nationalisations-étatisations » (FE 13) plus « Front populaire » ; on en discutera prochainement (n° 65).

[Retour à la table des matières](#)

**56.** Les Républiques bourgeoises II (État 11), où la domination bourgeoise s'exerce sur un mode interventionniste et non plus libéral (n° 44), ont été accouchées, on l'a vu, par des régimes fascistes et des Fronts populaires ou, plus rarement, par une transformation progressive d'une démocratie parlementaire (n° 53). Je dis plus rarement car, outre les cas aigus de fascisme déjà évoqués, il ne faut pas oublier que les victoires allemandes de 1939-1941 ont étendu à presque toute l'Europe, cette forme de régime, tout en la surchargeant de particularités dues à la position hégémonique de l'Allemagne. Cependant, la victoire des Alliés a permis ou a imposé l'établissement de démocraties parlementaires dans tous les États de ce type et, passé le moment de la force, la greffe a pris, y compris dans les anciens foyers du fascisme. C'est que la démocratie parlementaire, dûment renouvée, convient parfaitement à ces États, non point par quelque accord préétabli, mais bien parce que les conditions politiques qui ont prévalu au centre du SM impérialiste d'après-guerre (t. 1, n° 110) y ont été éminemment favorables.

Il faut bien voir, en effet, que les États 11 occupent presque tout le « centre » du SM en Europe occidentale, au Japon, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, et ne débordent guère de ce « centre ». Les nouvelles Républiques se sont donc trouvées inscrites dans un espace politique organisé sous la prédominance américaine, et elles ont collectivement bénéficié d'une position économique dominante, d'un approvisionnement à bon compte en matières premières, de l'afflux d'une armée de réserve industrielle importable selon les besoins et, sur cette base, d'une expansion économique sans précédent, malgré ses disparités nationales et ses accidents conjoncturels. Expansion économique qui a certes permis une puissante accumulation du capital (favorisée aussi par la domestication du MP 12 — voir t. 4, n° 37), mais a permis également de payer partout de substantielles « primes d'assurance » sous forme de transferts sociaux

abondants et diversifiés (n° 11). Les classes dominantes ont pu pratiquer de la sorte une permanente « contre-révolution préventive » (13, 76) sous une forme apte à nourrir le consentement des classes dominées et à minorer le recours à la répression directe.

Dès lors, le Parlement a pu poursuivre ou retrouver le rôle que la tradition libérale lui assigne : gestion des alliances de classes, sélection et rotation d'une partie des régnants, entretien de l'articulation parlementaire (n° 11). Ou, plus exactement, il a retrouvé ou conservé une partie seulement de ce rôle. En effet, la gestion politique des affaires courantes s'accommode mal d'un débat permanent et d'une mobilité excessive des gouvernants, dans un État *qui est devenu interventionniste* et qui, de ce fait, est intimement mêlé à toute la vie économique et politique, et à une bonne part de l'activité idéologique. Qui plus est, les intérêts impliqués dans les diverses interventions de l'État — intérêts de groupes industriels et financiers, de corporations professionnelles, de secteurs ou de régions économiques — sont trop délicats pour être livrés aux ajustements aléatoires que peuvent produire les majorités fluctuantes d'une Assemblée : ce n'est pas seulement qu'il y a des intérêts à cacher, c'est aussi que chaque « dossier » s'alourdit d'une technicité réelle et d'une sophistication bureaucratique. De ce fait, le Parlement demeure un bon décideur pour les orientations massives et un bon reflet des fluctuations de l'opinion, mais il doit être dessaisi de toute la gestion courante, y compris d'une bonne part de la gestion des alliances de classes.

Partout, on a donc assisté à un transfert de pouvoirs du législatif vers l'exécutif et, le cas échéant, des pouvoirs décentralisés vers le centre étatique. L'Angleterre et les États-Unis, dont la décentralisation demeure exemplaire, ont néanmoins vu leur pouvoir central prendre du poids. Et surtout, des techniques diverses ont été adoptées pour stabiliser un peu mieux les gouvernements et réduire le champ effectif de la décision parlementaire : système biparti assurant la domination de la majorité parlementaire et du gouvernement par un même parti, présidentialisme, etc. La France a tardé quelque peu à suivre cette voie, notamment parce que sa bourgeoisie affaiblie a dû subir, à la Libération, une sorte de regain du Front populaire, qui a renforcé pour un temps la FE 13 et a transféré à la classe capitaliste étatique (t. 4, n° 36) le leadership provisoire des classes dominantes. Mais la Constitution de la V<sup>e</sup> République l'a remise, dès 1958, dans le droit commun des États 11 où les exceptions se raréfient. L'exception italienne, qui était la principale, semble en voie de se résorber depuis que les sinueuses approches du « compromis historique » ont commencé de stabiliser le fonctionnement de ses institutions et de renforcer quelque peu l'exécutif.

Dans les pays où le multipartisme demeure vivace (n° 23) et où la diversité des intérêts de classe trouve ainsi des expressions politiques plus souples, la démocratie parlementaire ne va pas sans risques pour la domination établie : la porte reste ouverte à une dérive du régime politique vers une limite analogue à celle que les Fronts populaires avaient commencé d'explorer (n° 55). Mais, hormis

l'immédiat après-guerre, aucune coalition anticapitaliste n'a pu accéder au pouvoir, avant 1981. On examinera plus loin les causes de cette impuissance, sur l'exemple français (n° 78). Au demeurant, le système politique bi— ou multipartis dont tous les régimes démocratiques sont dotés ne les a pas empêchés de glisser très souvent vers une forme de parti dominant, associé à l'exercice du pouvoir et jouissant de liens privilégiés avec l'État. Dans les systèmes bipartis, ce rôle revient au parti majoritaire et il se développe d'autant plus que la même majorité est reconduite. Dans les systèmes pluripartis, la même tendance se fait jour : ainsi de la démocratie chrétienne en Italie ou du parti gaulliste sous les deux premiers présidents de la V<sup>e</sup> République. Poulantzas a raison de voir dans cette émergence d'un parti dominant de masse (279, 259 sq.) la source d'une éventuelle perversion des actuelles démocraties parlementaires, si le consentement qu'elles recueillent venait à s'affaiblir.

Les conditions d'un tel affaiblissement ne sont pas encore acquises, mais elles commencent à s'accumuler. L'amorce de décolonisation économique que représente la politique pétrolière de l'OPEP (t. 1, n° 111) et la crise économique ouverte depuis 1974 en portent la menace. Toutefois, je pense avec Gramsci qu'« on peut exclure que, par elles-mêmes, les crises économiques immédiates produisent des événements fondamentaux : elles peuvent seulement créer un terrain plus favorable à la diffusion de certaines façons de penser, de poser et de résoudre les questions qui impliquent tout le développement ultérieur de la vie de l'État » (254, 384). Mais de nouvelles questions se posent qui intéressent l'emploi, les transferts sociaux et la possibilité même de retrouver les anciens taux de croissance : qui saura les penser et les résoudre en termes politiques ? Questions d'autant plus graves qu'en Europe tout au moins la réorientation libre-échangiste des États et la déliquescence délibérée du MP 12 (t. 2, n° 114) tendent à annuler la capacité de réponse *politique* des États, aux conséquences économiques et politiques de la crise. Craignons d'avoir à donner raison à ce sociologue américain — Norman Birnbaum — selon qui « le retour du pouvoir économique du marché suppose, en fin de compte, un renforcement de l'autorité répressive de l'État » (284, 220).

[Retour à la table des matières](#)

**57.** Les États militaires-nationalitaires (États 13) sont aujourd'hui les plus nombreux en Amérique latine, dans le monde arabe, en Afrique noire et en Asie. Les sociétés qu'ils régissent sont le plus souvent assises sur des FE 16 domaniales-étatiques-capitalistes (t. 2, n° 106) et, plus rarement, sur des FE 10 domaniales-capitalistes (t. 2, n° 100) où n'existe encore aucun secteur nationalisé significatif. Selon l'ancienneté de leur décolonisation et les autres particularités de leur histoire, ces sociétés possèdent des SC très variées (n° 46) si bien qu'elles constituent, en réalité, une gamme de FP assez différenciées. Cependant, comme elles sont

presque toutes soumises à une forte tutelle impérialiste, l'étude de leurs FP et notamment de leurs formes de régime ne peut être poussée très avant, tant que les résultats détaillés de l'investigation internationale nous font défaut. Je me contenterai donc, ici, de quelques observations générales.

Les régimes démocratiques parlementaires s'acclimatent mal dans les États 13, malgré de fréquentes importations. L'existence d'un Parlement pas toujours réduit à un rôle décoratif, celle, déjà plus rare, de gouvernements responsables devant ce Parlement, celle aussi, de partis et de syndicats plus ou moins librement développés, ne suffisent pas à garantir que le régime ressortit effectivement et durablement à la démocratie parlementaire. Au mieux, l'activité politique ainsi formalisée n'intéresse qu'une partie des classes sociales. Souvent, les immenses masses paysannes et parfois aussi les masses ouvrières sont incluses de façon purement formelle dans le jeu électoral et privées d'organisations propres. Souvent aussi, des pans entiers de la population — tels les Indiens dans la plupart des pays d'Amérique latine — demeurent exclus de ce jeu, par l'effet de lois électorales discriminatoires. Si bien que, dans des pays comme l'Inde et — pour des périodes beaucoup plus brèves — comme le Mexique, le Venezuela, le Brésil, l'Argentine, etc., la démocratie parlementaire est, au mieux, une forme de régime à la limite de la domination établie, comme les régimes de Front populaire sont à la limite des dominations bourgeoises (n° 55). L'arbitrage des intérêts discordants d'une classe puissante de propriétaires fonciers, d'une bourgeoisie capitaliste souvent faible (à moins qu'elle ne ressortisse au capital étranger, ce qui pose d'autres problèmes), d'une bourgeoisie marchande non encore absorbée par la classe précédente et, souvent aussi, d'une classe capitaliste étatique (t. 4, n° 44) est un arbitrage difficile à réaliser à l'aide d'un Parlement.

Comme, en outre, le bâti de l'alliance des classes dominantes doit s'opérer en recueillant de suffisants appuis dans une paysannerie libre ou encore semi-serve, dans une classe ouvrière minoritaire et parfois relativement privilégiée (t. 4, n° 45) et dans diverses « classes moyennes » urbaines souvent surdéveloppées (n° 46), le tout en présence d'une immense armée de réserve, faite de déclassés entassés dans les villes et les bidonvilles, il est clair que la démocratie parlementaire — qui marche surtout au consentement — répond mal à une situation politique où la force est massivement requise. Là où elle existe, elle est souvent associée à la prépondérance politique d'une aristocratie foncière, gouvernant seule ou en alliance avec une bourgeoisie capitaliste encore faible. Il est rare qu'elle survive à l'irruption organisée des classes exploitées, dans le jeu politique.

De leur côté, les régimes proprement fascistes sont aussi rares que les démocraties parlementaires. Cette affirmation, déjà à demi justifiée (n° 54) doit être clairement explicitée. Les sociétés soumises à des États 13 sont rarement dotées de SC très développées (SC 5) qu'il faudrait détruire par les grands moyens du fascisme. Leur structure de classes, composite et riche de contradictions multiples, rend très difficile la constitution d'un parti de masse qui unifierait une

part suffisante de ces classes, pour en faire une force, répressive certes, mais aussi une force liée par une idéologie suffisamment mobilisatrice : le noyau à demi privilégié des « classes moyennes » urbaines n'offre, à cet égard, aucune base comparable à celle qu'il a pu fournir dans les Républiques bourgeoises en crise et un recours *massif* aux déclassés des bidonvilles ou aux masses rurales serait trop dangereux pour l'ordre établi, comme le prouvent les régimes populistes à examiner ci-après. Rares sont, enfin, les États 13 en mesure de développer, de façon significative, une généreuse articulation « welfariste » (n° 11) intéressant la population dans sa masse. Ceux des États qui, par exception, disposent effectivement de rentes minières ou pétrolières, suffisantes pour s'engager dans cette voie, y trouvent généralement le moyen d'adosser la domination établie à une clientèle urbaine de « classes moyennes » (Venezuela, Nigeria, Iran, etc.), non celui d'arroser le pays tout entier d'aides et d'allocations comparables à celles que — de l'Allemagne hitlérienne à la Suède sociale-démocrate — toutes les Républiques bourgeoises pratiquent. L'objection qu'on pourrait tirer, à ce propos, de l'Arabie et des émirats pétroliers, est, on l'admettra, de portée tout à fait locale et, d'ailleurs, elle intéresse généralement des sociétés en transit vers l'État 13.

Au demeurant, il importe de ne pas identifier fascisme et répression brutale. À s'en tenir aux années d'après 1945, il n'est à peu près aucun État 13 qui n'ait pratiqué, parfois à diverses reprises, d'épouvantables massacres de paysans ou d'ouvriers — organisés ou non — et qui n'ait été engagé, la plupart du temps, dans une chasse, plus ou moins sélective, aux militants syndicaux ou révolutionnaires (réels ou déclarés tels). Mais tous les États et tous les régimes politiques ont à leur actif de semblables massacres. Et, puisqu'il est raisonnable de commencer par balayer devant sa propre porte, faut-il comparer les massacres de Bogota, en avril 1948, ou ceux de Santiago, en septembre 1973, avec ceux de Paris, en juin 1848 ? Faut-il comparer l'écrasement des communistes indonésiens, en 1965, avec le massacre et la déportation des Communards parisiens, en 1871 ?

De telles comparaisons n'auraient aucun sens si elles tendaient à démontrer quelque banalité du genre : tout État devient féroce répressif quand la domination (= l'ordre établi) dont il est le gardien est ou paraît gravement menacée, si du moins cet État n'est pas totalement désorganisé ou désorienté. Elles ont un sens, en revanche, si elles aident à identifier les ressorts précis de certains types d'État et de certaines formes de régime. De certains types d'État ? Tous les États qui ont à régir une société où le capitalisme est activement présent (États 9 à 11 et 13) doivent appuyer d'une répression brutale et parfois répétée la mise en marche de l'accumulation du capital (t. 2, n° 49) et déblayer ensuite les obstacles politiques majeurs qui l'enrayeraient. Cette répression peut, comme en Angleterre, s'être située, pour l'essentiel, dans un passé déjà lointain (**103-III**, 175) ; elle peut, comme aux États-Unis, s'être diluée en de multiples répressions ponctuelles contre les militants et les organisations du mouvement ouvrier ; elle peut, comme en France, s'être concentrée, à la faveur de crises révolutionnaires féroce ment maîtrisées. Elle peut, enfin, comme dans les États 13, où l'accumulation primitive

se complique de lourdes contradictions complémentaires — du fait de la propriété foncière surpuissante, des séquelles coloniales, des pressions impérialistes, des hétérogénéités ethniques dans des nations encore immatures, etc. —, s'opérer avec une brutalité répétitive, que les techniques militaires et policières modernes rendent plus féroce encore. Mais ceci n'implique pas que ces diverses répressions soient le fait d'un régime fasciste ou y conduisent. La France de 1848 ou de 1871 n'était pas fasciste. La Colombie de 1948 ou l'Indonésie de 1965 ne l'étaient pas non plus. Les régimes fascistes proprement dits ne sont que l'une des formes de ce que Marx appelle parfois « la dictature de la bourgeoisie » (106, 118), c'est-à-dire une des formes d'exercice de la répression sans laquelle la domination de cette classe ne peut s'établir et s'affermir, avant de trouver son équilibre hégémonique et de fonctionner davantage au consentement.

Il ne faudrait d'ailleurs pas tirer de ces réflexions des conclusions excessives. Les États 13 ne sont pas indemnes du fascisme. Le Chili, pour un temps au moins, s'est quasiment aligné sur ce modèle. L'Argentine actuelle n'en est pas loin. Qui plus est, les deux formes de régime caractéristiques des États 13 ressemblent toujours, par quelque côté, aux régimes fascistes. Les dictatures militaires partagent sa vigueur répressive et imitent ses techniques. Les populismes font du parti de masse et du syndicalisme corporatiste un usage qui n'est pas sans rappeler d'autres traits du fascisme.

Les dictatures militaires sont les plus répandues, ce qui n'a rien de surprenant, s'agissant de sociétés où les multiples luttes de classes à contenir, les pressions internationales à subir, les dégâts coloniaux à réparer et la nation à construire ou à parfaire, imposent une domination militaire-nationaliste (n° 46). Encore faut-il se garder des illusions que la scène politique peut entretenir : un président ou un gouvernement civils ne garantissent pas l'absence de dictature militaire. Celle-ci se reconnaît à l'agencement effectif du pouvoir qui fait de la hiérarchie militaire (et policière) l'élément prépondérant du noyau de l'AF, (t. 3, n° 40). Que cette hiérarchie occupe les places les plus en vue parmi les régnants, ou se contente de désigner les gouvernants (fût-ce par le détour d'élections convenablement agencées) ou qu'elle se contente même de contrôler des gouvernants « normalement » élus, sauf à les démettre s'ils « perdent sa confiance », cela importe finalement peu. Le *pronunciamiento* ou le coup d'État militaire qui délogent les gouvernants « incompetents » et pourvoient à leur remplacement, l'exercice direct du pouvoir par une *junte*, un conseil de la rénovation ou de la révolution nationale, un général-président, etc., ne sont que des manifestations, d'ailleurs très fréquentes, d'une forme de régime qui peut, tout aussi bien, s'habiller en civil. Par ailleurs, la prééminence de l'appareil militaire peut s'exercer de diverses façons, qui concourent à la différenciation des dictatures militaires. L'armée peut pourvoir à la désignation de la plupart des régnants, c'est-à-dire encadrer les divers AE, ou se mêler, à cette fin, à divers corps de spécialistes. Elle peut également être la pourvoyeuse de la classe capitaliste-étatique, en prenant la direction effective des entreprises du MP 12 (t. 2, n° 52), comme en Égypte, en



Indonésie, etc., ou s'associer aux techniciens qui forment cette classe, comme en Algérie, en Argentine, etc.

La dictature militaire est une forme de régime au contenu politique paradoxal : c'est la forme rigide d'une politique qui, sans être aléatoire, peut néanmoins varier considérablement *d'un régime à l'autre*. Sa rigidité n'a rien qui doive surprendre. Toute dictature militaire réprime ou contient la SC (SC 4 ou 6) — sauf dans les sociétés les plus rudimentaires où l'État 13 est encore aux prises avec une simple SC d'orientation marchande (SC 2). La dictature exerce donc un pouvoir qui ne s'expose à aucune contestation institutionnalisée et qui ne dispose pas de procédures organiques d'ajustement de rapports de classes (278, 50). Une crise politique aiguë est plus souvent une crise *de* régime qu'une crise *dans le* régime. Mais cette rigidité ne suffit pas à définir l'orientation politique de la dictature. D'un pays à l'autre, les circonstances dans lesquelles un tel régime se forme, les crises et les tensions internes ou internationales qui lui donnent naissance et les tendances dominantes dans la hiérarchie militaire locale, font de chaque régime le porteur d'orientations relativement précises, et distinctes de celles d'autres dictatures, même voisines. Ici, comme c'est souvent le cas en Amérique centrale, une telle dictature exprime une alliance des grands propriétaires fonciers et du capital étranger, alliance appuyée sur diverses autres classes ou couches sociales, sur divers groupes ethniques, voire sur une milice policière levée dans le *Lumpenproletariat*. Ailleurs, l'axe de l'alliance de classes, gérée par la dictature, est différent. Sa dominante peut être à chercher dans le capitalisme local allié, soit à l'aristocratie foncière, soit aux « classes moyennes » — urbaines, soit même à une paysannerie avide de réforme agraire. Un tel luxe de variantes ne doit pas surprendre. Les États 13 sont si riches de classes aux luttes croisées (n° 46) que la gamme des combinaisons, encore enrichie par le jeu des déterminations internationales, est très vaste. L'armée, dans sa masse comme dans sa hiérarchie, se prête de mieux en mieux à cette relative plasticité. Le temps n'est plus où les aristocrates fonciers d'Amérique latine en monopolisaient partout l'encadrement. Les armées modernes et spécialement le corps des officiers proviennent de classes diverses, urbaines ou paysannes. Elles sont l'une des principales voies de la promotion sociale (t. 3, n° 7). Le cas est plus flagrant encore dans les armées des pays fraîchement décolonisés où, de plus, la lutte anticolonialiste leur a permis de se forger une idéologie nationaliste, à connotations plus ou moins socialistes ou, en tout cas, anti-impérialistes. L'anti-impérialisme n'est pas rare non plus dans les armées latino-américaines.

Aussi n'est-il pas surprenant de rencontrer parfois des dictatures militaires qui soutiennent des politiques nettement progressistes, c'est-à-dire qui prennent en charge certaines des tâches de la révolution démocratique bourgeoise (n° 63) ou qui s'efforcent, avec des bonheurs divers, d'alléger la tutelle impérialiste. Le Pérou dirigé par le général-président Alvarado, de 1969 à 1975, s'est ainsi engagé dans une réforme agraire assez sérieuse, dans une nationalisation des ressources pétrolières et cuprifères et dans une meilleure intégration des Indiens dans la vie

nationale. Vers la même époque, la Bolivie et l'Équateur ont connu une situation analogue. L'exemple que donne l'Algérie, depuis 1962, est plus net encore, d'autant qu'ici, la dictature militaire n'a pas eu à s'imposer par la force — si ce n'est au colonisateur français — et s'est teintée, dès l'origine, d'une forte orientation populiste. Le régime algérien est, en fait, une forme mixte. Il participe de la dictature militaire, en ce qu'il fait de l'armée le pivot du pouvoir et le principal instrument de contrôle politique, mais il participe du populisme par le rôle, subordonné mais non négligeable, dévolu au parti et au syndicat uniques, ainsi qu'aux coopératives et à diverses autres organisations nationales ou locales. Des nationalisations assez étendues et une utilisation systématique des rentes pétrolières pour financer le développement du MP 12 (t. 2, n° 52) accentuent l'orientation moderniste de ce régime qui, pourtant, est loin d'avoir mené à bien la réforme agraire et demeure prisonnier d'une idéologie religieuse traditionnelle, peu propice à une modernisation radicale.

[Retour à la table des matières](#)

**58.** Cependant les régimes populistes les plus accomplis doivent beaucoup moins à l'armée et s'imposent parfois contre elle, comme le péronisme argentin ou le nassérisme affaibli par ses échecs militaires de 1967. Le populisme (qui, soit dit en passant, n'a rien de commun avec les partis catholiques ou paysans d'Europe, baptisés « populaires » ou « populistes »), le populisme, donc, est une forme de régime dans laquelle les régnants, issus de l'armée ou de procédures électorales, fondent leur pouvoir sur une classe dominante faible, appuyée par diverses classes populaires bien organisées, sous la direction d'un leader que le populisme rend populaire — et non l'inverse : le charisme est, ici, un *effet* du pouvoir exercé, jusqu'à un certain point, pour le peuple et non, comme dans le bonapartisme par exemple, un effet idéologique préexistant à l'exercice du pouvoir et favorisant l'accès à celui-ci.

Une classe dominante faible et ses appuis populaires ? Le péronisme soutient la bourgeoisie industrielle qui s'est révélée incapable de tenir le pouvoir contre les propriétaires fonciers ; mais il la soutient en lui procurant l'appui d'une classe ouvrière qu'il aide à développer ses syndicats, tout en contrôlant ceux-ci par un parti de masse. La conjoncture internationale de l'immédiat après-guerre rend possible cet appui étonnant. Le niveau de vie ouvrier croît sensiblement, mais l'industrie s'étend néanmoins et prospère, tant que ses concurrents et tuteurs traditionnels demeurent occupés à reconstruire leurs économies détruites. Le régime populiste brésilien dirigé par Getulio Vargas, de 1930 à 1954, et plus ou moins prolongé, notamment par Kubitschek et Goulart, jusqu'en 1964, ressortit à un schéma de même nature, non sans variantes, dues notamment à la diversité politique des États fédérés dans les États-Unis du Brésil et à maintes péripéties politiques intérieures ou liées aux profondes modifications du contexte

international. Dans les deux cas, quelques nationalisations et un certain protectionnisme anti-américain viennent, à point nommé, ragaillardir les classes dominantes et satisfaire les aspirations nationales.

Ces dernières jouent un rôle plus décisif encore, dans le populisme nassérien, fondé sur l'éviction des dernières séquelles de la colonisation britannique et sur la nationalisation des actifs étrangers, en particulier du canal de Suez. Un parti de masse, bientôt rendu unique, aide à consolider ce régime. Mais l'appui populaire n'est guère entretenu : les syndicats sont tenus en suspicion, la réforme agraire demeure presque inaccomplie, les recettes du canal de Suez s'engouffrent dans le budget militaire, avant que la guerre de 1967 impose, pour près de dix ans, la fermeture du canal. Le populisme nassérien se convertit en une dictature militaire classique, faute d'avoir su entretenir ses bases propres.

Des exemples comme ceux du Pérou ou de l'Égypte montrent qu'aucune ligne de partage ne sépare les régimes populistes des dictatures militaires. En beaucoup d'États 13, ces deux formes de régime se succèdent, à intervalles parfois rapprochés, non sans mêler plus ou moins leurs traits. En outre, les régimes des deux espèces manifestent, presque partout, une égale aversion à l'endroit des organisations autonomes du mouvement ouvrier. Les syndicats indépendants du pouvoir et les partis socialistes et surtout communistes sont bannis ou tolérés. Autrement dit, l'État 13 laisse rarement la SC prendre une orientation libérale (SC 5) et, quand tel est le cas, il est plus rare encore que cette SC puisse déployer sans entraves toutes ses potentialités (n° 46).

Mais cette inaptitude à la démocratie doit conduire à des jugements politiques, et non à des considérations abstraitement moralisatrices. La démocratie est un luxe politique que seuls ont pu s'offrir jusqu'à présent, dans le monde moderne, ceux des pays où trois conditions ont été réalisées : une révolution démocratique bourgeoise accomplie, c'est-à-dire une destruction de la classe des grands propriétaires fonciers et une promotion corrélative des classes paysannes (n° 63) ; une percée persévérante du mouvement ouvrier affermissant et institutionnalisant des organisations de cette classe (n° 23) ; et, pour rendre supportables les tensions induites par l'organisation de cette classe exploitée ou pour rendre payable la prime d'assurance « welfariste » (n° 11) que requiert la pacification relative de cette classe — et de ses alliés potentiels — une position dominante dans le système impérialiste ou, à tout le moins, une position n'engendrant pas une surexploitation internationale du pays (t. 1, n° 100). De ces trois conditions, seule la seconde est à demi satisfaite, dans certains des États 13, et elle l'est au prix de sacrifices humains qui rappellent presque toujours, et de façon quasi permanente, ceux que le mouvement ouvrier européen eut à consentir au siècle dernier. La réforme agraire et la lutte anti-impérialiste sont les seuls moyens d'accomplir les deux autres conditions, les seules voies ouvertes vers la démocratie. Mais, en ce siècle, ces voies risquent souvent de se confondre, de fait, avec celles du socialisme étatique, comme il advint à Cuba. Et, pour en rester à la seule démocratie politique, il faut

bien voir que la troisième condition, en se réalisant, retentira durement sur les conditions de vie, économiques et politiques, des Républiques bourgeoises du « centre » impérialiste — et sur leurs régimes démocratiques. Loin de proférer des leçons, les sociétés qui, comme la France, jouissent d'un tel régime doivent s'apprêter à jouer trois rôles difficiles — aider à imposer des voies démocratiques dans les États 13 ; réussir à blinder leurs propres démocraties contre les effets du reflux impérialiste ; et contribuer à l'invention d'une nouvelle démocratie, compatible avec la socialisation non étatique des moyens de production... (n° 65).

[Retour à la table des matières](#)

**59.** Avant d'examiner les régimes politiques de l'URSS et des autres Républiques « soviétiques » (États 14), il convient de préciser d'erechef l'objet de la recherche. Un régime politique ne peut prendre forme et se laisser reconnaître comme tel, que s'il jouit d'une certaine durée et d'une certaine stabilité, s'il est apte à *se reproduire* (t. 1, n° 137). Dès lors, l'Octobre polonais de 1956 ou le Printemps de Prague de 1968 ne peuvent être conçus comme des formes de régime. Ce sont des conjonctures où le régime établi entre en crise et révèle, de ce fait, certains de ses traits, naguère peu apparents. Des conjonctures, aussi, où s'amorce parfois la recherche tâtonnante d'une autre forme de régime, si bien que la restauration (ou « normalisation ») ultérieure du régime ancien est rarement une restauration à l'identique. Ce qui vaut pour les syncopes du régime politique vaut plus encore pour les périodes révolutionnaires où un État ancien est détruit, pour faire place à l'État 14 (n° 47). Ainsi, l'URSS de la guerre civile ou la Chine des années 1950 sont, à proprement parler, des régimes sans forme. Leurs premières formes de régime se construisent en même temps que l'État s'affermi.

Soit dit en passant, la même remarque vaut pour la Révolution française de 1789 qui mettra près de dix ans à produire un régime politique stabilisable et — pour un temps — reproductible. Ce qui n'empêchera pas cette révolution d'être, en ses jeunes années — comme la soviétique, la chinoise ou la cubaine — une pépinière de formes de régime (n° 75), c'est-à-dire un champ d'expérimentations politiques à l'échelle d'une société tout entière. S'agissant des Républiques « soviétiques », il faut se souvenir également de l'extrême diversité de leurs héritages historiques (t. 2, n° 110), diversité bien supérieure à celle des Républiques bourgeoises européennes (ou implantées en d'anciennes colonies de peuplement européen).

On devrait donc s'attendre à une grande diversité des particularités « individuelles » (n° 49) des divers régimes exprimant un État 14. Paradoxalement, ce sont plutôt leurs intimes parentés qui frappent l'observateur. L'État 14 est, de tous les États, celui qui gomme le plus les particularités historiques locales. Dans l'ordre politique, sa logique uniformisatrice n'est pas sans rappeler celle que VE

fait régner dans l'ordre économique (t. 2, n° 66). Cependant, il faut résister à la mode récurrente qui réduit l'ensemble des régimes politiques, à examiner ici, à de simples variantes du stalinisme. Il y a, certes, des régimes *staliniens*, mais il existe aussi, dans les États 14, une autre catégorie de régimes que je dirai *centralistes*, sauf à justifier plus loin ce terme. Régimes staliniens ou centralistes qui se colorent parfois d'autres éléments dont l'identification appelle un détour.

En examinant les régimes staliniens, on n'oubliera pas que le stalinisme est plus qu'un régime politique. C'est aussi une certaine articulation internationale des partis III (t. 3, n° 23), un certain modèle d'organisation de ces partis. C'est également une forme d'hégémonie internationale sur « le camp socialiste ». C'est enfin une idéologie enveloppant ces diverses pratiques politiques et qui se donne pour le « véritable marxisme-léninisme ». Tous aspects que l'instance idéologique et l'investigation internationale nous permettront de retrouver, aux prochains volumes.

Considérés en tant que formes de régime, *les régimes staliniens sont inintelligibles pour qui voudrait les analyser selon ce qu'ils disent d'eux-mêmes*. Ce ne sont pas des régimes politiques assurant la domination *de* la classe ouvrière, ni *pour* cette classe. Rien dans la structure de classes des sociétés concernées ne justifie leurs prétentions à cet égard (t. 4, chap. 9). Rien non plus ne la justifie, du côté de la domination établie et de l'État où elle s'incarne (n° 47). Les régimes staliniens sont ceux sous lesquels une nouvelle classe exploiteuse, dominante et régnante, se constitue dans l'État qu'elle bâtit, et dans la FE que cet État édifie et possède. La constitution de cette même classe sous un régime simplement centraliste est un phénomène tardif et second, propre à quelques pays favorisés par des conditions internationales (à définir plus loin), et dirigés par des partis ayant su tirer quelques leçons des premières expériences staliniennes.

Lorsque la nouvelle classe dominante est bien assise dans l'État et dans la FE, les régimes staliniens perdent de leur utilité. Le moment de la force (n° 50), qu'ils expriment avec une vigueur particulière, est désormais à dépasser. La gestion efficace d'une économie qui devient complexe et d'un AE d'autant plus ramifié qu'il inclut tous les éléments de l'AI (t. 3, n° 62), requiert l'aménagement d'une autre forme de régime, plus souple, mieux formalisée, plus apte à recueillir le consentement de la population et même l'appui d'une partie suffisante des classes dominées. Le centralisme devient alors préférable, pour servir une domination qui demeure bureaucratique-partisane (n° 47). Cependant, les régimes centralistes et staliniens ne suffisent pas à caractériser exactement toutes les formes observables dans les États 14, même si, comme il se doit, on s'en tient à leurs traits essentiels (n° 50) et si, comme il a été dit plus haut, on néglige les régimes sans forme qui accompagnent la naissance ou les syncopes de l'État 14. Ceci résulte de deux causes principales, dont le prochain volume complétera l'analyse. L'une tient aux particularités des idéologies dont tous les États 14 (et tous les partis communistes qui figurent dans leurs AE) sont les propagateurs. Sous la cendre stalinienne, les

braises d'un marxisme plus vivant ne sont pas toutes éteintes. Les difficultés de la lutte pour le pouvoir, les particularités de la structure sociale héritée de l'histoire (comme le poids des paysans, en Chine) ou les interrogations nées des crises politiques, notamment lorsque les régimes staliniens s'essouffent, et enfin les conflits internationaux entre États 14 ravivent une problématique sur laquelle Marx et Lénine *donnent à penser*. Dans cette perspective, le talent original d'un Mao Tsé-toung, d'un Tito ou d'un Castro, peut trouver à s'exprimer. Les réflexions politiques inspirées par ce ressourcement occasionnel seraient de portée négligeable ou mineure, si elles n'offraient parfois un exutoire politique à certaines des classes exploitées et dominées. Ainsi, de l'autogestion yougoslave aux « communes » chinoises, quelque chose d'original vient parfois rompre, pour un temps ou pour partie, la logique de régimes qui, sans cela, seraient classiquement staliniens ou centralistes.

Une seconde raison renforce ce glissement, mais elle ne doit rien au marxisme, bien qu'elle soit, elle aussi, à dominante idéologique. C'est que la pluralité des États 14 et l'hégémonie (d'abord exclusive, puis concurrencée par la Chine) que l'URSS exerce sur eux donnent à chacun des États 14 dépendants une valeur exceptionnelle. Comme tous les États, ils sont producteurs et organisateurs d'une nation ou d'un certain complexe plurinational (t 1, n° 83), mais, de par leur dépendance, ils tendent, *volens nolens*, à être, jusqu'à un certain point, l'organisation défensive de *leur* nation, nonobstant le respect dû à « l'internationalisme prolétarien » et aux hégémonies qui s'en font les gardiennes. Si bien qu'en analysant de façon plus détaillée les régimes propres aux Républiques « soviétiques », on demeurera attentif aux variantes atypiques que les tensions internationales et les luttes de classes non refoulées par la variante locale du « marxisme-léninisme-stalinisme » peuvent entretenir.

L'URSS, exportatrice ultérieure d'un régime stalinien érigé en « voie scientifique de passage au socialisme », est naturellement le meilleur terrain où observer les caractéristiques de ce régime. Caractéristiques qui se laissent le mieux voir dans les années 1920 où elles se dessinent et dans les années 1950 où les réformes khrouchtchéviennes les effacent, mais qu'il faut éviter de confondre avec certains traits invariants de l'État 14. Ainsi, le monopole du parti communiste (même s'il est masqué par la persistance fantomatique de partis « alliés »), l'inclusion de ce parti dans l'AE et sa soumission au contrôle d'un appareil central (d'un parti dans le parti — voir t. 3, n° 23) sont des caractéristiques de la domination bureaucratique-partisane (n° 21) *en toutes ses formes de régime*. Par contre, l'utilisation qui est faite du Parti, est une variable importante.

Les régimes staliniens vident le parti de tout débat politique et transforment ses membres en propagandistes, contrôleurs et policiers. Propagandistes zélateurs du régime en toutes circonstances, contrôleurs de toutes les activités sociales, quasi-policiers aidant à quadriller toute la population. À la limite, la tenue des congrès et des réunions statutaires, à tout niveau, tend à disparaître, le parti fonctionnant alors

selon des méthodes hiérarchiques quasi militaires. Un principe hiérarchique analogue s'étend aux principaux autres secteurs de l'activité sociale, notamment aux entreprises où règne le directeur unique (**22-I**, 135), à ceci près que, dans tout État 14, la hiérarchie du parti double et contrôle toutes les hiérarchies techniques, celles de l'économie comme celles de l'armée et des autres AE : explicitement ou non, le stalinisme multiplie les commissaires politiques. Ce parti quasi militarisé, cette administration tenue sur le pied de guerre gèrent les luttes de classes comme on conduit une guerre. La discussion dans le parti devient indiscipline, puis trahison, et elle est traitée comme telle, par l'emprisonnement ou par l'élimination physique, qui n'épargne ni les cadres ni les dirigeants. Des purges préventives sont censées nettoyer le Parti des éléments incertains et des « ennemis infiltrés dans ses rangs ». Cette fièvre obsidionale mérite pleinement son nom. C'est la réaction collective d'une armée assiégée par des ennemis que l'on suppose toujours renaissants : les anciennes classes exploiteuses à éliminer, les pays capitalistes encerclant, les capitalistes en herbe de la petite paysannerie (**240**), les saboteurs, les agents de l'impérialisme, etc.

Le stalinisme ignore cette évidence que Mao rappellera : les contradictions au sein du peuple à gouverner... Il ignore de même les contraintes objectives, les accidents, les difficultés intrinsèques de l'accumulation primitive (t. 2, n° 81) et de l'industrialisation. D'où l'enchaînement des répressions massives et renouvelées qui peuplent les camps de concentration et font du MP 14 (t. 2, n° 54) une pièce non négligeable de la FE et un trait consubstantiel du stalinisme. Les travailleurs libres des campagnes et des villes n'échappent qu'à demi à cette répression. Les uns deviennent « coopérateurs » de coopératives impuissantes et dirigées administrativement par le Parti. Les autres sont assujettis par le livret de travail à un emploi peu mobile (**22-I**, 166).

La répression n'est pas moindre à l'égard des nations dominées. Aucun régime stalinien n'ose s'assigner pour objectif l'assimilation des minorités nationales, non parce que la Constitution de l'URSS l'interdit, mais parce que sa composition ne le permet pas ; puis ensuite, parce que la nature et la position internationale des « démocraties populaires » rendraient un tel objectif plus irréaliste encore. Dès lors, les minorités nationales de l'URSS sont placées dans une situation des plus contradictoires : elles sont valorisées et soutenues en tant que nations (t. 1, n° 84), mais aussi soumises à une tutelle sourcilieuse qui guette leurs moindres « déviations nationalistes », si bien qu'elles fournissent, elles aussi, des contingents substantiels au MP 14. Pour les « démocraties populaires » d'Europe orientale et de Corée du Nord où le régime stalinien est exporté après 1945, la tutelle prend des formes moins voyantes que le doublement des principaux responsables « nationaux » par un « adjoint » russe, mais elle tend néanmoins à se resserrer, dès la dissidence yougoslave, à la faveur de l'épuration « antititiste » (**209**).

*Le régime stalinien, c'est la guerre civile continuée par d'autres moyens, pourrait-on dire, en s'inspirant de Clausewitz — si l'existence des « démocraties*

populaires » ne lui donnait aussi une allure de guerre internationale larvée, comme il apparaîtra à Berlin en 1951, puis à Varsovie et surtout à Budapest, en 1956 et encore à Prague, en 1968. C'est une guerre expressément reconnue par la théorie stalinienne sur l'aggravation des luttes de classes durant la « construction du socialisme ». Mais aussi une guerre camouflée sous de grands principes. La Constitution stalinienne de 1936 — « la plus démocratique du monde » — et les déclarations sur l'internationalisme prolétarien et la fraternité socialiste qui accompagnent la tutelle des « démocraties populaires » ne sont pas que des discours destinés à l'exportation. Elles caractérisent l'idée que le régime stalinien donne de lui-même par une propagande interne inlassable. Si bien que le double langage, le discours systématiquement irréal et la multiplication des secrets d'État et de Parti deviennent, eux aussi, des caractéristiques profondes du stalinisme. Le régime stalinien, c'est la guerre civile, mais « au paradis socialiste ».

J'entends bien que mon insistance à faire de la guerre civile l'une des clés de cette forme de régime pourra être discutée : la guerre civile n'est-elle pas achevée, en URSS, vers 1922, avant que la NEP succède au « communisme de guerre » ? Mais ne reprend-elle pas, dès 1927, contre les « spéculateurs » qui s'opposent à la collecte du blé, puis contre les *koulaks* hostiles à la collectivisation agricole, contre les « saboteurs » des premiers Plans quinquennaux, contre les « traîtres au parti » de l'Internationale et de l'état-major, contre les « traîtres » potentiels de Crimée et des bords de la Volga, soupçonnés de sympathie pour l'envahisseur allemand, contre les « traîtres » libérés de leur captivité en Allemagne, avant de se tourner vers les nouveaux « traîtres » titistes et nationalistes-bourgeois que le « camp socialiste » peut contenir ? Cette « vigilance », jamais privée d'objet, n'est pas un effet de hasard, c'est une forme de régime associée à un nouveau type d'État et de FE qui apprend à gérer une nouvelle contradiction fondamentale, c'est-à-dire *un nouveau type d'exploitation* (t. 4, n° 47) et qui ne sait la gérer que par une terreur institutionnalisée.

Les régimes staliniens ne correspondent pas au seul règne de Staline. S'ils sont entrés en crise, dès avant sa mort et ne lui ont guère survécu, cela ne signifie pas qu'ils aient, pour autant, disparu. Non sans variantes locales, la Corée, le Vietnam ou l'Albanie ont longtemps conservé un régime stalinien et il n'est pas sûr que leur transition vers un régime centraliste soit d'ores et déjà très avancée. Le Cambodge, plus tard venu à l'État « soviétique » a, de son côté, réinventé un stalinisme des plus virulents.

Observons, au passage, que l'assimilation, souvent suggérée, des régimes staliniens et des régimes fascistes, ne résiste pas à l'analyse. Trois analogies importantes — le recours terroriste au MP esclavagiste-concentrationnaire, la stérilisation de la SC et le contrôle de l'AE et de la population par un parti unique — ne suffisent pas à justifier leur identification. Par des moyens souvent semblables, le stalinisme et le fascisme servent des États tout à fait différents et, donc, garantissent la domination de classes différentes, assises sur des structures



économiques dissemblables. Baptiser la classe dominante des États 14, de « bourgeoisie d'État », ne change rien à l'affaire. Le surplus étatique-socialiste a d'autres lois que la plus-value (t. 4, n° 47), les économies capitalistes ont d'autres logiques de développement que les FE 18 (t. 2, n° 108), leurs insertions mondiales sont d'une autre nature et d'une autre portée (t. 1, n° 110). Aussi hégémoniques soient-elles, les idéologies dont se nimbent ces régimes n'en sont pas moins distinctes. Les fascismes bricolent des syncrétismes nationalistes inexportables et qui varient considérablement d'un régime à l'autre. Les stalinismes diffusent une vulgate marxophone dont le rayonnement international n'est (hélas !) pas douteux.

La mort même de ces régimes souligne leurs différences essentielles. Tous les fascismes meurent — avec ou sans guerre — sous la pression mondiale d'un capitalisme qu'ils vulnérabilisent à l'échelle mondiale, après l'avoir sauvegardé à l'échelle d'une nation (t. 1, n° 110). Tous les stalinismes se nourrissent des pressions du capitalisme mondial et ne meurent que par l'effet de crises internes aux sociétés qu'ils régissent et au bloc qu'elles constituent. Et, pour une part non négligeable, leur mort est due aux ferments vivants dont leur idéologie demeure porteuse. Non que les idées soient — pas plus ici qu'ailleurs — des forces politiques : mais simplement parce qu'elles aident les forces sociales mises en mouvement, dans et hors le parti, par la crise du stalinisme, à orienter leur action. Ces différences dûment marquées, on comprend mieux les analogies partielles du fascisme et du stalinisme : l'un est né de la révolution qui a détruit certaines économies plus ou moins capitalistes et leurs États, l'autre est né des contre-révolutions par lesquelles certains capitalismes ont stoppé leur dérive révolutionnaire. Dans leur dissymétrie conflictuelle, l'un et l'autre se sont imités, *autant que les structures sociales qu'ils avaient à servir le permettaient.*

[Retour à la table des matières](#)

**60.** Mais revenons aux États « soviétiques ». À partir de la dissension yougoslave de 1948, de la révolution chinoise victorieuse en 1949 et de l'ère khrouchtchévienne (1953-1964), le reflux des régimes staliniens a commencé. En quelques années, il a produit de nouvelles formes de régime, à dominante centraliste, mais parfois enrichies et déformées par les éléments atypiques repérés ci-dessus.

Les réformes de Khrouchtchev valent qu'on s'y arrête brièvement, car elles sont riches d'enseignements. L'URSS où meurt Staline, en 1953, est lourde de crises. L'agriculture végète depuis 1930, la reconstruction industrielle a renouvelé les tensions des premiers Plans quinquennaux, les camps sont aussi pleins qu'au début des années 1930, mais l'efficacité du MP 14 demeure économiquement médiocre et devient politiquement douteuse. L'armée, chargée de responsabilités nouvelles par l'extension du « camp socialiste » et par la bipolarisation du SM, commence,

certes, à être dotée d'armes atomiques, mais elle souffre d'être adossée à une économie fragile. Les « démocraties populaires » sont grosses de révoltes ; la dissension yougoslave n'a pu être réduite ; l'allié chinois est déjà un partenaire ombrageux, courtoisement rebelle à toute tutelle. La mort de Staline aboutit donc à une mise en question du régime stalinien.

La forme du règne des régnants (n° 49) est aussitôt modifiée par une redistribution des rôles au centre du pouvoir et au cœur de l'AE. Au centre, s'instaure une direction collégiale. Dans l'AE, la police perd sa prépondérance dans et sur le parti et l'armée. Avec l'élimination de Béria s'achève la période des exécutions de dirigeants. Les exclus de la direction collégiale gardent désormais la vie. L'affaire serait subsidiaire, si elle ne marquait *la fin de la guerre civile permanente*. Délivrés des menaces qui pesaient sur leur vie, les cadres du Parti se voient aussi privés de leur arme ultime : les camps se vident. Non sans péripéties intermédiaires, les XX<sup>e</sup> et XXII<sup>e</sup> Congrès (1956 et 1961) essaient de traduire en orientations cohérentes et en un nouveau syncrétisme idéologique, l'effervescence provoquée par cette *décompression* politique.

La nouvelle direction a, en effet, multiplié les réformes, en recherchant du même coup de nouveaux appuis. Appuis paysans par la suppression des livraisons obligatoires et des stations de machines et par le relèvement des prix de collecte. Appuis ouvriers par la suppression du livret de travail et par un ajustement des prix et des salaires. Appuis intellectuels par une relative libéralisation, assez chaotique il est vrai. Enfin, dans une certaine mesure, appuie du peuple tout entier, par la libération des détenus et par la décompression politique. Ces orientations se traduisent par un regain d'activité politique. Elles procurent un nouveau flux d'adhérents au parti lui-même : quand Khrouchtchev est évincé en 1964, 25 % des adhérents y sont entrés depuis le XXII<sup>e</sup> Congrès de 1961 (225, 41).

Le Parti pourrait, en somme, devenir une forme d'expression de la société, un élément participant à la fois de la SC et de l'État (n° 30). Il pourrait même devenir un représentant organique de classes bien précises si les réformes poursuivaient leur cours : séparation complète du Parti « pour l'agriculture » et du Parti « pour l'industrie », décidée en 1962 ; pressions pour techniciser les cadres du Parti et même pour imposer leur rotation tous les deux ans. Mais ces dernières orientations font éclater la contradiction du khrouchtchevisme : en réformant le Parti pour le mettre au service des ouvriers et des paysans, Khrouchtchev s'attaque, en réalité, à la classe dominante elle-même. La masse immense des « communistes et sans-partis » retranchés dans leurs ministères, leurs directions d'usine ou de kolkhoze, leurs préfectures du Parti (secrétariats locaux), leurs directions d'autres AI, et jouissant, à ce titre, des privilèges attachés à leur rang, ne peuvent accepter les dernières réformes sans perdre leur raison d'être, leur statut de classe. Techniciser ces omnipraticiens de la bureaucratie ? En 1962, 13,5 % d'entre eux sont des techniciens qualifiés de l'industrie et de l'agriculture (*ibid.*) : faudra-t-il renvoyer les autres à l'usine et aux champs ? Assurer la rotation biennale des cadres, c'est-à-

dire quitter Moscou pour l'Asie centrale ou la Sibérie ? Spécialiser le Parti entre les deux grands secteurs de l'économie : n'est-ce pas « ranimer artificiellement » la lutte des classes, alors que le parti unifié « concrétise l'alliance indissoluble des ouvriers et des paysans » ?

Khrouchtchev chassé du pouvoir, les réformes refluent mais ne sont pas toutes effacées : la nouvelle forme de régime se stabilise et ses traits ne sont plus ceux du régime stalinien. La prééminence d'un leader ne se convertit pas en dictature personnelle, la direction collégiale demeure de règle et, en durant, elle institutionnalise une procédure d'arbitrage des conflits internes de la classe dominante, c'est-à-dire un mode de fixation des priorités sectorielles. Ces débats feutrés sont le monopole du centre. La discipline hiérarchique redevient la règle absolue d'un parti dont les cadres sont abrités des rotations khrouchtchéviennes et des purges staliniennes. L'élan des XX<sup>e</sup> et XXII<sup>e</sup> Congrès se perd rapidement et le Parti retrouve son rôle ancien de propagandiste et de contrôleur administratif ; mais, avec lenteur, il se technicise peu à peu : les grands AE, les AI spécialisés, les instituts techniques et scientifiques, les grandes entreprises et les ministères industriels s'efforcent, non sans succès, de peupler les commissions compétentes et les instances dirigeantes du Parti, d'hommes ayant une bonne connaissance de leurs problèmes et de leurs besoins. En somme, dans ses sphères supérieures, le Parti tend à jouer (sous de tout autres formes) le rôle de la maçonnerie française au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, sinon celui, plus informel, des clubs élitiques anglais de la même époque.

Des grandes réformes amorcées sous Khrouchtchev, plusieurs sont maintenues : les achats à l'agriculture ou le statut des travailleurs ne retrouvent pas leurs agencements staliniens ; les rapports des entreprises industrielles entre elles et avec les ministères techniques se stabilisent, à un bas niveau de décentralisation administrative, mais néanmoins à un niveau qui laisse plus de souplesse que l'organisation antérieure. Les timides et fragiles poussées de libéralisation des arts et des lettres sont presque toutes annulées, mais, occasionnellement, la répression du *Samizdat*, des expositions non officielles et des séminaires privés se fait moins rude. La répression politique, elle-même, demeure très éloignée du terrorisme stalinien. Certes, la réduction policière et militaire des grèves demeure de règle. En revanche, les prisonniers politiques ne se comptent plus par millions, mais par milliers. Ils sont le produit d'une répression individualisée et non plus les victimes hasardeuses de déportations massives, par catégories entières. Le bannissement s'adjoint à l'emprisonnement. L'émigration volontaire, offense impensable au paradis stalinien, devient pratique courante, en certaines phases des relations Est-Ouest. La propagande auto-laudatrice demeure le propre du régime, mais elle n'exclut plus la liberté de parole privée, ni l'ouverture partielle du pays aux journalistes et touristes étrangers.

La décompression politique s'accompagne, enfin, d'une certaine articulation « welfariste » (n° 11) : les contraintes de l'accumulation primitive sont révolues,

une lente amélioration des niveaux de vie s'opère et le système de protection sociale rejoint peu à peu les promesses de la propagande ancienne, sinon les standards établis par les riches Républiques bourgeoises. Même les désordres de la gestion économique ont une contrepartie politique positive : les normes de productivité industrielle demeurent sensiblement inférieures à celles du MP capitaliste et c'est de moins en moins le résultat d'une sous-qualification de la main-d'œuvre ou de sa résistance passive ; c'est aussi l'effet d'un choix politique, destiné à conserver un suffisant appui dans la classe ouvrière.

Le régime politique dont les traits principaux viennent d'être rappelés ne peut être dit stalinien parce qu'il a perdu les caractéristiques essentielles du stalinisme : la guerre civile permanente, la répression massive et souvent hasardeusement arbitraire, la priorité absolue donnée à l'extraction du surplus maximum, le quadrillage partisan-policier de toute la population en tous les aspects de sa vie quotidienne, l'absence de toute formalisation (c'est-à-dire de toute régularité institutionnelle et procédurière) dans la vie publique et politique. C'est, en fait, *un régime centraliste*, si l'on veut bien entendre par là un régime qui assure la prééminence du parti dans l'État et de la direction centrale dans le Parti — et, donc, par ce moyen, l'exercice de la domination bureaucratique-partisane de la nouvelle classe fondée sur le contrôle de l'État et de la FE (n° 47) — mais qui assure cette prééminence par des moyens moins arbitraires, plus formalisés, en dosant de nouvelle manière la répression et le consentement.

Dans les « démocraties populaires » soumises à la tutelle de l'URSS, la transition du régime stalinien au régime centraliste s'est envenimée de complications multiples : États 14 récents et importés, édification du MP 15 (t. 2, n° 55) encore en cours, réactions nationalistes, etc. En Hongrie où la réforme s'était amorcée dès 1953, l'écrasement de la révolution de 1956 n'a guère interrompu son cours. Au prix d'une déférence scrupuleuse aux impératifs stratégiques du tuteur soviétique, la Hongrie de Kadar a même réussi à accentuer heureusement certains traits du nouveau régime, par une décentralisation assez poussée de la gestion économique et par une relative libéralisation des activités intellectuelles. En Tchécoslovaquie, en revanche, une déstalinisation longtemps freinée a débouché, en 1968, sur une réforme plus ambitieuse et, après l'intervention « normalisatrice » des armées du pacte de Varsovie, sur un reflux brutal. Aujourd'hui encore, le régime tchécoslovaque est l'un de ceux où la transition du stalinisme au centralisme est la plus incomplète.

La Tchécoslovaquie a joué de malheur pour trois raisons. Avant d'être assujettie, en 1948, à une République « soviétique », c'était la société économiquement et politiquement la plus développée (FE 11, État 10, SC 5), si bien que sa soumission à un régime stalinien s'est effectuée au prix de contraintes particulièrement fortes que Novotny, successeur de Gottwald, n'a guère su desserrer. Passé le printemps de Prague, des contraintes aussi brutales ont été nécessaires pour refouler la SC 5 (n° 24) qui déjà renaissait. Mais, pendant le

printemps de 1968, la nouvelle forme de régime qui se cherchait en Tchécoslovaquie menaçait moins les intérêts stratégiques de l'URSS que les intérêts politiques de celle-ci et de plusieurs de ses alliés européens, à commencer par la RDA : la consolidation d'un tel régime à Prague eût mis en péril les régimes centralistes de Berlin-Est et de Varsovie, eût accéléré l'évolution du régime centraliste de Budapest et eût éventuellement retenti en URSS même. Troisième raison, enfin, le nouveau régime esquissé à Prague semblait moins disposé que ses voisins à accepter ce trait particulier des régimes (staliniens puis centralistes) de l'Est européen, qui est la soumission aux intérêts stratégiques et *idéologiques* de l'URSS. Le relatif libéralisme hongrois est tolérable car il se sacrifie à ces intérêts. La relative autonomie internationale acquise par la Roumanie à la faveur du conflit sino-soviétique est tolérable, parce qu'elle ne menace guère les intérêts stratégiques de l'URSS et ne dérange aucunement ses intérêts idéologiques, loin s'en faut : le régime roumain est, à l'intérieur, tout à fait « exemplaire ». Le régime qui se dessinait à Prague tendait à une originalité insupportable : il portait la promesse d'un socialisme démocratique...

Des variantes plus originales s'observent, en revanche, dans les pays qui, comme la Yougoslavie ou la Chine, ont développé leur expérience en opposition à l'URSS et, donc, en se donnant la liberté de s'écarter des modèles soviétiques — stalinien ou centraliste. Mais jusqu'à quel point ? Faisant de nécessité vertu, la Yougoslavie y est assez bien parvenue. La Yougoslavie qui, en 1948, oppose une ferme résistance nationaliste aux pressions staliniennes, est, elle-même, en train d'édifier un régime stalinien d'aussi bon aloi que ses voisins. Mais sa résistance même va l'en écarter rapidement et profondément. La résistance n'est tenable qu'au prix de soutiens internationaux (que la diplomatie yougoslave n'a aucune peine à trouver, au moment où la bipolarisation du monde s'accuse) et au prix d'une suffisante adhésion populaire. L'élan de la Libération n'est pas encore perdu, mais il est clair que le maintien ou le renforcement d'un régime de guerre civile permanente le ferait perdre et vulnérabiliserait la Yougoslavie face à l'URSS.

Alors commence une série d'improvisations — souvent réfléchies, d'ailleurs, car le groupe dirigeant le parti yougoslave compte de bons esprits. Improvisations ? Le respect des minorités nationales est jalousement surveillé, dans un pays où aucune nationalité n'est majoritaire. La collectivisation des campagnes est poursuivie, sans hâte ni mesures par trop administratives. Les ouvriers sont associés à la gestion d'entreprises qui, sans être pleinement autogérées, n'en jouissent pas moins d'une autonomie sans autre exemple dans le MP 15. L'émigration vers l'Occident avide de main-d'œuvre, éponge le trop-plein des forces de travail et dilue les risques d'opposition. L'industrie touristique, enfin, ouvre le pays à des flux de visiteurs et de devises et l'on ferme les yeux sur l'essor du capital marchand qu'il induit. Ces diverses orientations n'empêchent pas le Parti d'être presque aussi centralisé qu'ailleurs et de jouer un rôle dirigeant incontesté. En d'autres termes, la nouvelle classe — tôt dénoncée par Djilas — se met bien en place et exerce un régime centraliste.

Mais c'est un régime centraliste triplement atténué. La structure économique rend moins ductile qu'ailleurs le surplus que la nouvelle classe dominante régit. Le système des conseils ouvriers et de l'autogestion déplace la base du régime en alliant la classe ouvrière à cette nouvelle classe dirigeante. Enfin, le respect des autonomies nationales, aussi difficile soit-il à tenir, concourt néanmoins à une certaine décentralisation du régime. Ainsi, la Yougoslavie, favorisée par un SM propice à sa démarche originale, a constitué un régime centraliste modéré qui se situe aux limites de l'État 14, un peu comme les Fronts populaires se situent aux limites des Républiques bourgeoises (n° 55). Régime que ses conditions d'existence (internationales et pluri-nationalitaires) et ses performances économiques ne rendent ni exemplaire à tous égards, ni aisément reproductible, mais qui a cependant deux mérites historiques : d'avoir prouvé que le stalinisme n'est pas fatal, même sur la base d'une FE 18 (t. 2, n° 108) ; et de s'être, à maintes reprises, utilement opposé à la bipolarisation du SM (t. 1, n° 111).

Et la Chine ? Avant de risquer quelques hypothèses à son propos, il faut souligner que la Chine qui, par bien des aspects, reste opaque à ses propres dirigeants (démographie, indices macro-économiques, synthèses conjoncturelles, etc.) et qui l'est plus encore aux observateurs étrangers, n'en diffuse pas moins, comme tous les autres États 14, des images péremptoires d'elle-même, ce qui ne facilite guère l'analyse de sa réalité. Seule la versatilité des images qu'elle projette offre une prise point trop incertaine à la recherche... Ceci posé, la question n'est pas de caractériser les régimes sans forme sous lesquels la révolution s'est accomplie, à la fin des années 1940 et a rebondi, à diverses reprises, du « grand bond en avant » à la « révolution culturelle ». Mais comme ces phases turbulentes jointes à la crise majeure que fut la rupture avec l'URSS (et la suppression de l'aide technique soviétique) se sont succédé pratiquement sans relâche, aucun régime politique stable et reproductible ne s'est jusqu'ici dessiné en Chine. Il faut donc essayer d'apercevoir, sous l'immense brassage dont la Chine est le siège, quelles tendances sont à l'œuvre, quant à la forme que pourrait prendre un régime encore virtuel et fluant.

La première tendance, dont la pérennité n'est nullement garantie depuis les ultimes échecs du maoïsme et la mort de Mao lui-même, résulte des efforts répétés visant à empêcher la cristallisation d'une nouvelle classe dominante. Le Parti chinois est un parti où, sauf exceptions assez rares, on ne tue pas les cadres écartés des responsabilités et où de fréquents retours au pouvoir (central, provincial ou sectoriel) attestent que des porteurs d'orientations politiques différentes coexistent et s'affrontent dans le Parti. C'est dire que celui-ci est perméable à la diversité des conditions locales et des intérêts sectoriels et, donc, indirectement aux luttes de classes. Mao a lui-même théorisé cette situation, notamment en 1956, dans ses réflexions sur les contradictions au sein du peuple et au sein du Parti. Cependant, la perméabilité du Parti et la relative fluidité de sa direction ne suffisent pas à garantir contre la sédimentation d'une classe d'officiers, de dirigeants de l'industrie,

de cadres régionaux et locaux, bref, contre les conséquences structurelles inéluctables de l'État 14 et du MP 15. L'imitation du modèle soviétique, dénoncée lors de l'épuration de la « fraction mandchoue » en 1955, les reproches analogues adressés à l'équipe Liu Shao-chi — Teng Hsiao-Ping dès le début de la révolution culturelle et, *a contrario*, les thèses défendues par Teng Hsiao-Ping, revenu au pouvoir depuis 1976, attestent que les préoccupations hiérarchiques, techniciennes, productivistes et disciplinaires qui sont celles de la nouvelle classe dirigeante s'affirment, d'étape en étape, avec une vigueur croissante. Fluidité du Parti ou sédimentation de la nouvelle classe ? La seconde option devient de plus en plus probable et elle annonce un régime centraliste.

Un régime centraliste, mais non stalinien, semble-t-il. Certes les luttes de classes, en Chine, avant comme après 1949, ont été parfois d'une rare violence, y compris lors de l'élimination des propriétaires fonciers en 1949-1950 et en divers épisodes de la révolution culturelle ou de la « liquidation de la bande des quatre ». Certes les camps d'internement et de « rééducation » ne sont pas inconnus en Chine. Mais, pour autant que les informations dûment recoupées permettent d'en juger, il ne semble pas que ces luttes aient pris le caractère d'une guerre civile permanente destinée à discipliner et à terroriser les diverses classes dominées, c'est-à-dire, principalement, la classe ouvrière et l'immense paysannerie. La Chine semble avoir traversé quelques périodes quasi staliniennes, mais ne point en avoir fait un système, une forme de régime. Mieux, certaines des luttes de classes ont permis, semble-t-il, d'associer quelque peu la classe ouvrière à la gestion des entreprises, notamment à la faveur de la triple alliance (armée-cadres du Parti-éléments « révolutionnaires ») par laquelle la phase la plus aiguë de la révolution culturelle s'est achevée. En tout cas, trente ans après l'instauration de l'État 14, en Chine, le principe du directeur unique tarde à s'affirmer dans les entreprises chinoises (179, 104). S'il fallait pointer un risque de dégénérescence du régime centraliste que la Chine a dessiné en pointillé, ce serait plutôt du côté de la dictature militaire qu'il faudrait le chercher. Une telle issue a pu sembler menaçante au plus fort de la révolution culturelle. L'éviction de Lin Piao a marqué son reflux, mais tant que l'immense Chine paysanne ne sera pas dotée d'une forte armature urbaine et d'un AE diversifié et omniprésent, l'armée demeurera l'ultime garant de l'État et d'un parti dont elle pourrait s'émanciper. D'où les campagnes renouvelées pour que « la politique commande au fusil ».

Il reste que, par elle-même, l'immensité paysanne atténue le centralisme du régime. La Chine est, pour longtemps encore, le plus décentralisé des États 14. L'autonomie des provinces vis-à-vis de Pékin, et des villages vis-à-vis de la province, est *la résultante objective* de l'étendue territoriale, de la tradition historique et de la structure économique. L'industrie ne peut pourvoir que marginalement aux besoins immenses des campagnes qui sortent du dénuement et ne peut absorber, sans de longs délais, les réserves de main-d'œuvre que la modernisation agricole libère et libérera de plus en plus. Les campagnes sont ainsi placées en position quasi autarcique, mais la destruction de l'ancienne propriété

tributaire ou latifondiaire leur donne les moyens de s'organiser et d'innover, à leur échelle, ce à quoi le Parti et l'armée les incitent. D'où le paradoxe chinois, qui est celui d'une révolution continuant de fermenter dans la plus grande et la plus vieille société du monde. Cette révolution tend à produire un régime de caractère centraliste, mais qui doit s'accommoder d'une irréductible décentralisation objective, un régime révolutionnaire qui frôle les écueils du stalinisme et de la dictature militaire mais sans y sombrer irrémédiablement, un régime qui sert une domination bureaucratique-partisane, mais qui n'est pas encore figé contre la classe ouvrière ni contre la paysannerie. Bref, un régime encore en devenir et dont la singularité ne se laisse pas réduire aux catégories valables pour les autres États 14. Mais gare à la logique, jusqu'ici implacable, de l'État 14 (n° 47) et de la FE 18 (t. 2, n° 108)... L'un des enjeux historiques de notre siècle est de savoir si la Chine y échappera et par quelles novations.

Un autre enjeu qui pourrait devenir historique est celui que l'explosion polonaise de 1980 a fait apparaître. L'organisation de la classe ouvrière, puis des paysans, en syndicats « autogérés » — c'est-à-dire indépendants du Parti — ouvre la voie à une nouvelle forme de régime, si ce n'est à un nouveau type de FP (n° 74). Mais, pour en juger, le temps fait encore défaut — il faudrait que la Pologne ait déjà surmonté sa crise économique et qu'elle ait rodé son nouveau fonctionnement politique, pour que la portée — locale et internationale... — de son « renouveau » puisse être supputée. D'autant que l'URSS, travaillée de tentations « normalisatrices », est loin de s'être déjà résignée ou adaptée au syndicalisme autonome — et à toutes ses conséquences.



## Chapitre 13

### Naissance, vie et mort de l'État

*« Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son gouvernement. »*

SAINT-JUST.

[Retour à la table des matières](#)

**61.** « L'État n'existe [...] pas de toute éternité. Il y a eu des sociétés qui se sont tirées d'affaire sans lui, qui n'avaient aucune idée de l'État et du pouvoir d'État. À un certain stade de développement économique, qui était nécessairement lié à la division de la société en classes, cette division fit de l'État une nécessité. Nous nous rapprochons maintenant à pas rapides d'un stade de développement de la production dans lequel l'existence de ces classes a non seulement cessé d'être une nécessité, mais devient un obstacle positif à la production. Ces classes tomberont aussi inévitablement qu'elles ont surgi autrefois. L'État tombera inévitablement avec elles. La société, qui réorganisera la production sur la base d'une association libre et égalitaire des producteurs, reléguera toute la machine de l'État là où sera dorénavant sa place : au musée des antiquités, à côté du rouet et de la hache de bronze » (44, 159).

Le petit siècle qui nous sépare de cette conclusion donnée par Engels à *l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* fixe l'échelle de toute réflexion sur la naissance et la mort de l'État, processus où le temps se mesure en siècles, sinon en millénaires. En 1884, Engels s'exposait à une incrédulité presque sans failles. L'évidence des États dont l'Europe exportait la domination dans le monde entier rendait à peine croyables les récits des rares ethnologues, sur les sociétés dépourvues d'État et plus incroyable encore, l'idée que, jadis, toutes les sociétés avaient longtemps vécu sans rois ni républiques. Quant à la perspective

d'un futur dépérissement de l'État, ce n'était que l'une de ces doctrines fumeuses dont les « socialistes » étaient prodigues, l'un de ces paralogismes auxquels la dialectique hégélienne conduisait ses adeptes. Un siècle plus tard, l'historicité de l'État n'est plus douteuse. Savants et grand public acceptent désormais l'idée qu'en toute société l'État a sinon une date de naissance, du moins une origine, en amont de laquelle la société se passait d'État. Mais l'immortalité de l'État demeure un article de foi : non point l'immortalité de tel État, attaché à tel territoire et drapé dans tel régime, mais bien l'immortalité de la forme étatique, au-delà de ses avatars éventuels. À la limite, l'exemple des très grandes puissances, l'intégration européenne ou l'Organisation des Nations unies, peuvent rendre concevable, voire souhaitable, la formation d'États à l'échelle des continents ou même du monde entier. Mais la disparition de l'État est très généralement impensable, si ce n'est comme l'une des conséquences de la disparition de notre planète, dans un holocauste atomique ou par l'extinction de son soleil. Rares sont les institutions sociales que les hommes de notre temps croient aussi éternelles que notre Terre, mais l'État est de celles-là. Pourtant, s'il est une leçon de l'histoire, c'est bien qu'en toute société, la sagesse s'acquiert par arrachement au sens commun : questionnons, donc, la naissance de l'État comme ses chances d'éternité.

Les sociétés *sans État* ont déjà retenu deux fois notre attention : comme communautés économiques (t. 2, n° 41) et comme sociétés sans classes (t. 4, n° 62). Nous savons que, loin de justifier les idylles rousseauistes dont l'anthropologie est parfois friande (p. ex. 238), ce sont de petites sociétés, faibles et souvent misérables, dépendantes d'un donné naturel rarement généreux et clément. Des sociétés peu différenciées, parce qu'elles sont petites et que leur inaptitude à produire un surplus régulier annule presque leur possibilité d'être inégalitaires. Des sociétés lourdement conformistes (t. 1, n° 80). Des sociétés, enfin, qu'aucune loi de nature n'immunise contre la guerre.

Ce sont aussi des sociétés *organisées par et dans la parenté et l'alliance*. La parenté n'est pas un décalque automatique des liens biologiques. « Sans doute [observe Lévi-Strauss] la famille biologique est présente et se prolonge dans les sociétés humaines. Mais ce qui confère à la parenté son caractère de fait social n'est pas ce qu'elle doit conserver de la nature : c'est la démarche essentielle par laquelle elle s'en sépare. Un système de parenté ne consiste pas dans les liens objectifs de filiation ou de consanguinité entre les individus ; il n'existe que dans la conscience des hommes, il est un système arbitraire de représentations ; non le développement spontané d'une situation de fait » (88, 61). Gardons-nous cependant de sauter trop brutalement de la nature dans la culture — et dans une culture référée à la « conscience des hommes », plutôt qu'à la collectivité où se forme cette conscience. Les liens de parenté sont une variation sociale sur le thème de liens biologiques, plus ou moins exactement repérés. Toujours, ils s'enrichissent des liens, purement sociaux, de l'alliance. La parenté détermine des lignages que l'alliance entremêle, par un quelconque réseau de normes coutumières réglant l'échange des femmes entre lignages. Pourquoi l'échange des femmes ? Engels

croyait, avec Morgan, qu'un système matrilineaire, impliquant l'échange des hommes entre lignages, avait dû précéder le système patrilineaire et que « le renversement du droit maternel fut *la grande défaite historique du sexe féminin* » (44, 57). Les anthropologues contemporains rejettent généralement cette hypothèse. Leurs preuves empiriques sont renforcées par les observations éthologiques : dans les « sociétés » de primates, comme dans les sociétés animales-humaines qui en dérivent, la prééminence des mâles semble être une donnée naturelle. Si tel est bien le cas, le bâti d'une égalité sociale des sexes apparaît dans une nouvelle lumière : c'est une *conquête sociale*, qui est à peine engagée, et qui doit corriger une différence naturelle, autant que les hommes-en-société le décideront (t. 4, n° 64).

L'échange des femmes allie les lignages et donne à leur faisceau une capacité d'extension accrue, laquelle conditionne la survie durable d'une communauté. On peut penser, en effet, que l'adaptation des communautés à leur milieu écologique, leur capacité de produire, de se défendre, de se reproduire, requièrent généralement un quantum de population supérieur à celui qu'un lignage peut former. Dès lors, le système d'alliance et de parenté, dans la forme arbitraire qu'il a prise en telle communauté, devient la garantie de sa durée, et, donc, le principe de son organisation. Il n'est pas surprenant que chaque communauté soit encline, dans ces conditions, à charger ses relations de parenté et d'alliance, d'une foule de significations adventices qui donnent sens et rigueur à ses travaux, à ses mœurs, et à toute sa représentation du monde. Organisée *par* ces relations, la communauté se projette tout entière *dans* ces relations.

Rien n'autorise à concevoir les systèmes de parenté et d'alliance dont les communautés sont porteuses, comme une structure rigidement immuable. Les millions d'années où s'inscrit l'histoire — à jamais inconnue — des bandes animales-humaines se convertissant en sociétés humaines ont nécessairement été marquées par une lente élaboration de systèmes très variables, dont beaucoup ont dû périr avec les communautés qui les portaient. Validés par la survie même des collectivités intéressées, les systèmes survivants ne peuvent être conçus comme des solutions fixes, car les données du problème se sont nécessairement modifiées. D'occasionnelles mutations des travaux productifs et de l'outillage, une rudimentaire division du travail, des fluctuations démographiques (t. 4, n° 63) ont dû obliger les communautés à s'adapter pour survivre et, donc, à adapter, au fil des siècles, leurs systèmes de parenté et d'alliance, par d'occasionnelles mutations ou par d'éventuelles évolutions plus lentes.

Est-ce que des relations de pouvoir ont pu prendre forme dans les limites mêmes de ces systèmes ? Lévi-Strauss en doute (263, 291 sq.) et Godelier durcit l'hypothèse : « pour se former au sein des sociétés sans classes et pour se reproduire de façon durable, des rapports de domination et d'exploitation ont dû se présenter *comme un échange* et comme un échange *de services*. C'est cela qui a pu les faire accepter et a entraîné le consentement passif ou actif des dominés » (251,

51). Échange de quels services ? Les chefs de guerre et les « chefs religieux », plus ou moins confondus, procureraient de la sécurité individuelle et collective et « garantiraient » la bonne marche de la nature, la fertilité de la terre, etc., en contrepartie de quoi les normes de l'échange des femmes ou de l'allocation des produits seraient durablement modifiées en leur faveur, par la polygamie et l'accaparement des biens de prestige. De telles novations sont-elles incompatibles avec le système des représentations fondées sur l'alliance et la parenté ? Mon inculture anthropologique m'interdit d'en juger, mais l'ambiguïté des significations réellement incluses dans de tels systèmes de représentations — ou allouées à ceux-ci par les observations anthropologiques (275) — me paraît d'une suffisante richesse, pour qu'une telle extension ne soit pas *a priori* inconcevable. En tout cas, je continuerai à faire usage de l'expression « systèmes de parenté et d'alliance » pour désigner les syncrétismes idéologiques en vigueur dans toutes les sociétés « primitives », tant que la maturation de l'État et ses effets induits ne m'autoriseront pas à y distinguer d'autres structures idéologiques nettement repérables. En cela, je prolongerai la solution « fourre-tout » déjà adoptée pour l'étude des structures économiques (t. 2, n° 41) et, dans le même esprit, j'adopterai les expressions « Chefferie » et « domination lignagère » ou « tribale » pour caractériser toutes les formes vagissantes de l'État et de la domination politique qui finissent par apparaître dans certaines des sociétés « primitives ». Cet usage systématique d'étiquettes « fourre-tout », pour marquer les traits économiques, politiques et idéologiques des sociétés « primitives », est l'aveu d'une ignorance : la mienne, évidemment ; mais peut-être aussi celle de spécialistes trop rarement enclins à synthétiser et à typifier les résultats de leurs recherches.

Lapierre — qui échappe à ce reproche — me paraît analyser de façon pertinente les conditions grâce auxquelles de nombreuses sociétés « primitives » se dispensent durablement de l'État : « la régulation de la coopération sociale et de la direction des actions collectives se passent d'organisation spécifique [...] dans des sociétés dont le système culturel est homogène, qui sont écologiquement isolées, dont le système économique ne comporte qu'une division du travail par sexes (éventuellement par âges) et dont le système bio-social empêche la croissance démographique » (258, 182). *A contrario*, l'agglutination défensive ou guerrière de communautés voisines (150, 30), l'alliance de tribus aux spécialisations distinctes (*id.*, 119), la conversion de captifs en esclaves, la soumission de tribus allogènes et, plus tardivement, la formation de vastes hordes en vue (et du fait) de *razzia* profitables dans des États sédentaires déjà plus développés sont les principaux ressorts d'une croissance quantitative et d'une différenciation interne des sociétés « primitives ». Croissance et différenciation dont la constitution des classes sociales et de l'État sont *finale*ment la conséquence (t. 4, n° 63).

Finalement, c'est-à-dire au terme d'un processus qui peut être lent et souvent avorté, mais dont la répétition finit, parfois, par aboutir. Sans suivre Lapierre dans tous les détours de la progression, peut-être trop formelle, par laquelle il caractérise les divers degrés de l'étatisation des sociétés primitives (258, 75), je

considère néanmoins qu'il a raison de marquer l'existence de tels degrés. L'État ne naît pas armé de pied en cap, il mûrit lentement, sous des formes vagissantes que le terme de *Chefferie* regroupe et que *la domination lignagère* caractérise sommairement : domination lignagère, c'est-à-dire exercée par des chefs singuliers, soutenus par leur lignage ou par le conseil des chefs des lignages prédominants. Les Chefferies, que Lapière illustre de multiples exemples, apparaissent en amont de tous les États que nous avons appris à reconnaître, en Orient (51, 64) comme en Grèce (42, 54) ou en Italie (70, 14), chez les Gaulois comme chez les Germains (92, 206), en Afrique (241, 175) comme dans les steppes d'Asie (156-II, 192) et d'Amérique (246, 162). Le rôle universel joué par la Chefferie, en amont des autres types d'État, semble bien établi par ces exemples, que l'on pourrait multiplier à volonté. Les seules exceptions que l'on puisse repérer sont celles des sociétés « primitives » dont l'étatisation, nullement endogène, est le fait d'un État qui les annexe ou les colonise.

Pourtant, ne sommes-nous pas victimes d'une illusion d'optique ? En convenant d'appeler Chefferies toutes les formes étatiques embryonnaires qui n'entrent dans aucun des types précédemment définis, n'aboutissons-nous pas, nécessairement, à cette universalité de la Chefferie, qui ne serait en somme qu'un effet de vocabulaire ? Il se peut, en effet, que des recherches ultérieures puissent établir non pas une classification formelle des transitions vers l'État, comme celle que dessine Lapière, mais bien une classification génétique qui, après avoir distingué à bon droit plusieurs types de communautés « primitives » (t. 2, n° 57), établirait éventuellement l'existence de plusieurs voies distinctes d'étatisation, voies conduisant peut-être à des types d'État distincts, parmi ceux que nous savons désormais identifier. De telles propositions pourraient notamment aider à concevoir le passage de ce que j'appelle, ici, la Chefferie à des formes d'État comme la Seigneurie ou l'État esclavagiste qui, dans leurs variantes tout à fait rudimentaires, s'en distinguent parfois mal.

Néanmoins, il me paraît hautement probable que, dans cette éventualité, un ensemble de différences majeures continuerait de séparer le groupe des États substitués aux Chefferies, du groupe des États dont les types ont été identifiés précédemment. Ces différences me semblent à ranger sous trois rubriques principales. Les premières concernent l'infrastructure économique. À l'exception des MP 1 communautaires, tous les MP analysés au tome 2 (et toutes les FE dans la composition desquelles ils entrent) appellent un État plus puissant qu'une Chefferie, pour redoubler l'exploitation par une domination convenable (n° 5). Réciproquement, la Chefferie est une structure politique trop faible et trop peu spécialisée, pour gérer les luttes de classes induites par ces divers MP. Seul fait peut-être exception le MP antique, dans ses formes les plus primitives, mais j'ai déjà noté qu'à mon sens, une analyse plus claire des MP 1 communautaires pourrait aboutir à rectifier plus ou moins la conception de ce MP antique (t. 2, n° 57). En revanche, la maturation des MP servagiste et esclavagiste — qu'il ne faut pas confondre avec l'apparition épisodique ou marginale de quelques traces

d'esclavage ou de servage — requiert un État déjà bien affirmé. L'incertitude des frontières entre la Chefferie, d'une part, et la Seigneurie ou l'État esclavagiste, d'autre part, ne contredit pas ce qui vient d'être affirmé : elle n'existe que pour les sociétés où la maturation des MP servagiste ou esclavagiste n'est pas encore acquise.

Seconde différence : tous les États autres que la Chefferie s'accompagnent d'une rupture manifeste du monopole ancien des liens d'alliance et de parenté. Cette rupture ne signifie pas que ces liens perdent toute valeur, loin de là, mais elle signifie que d'autres liens, plus souples que les précédents, se surajoutent à eux et les surclassent. Quels liens ? L'empilage de tribus ou d'ethnies différentes dont l'une est placée en position de classe dominante peut suffire à dédoubler ou à démultiplier plus encore des systèmes de parenté qui ne communiquent plus entre eux ; dans sa forme la plus rigide, cette tendance engendre des castes. La substitution de liens territoriaux aux liens lignagers et à leurs dérivés tribaux est une autre méthode. Ses effets ont été bien repérés en Grèce (175, 13) ou à Rome (70, 16), à cause de leur retentissement sur l'organisation politique des Cités, mais Weber les a observés dans le contexte politique tout à fait différent des Seigneuries et Principautés judaïques (150, 146) et il est vraisemblable qu'une recherche plus systématique en trouverait trace en bien d'autres contextes. Au reste, bien d'autres liens encore, variables selon le type d'État, viennent s'adjoindre aux précédents : tribut, impôt, levée militaire, articulation citoyenne (n° 10), etc. La construction de l'AE ne cesse d'en produire de nouveaux.

Troisième série de différences : une idéologie produite hors le village ou la tribu pénètre ceux-ci, se marie aux syncrétismes locaux ou tribaux et accomplit cette même action, lentement dissolvante, dans tous les villages, dans toutes les tribus fédérées par l'État. Le cas est particulièrement net dans l'Islam naissant (95, 80), dans l'Europe médiévale où conversion et étatisation avancent de pair vers l'Est et le Nord, et dans toutes les entreprises coloniales et missionnaires. Mais la religion n'est pas forcément la dominante de cette idéologie disruptive et unificatrice : les « hordes » qui s'agglutinent en Seigneuries et en Principautés mobiles et pillardes (ou conquérantes) tendent à s'identifier aux ethnies prépondérantes et trouvent, dans les perspectives de la chevauchée et du butin, les éléments d'une idéologie à dominante guerrière, ce qui ne l'empêche pas de se parer de rites plus ou moins religieux.

Des MP bien spécifiés et requérant une domination précise. Des liens nouveaux débordant de la parenté et de l'alliance et dévalorisant celles-ci. Des idéologies nouvelles élargissant l'horizon des villages et des tribus. Ces trois traits peuvent commencer à s'esquisser, séparément, en certaines Chefferies, mais leur maturation et leur conjonction sont l'affaire d'États plus développés, tous différents de la catégorie générale des Chefferies. On se gardera néanmoins de concevoir le mouvement qui porte des Chefferies aux autres États comme une mutation rapide. La nature sociale fait rarement de tels sauts. Il a fallu des millions d'années pour

que naissent les Chefferies, des siècles peut-être pour qu'elles s'affermissent et il a certainement fallu d'autres siècles encore pour qu'elles se transforment en quelque forme étatique plus développée. La naissance de l'État est un long processus. Processus qui, d'ailleurs, ne s'interrompt pas quand cette naissance est chose faite : l'étatisation des sociétés, sous chacune des formes d'État que l'on a appris à reconnaître, est un continuuel devenir.

Soit dit en passant, le lecteur rigoureux pourrait objecter que l'existence, non douteuse, de communautés dépourvues de la moindre Chefferie contredit le second des axiomes bordant notre recherche (voir p. 10 *supra*). Ces sociétés sans État participent, certes, de LA société, mais comment dire de chacune d'elles qu'elle est UNE société, puisque aucun État ne la régit et ne la circonscrit ? Mais ce même lecteur voudra bien admettre que la difficulté préliminaire, à résoudre provisoirement par axiome, était de découper la matière touffue des sociétés complexes, en unités analytiquement maîtrisables. La référence empirique aux États qu'exprime le second axiome a rendu, à cet égard, de bons et loyaux services. La recherche, en progressant, convertit peu à peu cet axiome en une thèse démontrable. Les États que nous connaissons désormais apparaissent, en effet, comme les agents effectifs du découpage de la matière sociale en aires de domination disjointes : UNE société, c'est la matière sociale qui emplit une aire de domination. Cette thèse, vérifiée *de l'intérieur* par le présent volume (n° 13), se vérifiera également, *de l'extérieur*, lors de l'étude des systèmes mondiaux. Toutefois nous savons aussi que le découpage opéré par les États est d'une netteté variable selon leur type (n° 13). Leur aptitude à circonscire une partie de LA société s'accroît à mesure que s'accroît le processus d'étatisation qui va retenir notre attention. *A contrario*, les premiers types d'États ont des contours souvent très flous. Ce flou s'accroît, mais à modeste échelle, quand aucun État n'a encore émergé. Où commence et où finit UNE communauté « primitive » ? Se réduit-elle à une bande, à un village, à une tribu dispersée entre plusieurs sites, ou bien inclut-elle une vaste partie, voire la totalité d'une plaque de peuplement homogène ? En fait, il appartient aux ethnologues de répondre à de telles questions. À cette fin, les axiomes que j'ai posés peuvent leur être de quelque utilité. Dans une aire de peuplement donnée, il y a DE LA société, c'est-à-dire des relations entre hommes. Mais, pour que ce tissu social soit considéré comme constituant plusieurs sociétés différenciées ou en voie de différenciation, ne faut-il pas de deux choses l'une : que les relations entre éléments distincts soient lacunaires et rares ; ou qu'un pouvoir s'établisse comme gardien d'usages, de règles, de pratiques et de systèmes de parenté différents, auquel cas, déjà, l'État commence à poindre ?

[Retour à la table des matières](#)

**62.** L'État devient de plus en plus État, à mesure qu'il s'enracine. Au sortir de la Chefferie, ses racines sont faibles. Pourtant, une population plus nombreuse, mieux fixée et soumise à des MP plus astreignants, lui permet déjà de capter une part substantielle d'un surplus point négligeable. L'armée permanente marque un nouveau progrès. Elle matérialise la force de l'État et lui permet d'éliminer ou de subordonner toutes les organisations sociales concurrentes (n° 30). Après quoi, des appareils aux fonctions toujours plus diverses intègrent de mieux en mieux la population (n° 10). En s'enracinant de la sorte, l'État devient aussi plus abstrait. Dans sa forme, il dérive peu à peu du chef occasionnel vers des princes à la succession bien réglée, du monarque omnipotent vers le roi constitutionnel, du pouvoir personnalisé vers le gouvernement abstrait. Les médias modernes suscitent une communication spectaculaire (t. 3, n° 47) qui contredit cette dernière tendance, mais uniquement du point de vue de la scène politique (n° 48). Car, parallèlement à l'abstraction formelle de l'État, ce sont les prises mêmes exercées par celui-ci sur la population qui prennent un tour plus abstrait. Au départ, le pouvoir d'État n'existe que là où le prince fait sentir son prestige et la force de son armée. Chemin faisant, ce pouvoir se répand : il persiste hors la présence de l'armée, par l'effet de services multiples et du droit qu'ils font sourdre. Au stade actuel, dans les États les plus développés, l'efficace du pouvoir se manifeste dans la vie quotidienne de chacun, sans que cet ordre social omniprésent puisse être, en tous ses aspects, rapporté à des sources visibles. L'État est là, mais partout.

Mieux enraciné, plus abstrait, l'État exerce un pouvoir croissant. En effet, le pouvoir du pouvoir n'est pas une donnée fixe (n° 3). Il est fonction des forces productives que la société met en œuvre (t. 2, n° 18) et, notamment, des vecteurs disponibles (t. 3, n° 47). Ou, plus exactement, il est fonction du parti que *l'organisation politique en vigueur* permet à l'État de tirer de ces forces productives. L'État convertit des outils en armements et des travailleurs en armées. Il transforme des impôts en dépenses qui peuvent être — ou non — génératrices d'équipements et d'effets productifs utiles (t. 2, n° 71). Il peut transformer le commerce des banquiers en un pouvoir monétaire (t. 2, n° 76). L'outil étatique qui se perfectionne peu à peu a bien d'autres effets, non moins importants. Gramsci se plaît à souligner le rôle éducateur et civilisateur qu'exerce tout État apte à soutenir une forte hégémonie. L'État devient aussi producteur de sécurité : le monopole de la violence légitime qu'il construit (n° 2) a pour contrepartie un ordre public qui, tout en réprimant les classes dominées, tend du même coup à pacifier la vie sociale. Producteur aussi, de cette sécurité abstraite que procure la justice et qui s'épanouit en un droit, tardivement égalitaire. Producteur, enfin, de cette sécurité plus concrète dont se nourrit l'articulation « welfariste » (n° 11) et qui porte, à juste titre, le nom de Sécurité sociale.



Toutefois, il serait stupide de rapporter tous ces mouvements au seul État et de donner de l'étatisation croissante dont les sociétés sont le siège une image irénique. Les vertus dont l'État fait preuve sont l'envers de la domination qu'il exerce, les sources du consentement qu'il obtient. Mais la force relaie toujours le consentement défaillant et les seuls progrès qu'elle enregistre sont techniques. Armée d'outils sans cesse modernisé, la force étatique ne perd rien de sa férocité au fil des siècles. Ou, plus exactement, ce qu'elle perd parfois, dépend du juste rapport qui s'établit entre l'État et la SC (n° 31) — et peut-être, aussi, de transformations dont l'investigation internationale devra connaître (t. 1, n° 102). *Juste rapport dont la concurrence pour l'organisation sociale donne la mesure.* L'État qui tend à monopoliser cette organisation (n° 30) ne devient producteur d'effets bénéfiques que dans la mesure où la puissance de la SC — c'est-à-dire la puissance des organisations de classes (n° 26) et, notamment, de classes dominées — l'oblige à *composer*, à nimer sa domination d'hégémonie, à se faire accepter. Autrement dit, le processus d'étatisation n'est qu'un aspect d'un mouvement plus général qui est celui de l'organisation sociale. Plus l'étatisation l'emporte, dans cette organisation, plus l'État révèle sa nature intime qui est celle d'une force spécialisée dominant la société, au bénéfice d'une classe ou d'un groupe de classes privilégiées et minoritaires. L'État n'a de vertus que si la SC le tient en respect.

Au reste, la perspective cavalière qui vient d'être esquissée, semble présenter l'affermissement et l'appesantissement de l'État comme un mouvement continu et cumulatif plus ou moins corrigé par le développement de la SC. Tel n'est pourtant pas le cas. On sait que le classement des types d'État (de 1 à 14) suit leur ordre d'apparition dans notre filière occidentale (n° 9). Or l'étude des capacités d'intégration politique dont les divers États font preuve nous a déjà amenés à ranger ces mêmes États dans un ordre très différent, pour faire apparaître leurs progrès à cet égard (n° 12). Mais, à son tour, cet ordre doit être quelque peu modifié, si l'on veut *repérer les mutations politiques qui scandent le développement de l'État* — et non plus, comme au n° 12, les effets plus ou moins complets que ces mutations autorisent, compte tenu de toutes les autres particularités des États intéressés (leur taille, leur position dans le SM, etc.). On laissera de côté le critère distinctif que pourrait constituer la formation de l'armée permanente, car c'est là un processus toujours lent et répétitif (t. 3, n° 9) que les États mènent à bien dans des conditions très différentes. La professionnalisation d'une armée citoyenne, la pérennité d'une armée tributaire et l'agglomération durable de contingents vassaliques, de milices urbaines et de bandes mercenaires ne renvoient pas, à titre principal, à des propriétés intrinsèques des États, mais plutôt à des interactions entre États dont l'étude des SM devra rendre compte (t. 1, n° 102). Les États qui s'adaptent à leur environnement sont eux-mêmes transformés par cette adaptation, mais d'une transformation qui n'est pas assimilable à une mutation politique exprimant *directement* la résultante des luttes de classes *internes*.

En revanche, le classement opéré par le tableau 6 ci-après, s'en tient aux mutations politiques principalement liées aux luttes de classes internes. Quand ces luttes explosent, sont victorieuses et permettent à la novation politique de s'accomplir en force, elles constituent des *révolutions* : *révolution* communale due à l'émergence *politique* des classes porteuses du capital marchand, révolution démocratique-bourgeoise due au triomphe *politique* de la classe capitaliste (portée par le MP du même nom), révolution socialiste-étatique due à l'émergence *politique* d'une nouvelle classe, héritière de luttes populaires d'abord victorieuses. Mais de ces révolutions — que l'on examinera au n° 63 — les deux premières peuvent échouer ou se clore par des demi-victoires. Néanmoins, si l'ébranlement politique qu'elles provoquent suffit à laisser passer les transformations économiques auxquelles elles sont associées, les transformations politiques, ailleurs accomplies en force, s'opèrent alors de façon lente, incomplète ou tardive. Des révolutions *passives* se substituent tant bien que mal aux révolutions actives. Pour le troisième type de révolution, un résultat analogue peut être obtenu ou renforcé, par des effets de contagion ou d'exportation, dus principalement à la configuration du SM.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 6 LES QUATRE PERIODES DU DEVELOPPEMENT ETATIQUE		
Périodes	Types d'État	Observations
1 avant la révolution communale	État 1 — Chefferie État 2 — État tributaire État 3 — Cité I (ou « antique ») État 4 — État esclavagiste État 5 — Seigneurie État 6 — Principauté	L'État 6 peut être suffisamment perméable au capital marchand et aux institutions politiques corrélatives (n° 38) pour se ranger également dans la seconde catégorie.
2 après la révolution communale (active ou passive)	État 6 — Principauté État 7 — Cité II (ou « médiévale ») État 8 — État aristocratique État 12 — République paysanne	
3 après la révolution démocratique-bourgeoise (active ou passive)	État 9 — État aristocratique bourgeois État 10 — République bourgeoise I État 11 — République bourgeoise II État 13 — État militaire-nationalitaire	Le retard et l'inachèvement de la révolution démocratique-bourgeoise caractérisent souvent les États 9 et 13 (voir texte)
4 près la révolution socialiste-étatisée (active ou passive)	État 14 — État « soviétique »	

Les transformations des structures politiques ne peuvent être conçues comme l'homologue des transformations économiques. Contrairement à ce qu'implique la théorie du MP-à-trois instances (t. 2, n° 1), aucune liaison mécanique n'associe un type d'État à une structure économique (annexe 2). Et surtout, la dérive des FP semble beaucoup plus rare que la dérive des FE. Celles-ci, en effet, sont composées de MP divers dont l'interaction libre des éléments qui peuvent former

de nouveaux MP (t. 2, n° 34) et déplacer le centre de gravité de la FE. Rien de semblable ne peut advenir dans la FP. Même s'ils sont riches de virtualités étatiques (n° 30), les éléments de la SC ne peuvent jamais prétendre à relayer l'État sans une crise politique majeure. Par exemple, un « corps de ville » ou des « états provinciaux » peuvent acquérir une pleine souveraineté, mais au prix d'une révolution qui disjoint l'État, ou à la faveur d'une guerre qui le démembrer. Les transformations du type d'État lui-même requièrent, elles aussi, une crise qui peut être « extérieure », c'est-à-dire imputable à une guerre, une invasion, une colonisation, etc., mais qui est le plus souvent « intérieure », c'est-à-dire déterminée directement par les luttes de classes propres à la société considérée. Tout en renvoyant l'étude des crises d'origine « extérieure » à l'investigation internationale (t. 1, n° 105), on se gardera de considérer les crises « extérieures » ou « intérieures » comme deux catégories bien tranchées. Aucun État ne vit isolé, aucune crise « intérieure » n'est à l'abri des surdéterminations émanées du SM où l'État est inscrit.

[Retour à la table des matières](#)

**63.** En nous limitant désormais aux transformations de l'État, revenons au tableau 6. Les quatre périodes qu'il dessine ne doivent pas être comprises comme les étapes successives d'un développement nécessaire (dans le même sens : t. 2, n° 113). Elles dessinent, en réalité, des *âges politiques* dont on ne sort que par une révolution, une guerre ou une colonisation. La révolution fait progresser d'un âge au suivant. La guerre perdue peut faire régresser d'un âge au précédent — encore qu'il ne soit aucun exemple historique de régression du quatrième ou du troisième âge vers l'un des âges précédents. La colonisation, enfin — et, avec elle, diverses autres formes de dépendance internationale — peut provoquer des mouvements plus aberrants, dont l'investigation internationale rendra compte. Mais comme les guerres, les révolutions et les effets de dépendance internationale se sont succédé dans l'histoire propre de toutes les sociétés, beaucoup d'entre elles ont zigzagué d'un âge à l'autre, sans qu'aucune progression régulière ne rythme leur histoire singulière.

Les États du premier âge — avant *la révolution communale* — sont très dissemblables, mais il n'est pas rare que les peuples, organisés sous l'un d'entre eux, se soient trouvés, au fil de leur histoire, réorganisés par quelque autre État du même âge. Les Empires tributaires ou esclavagistes ont aggloméré et transformé des Chefferies, des Seigneuries, des Principautés et même des Cités I, cependant qu'à l'inverse, ces divers types d'État ont fleuri derechef aux marges ou sur les ruines des empires détruits par des crises, intérieures ou guerrières. Les divers États de ce premier âge sont dits d'avant la révolution communale, parce qu'en règle générale le capital marchand, auquel ils laissent parfois le champ libre, n'a jamais acquis, en leur sein, un rôle politique suffisant pour marquer l'État de son

empreinte. Seules font exception, à ce propos, certaines des Principautés qui incorporent *parfois* des cités marchandes normalement développées (n° 38). C'est pourquoi ce type d'État s'inscrit, par exception, dans le premier comme dans le deuxième âge.

*La révolution communale* qui sépare ces deux âges pourrait, à bon droit, être désignée comme révolution bourgeoise, car c'est elle qui, en Europe occidentale, constitue les premières bourgeoisies urbaines. Bourgeoisie des bourgs, qui n'est pas plus identique à son homonyme capitaliste que le capital marchand ne ressemble au capital industriel (t. 2, n° 80). Cette révolution oppose les artisans et les marchands aux propriétaires servagistes dominant une Seigneurie ou une Principauté. Son enjeu est de mettre la production et le commerce à l'abri des impôts, taxes, péages et décisions judiciaires, arbitraires ou aléatoires. L'enjeu est acquis lorsque la cité artisanale-marchande peut se doter d'institutions convenables, à l'intérieur d'une Principauté plus vaste ou en devenant autonome. Il peut être obtenu en force, par une révolution violente et parfois répétitive, ou en souplesse, par achat de franchises ou par concessions de seigneurs désireux de capter l'essor marchand. On peut dire des Républiques paysannes, et aussi des États aristocratiques non issus de Principautés déjà marchandes, que la révolution communale s'y opère *passivement* : cela signifie que rien ne s'y oppose à un essor normal de l'artisanat et du commerce mais que, de ce fait, artisans et marchands n'y conquièrent pas un poids politique original, ni ne peuvent obtenir une protection politique de leurs activités économiques. *La révolution démocratique-bourgeoise* qui inaugure activement le troisième âge ou qui s'y inscrit passivement doit nous retenir un peu plus longuement, parce que son inachèvement caractérise, aujourd'hui encore, beaucoup d'États de par le monde. Comprise dans sa plénitude, cette révolution bouleverse toute la structure sociale et les trois instances doivent concourir à son analyse. Du point de vue de l'instance économique, il s'agit de lever les obstacles à l'essor du MP 10-capitaliste. Ces obstacles peuvent être formés de protections corporatives, mais, pour l'essentiel, ils résultent de la propriété foncière, retranchée dans un MP 8-servagiste ou dans un MP 9-latifondiaire. En effet, ces deux MP fixent à la terre une immense paysannerie misérable que la concurrence marchande déloge très difficilement. Le marché peut ruiner, par pans entiers, une petite paysannerie indépendante, mais il est impuissant vis-à-vis des grands propriétaires rentiers, aussi longtemps que leurs rentes ne peuvent être cassées par des importations vivrières massives, c'est-à-dire par une déprotection douanière. Pour obtenir celle-ci, la bourgeoisie industrielle devrait être déjà prépondérante dans l'État, mais la grande propriété foncière fait obstacle à une telle prépondérance, car elle sert d'assise à des États non ou peu poreux à cette nouvelle classe. Tant que cette boucle politico-économique ne peut être dénouée, aucune politique de la rente (t. 4, n° 28) convenant au capitalisme ne peut être décidée. De ce fait, l'essor du MP 10 est doublement inhibé. L'accumulation du capital investissable est freinée, parce que l'agriculture rentière est peu rentable et dilapide une bonne part de ses rentes hors la jeune industrie. La libération du travail salariable est freinée, parce que la paysannerie qui exploite misérablement

les terres des propriétaires fonciers ne peut être privée de terres et drainée par le marché du travail, tant que la propriété rentière réussit à résister. Ainsi, sous tous les angles, l'instance économique conduit à une même conclusion : *l'essor du capitalisme industriel suppose la destruction des grands propriétaires fonciers en tant que classe*, c'est-à-dire la destruction des MP (8 ou 9) qui supportent cette classe. Réforme agraire, partage des terres, expropriation des latifondiaires, conversion de ceux-ci à des formes capitalistes d'agriculture (t. 2, n° 49) sont les noms usuels sous lesquels cet objectif est désigné, là où il demeure inaccompli.

Du point de vue de l'instance politique, la révolution démocratique-bourgeoise ne se réduit pas à une judicieuse politique de la rente, ou à une rupture plus brutale de la grande propriété foncière. Elle requiert, plus généralement, l'établissement d'une domination libérale (n° 43) ou, dans les cas les plus tardifs (États 13), d'une domination déjà plus interventionniste (n° 46). Cela signifie que l'État doit s'adapter, vaille que vaille, à toutes les conséquences politiques du déclin de la grande propriété foncière et de la montée du capitalisme. Déclin de la propriété ? Les statuts plus ou moins dépendants de la paysannerie doivent faire place à une égalité des citoyens, libres d'approvisionner le marché du travail. Montée du capital ? Le syndicalisme n'est pas loin et, derrière lui, la floraison des partis et des associations se profile nécessairement. Elle mûrira en une SC 5, sauf à refouler celle-ci (n° 24). On le voit, la révolution démocratique-bourgeoise valide, ici, sa dénomination : elle est bourgeoise par la domination politique qu'elle requiert et démocratique par ses effets potentiels sur la SC et sur le rapport État/SC. Les deux formes successives de la République bourgeoise (États 10 et 11) correspondent parfaitement aux mutations qu'elle provoque.

Enfin, du point de vue de l'instance idéologique, cette révolution a des significations partiellement visibles dès à présent. L'égalité politique qu'elle procure a d'évidents retentissements dans tous les champs idéologiques (t. 1, n° 79). Les modifications de l'État et de la SC affectent forcément l'AI qui de « religieux » devient « scolaire » (t. 3, n° 50) par développement de la presse, des associations et de l'enseignement. Le vieux mariage d'une Église et d'une grande propriété foncière est rompu. Plus profondément, la maturation de nouvelles identités sociales devient inéluctable. Identités de classes, parce que les luttes de classes prennent plus de netteté ; identité nationale, car l'égalité érige enfin les citoyens en copropriétaires imaginaires de leur territoire et de leur société (t. 1, n° 83).

Activement menée, la révolution démocratique-bourgeoise se traduit généralement par l'établissement, pour une transition assez brève, d'un État aristocratique-bourgeois que la République bourgeoise ne tarde pas à relayer. Mais les pays où cette révolution politique n'est pas entreprise — ou avorte — subissent d'autres transformations que Gramsci, attentif à l'exemple italien, a qualifiées de *révolution passive*. Tout compte fait, il y a révolution, parce que la contagion internationale du MP 10-capitaliste, provoque, avec retard, une série de

modifications partielles, décalées et désordonnées, reproduisant peu à peu les mutations que la révolution démocratique-bourgeoise produit normalement. Au lieu d'être accélérée par une crise politique, la transformation de l'État est obtenue par le progrès d'une industrie et d'un marché capitalistes qui corrodent lentement la vieille société. Mais c'est une révolution *passive* dont la classe capitaliste ne capitalise guère les bénéfices politiques. Elle pénètre peu ou mal parmi les régnants, elle doit partager la domination politique avec de puissantes séquelles de la classe des grands propriétaires fonciers. Et, derrière la bourgeoisie, la classe ouvrière tarde elle aussi à mûrir, à affermir ses organisations et à forger son identité. Une longue survie de l'État aristocratique-bourgeois et une naissance tardive d'une République bourgeoise plus ou moins bâtarde sont le prix de cette passivité. Le prix est plus élevé encore dans les sociétés où la vieille propriété foncière survit, sous la protection d'un tuteur colonial ou impérialiste, et demeure en position de force lorsque la décolonisation ou un certain relâchement des pressions impérialistes permettent, enfin, à l'État, de renaître autonome ou de rattraper son retard historique. L'une des particularités majeures des États 13-militaires-nationalitaires s'explique de la sorte : ce sont des États où, pour l'essentiel, la révolution démocratique-bourgeoise reste à accomplir (n° 46).

À la différence des précédents, *le quatrième âge* — repéré par le tableau 6 — se caractérise par un seul type d'État, la République « soviétique ». C'est qu'en effet toutes les révolutions socialistes, accomplies à ce jour, demeurent captives d'un État de ce type. Ces révolutions socialistes du XX<sup>e</sup> siècle ont été d'énormes bouleversements sociaux. Elles ont souvent eu à régler, comme en URSS ou en Chine, tous les problèmes qu'aucune révolution démocratique-bourgeoise n'avait pu débayer et, souvent aussi, elles ont dû liquider toutes les séquelles d'une dépendance coloniale ou impérialiste. En outre, il est fréquemment arrivé qu'une révolution dite socialiste se développe en des pays où, comme en Chine, au Vietnam, à Cuba même, la classe ouvrière était presque inexistante. De telles révolutions auraient été, en fait, des révolutions démocratiques-bourgeoises, tournées principalement contre la propriété foncière, le capital marchand et la dépendance impérialiste (t. 2, n° 107), si, dans un SM convenable, leur direction n'avait été prise en main par un parti révolutionnaire bien décidé à brûler les étapes.

Néanmoins, la caractéristique fondamentale de ces révolutions tient au fait qu'outre la propriété latifondiaire ou servagiste et la présence coloniale ou impérialiste, elles ont détruit le MP 10-capitaliste, en toutes ses ramifications (ou ont définitivement inhibé son développement). Leur caractère socialiste se réduit à cela : elles ont socialisé *l'économie*. Ou, pour le dire en d'autres termes, elles se sont engagées dans une voie qui n'est socialiste que du point de vue de l'instance économique, mais elles non pas su, à l'instar des révolutions démocratiques-bourgeoises, déployer leur novation, dans l'ordre politique et idéologique. L'espérance socialiste d'un dépérissement de l'État s'est soldée par le bâti de nouveaux États, plus « étatiques » que jamais. L'espérance socialiste d'une

libération de l'homme s'est traduite, dans l'ordre idéologique, par l'imposition d'un conformisme.

Captée par un État omniprésent et omnipotent, la révolution socialiste a perdu, en peu d'années, l'élan novateur dont elle était issue. La désorganisation des classes naguère révolutionnaires, leur soumission à une nouvelle classe retranchée dans l'État et leur « mise au moule » d'une idéologie qui chante leur pouvoir, mais aide à les en priver, ont vidé ce socialisme mono-instanciel de son sens. Dans les sociétés où la révolution socialiste a dévié après avoir été étatisée, la mémoire collective peut au moins conserver, sous la légende propagandiste, le souvenir des années exaltantes où la révolution était encore révolutionnaire et socialiste. Mais cela même fait défaut aux sociétés où la révolution a été *passive*, c'est-à-dire imposée par la contagion internationale du nouvel État 14.

Tel a été jusqu'ici, le cas de plusieurs pays de l'Est européen, où le « socialisme » est arrivé dans les fourgons de l'armée soviétique. Parmi les « démocraties populaires » d'Europe, les seules exceptions, à cet égard, sont celles de la Yougoslavie assurément, de l'Albanie peut-être et aussi de la Tchécoslovaquie (car le « coup de Prague » de 1948 fut, à titre principal, expressif des rapports de force internes). Ailleurs, l'État 14 est un article d'importation, fruit d'une révolution passive ; mais, assurément, d'une révolution : car l'éradication du capitalisme et de la grande propriété foncière a bien eu cette valeur.

Au reste, il faut souligner une différence fondamentale entre les révolutions passives du troisième âge et celles du quatrième âge. Les premières sont un effet politique *indirect* d'une transformation qui est économique dans son principe. Le capitalisme industriel, adossé aux pays où une active révolution bourgeoise lui laisse libre cours, contamine par des voies marchandes les autres pays et y active les potentialités du capital marchand local, cependant que ses prouesses techniques et ses promesses stratégico-militaires séduisent les gouvernants ; à partir de là, *volens nolens*, les pays non révolutionnés s'adaptent peu à peu à ce capitalisme insidieux ; bref, la révolution passive est faite d'effets politiques induits par un développement économique. À l'inverse, la révolution passive des « démocraties populaires » suit un tout autre circuit : dans un contexte international convenable, la mutation politique de l'État, imposée, pour l'essentiel, de l'extérieur, précède et conditionne le bouleversement de la structure économique. Dernier produit du processus d'étatisation dont les sociétés sont le siège, depuis des millénaires, l'État du quatrième âge est né du mariage du socialisme et de l'État. Marx et même Lénine croyaient ce mariage contre nature, mais l'histoire les a démentis. Ou plutôt, elle leur a donné raison, avec une ironie amère, car ce mariage a dénaturé le socialisme auquel ils aspiraient.

Le socialisme peut-il s'affirmer en dénaturant l'État, c'est-à-dire, comme le pensait Marx, en faisant dépérir l'État ? Est-il concevable que, dès le quatrième âge de l'histoire politique des sociétés humaines, un autre type d'État prenne forme, un



État-en-voie-de-dépérissement ? Ou l'espérance socialiste devra-t-elle se projeter, plus loin dans le développement social, vers un cinquième âge où, par quelque nouvelle révolution encore inconnue de nous — mais que l'on pourrait dire démocratique-socialiste —, les sociétés soumises à un État 14 et déjà débarrassées de la propriété privée de moyens de production réinventeront une nouvelle SC, capable de tenir cet État en respect, puis de le dissoudre ? De telles questions sont évidemment au centre de toute réflexion socialiste digne de ce nom. C'est pour leur donner réponse que la présente recherche a été entreprise et cette réponse ne pourra être formulée et justifiée qu'au terme de la recherche, lorsque l'instance idéologique et l'investigation internationale seront venues adjoindre leurs résultats à ceux dont nous disposons déjà. Néanmoins, *en ignorant provisoirement les énormes contraintes que le SM fait peser sur toute mutation politique à l'intérieur d'une société donnée, une première réflexion sur le dépérissement de l'État peut être entreprise dès à présent, dans les limites propres à l'instance politique.*

[Retour à la table des matières](#)

**64.** Le dépérissement de l'État n'est pas une inspiration saugrenue que Marx aurait léguée au mouvement ouvrier. C'est une idée qui a mûri, de diverses façons, dans plusieurs courants socialistes du premier XIX<sup>e</sup> siècle, une idée qui n'est pas sans parenté avec celle de la société civile (n° 16) ou celle des classes sociales (t. 4, n° 1). Saint-Simon lui a donné une expression classique : remplacer le gouvernement des hommes par l'administration des choses. Le *Catéchisme révolutionnaire* de Bakounine est plus radical que le *Catéchisme des industriels* : il pronostique la disparition totale de l'État, dès qu'une révolution sera en mesure de le détruire. L'établissement d'une domination libérale bourgeoise (n° 43), attentive à bien administrer les choses dont les « industriels » ont besoin et à ne point trop gouverner les hommes, satisfera la plupart des saint-simoniens. L'établissement, par les révolutions des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, de nouveaux types d'État, aussi ou plus répressifs que les précédents, entretiendra l'amer pessimisme anarchiste. Ni libéral ni libertaire, Marx établit ses propres positions contre les deux courants, anarchiste et saint-simonien. Mais aussi contre Hegel pour qui « la liberté devient objective et se réalise positivement dans l'État » (255, 135). À quoi Marx ne cessera de répondre que « la liberté consiste à transformer l'État, organisme qui s'est mis au-dessus de la société, en un organisme entièrement subordonné à elle » (105, 33). Mais sa réponse demeurera prisonnière des schémas hégéliens : elle fera, aux sauts qualitatifs que procure le dépassement des contradictions sociales, une confiance à laquelle l'histoire apportera de cruels démentis.

Voyons cela de plus près. Dès 1846, la conception marxiste du dépérissement de l'État est fixée dans ses grandes lignes. « La classe ouvrière substituera, dans le cours de son développement, à l'ancienne société civile, une association qui exclura les classes et leur antagonisme, et il n'y aura plus de pouvoir politique

proprement dit, puisque le pouvoir politique est précisément le résumé officiel de l'antagonisme dans la société civile » (222, 135). Suppression des classes et donc, du même coup, suppression du besoin d'État. Cette thèse de *Misère de la philosophie* évoquée derechef dans *le Manifeste* de 1848 et en diverses autres occasions, ne sera vraiment remise en chantier qu'après la Commune de Paris, c'est-à-dire, après « la reprise du pouvoir d'État par la société » (187, 213). Marx étend désormais le champ des classes à détruire, à l'appareil d'État lui-même (t. 4, n° 64). Il conçoit plus nettement l'État comme un pouvoir dûment appareillé (12, 65) et souligne que pour transformer, puis détruire ce pouvoir, il faut, du même mouvement, détruire son appareil permanent et le remplacer par un appareil allégé et de moins en moins professionnel, spécialisé et séparé de la société. *Le dépérissement de l'État, c'est le dépérissement de l'appareil d'État, associé à une novation du pouvoir d'État*. Cependant, le parti social-démocrate qui prend de l'ampleur, en Allemagne, ne peut aisément se nourrir de thèses aussi abstraites. *L'Anti-Dühring* qu'Engels publie en 1876 doit l'éclairer davantage.

La conception d'Engels est d'un simplisme hégélien, aujourd'hui confondant. « Le prolétariat s'empare du pouvoir d'État et transforme les moyens de production d'abord en propriété d'État. Mais par là, il se supprime lui-même en tant que prolétariat, il supprime toutes les différences de classes et oppositions de classes et également l'État en tant qu'État » (43, 319). Passez muscade ! Engels insiste, d'ailleurs : « Le premier acte dans lequel l'État apparaît réellement comme représentant de toute la société — la prise de possession des moyens de production au nom de la société — est en même temps son dernier acte propre en tant qu'État », (*id.*, 320). Mais c'est pour enchaîner aussitôt sur des considérations un peu moins irréalistes où la durée est enfin prise en compte : « L'intervention d'un pouvoir d'État dans les rapports sociaux devient superflue dans un domaine après l'autre. Le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses et à la direction des opérations de production. L'État n'est pas aboli, il s'éteint » (*ibid.*). Les pages suivantes précisent le contexte de cette progressive extinction : développement de la production, élimination du marché, satisfaction des besoins humains, acculturation, etc. Pour finir, « c'est le bond de l'humanité du règne de la nécessité dans le règne de la liberté » (*id.*, 322).

*L'Anti-Dühring* est un texte qui se veut propagandiste et vulgarisateur. Les *Gloses marginales sur le programme de Gotha*, communiquées, un an plus tôt, par Marx, aux dirigeants du parti allemand, sont d'une exigence théorique plus grande. Elles donnent, de la durée des transformations révolutionnaires, une image moins sommaire. L'effacement des classes et du besoin d'État y apparaît comme le résultat d'une transition dont l'achèvement inaugurerait « une phase supérieure de la société communiste » (105, 25), transition au cours de laquelle, la société demeure contrainte à une difficile répartition d'un produit social encore insuffisant. De ce texte que j'ai déjà analysé (t. 4, n° 47) ressort nettement l'idée que la révolution socialiste et l'étatisation des moyens de production ne suffisent pas à éliminer *ipso facto* la différenciation objective des classes et, donc, le besoin d'État. Marx en tire

les conséquences : « Entre la société capitaliste et la société communiste, se place la période de transformation révolutionnaire de celle-là en celle-ci. À quoi correspond une période de transition politique où l'État ne saurait être autre chose que la dictature révolutionnaire du prolétariat » (*id.*, 34). Ici, on le voit, le piège hégélien fonctionne d'autre manière. Ce n'est plus le succès révolutionnaire qui est paré des vertus de *l'Aufhebung*, puisque ce succès, loin de garantir un miraculeux dépérissement des classes et de l'État, ne fait qu'ouvrir la voie au « long et douloureux enfantement » (*id.*, 25) de la société communiste, par la dictature révolutionnaire du prolétariat (n° 71). Mais un autre miracle se produit : l'État de la période de transition NE SAURAIT ÊTRE AUTRE CHOSE que la dictature révolutionnaire DU PROLÉTARIAT. Que la conquête du pouvoir d'État *par* la classe ouvrière (et ses alliés) puisse conduire à la dictature — plus ou moins révolutionnaire — d'une autre classe retranchée dans un État nullement décidé à dépérir est une éventualité impensable pour Marx.

Et tout aussi impensable, pour Lénine, même quand la « bureaucratie » triomphe, sous ses yeux, à la fin de sa vie. Ses textes de 1921-1923 révèlent une angoisse qui porte sur les chances de succès et les conditions de la très difficile transition vers une société communiste, mais jamais ne l'effleure le soupçon que la dictature exercée *pour* le prolétariat pourrait se cristalliser durablement en dictature sur le prolétariat d'une nouvelle classe dominante et exploiteuse... Pour l'essentiel, Lénine ne s'écarte jamais des conclusions qu'il a tirées, dès l'été 1917, dans *l'État et la Révolution*, d'une lecture scrupuleuse de Marx, d'Engels et de toute la littérature socialiste. Cette longue méditation est à lire attentivement. Sans prétendre la résumer, je me contenterai d'en dégager quelques traits par lesquels Lénine précise sa propre conception du dépérissement de l'État. Ce dépérissement ne peut être, pour Lénine, « un changement lent, égal, graduel, sans bonds ni tempêtes, sans révolution » (**81-II**, 173). Une révolution est indispensable pour supprimer « l'État bourgeois », lequel ne peut « dépérir », mais doit être « supprimé ». La machine d'État doit être démolie et remplacée non pas d'emblée, mais graduellement (*id.*, 201), par de nouveaux fonctionnaires éligibles et révocables à tout moment, et payés au niveau normal d'un salaire ouvrier (*id.*, 196). « Point n'est plus besoin d'une « force spéciale de répression » : c'est la majorité du peuple qui réprime elle-même ses oppresseurs » (*id.*, 195). Dans l'économie, l'expropriation des patrons doit conduire à leur remplacement par « des techniciens, des surveillants, des comptables » rétribués comme les fonctionnaires et les ouvriers (*id.*, 202). Les bases économiques du dépérissement de l'État — auxquelles Lénine consacre tout un chapitre — accentuent les orientations étatistes des *Gloses marginales sur le programme de Gotha*, en insistant à maintes reprises sur le recensement et le contrôle, la vigilance des « ouvriers armés » et la discipline d'atelier à étendre à la société tout entière. « Dans toutes [les] entreprises, évidemment, les ouvriers éliront des délégués qui formeront une sorte de Parlement » (*id.*, 253). Lénine commente ici *la Révolution sociale* de Kautsky à qui il accorde bien volontiers que cette « sorte de Parlement » ouvrier devra contrôler l'appareil administratif de l'État, mais d'un contrôle léger, puisque cet

appareil « ne sera pas bureaucratique ». En outre, le Parlement n'aura rien à voir avec « le parlementarisme bourgeois », car il exercera simultanément le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif (*ibid.*).

Lénine est dans l'action. La prise du pouvoir, la destruction de l'État tsariste, les premières mesures révolutionnaires à prendre emplissent sa pensée. Le début de la transition socialiste l'obsède. Le dépérissement de l'État est sa lointaine ligne d'horizon, même si, dès le départ, il entend y conduire, par une « débureaucratization » de l'AE que l'événement démentira bientôt.

Gramsci est en prison, mais il connaît assez bien la situation de l'URSS où Staline règne déjà. Si bien qu'il est l'un des premiers à réfléchir au dépérissement de l'État, à la lumière de cette expérience nouvelle. De son action personnelle, une première conclusion se dégage : « le soviétique est la forme d'autogouvernement des masses ouvrières » (58-I, 369). L'organisation propre des classes ouvrières et paysannes dans et hors les limites propres au parti (n° 25) est, à ses yeux, une nécessité première, avant comme après la révolution. Elle préfigure et prépare « l'association » que Gramsci, retrouvant l'inspiration de *Misère de la philosophie*, entend privilégier contre l'étatisation. Plus généralement, en effet, Gramsci conçoit le dépérissement de l'État, comme « l'absorption de la société politique dans la société civile » (29, 299). La société sans classes et sans État ne peut être qu'une « société réglée » ou, si l'on veut, une société autorégulée et non plus une société régulée comme de l'extérieur par un État qui la domine. « La disparition de la société politique » — c'est-à-dire de l'État (n° 17) — et « l'avènement de la société réglée » ne seront ni un miracle soudain ni un processus décomposable *a priori* en phases bien contrastées. Gramsci ne récuse pas expressément les deux phases annoncées par Marx et Lénine, mais, tout en connaissant fort bien leurs textes, il se garde de les gloser derechef. Le mouvement vers la « société réglée » apparaît, chez lui, comme une transformation complète et complexe de la société tout entière. Transformation de sa base économique, certes, mais aussi transformation de sa structure idéologique par la maturation d'une nouvelle hégémonie dont le prochain volume rendra compte (t. 1, n° 84) ; et, donc, transformation de la structure politique, par renforcement politique des masses « autogouvernées », par déploiement multiforme de la SC et par résorption *corrélative* d'un État qui deviendra « veilleur de nuit » — c'est-à-dire gardien de la nouvelle structure sociale évolutive — jusqu'à perdre sa raison d'être (94, 196).

Naturellement, j'ai résumé et interprété Gramsci, comme Lénine ou Marx, et, sur une question aussi délicate que le dépérissement de l'État, je ne saurais trop conseiller au lecteur de faire sa propre religion par un retour aux sources. Toutefois, le vrai problème n'est pas d'élaborer une représentation ultra-fidèle de la pensée des uns ou des autres, mais bien de répondre d'une façon qui soit théoriquement pertinente, à *ces questions qu'aucun socialiste ne peut éluder*. La perspective du socialisme comporte-t-elle nécessairement un dépérissement — puis une disparition — de l'État et, dans l'affirmative, *comment s'y prendre* pour ne

pas s'engager dans l'autre perspective, désormais avérée par l'histoire, qui est celle du « socialisme » étatique ? Ou bien, à l'inverse, le dépérissement de l'État est-il une utopie, une vue de l'esprit, une impossibilité ou une régression et, dans ce cas, comment concevoir, en eux-mêmes et dans leurs rapports réciproques, un État qui serait durablement associé à un socialisme-sans-guillemets ?

On peut, certes, différer ce choix, avec d'apparentes justifications. Par exemple, en tirant argument, comme Balibar, des tâches inaccomplies par la bourgeoisie, lesquelles obligerait l'État d'après la révolution socialiste à finir le travail inachevé de la révolution démocratique-bourgeoise (12, 156). Ou, comme Mao Tsé-toung, en déclarant superbement : « quand on parle de la forme de l'État, cela ne signifie pas autre chose qu'une armée, des prisons, des arrestations, des exécutions capitales, etc. Tant que l'impérialisme existe, en quoi la forme de l'État peut-elle être différente avec l'avènement du communisme ? » (266, 149). Il est vrai que l'URSS des années 1920 — et, *a fortiori*, les sociétés moins développées qu'elle, au moment où l'État 14 (n° 47) puis la FE 17 (t. 2, n° 107) y ont pris racine — n'était même pas héritière d'une classe ouvrière massive et rompue par les siècles aux disciplines industrielles, si bien que le nouvel État — dépérissable ou non — a dû *aussi* mettre des paysanneries en état d'acquiescer ces disciplines en quelques décennies, et non en quelques siècles. Il est vrai que l'URSS, la Chine et leurs émules vivent dans un monde hostile où la moindre de leurs faiblesses peut être exploitée contre elles. Mais peut-on dire, pour autant, qu'en tous leurs aspects, les agencements étatiques et politiques de l'URSS, de la Chine et des autres États 14 sont *nécessairement commandés* par « la défense du socialisme contre l'impérialisme mondial » ou par l'acculturation de masses populaires auxquelles il s'agit d'apprendre l'industrie, la ville et — pourquoi pas ? — la démocratie. Peut-on vraiment dire cela de tous les aspects de leurs régimes politiques (n° 49), de tous les traits essentiels de leur État (n° 9), de toutes les caractéristiques de leurs SC systématiquement atrophiées ? Peut-on dire de l'URSS, de la Chine et des autres sociétés étatiques-socialistes — hormis, peut-être, la Yougoslavie — qu'elles préparent leurs peuples à un dépérissement de l'État ? Qu'elles offrent, à cette fin, un meilleur tremplin que les sociétés soumises à d'autres types d'État ? Ou doit-on penser que, nonobstant leurs discours politiques — sur « l'État du peuple tout entier », la « démocratie populaire », la « nouvelle démocratie » et autres bavardages —, ce sont des sociétés fermement converties à la pérennité de l'État, à sa compatibilité avec le « socialisme » et donc, des sociétés bien décidées à faire perdurer leur « socialisme », étatique, c'est-à-dire à maintenir, autant qu'il se pourra, l'originale domination de classe qu'elles ont secrétée ?

Car l'essentiel du problème est là, dans ce noyau dur du marxisme : pas d'État sans classes dominantes et dominées, c'est-à-dire sans classes exploiteuses et exploitées. État, domination, exploitation : telle est la trilogie *indissociable* que le socialisme doit détruire *pour exister*. On aura noté que je n'adjoints pas l'hégémonie à cette trilogie, le prochain volume dira pourquoi (t. 1, n° 95). Écartons, en outre, les pièges du vocabulaire. On peut convenir, avec Marx et

Lénine, de nommer communisme l'état d'une société d'où cette trilogie aura été extirpée et de désigner comme socialisme, la transition, peut-être fort longue, d'une société qui s'emploie à la déraciner. Mais il n'est de socialisme que s'il s'y emploie effectivement, sans retarder la prodigieuse mutation par laquelle les hommes doivent apprendre à régler, *par eux-mêmes*, leur société. Dire qu'on commencera plus tard, quand on aura fini le travail de la bourgeoisie, ou quand on en aura fini avec l'impérialisme, c'est dire qu'en attendant, on constitue et on renforce un État « d'un type nouveau », une domination d'un type nouveau (n° 47), une exploitation d'un type nouveau (t. 4, n° 47). C'est dire, en somme, que l'on renvoie à la révolution suivante le soin d'amorcer la transition au socialisme...

Le dépérissement de l'État, « la transition de l'État au non-État » (81-II, 207), mais une transition *organisée*, obstinée, persévérante, et *jamais différée* : telle est la condition d'existence du socialisme. Depuis quelques décennies, les deux branches principales du mouvement ouvrier ont renoncé à cette tâche immense. Au mieux, la branche communiste fait contre mauvaise fortune bon cœur, en récusant le modèle soviétique, en exaltant les États 14 naissants (n° 47) quitte à les ignorer lorsqu'ils tombent dans leur ornière structurelle, et en rêvant parfois aux moyens de « démocratiser un peu plus » lesdits États. Elle ne retrouvera une capacité d'invention et d'entraînement qu'à partir du moment où elle aura su effectuer une critique radicale du « socialisme » étatisé. La branche sociale-démocrate ou socialiste, à l'inverse, recule très souvent devant l'idée même d'une révolution socialiste et se contente d'un « socialisme redistributif » — qui renforce l'articulation « welfariste » (n° 11) — et d'une démocratisation politique limitée à la défense et au renforcement de la SC 5 (n° 24) ; plus rarement, elle se résout, par nécessité ou par doctrine, à des réformes structurelles fragmentaires (quelques nationalisations, quelques réformes de l'AE) ; en son sein, les réflexions théoriques et programmatiques sur le dépérissement de l'État associable à une révolution socialiste — brutale ou progressive, choisie ou subie, etc. — sont presque partout au point mort. Mais les révolutions n'attendent aucune permission théorique pour éclater, si bien que le modèle « étatique-socialiste » triomphe sans rival...

[Retour à la table des matières](#)

**65.** Le dépérissement de l'État ne doit pas être conçu de façon quasi magique, comme le firent Marx, Engels et Lénine, inconsciemment piégés par les schémas d'une dialectique hégélienne qu'ils nourrissaient de représentations insuffisantes du réel social. Leur conception erronée du dépérissement est le fruit de leur insuffisante analyse des structures politiques de la société. La sagesse supplémentaire que nous donne le fait accompli suffit à les contredire. L'étatisation généralisée des moyens de production ne convertit pas le prolétariat en classe dominante. Elle rompt seulement l'ancienne distribution de la propriété et du

pouvoir (n° 14), l'ancienne division du travail entre les classes exploiteuses, enracinées dans leurs propriétés, et les classes régnante et tenante inscrites dans l'État. Cette rupture conduit à une confusion de la propriété et du pouvoir et non à leur dilution, alors que le dépérissement de l'État, c'est très exactement cela : *la dilution du pouvoir et de la propriété dans toute la société, la dé-spécialisation des organes sociaux de la propriété et du pouvoir*. Une telle transformation, couronnée par la constitution d'une classe unique de propriétaires-travailleurs, concourant tous à l'exercice non permanent des autres fonctions sociales (t. 4, n° 64), suppose l'expulsion des anciennes classes exploiteuses et dominantes, de leurs positions de propriété et de pouvoir, mais elle suppose également que, *du même mouvement*, soient empêchés l'affermissement de nouvelles positions de pouvoir et de propriété et la cristallisation d'une ou plusieurs nouvelles classes dominantes et exploiteuses.

Vaste entreprise, assurément, et qui paraîtrait d'une folle utopie, si l'on se risquait à imaginer le tableau d'une société désétatisée. Il faut laisser de tels rêves aux auteurs de science-fiction et prendre le problème à *l'endroit*, c'est-à-dire en partant des sociétés aujourd'hui connues : comment y faire dépérir l'État ? en d'autres termes, comment concevoir la transition socialiste par laquelle une société pourrait se dispenser méthodiquement de l'État — et des classes dont il est « le résumé officiel » — sans rien perdre des bienfaits qui sont le sous-produit du pouvoir étatique (n° 62) ?

L'ouverture d'une telle transition requiert évidemment une révolution socialiste, mais je ne discuterai pas, ici, des conditions dans lesquelles une telle révolution pourrait être préparée — si les révolutions se préparent... —, des stratégies qui pourraient orienter son cours, ni des formes inégalement violentes et rapides qu'elle pourrait prendre. Toutes ces questions viendront à examen, au moment où nous saurons pleinement ce que société veut dire (t. 1, n° 54). Au reste, nous savons d'expérience que les révolutions socialistes, ça existe, ça s'est déjà vu... Toute la question est, ici, de comprendre comment pourrait être empêchée l'étatisation de la révolution (n° 63). Tel sera l'objet des sept propositions qui vont suivre et qui concernent exclusivement les sociétés capitalistes développées. En un prochain volume, l'étude des SM nous permettra de revenir sur les cas, plus complexes, des sociétés dépendantes où le capitalisme est moins développé et des sociétés déjà « socialisées » à la mode étatique (t. 1, n° 152). Par convention d'écriture, je parlerai du dépérissement de l'État au futur et non au conditionnel, pour marquer sa possibilité, sinon son inéluctabilité : on en jugera ultérieurement (t. 1, n° 153).

1. Le dépérissement de l'État sera un processus de très longue durée. Il occupera plusieurs générations, sans doute pendant des siècles. La désétatisation sera peut-être plus rapide que l'étatisation (n° 62), mais il suffit de réfléchir à ce que pourrait être une société sans classes (t. 4, n° 64) pour mesurer l'immense chemin à parcourir. Au cours de ce processus multiséculaire, plusieurs nouveaux

types d'État auront à se succéder, à mesure que les progrès dans la résorption des classes et de l'État conduiront — non sans tâtonnements ni crises — à modifier la domination établie. La diversité des structures sociales, existant au point de départ du processus, ajoutera à la diversité des formes d'État-en-dépérissement.

Si l'on veut bien résumer par l'expression ÉTATS PLUS, la série des États 1 à 14, nés de l'étatisation sociale — série que de nouvelles formes allongeront sans doute — on peut désigner comme ÉTATS MOINS la série des formes futures d'État-en-voie-de-dépérissement. Imaginer cette dernière série n'aurait aucun sens, mais il est licite de réfléchir à ce que devrait être le premier d'entre eux : la République « soviétique » (ou État 14) offre une base expérimentale pour cette réflexion critique.

Le premier type d'*État moins* doit être, avant tout, le garant du dépérissement de l'État. C'est de lui que dépendra, pour une bonne part, *l'inflexion décisive*, la rupture de l'étatisation (irrégulièrement) croissante dont l'histoire porte témoignage, l'amorce, aussi irréversible que possible, de la désétatisation. Une telle inflexion ne peut se réduire à « la lutte politique “contre l'État” », comme semble le penser Balibar (12, 98). Toute la difficulté de l'entreprise, illustrée par le dérapage « soviétique », tient précisément à ceci : faute d'être l'un des leviers de son propre dépérissement, l'État devient *nécessairement* la citadelle d'une nouvelle classe régnante que l'étatisation des moyens de production rend exploiteuse (t. 4, n° 47) et qui s'allie plus ou moins à la nouvelle classe des tenants, pour former avec elle un nouveau bloc de classes dominantes.

Comment faire d'un *État moins* le garant de son propre dépérissement ? Les propositions suivantes détailleront ma réponse. Elles découlent d'un principe central. Tout État exprime une domination de classe(s) et l'*État moins* ne peut échapper à cette loi de la nature sociale (n° 5). D'où sa formule essentielle : *ce doit être l'État assurant la domination politique des classes exploitées sur les classes encore exploiteuses*. Tant que la classe unique des travailleurs-proprétaires-tenants (t. 4, n° 64) ne sera pas chose faite, la structure sociale assignera un statut d'exploités aux travailleurs non réellement copropriétaires des moyens de production et du produit social ; et, outre les survivances de la production marchande, elle assignera un statut d'exploiteurs aux « cadres » exerçant les fonctions de la propriété et réglant l'allocation du produit social ; et, enfin, un statut ambigu aux tenants *spécialisés* des AE et des AI (t. 4, n° 10) : co-exploiteurs par le prélèvement global *et non consenti* d'où découlent leurs revenus, mais éventuellement co-exploités selon les modalités de partage de ce prélèvement global. Pour repérer de façon plus détaillée les exploiteurs et les exploités, il faudrait se livrer à une analyse des éléments survivants de l'ancienne société et à un examen des effets structurels des réorganisations opérés dans l'économie et dans l'État, mais point n'est besoin de reprendre ce que le tome 4 montre à cet égard, ni de poser des hypothèses détaillant les divers agencements économiques et étatiques envisageables, pour convenir qu'en toute hypothèse, le couple



exploiteurs/exploités aura une signification durable. C'est dire, en d'autres termes, que la société sans classes ne naîtra pas d'un soudain miracle.

Dès lors, la question devient : comment rompre la liaison historique, jamais démentie, entre la domination et l'exploitation (n° 5) ? comment faire, des classes exploitées, les classes *effectivement* dominantes ? La formule, expérimentée par les Républiques « soviétiques » est évidemment à prohiber, car elle transforme une domination qui est censée s'exercer *pour* les classes exploitées, en domination *par* un nouveau bloc de classes. Il s'agit d'assurer une domination *pour et par* les classes exploitées elles-mêmes. Or, nous savons que, bien au-delà de l'État 14 « soviétique », la domination par une classe ou par une alliance de classes a toujours requis, jusqu'ici, une double médiation : celle d'organisations expressives desdites classes (n° 25) et celle des régnants et (en position subordonnée) des tenants. D'où la novation à accomplir : *il faut à la fois affaiblir cette double médiation et la déborder*. Comment ? en multipliant les centres de pouvoir ; en élargissant leurs degrés d'autonomie relative ; en multipliant, aussi, les associations politiques, syndicales et autres ; en dé-spécialisant autant que possible les tenants et, surtout, les régnants. Toutes orientations qui tendent à expliciter et à étaler la domination des classes exploitées et à la protéger de toute capture automatique par ses médiateurs. Bref, il faut mettre les classes exploitées en position d'exercer leur pouvoir, y compris sur leurs inévitables représentants.

2. *L'État moins*, surtout dans ses toutes premières formes, n'implique pas une débilitation systématique de toutes les fonctions étatiques et de tous les AE. *L'État moins suppose, très logiquement, certains renforcements partiels de l'État*, destinés à conforter la nouvelle domination. L'investigation internationale montrera comment il convient de renforcer la capacité dissuasive de l'État, pour inhiber ou vaincre les réactions internationales, hostiles à la nouvelle domination. Ses résultats nous obligeront à un réexamen détaillé des présentes propositions et conduiront à des conclusions que j'anticipe, par un exemple majeur : l'établissement d'une puissante capacité de dissuasion militaire ne signifie pas que l'AE militaire, hérité de l'histoire, doive être renforcé en tous ses aspects ; bien au contraire, sa spécialisation internationale devra être accentuée, jusqu'à la dissocier presque totalement du maintien de l'ordre public interne.

Hormis les affaires internationales, les principaux renforcements requis par *l'État moins* concerneront les terrains *sophistiqués* de la lutte des classes. La transition socialiste n'est pas qu'une affaire étatique, ses principales tensions se résoudreont par des luttes de classes massives. Mais il est des terrains où les masses sont, en tant que telles, impuissantes comme une armée en campagne : elles ont une capacité de pression et de destruction, mais leur capacité de contrôle et d'animation est faible ou nulle. Or, la résistance des classes exploiteuses à la domination des classes exploitées prendra des formes subtiles qu'il sera rarement souhaitable de vaincre par des actions de masses : sabotage économique, fraudes,

actions de commando, campagnes de propagande, provocations diverses, etc. Il faudra donc renforcer les éléments de l'AE aptes à agir sur ces terrains (police économique et financière, contrôle fiscal, appareil bancaire, inspection du travail, etc.). Sur le terrain particulièrement délicat des luttes idéologiques, l'AI « gouverné » est trop néfaste (t. 3, n° 62) pour qu'il soit jamais souhaitable d'y recourir, même au cours des crises les plus graves. Le renforcement partiel de *l'État moins* devra donc prendre, en la matière, une forme indirecte, en assurant par des moyens d'État (financiers et juridiques) la naissance et le développement d'éléments nouveaux de l'AI directement utilisables par les classes exploitées : presse, radio, télévision, cinéma, mais aussi universités politiques et syndicales, etc.

3. *L'État moins* ne doit pas devenir propriétaire des moyens de production et d'échange à exproprier, sauf dans *l'étroite* mesure où son environnement international rend provisoirement indispensable l'extension de ses propriétés souveraines (appareil bancaire, atome, espace, etc.). Tout au plus convient-il d'en faire, pour un temps, un copropriétaire minoritaire, aux côtés d'autres collectifs sociaux de caractère étatique-régional et surtout de travailleurs associés (ou P 5 : voir t. 2, n° 16). Sans être nécessairement majoritaires, dès le début de la transition socialiste, ces derniers doivent le devenir au plus vite, dès que des procédures convenables auront été rodées, mais il n'est pas souhaitable qu'ils deviennent, avant longtemps, propriétaires exclusifs (t. 2, n° 114). En outre, *l'État moins* doit perdre la propriété des moyens de production dont l'histoire a déjà garni son patrimoine, sous les réserves dites à l'instant : opportunités internationales et transition par des formules de copropriété. Par contre, *l'État moins* devra conserver la capacité de créer de nouvelles entreprises et d'en garder la pleine propriété, pour une période initiale de rodage. De telles créations pourront répondre à des fins diverses : nouvelles opportunités internationales ; carences des innovations industrielles, commerciales ou de service, de la part des entreprises socialisées-en-copropriété ; incitations économiques au développement des formes coopératives dans les secteurs paysans, artisanaux et boutiquiers où la petite production marchande aura survécu, etc.

Une telle orientation aura pour effet de disjoindre les classes régnante et tenante de la classe d'encadrement qui se formera nécessairement au niveau W 3 (t. 2, n° 64), c'est-à-dire au niveau des entreprises et des groupes d'entreprises. Mais aussi d'ouvrir, à ce dernier niveau, la dialectique de l'autogestion, c'est-à-dire le processus de conquête progressive, par les travailleurs eux-mêmes, des fonctions, jadis séparées, de la propriété. Conquête qu'il faut évidemment entendre au pied de la lettre : ce sera l'enjeu central d'une longue lutte de classes où les spécialisations héritées de la division sociale du travail auront à s'effacer. Conquête dans laquelle l'utilisation des leviers politiques, c'est-à-dire des capacités législatives de *l'État moins*, pourra conforter l'action de la classe ouvrière, tant qu'avec ses alliés elle saura garder la domination dans cet État.

Malgré ses apparentes vertus, le schéma qui vient d'être esquissé a un défaut majeur : il ne dit rien du niveau W 5 (t. 2, n° 65), c'est-à-dire de la coordination des entreprises (W 3) entre elles et avec les autres activités sociales qui conditionnent le plus directement la production : formation et recherche (t. 2, n° 65). Or cette coordination, cette maturation de la propriété A 5 (t. 2, n° 27) et, à travers elle, le plein essor de VD (t. 2, n° 67) sont indispensables au succès de la transition socialiste : quelles que soient les difficultés rencontrées, les pénuries ou les restrictions temporaires, une société socialiste ne peut mûrir qu'en déployant les capacités productives des hommes-en-société. Mais ceux-ci ne connaissent aujourd'hui que deux méthodes de coordination : le marché et la planification centralisée. Non sans tâtonnements, la transition socialiste leur permettra d'expérimenter d'autres voies, mais, ici comme ailleurs, aucun miracle soudain n'interviendra. Il faudra donc se passer du marché — ou, mieux, l'enrober de façon à en faire un auxiliaire du plan (t. 2, n° 114) — et recourir à la planification centralisée. Toutefois, si l'on n'y prenait garde, celle-ci ne tarderait pas à annuler tout le bénéfice politique de la dilution, hors l'État, d'une propriété devenant autogestionnaire.

En effet, quand on débarrasse le plan central de toutes ses caractéristiques secondaires, il apparaît comme le régulateur de l'exploitation et le répartiteur du surplus (t. 4, n° 47), qualités qu'il ne perdra qu'au moment où il réglera la production et l'emploi du produit social d'une société sans classes, si d'autres procédures ne l'ont pas relayé dans l'intervalle. Si, donc, le plan central demeurerait une affaire étatique, il donnerait à la classe régnante et aux tenants spécialisés, un pouvoir qui, sans égaler celui que donne la pleine propriété étatique associée au plan, mettrait néanmoins ces classes en position de nouer de fructueuses alliances avec d'autres classes et de remplacer la domination des classes exploitées, par celle d'un nouveau bloc de classes. Pour maîtriser ce risque immense, il n'est d'autre solution que de *désétatiser le plan*, c'est-à-dire, dans une première période, de le soumettre, en dernière instance, aux arbitrages d'un Parlement spécial, distinct du Parlement général (254, 514). Les agencements institutionnels concevables à cette fin sont nombreux et ce n'est pas le lieu d'examiner leurs mérites respectifs, sauf à noter ceci : le corps électoral dont le Parlement planificateur sera l'expression ne doit pas être identique à celui du Parlement général, il doit assurer une nette sur-représentation des producteurs eux-mêmes. Producteurs à concevoir, en un premier temps, comme les salariés des entreprises de toute sorte, sauf à leur adjoindre ultérieurement les travailleurs de la recherche et de l'enseignement, quant à l'expérience, la logique de VD sera devenue palpable (t. 2, n° 68), puis à leur adjoindre, plus tard encore, les agents des autres fonctions sociales reconnues socialement nécessaires (t. 4, n° 64). Il s'agit, en somme, d'inscrire pleinement l'influence du travail dans la sphère politique.

Malgré les problèmes complexes que posera la dualité parlementaire — j'y reviens — il faut être conscient que le schéma qui vient d'être suggéré a été réduit

à sa plus simple expression. Il faudra nécessairement le compliquer pour démultiplier la coordination planificatrice, de l'entreprise à la société tout entière ; pour articuler sur le Parlement planificateur les éléments exécutifs préparant ses arbitrages et veillant à leur application ; pour déterminer dans leur détail, d'ailleurs révisable, les compétences respectives des deux Parlements ; pour faire venir au jour, enfin, les questions immenses qui se jouent via la planification (ou, plus aveuglément encore, via le marché), à savoir : l'orientation des besoins (t. 1, n° 82) et la prédétermination de l'avenir collectif de la société (t. 1, n° 152). Mais une telle complexité n'a rien qui doive surprendre. La société sans classes sera plus complexe encore que nos sociétés actuelles, car elle aura dû apprendre à se passer de ce simplificateur brutal et souvent borné qu'est l'État...

4. L'autonomie du plan ne doit pas être conçue comme une singularité, mais comme un exemple. *L'État moins* sera un État qui perd des compétences, un État dont le non-dit s'étend derechef (n° 20), au bénéfice d'autres organisations sociales, agencées de façon variable et se chargeant de dire à sa place. La domination des classes exploitées sera d'autant mieux assurée qu'elle s'appuiera sur une multiplicité d'organisations sociales, de plus en plus indépendantes les unes des autres, et cependant agencées de façon à les rendre, pour la plupart, durablement perméables à cette domination. Multiplier les centres de pouvoir n'a pas d'autre sens (voir alinéa 1 *supra*). Les exemples qui vont suivre ne sont pas limitatifs et je ne préjugerai pas de l'ordre dans lequel ils devraient être mis en œuvre, car ce sera avant tout affaire de conjoncture politique, interne et internationale.

La transformation du système scolaire en un appareil (ou un faisceau, un réseau d'appareils) soumis à des pouvoirs *ad hoc* (t. 3, n° 70) ; la conversion de la radio et de la télévision en *une ou plusieurs* entités autonomes ; la transformation de la magistrature en un corps peut être électif en tout ou partie, mais en tout cas soumis, dans tous ses niveaux fonctionnels, à une autorité élue, minoritairement en son sein et majoritairement par le peuple des justiciables ; la transformation des institutions porteuses de l'articulation « welfariste » (n° 11) en un système lui aussi soumis à des autorités locales et nationales, issues d'élections spéciales ; voilà quatre exemples de dépérissement de l'État par transfert des compétences dont l'histoire l'a chargé. D'autres institutions, taillées sur mesure en chaque cas, sont à prévoir, dans le même esprit, pour constituer des compétences nouvelles dont les anciens *États plus* se sont détournés et qui seront nécessaires à la domination des classes exploitées. Un exemple, pris dans la France actuelle, illustrera parfaitement ce point. Les fractions les plus exploitées de la classe ouvrière, c'est-à-dire les travailleurs immigrés, sont des *parias* politiques : non-citoyens, non-électeurs, à peine syndicables — alors qu'ils sont producteurs d'une part substantielle du produit social et du surplus... Il ne suffira pas de leur accorder des droits politiques ordinaires, d'assurer leur représentation au Parlement général, ni même d'imposer leur représentation au gouvernement. Leurs statuts ethniques et culturels et leur insertion dans la société, mais aussi leur pleine participation à l'exercice de la

domination par les classes exploitées, impliquent la constitution d'associations spécialisées qu'une branche étatique aura mission de stimuler et de fédérer, ce pour quoi des moyens d'État seront nécessaires et, donc, des moyens à autonomiser dès que possible.

Au reste, il serait très dangereux de concevoir cette autonomisation délibérée des pouvoirs actuellement confondus dans l'État sous la seule forme d'une décentralisation géographique. Aussi nécessaires que puissent être les pouvoirs locaux, régionaux, etc., à développer comme tels (t. 3, n° 70), il ne s'agit pourtant pas de casser l'État central en une pyramide de sous-États locaux. *L'État moins* doit essaimer dans plusieurs directions : par décentralisation géographique, mais aussi par décomposition fonctionnelle, à diverses échelles. Décomposition fonctionnelle signifie qu'il ne s'agit pas de perdre la capacité de planifier, de rendre la justice, etc., d'une façon qui soit cohérente à l'échelle de la société tout entière (ou, dès que le SM le permettra, à une échelle plus vaste encore). Encore faut-il concevoir ces diverses échelles avec prudence et souplesse. La Bretagne veut bretonner, la Flandre veut flaminguer ? Fort bien, il sera du devoir de *l'État moins*, de favoriser l'expression culturelle, la reconquête d'identité, etc., par des institutions *ad hoc*, à autotomiser dès que possible : mais en veillant à ne point rompre pour autant la coordination à l'échelle régionale, nationale ou, plus tard, internationale. Le prochain volume montrera, à cet égard, ce que « le droit des nations à disposer d'elles-mêmes » peut et doit devenir dans la perspective du dépérissement de l'État.

Enfin, il est à peine besoin d'indiquer que *l'État moins* implique une prodigieuse prolifération de l'activité associative. La domination des classes exploitées requiert non seulement la multiplication de leurs associations propres et la conversion progressive en associations générales, d'activités aujourd'hui étatiques, mais elle requiert aussi la liberté d'association pour les autres classes encore exploiteuses, sauf restrictions temporaires et partielles. Cette position ne doit pas être reçue comme un principe de morale politique ou comme une naïveté démocrate-bourgeoise. Elle correspond à l'intérêt profond et durable des classes exploitées elles-mêmes pour deux raisons que l'analyse politique poursuivie jusqu'ici rend évidentes. D'abord, parce que la transition au socialisme sera une longue période de luttes de classes et que les classes exploitées ont tout à gagner à ce que leurs antagonistes, leurs opposants éventuels et leurs alliés plus ou moins stables, soient en mesure de s'exprimer directement, dans le champ politique et idéologique, dès lors qu'elles-mêmes seront, de par leur domination politique, en position d'en faire autant : elles ont pour elles le nombre (t. 4, n° 69) et cette position (alors) stratégique, d'être à la source du produit social. Des luttes de classes aussi explicites que possible sont mieux maîtrisables, plus formatrices, plus civilisables (n° 31), plus ouvertes à des combinaisons stratégiques où le nombre et le contrôle de l'outil de production sont décisifs. Ensuite — et plus encore — parce que la floraison des associations est — avec la socialisation non étatique de la propriété — la seule garantie durable contre le risque du parti unique s'érigeant en position dominante à travers les diverses institutions issues de *l'État moins*. La

diversité institutionnelle d'une société fortement politisée — parce que son agencement favoriserait l'émergence politique de tous les problèmes sociaux — rend infiniment improbable la formation d'un parti monopolistique, surtout si la dispersion des moyens de l'État interdit toute capture globale de ceux-ci. Quoi qu'en ait dit Saint-Just, la liberté pour les ennemis de la liberté est nécessaire, et ne doit être limitée que par un consensus très large, c'est-à-dire par une quasi-unanimité parlementaire.

5. Selon les propositions précédentes, l'*État moins* fragmente l'ancien pouvoir d'État unifié. Il cède la place à plusieurs quasi-États et commence effectivement à se diluer dans la SC, perdant ainsi toute prétention au monopole de l'organisation sociale (n° 30). Une telle fragmentation aura pour effet de tronçonner la classe des régnants en segments spécialisés, souvent opposés par des conflits politiques (voir alinéa 6 *infra*) ; d'accuser les clivages fonctionnels qui, déjà distinguent les diverses couches de la classe des tenants (t. 4, annexe 1) ; et, par l'élan donné aux associations, de stimuler le développement d'une classe éparsée de permanents (t. 4, n° 9). Il convient de priver ces divers éléments de la possibilité de se coaliser en configurations diverses, dont pourrait émerger un nouveau bloc de classes dominantes ou, du moins, son noyau. Autrement dit, l'*État moins* devra se caractériser également par une *dé-spécialisation* des classes régnante, tenante et « permanente ».

En toute priorité, cette dé-spécialisation devra frapper les régnants. Les hommes appelés à exprimer la domination politique des classes exploitées, à la tête de l'*État moins* et de ses démembrements géographiques ou fonctionnels, doivent être mis dans l'impossibilité de constituer une classe pérenne. Ceci suppose un non-cumul des mandats électifs, féroce appliqué, pour disperser ces mandats dans les classes à représenter ; mais aussi une limitation de la durée totale pendant laquelle un même individu peut détenir un mandat quelconque ; et, enfin, la désignation par une assemblée élue et pour un temps limité, de cette partie des régnants qui, hors le gouvernement et les assemblées, dirigent les divers AE dûment fragmentés.

La déspecialisation des tenants et de la classe d'encadrement administratif (t. 4, annexe 1) est nécessaire, elle aussi, mais elle peut être opérée de façon plus progressive, afin d'étaler la suppression des fonctionnaires de métier, en étapes compatibles avec les rapports de force entre les classes (y compris sous l'angle des disponibilités techniques et de l'évolution des idées). Toutefois, en certaines branches précises de l'AE, cette déspecialisation devra être engagée rapidement. Tel est notamment le cas de l'AE militaire et policier, hormis les éléments stratégiques liés à l'état du SM (voir alinéa 2). Le peuple en armes, dont Marx et Lénine font grand cas, peut être, en certaines conjonctures politiques, une solution nécessaire ou inévitable, mais son existence durable présente des risques incompatibles avec l'existence d'un *État moins* : risque de transformer les luttes de

classes en une guerre civile, permanente ou rampante, et de perdre, de la sorte, toutes chances de conforter l'*État moins* par une hégémonie idéologique (t. 1, n° 84) ; risque, aussi, de donner prise aux opérations putschistes d'organisations réactionnaires ou d'un parti tendant au monopole du pouvoir. Ni le peuple en armes ni la police armée professionnelle ne sont des solutions acceptables pour l'exercice de la violence légitime (n° 2), dans un État moins préparant la société à se passer d'État. La seule issue est, donc, la division des risques par une prudente combinaison de plusieurs méthodes : régionalisation et municipalisation d'une part substantielle des forces policières armées, mixage des forces étatiques d'intervention avec des éléments de milices populaires, inclusion dans toutes les forces policières armées d'éléments temporaires provenant du service civique (c'est-à-dire du contingent). Hors l'AE militaire et policier, la dé-spécialisation des tenants pourrait viser, en priorité, à responsabiliser l'encadrement et à faire évoluer la composition de la classe tenante. Responsabiliser l'encadrement en élargissant peu à peu la liste des postes à pourvoir par le vote d'une assemblée élue et en multipliant les professions jurées, c'est-à-dire celles dont le titulaire est engagé par serment au respect des lois, toute infraction conduisant à son exclusion et à sa déchéance civique. Quant à la composition de la classe tenante, elle pourrait évoluer par l'extension progressive des formules de contrat à temps et par la création, pour les fonctionnaires, de périodes obligatoires de recyclage hors l'AE.

Enfin, la dé-spécialisation des permanents des associations ne devra pas être totalement abandonnée aux décisions propres de leurs adhérents, car les États virtuels que sont ces organisations (n° 29) sont aussi de nature à structurer une classe pérenne. Pour les associations jugées stratégiques, le Parlement général pourra, à bon droit, imposer aux prises de responsabilité des limites analogues à celles qui doivent s'appliquer aux mandats électifs.

6. En admettant que, dans leurs principes, sinon dans les détails qui les illustrent, les propositions précédentes soient effectivement de nature à empêcher la capture étatique de la révolution socialiste et puissent produire des résultats de meilleure qualité socialiste que la FE 18 (t. 2, n° 108) et l'État 14 (n° 47), il reste à se demander si ces propositions sont cohérentes. Si, en d'autres termes, l'État moins peut effectivement fonctionner, sans être déchiré par d'anarchiques conflits de pouvoirs, ni exposé à une inévitable ré-agrégation de pouvoirs qui en ferait, au mieux, une étape vers une quelconque forme nouvelle d'*État plus* ?

Le fait est que la fragmentation géographique et sectorielle de l'*État moins*, la dualité des Parlements — planificateur et général — et quelques autres traits sont de nature à multiplier les conflits de pouvoirs. Mais rien n'interdit de parfaire l'agencement institutionnel de façon à rendre ces conflits *normalement* maîtrisables. Je dis *normalement*, parce que, dans l'*État moins comme dans tout État assis sur une société divisée en classes*, les luttes de classes peuvent toujours s'envenimer au point de rompre toutes les digues institutionnelles, juridictionnelles

et constitutionnelles, de déborder toutes les capacités de violence légitime et de disloquer le vouloir-vivre-ensemble dont l'idéologie dominante est gardienne (t. 1, n° 84). Toute société divisée en classes est exposée à des révoltes, des révolutions et des contre-révolutions : *l'État moins* ne peut faire exception. Mais sa supériorité, à cet égard, sera d'être agencé — autant qu'il se peut — en pleine connaissance du potentiel de luttes de classes dont la société est porteuse, afin d'explicitier pleinement ce potentiel et d'en capter l'énergie au bénéfice de la transition socialiste.

Les propositions précédentes mettent surtout l'accent sur l'explicitation du potentiel de luttes de classes et sur les coupe-circuits qui pourront protéger la domination des classes exploitées. Il reste à préciser comment l'énergie déployée par les classes en lutte peut être canalisée en réformes progressives, plutôt que dilapidée en révoltes et en coups d'État. Comment, en d'autres termes, les pouvoirs dispersés et multipliés peuvent être contrôlés et hiérarchisés.

S'agissant de contrôle, les propositions précédentes offrent trois prises. D'une part, le *contrôle juridictionnel* pourra jouer mieux que jamais, grâce à une magistrature plus indépendante dont les décisions continueront d'être servies par ce qu'il faut de violence légitime. Rien n'interdit, bien au contraire, d'étendre la responsabilité civile et pénale des agents élus ou nommés dans les divers pouvoirs, géographiques ou fonctionnels. *L'État moins* peut être, à un degré insoupçonné de ses prédécesseurs, un État de droit. D'autre part, rares seront les pouvoirs, nés de la fragmentation de l'État, qui jouiront, avant longtemps, d'une pleine autonomie financière, quant à leurs ressources, sinon quant à leurs emplois. Donc, le circuit I/D continuera d'autoriser durablement l'exercice de *contrôles financiers*, j'y reviens. Enfin, il faut bien voir que la domination des classes exploitées se traduira nécessairement par l'établissement de nouveaux *contrôles populaires*. Cette novation se déploiera certainement en de multiples directions, aujourd'hui insoupçonnables. Mais deux exemples, d'ores et déjà évidents, suffisent à illustrer sa portée immense.

Premier exemple. Il ne faut pas concevoir les grèves — dont la transition socialiste sera riche — comme devant être traitées par les seuls moyens propres aux *États plus* : répression, pourrissement, *lock-out*, négociations, rares arbitrages. Certains de ces moyens, comme le *lock-out* seront bannis, d'autres comme la négociation et l'arbitrage seront promus. Mais surtout, le risque de crispations corporatives, de grèves abusives, et de blocages aveugles de la production — risque assurément réel — sera contrebalancé par de nouvelles formes de pression, émanées des diverses associations et des divers niveaux de pouvoir où les travailleurs organisés seront présents. Les conflits dangereux ou pourrissants verront leurs données étalées sur la place publique. L'opinion publique, l'action syndicale et l'action politique concourront à la résorption — voire à la répression — des conflits jugés illégitimes. Autrement dit « il faut savoir *tenir* une grève » et « il faut savoir *freiner* une grève » seront les deux moments entrant en composition



dans la stratégie des organisations ouvrières. Sinon, le mouvement ouvrier s'exposerait à vulnérabiliser la domination *générale* des classes exploitées, au bénéfice d'un conflit *partiel*.

Deuxième exemple. Dans les entreprises, comme dans les AE et les AI, le champ du *secret* (des affaires, d'État, etc.) sera considérablement réduit par les possibilités nouvelles de contrôle conquises par les travailleurs. Certes, la loi devra périodiquement redéfinir le champ du secret légitime. Certes, des solidarités de firme, de service, etc., pourront affaiblir la portée de ce contrôle potentiel. Mais il reste que les secrets locaux ne seront plus l'un des outils de pouvoir à la disposition de seuls états-majors locaux, ne serait-ce qu'en raison des compétitions entre organisations syndicales. L'exercice du pouvoir dans les entreprises, les administrations et les appareils idéologiques s'ouvrira, de la sorte, à un contrôle populaire qui progressera avec l'autogestion elle-même.

Contrôlés, les pouvoirs épars seront aussi hiérarchisés. Non point dans une pyramide exacte, dont le sommet tout-puissant serait, en somme, le noyau d'un nouvel *État plus* fortement décentralisé, mais de façon plus complexe, plus souple et moins menaçante pour la durée de *l'État moins*. Le problème est, au fond, de concevoir l'articulation de deux Parlements distincts, d'un exécutif central et d'exécutifs locaux ou fonctionnels assortis d'assemblées délibératives. Pour le résoudre, trois orientations sont à retenir.

D'abord, il convient d'éviter l'anémie des exécutifs. La révocabilité à tout instant des régnants (c'est-à-dire des agents exécutifs), leur soumission permanente et détaillée au contrôle d'une assemblée élue et la révocabilité des élus par leurs électeurs, toutes idées chères à Marx (t. 3, n° 70) et à Lénine (n° 64) n'ont pas résisté à l'épreuve des faits. Ces méthodes déplacent le centre de gravité du pouvoir vers les (*ou le*) parti(s), aptes à manipuler les assemblées et les masses. Ce que Marx et Lénine visaient, à travers ces moyens, doit être conservé, mais par d'autres moyens. Ils visaient la cristallisation d'une caste de régnants et son émancipation vis-à-vis des nouvelles classes dominantes que les régnants ont à servir. La dé-spécialisation des régnants et la démultiplication du pouvoir (déjà proposées ci-dessus) sont de meilleurs moyens à cette fin. Dès que ces moyens seront acquis, la relative stabilité des exécutifs, qui est requise pour la bonne gestion d'affaires complexes, devra être préservée, sauf à définir avec précision les compétences des assemblées délibératives, ainsi que leurs capacités de contrôle. La destitution d'un exécutif, par son assemblée, doit être une mesure exceptionnelle, requérant une majorité correctement qualifiée. La révocabilité des élus doit être plus exceptionnelle encore et s'exercer par des voies juridictionnelles, comme sanction d'infractions limitativement énumérées.

Deuxième orientation. La tutelle hiérarchique du centre sur la périphérie — c'est-à-dire de *l'État moins* sur les quasi-États nés de sa fragmentation — doit tendre à se réduire, dès que possible, à deux éléments. Des lois émanées du

Parlement général, dans les matières relevant encore de sa compétence, lois dont l'exécution ne relève que d'un contrôle juridictionnel. Des transferts financiers globaux, réalisés par l'exécutif (selon le budget voté par le Parlement général) et assortis de contrôles financiers *a posteriori*. Le Parlement général aura aussi à établir des procédures de mise en tutelle temporaire des éléments autonomisés (écoles, sécurité sociale, etc.) qui se révéleraient inaptes à gérer leurs ressources ou à fonctionner dans les limites de leur budget. En règle générale, l'exercice de cette tutelle transitoire devrait systématiquement revenir aux régions, communes, etc., et non à l'État central.

Troisième orientation, enfin. Les pouvoirs durablement exercés par l'État central doivent se réduire dès que possible aux affaires internationales, à la planification centrale (alinéa 3 *supra*), à la gestion des réseaux I/D et M/C (t. 2, chap. 12), au vote des lois (dans un champ de compétences appelé à se rétrécir), et au maintien de l'ordre public, pour autant qu'il n'est pas attribué déjà aux pouvoirs locaux. La levée de l'impôt par l'État, nonobstant les transferts progressifs de compétences vers les pouvoirs nés de sa fragmentation, demeurera longtemps une nécessité, tout comme l'exercice du pouvoir monétaire : il en ira ainsi tant que les hommes-en-société n'auront pas appris, par une longue accoutumance à l'autogestion sociale et par une pleine maturation de VD (t. 2, n° 67), à se dispenser d'un pouvoir coercitif central pour faire circuler entre eux un produit social, résultant de l'effort de tous et équitablement réparti.

Au centre de l'*État moins*, le problème le plus délicat sera assurément d'ajuster les pouvoirs respectifs des deux Parlements et du gouvernement, et de régler leurs éventuels conflits. Mais, à bien y réfléchir, il apparaît que l'arsenal des constitutionnalistes est déjà riche de solutions pour faire fonctionner un régime parlementaire bi-caméral et pour l'articuler sur un exécutif responsable devant la chambre principale, mais ayant droit de dissoudre celle-ci. Le seul point sur lequel une innovation fondamentale serait nécessaire tient au caractère original du Parlement planificateur. Il me paraît que ce Parlement devrait naître comme seconde Chambre, d'abord subordonnée au Parlement général en cas de désaccord persistant, mais devrait devenir, après une période de rodage, la chambre prépondérante, gardienne de la domination politique des classes exploitées sur l'emploi global du surplus.

7. Au demeurant, il ne faut pas rêver : je détaille quelque peu mes propositions pour rendre tangible la possibilité d'un *État moins*, mais je ne puis ignorer que l'histoire future, comme l'histoire passée, sera pleine d'essais et d'erreurs. L'*État moins* s'expérimentera de diverses manières et, de crises en succès, il progressera peu à peu sur la voie de son propre dépérissement. Voie qui deviendra mieux assurée au moment où le potentiel mondial de contre-révolutions aura été tari par une suffisante contagion internationale du socialisme.

Le dépérissement de l'État sera, je le répète, un processus multiséculaire. La réalisation d'une forme d'*État moins* comme celle qui vient d'être esquissée peut, à elle seule, requérir plusieurs décennies, en partant des conditions relativement favorables qu'offrent, aujourd'hui, les sociétés capitalistes les plus développées, c'est-à-dire en supposant que la révolution socialiste pourra s'y effectuer, d'une manière ou de l'autre, sans ravager leurs acquis techniques et culturels (t. 1, n° 153). Et, de cet *État moins* au *non-État*, que de chemin encore !

L'*État moins* est toujours un État, une forme d'organisation sociale exprimant la domination d'un bloc de classes. Il est indemne de l'illusion anarchiste contemporaine, selon laquelle l'autogestion et l'association pourraient, sans délai, relayer l'État. Indemne, aussi, de l'illusion libérale, parfois mêlée à la précédente, et qui fonde tous ses espoirs sur le seul développement de la SC. Il part de l'idée que les classes exploitées ont besoin de l'outil étatique pour supprimer les classes et l'État, et qu'elles doivent apprendre à manier cet outil (et à l'adapter) de façon à en faire bon usage sans en perdre (ni en trop déléguer) le contrôle. De l'idée que beaucoup de quasi-États entrecroisés valent mieux qu'un seul État. Que la fragmentation de l'État et l'épaississement de la SC constituent une FP polycentrisme, dont la complexité même est garante d'une plus grande démocratie (n° 29). Une telle FP a deux mérites essentiels : elle permet une meilleure explicitation des classes, de leurs intérêts réels (t. 4, n° 54), des enjeux effectifs de leurs luttes ; et elle permet, en même temps, une meilleure gestion de ces luttes. Elle rend possibles de nouvelles formes de régime, dans le bâti desquelles les entreprises, les régions, les communes, les associations et les quasi-États pourront se combiner en configurations aujourd'hui insoupçonnables. Elle amorce une dilution du pouvoir politique entre des élus dix ou vingt fois plus nombreux que dans les sociétés démocratiques contemporaines, mais plus riches de pouvoirs réels et néanmoins empêchés — par une nouvelle *iteratio* moins élitique que celle de la Rome antique — de devenir des professionnels de la politique. Elle donne ainsi une base de masse à un nouveau système de pouvoir et, qui plus est, à une nouvelle hégémonie (t. 1, n° 84) : l'idée que la démocratie, c'est en définitive le pouvoir du peuple exercé *pour* le peuple *par* le peuple lui-même, peut effectivement commencer à *prendre corps* dans l'*État moins*. Bref, la nouvelle FP est à concevoir comme la dialectique vivante de l'État et du socialisme. D'un État, levier du socialisme. D'un socialisme, destructeur de l'État.

## Chapitre 14

### Critique de la théorie des FP

*« Le type traditionnel du “dirigeant” politique, préparé uniquement à exercer des activités juridico-formelles, est en train de devenir anachronique et représente un danger pour la vie de l'État... »*

GRAMSCI.

[Retour à la table des matières](#)

66. Comme l'instance économique (t. 2, chap. 17), l'instance politique doit s'achever par un réexamen de ses résultats, non pour exorciser la critique, mais, au contraire, pour attirer son attention sur les résultats les plus discutables et sur les hypothèses théoriques dont ils découlent. D'une instance à l'autre, les résultats prennent des formes différentes. La série des 18 FE synthétise l'acquis de l'instance économique, mais aucune série des FP ne lui fait pendant. À vrai dire, il eût été facile d'établir cette dernière, en poussant plus avant l'annexe 4, c'est-à-dire en baptisant chacun des ensembles *État-Société civile* dûment repérés. Je m'en suis abstenu à dessein, pour imposer un recours *direct* aux représentations que la FP aurait masquées en occupant le devant de la scène : celles de l'État, de la SC et, même, de la forme de régime. Chaque FP singulière constitue, certes, une image essentielle de la société : elle dit le système complet de son organisation politique, elle identifie sa structure politique. Mais il faut savoir regarder cette structure sous divers angles, pour en comprendre toute la signification. *L'État* qui la polarise doit pouvoir être reconnu en tant que tel, en toute occasion. La SC, réponse organisée de la société à l'État qui la domine, mérite, elle aussi, d'être conçue distinctement. Du point de vue de l'instance politique, elle dit comment la société résiste au monopole étatique du pouvoir et le prochain volume en révélera d'autres significations, du point de vue de l'instance idéologique. La *forme de régime*, elle-même, vaut d'être explicitement reconnue. En un sens, elle désigne l'ensemble de

la FP, puisqu'elle tire ses traits essentiels de l'État, de la SC et de leurs rapports réciproques. Mais elle ne la désigne qu'en un sens superficiel : tout à fait superficiel si l'on s'en tient à ce que la FP montre d'elle-même sur la scène politique ; déjà moins superficiel si l'on y inscrit, comme il se doit, toutes les caractéristiques, essentielles ou accidentelles, que la structure politique laisse voir en première analyse. Il faut néanmoins creuser loin sous cette surface, pour découvrir l'essence même de la structure politique, c'est-à-dire la structure des classes en lutte, organisées dans l'État et dans la SC. Mais cette surface n'est pas un mirage : son fouillis d'apparences désordonnées — où les politologues, les constitutionnalistes, les publicistes, etc., s'emploient à mettre de l'ordre — est le décor où les hommes-en-société inscrivent leurs pratiques politiques. C'est la forme immédiate, l'aspect le plus concret de la structure politique.

Que cet aspect le plus concret ait été examiné en dernier lieu n'a rien qui doive surprendre. Pour la FP comme pour la FE (t. 2, n° 58), la théorie produit des résultats significatifs, lorsqu'elle permet de construire une représentation pertinente du concret complexe, à partir d'éléments abstraits simples, dégagés par l'analyse du réel social. En l'espèce, ces éléments premiers nous ont été procurés par Marx ou, plus exactement, par la méthode de Marx. L'État a été conçu à partir du « fondement caché de tout l'édifice social » (**103-VIII**, 172), c'est-à-dire à partir des rapports de production, de la structure économique qu'ils composent, des rapports de classes qu'ils déterminent. Le redoublement de l'exploitation économique par une domination politique convenable a fourni la clé de l'instance politique, la clé de l'État. Toutefois, il fallait se garder d'utiliser cette clé comme un passe-partout. En d'autres termes, il fallait se souvenir, à tout moment, que Marx a ouvert la voie à une théorie de l'État, mais ne l'a nullement explicitée, même si, de temps à autre, il en anticipe ou en préjuge les résultats. Se souvenir aussi que Marx a compris, sur le tard, la dualité inhérente à tout État, dualité que l'État unifie dans (et par) sa marche normale, mais qui se réveille en toute crise révolutionnaire : celle du pouvoir et de l'appareil (**12**, 65 sq.).

L'État, comme pouvoir appareillé, contraint à poser des questions que Marx et beaucoup de ses disciples n'ont pas toujours aperçues clairement. Questions sur la nature de l'AE, sa structure propre, les formes qu'il prend au fil du développement social, les services qu'il peut rendre au pouvoir d'État, mais aussi sur les contradictions qu'il introduit dans l'exercice de ce pouvoir. Questions, également, sur les hommes que cet AE spécialise loin de la production, sur les classes où la structure de l'AE les range, sur les rapports de ces classes entre elles et avec celles que la structure économique détermine, bref, sur la contribution de ces classes, aux luttes dont la domination politique est la résultante. Questions, enfin, sur l'effet en retour exercé par l'État sur les classes qu'il domine et sur celles au bénéfice desquelles sa domination s'exerce : comment il organise les unes et inhibe l'organisation des autres, comment il sert ou réprime les intérêts différentiels des unes et des autres, comment il s'approprie la gestion de leurs intérêts communs et en crée de nouveaux — encore qu'à ce dernier titre, l'instance politique n'ait fourni

que des résultats provisoires, à valider et à enrichir par l'instance idéologique. L'exploration de ces multiples questions nous a sans doute éloignés des vues simplistes que les vulgates marxistes ont répandues, mais qui s'en plaindrait ? La théorie se distingue de l'exégèse et, plus encore de l'apologétique, par ses critères : ni les saintes écritures, ni le fait accompli qui les nie en prétendant les révéler, n'ont valeur de référence ultime pour elle ; seule lui importe l'intelligibilité du réel social, avérée par les pratiques transformatrices qu'elle inspire.

Au demeurant, Marx ne réduit pas la « superstructure » politique au seul État. Gramsci ne lui est pas infidèle en faisant grand cas de la dialectique complexe qui oppose la société civile à l'État — rebaptisé « société politique » — et qui les unit dans « l'État élargi », lequel n'est autre que la FP conçue dans sa totalité. Mais comme la société civile disparaît du marxisme simplifié par la social-démocratie allemande et par la II<sup>e</sup> Internationale et qu'elle n'est pas réhabilitée par Lénine, ni *a fortiori* par Staline, la pertinence théorique de ce concept demeure très discutée. Est-ce une scorie laissée, dans la pensée de Marx, par les doctrines des Lumières et de la Révolution française ? Est-ce, chez Gramsci, un effet de l'historicisme dont Labriola et Croce l'auraient infecté ? J'ai discuté la première de ces objections (n<sup>o</sup> 18) et réserve la seconde pour un prochain volume, où j'entends montrer combien la pensée de Gramsci gagne à être « historiciste », pour rendre compte d'une société dont le développement est... historique.

En réalité, je suis plutôt enclin à voir, dans la SC, l'un des points aveugles les plus révélateurs qui soient, dans les diverses descendances de Marx. Les dirigeants des partis socialistes de la II<sup>e</sup> Internationale se sont trop évertués à faire connaître les thèses de Marx sur l'exploitation capitaliste et à triompher des doctrines rivales, pour prendre le risque de souligner ce qui restait à développer, à partir de Marx — quand, du moins, ce reste-à-développer leur est apparu. La problématique de l'État s'est figée en principes rudimentaires ; celle de la SC — qui est plus complexe encore — s'est pratiquement perdue. Les plus novateurs, comme Lénine ou Rosa Luxemburg, ont tourné leurs recherches vers d'autres domaines, jugés plus urgents. L'édification chaotique du premier « État socialiste », puis sa consolidation stalinienne, ont aggravé et envenimé ce retard théorique. L'État « de type nouveau » a réduit le débat à un dilemme stérile : modèle incontestable ou repoussoir absolu ? La SC, muselée puis détruite en URSS, y est devenue un problème impensable. Seuls certains témoins de la fascisation en cours dans divers États « bourgeois » ont commencé de prêter attention, derechef, à cette SC d'où émanent les formes et les forces fascistes qui investissent l'État, mais où résident aussi les forces aptes à s'y opposer. Tel est le cas de Gramsci et l'on pourrait montrer que des préoccupations analogues se font timidement jour dans les écrits de Thorez (ou de Fried ?), au milieu des années 1930. Pensées timides ou isolées, qui n'ont guère d'échos dans les grandes branches politiques du mouvement ouvrier et qui seront recouvertes, pour des décennies, par le discours benoît du stalinisme et par les retours de flamme des régimes démocratiques, ragaillardis par le *leadership* américain d'après-guerre. Il faudra que la déstalinisation étende ses

bienfaits, de Moscou à Pékin et de Staline à Marx lui-même, pour que le réel reprenne ses droits. Il y a des États qui *font problème*, y compris dans les pays « socialistes ». Et, au-delà de ces États, c'est l'ensemble de l'organisation politique des sociétés qui *fait problème*. L'ensemble, y compris les organisations sociales qui gravitent autour de l'État, le confortent et le restreignent, le combattent et le soutiennent. Organisations dont le dépérissement, en URSS et ailleurs, loin de conduire au dépérissement de l'État, aboutit à la plus étatique des sociétés, au tout-à-l'État. Mais aussi, organisations sans l'intelligence desquelles la traduction politique des luttes de classes demeure incompréhensible (n° 26). Si bien que la SC — en laquelle ce tissu d'organisations non ou peu étatiques se laisse concevoir — n'apparaît plus du tout comme une scorie « bourgeoise » ou un errements « historiciste » : sans elle, l'organisation des classes en lutte est impensable, sans elle, le dépérissement de l'État est inconcevable.

L'élan donné par Marx — c'est-à-dire la problématique qu'il a ouverte et les hypothèses de travail qu'il a posées — permet de concevoir avec précision, la structure politique de chaque société comme *l'unité d'un État et d'une SC dans une certaine forme de régime*. D'un État et d'une SC de types bien définis, inscrits dans leurs séries respectives et repérables aux caractères différentiels par lesquels ils se distinguent des autres États ou des autres SC. La forme de régime qui exprime l'individualité historique concrète d'une FP donnée (c'est-à-dire d'un ensemble État + SC) ne se laisse pas typifier de même, mais elle n'est pas rebelle à toute classification, pour peu que l'on accepte de perdre de vue son ineffable singularité, pour accentuer méthodiquement ses traits principaux (n° 49).

Prise dans sa totalité, la FP permet de comprendre l'expression un peu mystérieuse qui vient d'être employée, à propos du tissu d'organisations *non ou peu étatiques* dont la SC est formée. Ni l'État ni la SC ne sont des choses matérielles-naturelles aux contours bien délimités, ni même des champs de relations sociales que l'on pourrait cerner de frontières précises. L'objet réel, c'est une société, une totalité sociale. On examine l'ensemble de cet objet sous un certain angle — celui de l'organisation ou du pouvoir : c'est la même chose, j'y reviendrai — pour concevoir sa structure politique. La FP est cette structure politique. Elle est la forme organisée que prend une société divisée en classes, pour exprimer l'existence de ces classes et contenir leurs luttes dans les limites de l'organisation existante (ou de l'ordre établi : c'est encore la même chose). C'est donc par référence aux classes et à leurs luttes que l'on peut distinguer ce qui relève de l'État, dans la structure politique et, *a contrario*, ce qui relève de la SC. L'État est le produit et le gardien du système *général* des luttes de classes dont la société est le siège. Il est le faisceau d'institutions soumises à un même pouvoir pour maintenir une certaine domination de classe(s). Chacun à leur manière, les divers éléments de la SC sont d'une autre nature. Les classes y sont actives *en d'autres proportions et en d'autres rapports* que dans la société tout entière (n° 28) et, de ce fait, les éléments de la SC expriment, chacun pour sa part, d'autres résultantes politiques que l'État. Résultantes partielles et locales (ou sectorielles) qui

conduisent ces éléments à agir *autrement* que l'État, avec lui, à côté de lui ou contre lui.

Naturellement, il faut manier le critère qui vient d'être rappelé, avec une grande souplesse dialectique. L'instance politique nous apprend à prêter attention à la composition « sociologique » des diverses institutions sociales et aux rapports de force entre classes qui en résultent. Mais elle laisse en suspens d'autres facteurs dont l'instance idéologique devra rendre compte. Elle dit, d'une commune à majorité paysanne, que c'est une commune paysanne et non pas une reproduction en miniature de l'État, mais elle laisse ouverte la question de savoir comment l'État *influence* cette commune qui, du point de vue de l'instance politique, se caractérise comme une institution *pas trop* étatique. Elle dit, d'un parti à majorité ouvrière, que c'est un parti ouvrier et non pas un « appareil idéologique d'État », mais elle laisse ouverte la question de savoir si l'État — ou quelque autre mécanisme social plus subtil encore — peut ranger ce parti ouvrier « sur les positions de la bourgeoisie ». Question ouverte dont l'instance idéologique fournira la réponse au prochain volume. Mais question que l'instance politique résout provisoirement en concluant que, de son point de vue, ce parti est une organisation *non* étatique.

Critère à manier avec d'autant plus de souplesse qu'il contredit parfois les apparences les plus évidentes. La SC ne s'arrête pas nécessairement aux frontières que le droit administratif assigne à l'État. Les municipalités non électives ressortissent juridiquement à l'AE et, politiquement elles en sont certes dépendantes. Mais, à moins qu'elles ne soient, de fait, un pur instrument d'encadrement de la population locale, totalement soumis au pouvoir d'État et imperméable aux besoins particuliers de ladite population, elles participent à la fois de l'État et de la SC. Plus généralement, l'interpénétration de l'État et de la SC est de règle (n° 30), mais elle doit être conçue comme un entremêlement et non comme une identification virtuelle. L'État polarise la FP, il la pénètre tout entière ; mais la SC est ce qui lui résiste dans la FP, d'une résistance active ou passive, délibérée ou involontaire, mais d'une résistance toujours déterminée, en dernière analyse, par une condensation particulière des luttes de classes dans chacune des organisations *non ou peu* subordonnées à l'État.

La distinction de la SC et de l'État justifie la grande distinction dont le tome 3 a fait usage : les *AE* sont de l'État, les *AI* sont de la SC. Si l'on suit les analyses précédentes, on comprend mieux ce qui a conduit Althusser à ranger les *AI* sous la tutelle indirecte de l'État, à voir en eux des « appareils idéologiques d'État ». Pour lui, la SC doit être retranchée de la théorie marxiste (n° 18), mais, de la retrancher, confère à l'État un monopole solitaire dans la FP. Entre l'État et les classes dont le *potentiel* de luttes est déterminé par l'infrastructure matérielle de la société (t. 4, n° 3), un maillon stratégique saute. Les organisations qui médiatisent ces luttes, en convertissant *volens nolens* les classes-statuts en classes organisées — présentes comme telles dans l'activité politique — perdent tout repère spécifique, elles sont happées par l'État, elles sont conçues comme « appareils idéologiques d'État ».



L'analyse de la SC rétablit le maillon manquant et donne une signification théorique précise à cette vérité d'évidence que les partis en lutte contre le pouvoir d'État ne sont pas l'État. Mais, j'y insiste, le mérite théorique de la SC n'est pas de justifier l'évidence, c'est surtout de rendre intelligible cette donnée majeure, pour toute société divisée en classes, qu'est le passage des classes-statuts (t. 4, n° 2) aux classes organisées. Au reste, nous n'en avons pas encore fini avec la conception althussérienne des « appareils idéologiques *d'État* », puisqu'il reste à réfuter l'argument de l'idéologie dominante qui les unifierait secrètement « dans » l'État (t. 3, n° 2) : le prochain volume y pourvoira.

Saisissant la *totalité* sociale sous l'angle *particulier* de l'organisation (et du pouvoir), l'instance politique permet également de comprendre ce qu'il advient des classes non ou peu organisées. Ces classes existent réellement, dès lors que l'infrastructure sociale leur assigne un statut propre, mais elles existent sous une forme émiettée : ce sont des classes d'hommes *séparément placés dans la même position*. Séparément, mais non isolément. Les oppositions structurelles entre classes ne se réduisent jamais à des affrontements inter-individuels, car l'organisation même de la production coagule plus ou moins les hommes relevant des mêmes statuts de classe. Les villages juxtaposent des paysans, les ateliers rassemblent des compagnons, les domaines regroupent des esclaves ou des serfs, etc. Cette organisation primaire introduit une dissymétrie entre travailleurs et propriétaires. En tous lieux de production, les premiers sont généralement plus nombreux que les seconds. L'organisation étatique corrige et même renverse cette dissymétrie, en confortant l'ordre établi — et les propriétaires qui l'incarnent — de ses renforts militaires et de tous ses AE plus subtils. En quoi l'État fonctionne comme organisation des classes dominantes (n° 15). À ce stade, où les classes dominées sont politiquement inorganisées — c'est-à-dire dépourvues d'organisations autres que leur simple rassemblement pour et par la production et par l'habitat où se répare leur force de travail — ces classes ont une présence politique *pesante mais muette*. Muette, car rien ne l'exprime en propre ; pesante car l'appareillage étatique doit être disponible pour maintenir, en toutes circonstances, l'ordre ainsi établi. L'inorganisation des classes dominées n'enraye pas les luttes de classes, mais les contraint à des formes éparées, sauvages et aléatoires (n° 25). L'organisation des classes dominées, c'est-à-dire l'émergence d'une SC non réduite à sa toile de fond (n° 20), rend celles-ci *plus pesantes et moins muettes*. D'autant plus pesantes et d'autant moins muettes que l'organisation s'étend, se spécifie et ouvre la voie à de nouveaux discours sociaux : ceux dans et par lesquels les classes s'identifient plus ou moins comme telles (t. 1, n° 83). Les classes ne naissent pas en s'organisant, mais elles acquièrent de ce fait une qualité nouvelle : elles cessent d'être des classes d'hommes séparés, dont les luttes se propagent par résonance ; elles deviennent des classes d'hommes organisés dont les luttes peuvent devenir plus cohérentes, jusqu'à faire l'objet de stratégies expresses ; et, du même coup, elles peuvent devenir des classes plus ou moins conscientes d'elles-mêmes, sous des conditions dont le prochain volume rendra compte.

Une autre façon de marquer cette même transformation et d'observer l'évolution de la *conjoncture politique*. Dans les sociétés où les classes dominées sont inorganisées, la conjoncture politique se réduit généralement aux affrontements entre États et aux conflits, internes aux classes dominantes et régnautes, pour la détention et l'agencement du pouvoir, sauf lorsqu'elle est perturbée par une révolte sauvage qui devient occasionnellement contagieuse. À mesure que les classes dominées accèdent à des formes plus ou moins directes d'organisation — ce qui commence généralement avec l'essor du capital marchand (n° 21) — leurs luttes font irruption dans la conjoncture politique, jusqu'à y occuper une place permanente et prépondérante. D'où la fréquente illusion d'optique des historiens, qui prennent pour l'histoire réelle des sociétés, ce que peut en montrer la conjoncture politique (laquelle est source de documents relativement abondants).

[Retour à la table des matières](#)

**67.** Organisation, pouvoir, ordre établi : revenons une dernière fois sur ces trois termes souvent employés comme de quasi-synonymes. Les sociétés font *tenir ensemble* des populations de plus en plus vastes : c'est dire qu'elles constituent, entre les hommes-en-société, un lacis de relations sociales de plus en plus complexes et ramifiées. L'instance politique soumet à examen cet ensemble de relations sociales, aux divers stades de son développement, pour comprendre comment chaque société *tient ensemble*. Considérant une société singulière, elle analyse son organisation ; considérant l'ensemble des sociétés connues, elle rend compte du développement de l'organisation sociale, de ses diverses formes. Chaque organisation ainsi fixée est la garante d'un certain ordre social, d'un ordre établi qui, d'une FP à l'autre, est d'une nature et d'une rigidité (ou d'une souplesse) différentes, parce que les différences à contenir, pour empêcher la société d'exploser ou de se désorganiser, sont elles-mêmes variables. Ces différences à contenir sont celles des classes en lutte et la méthode retenue — c'est-à-dire l'organisation pratiquée — dépend de ce que sont ces classes et leurs luttes. L'antagonisme irréductible des classes impose à l'organisation sociale, par-delà ses formes diversifiées, une même caractéristique : c'est une organisation *en force*, une organisation où la différence des classes est maintenue de force. C'est donc une organisation soumise à un pouvoir, dont l'État est la manifestation. Encore faut-il bien voir ceci : c'est l'organisation d'une société divisée en classes qui produit un pouvoir d'État et non l'inverse. L'État n'est pas organisateur de la société, si ce n'est de façon subsidiaire. Il est la forme de l'organisation sociale. Ou, plus exactement, sa forme prépondérante, autour de laquelle s'ordonnent toutes les formes mineures que la SC désigne globalement.

Ce bref rappel suffit, je crois, à légitimer l'idée que l'organisation, le pouvoir et l'ordre établi disent au fond la même chose, mais sous des angles différents.

L'ordre établi est la résultante d'une organisation dont le pouvoir est le gardien, organisation qui, elle-même, résume d'un mot, les nœuds de relations sociales, plus ou moins institutionnalisées, qui constituent la structure politique de la société. Il suffit également, pour conclure la discussion sur la nature du pouvoir (n° 3).

Les observations éthologiques et anthropologiques peuvent nous éclairer sur la genèse du pouvoir social, c'est-à-dire sur les étapes de la transformation qui a converti une espèce animale en société humaine et qui, du même mouvement, a substitué des formes sociales de pouvoir, aux formes de régulation en vigueur dans les espèces animales. Mais elles ne peuvent rien nous apprendre sur la nature du pouvoir qui a ainsi émergé dans les sociétés humaines, car cette nature est proprement sociale : elle se réduit à une domination de classe(s), exercée en force par les moyens que procure l'appareillage étatique ; mais aussi en une domination redoublée et démultipliée par les moyens symboliques que fournit l'appareillage idéologique : on jugera de ce dernier trait au prochain volume. Quelque chose de la sociabilité animale survit sans doute au sein de l'espèce humaine et le pouvoir social doit en tenir compte. Mais il en tient compte, comme la production de VE tient compte de la production de VU (t. 2, n° 62), dans une forme sociale qui enveloppe, dépasse et dévie ses présupposés naturels.

L'organisation que l'instance politique met en lumière n'est pas l'homologue de la production, pas plus que le pouvoir n'est l'homologue de la propriété (n° 14). D'où la profonde différence de nature entre la FE et la FP, différence qui justifie, s'il en était besoin, la discussion sur le concept de MP par laquelle notre recherche s'était ouverte (t. 2, chap. 1). En un sens, la FE est une structure *unidimensionnelle* : elle dit comment la société est organisée pour remplir une fonction vitale, la production, et les quelques fonctions qui en sont les satellites immédiats. Par contraste, la FP est, si je puis dire, *plusieurs fois multidimensionnelle* : elle l'est, par la pluralité des organisations — non ou peu reliées entre elles et poursuivant des fins très diverses — qui emplissent la SC, aux côtés de l'État ; elle l'est, d'autre manière, par la pluralité des fonctions sociales dont l'État est ou se fait le gardien, l'agent occasionnel ou le monopoleur ; elle l'est, surtout, par l'infinie non-spécialisation à laquelle l'État est contraint, s'il veut garantir en toutes circonstances, la cohérence d'une société exposée aux catastrophes naturelles, aux menaces extérieures et aux explosions des classes qui se combattent en son sein. Cette non-spécialisation de l'État est une autre façon de désigner le monopole de l'organisation sociale auquel il tend par nature (n° 30).

D'où l'énorme illusion, commune à toutes les sociétés étatisées : l'État qui, de fait, est maître des principales agences — ou institutions — sociales se trouve crédité *de ce fait* de vertus imaginaires. Il apparaît comme l'agent *nécessaire* du développement social, comme le producteur *essentiel* de la civilisation, comme le garant *ultime* des souplesses démocratiques dont certaines FP font preuve, comme le gestionnaire *principal* des intérêts communs à toute la société (n° 5). La capture étatique du progrès social se convertit en mérite *intrinsèque* de l'État, alors qu'en

vérité, l'enchaînement réel est tout autre ; l'État dont la tâche première est de dominer les classes-à-dominer et qui, en exerçant cette tâche, se mêle de tout, à pour *sous-produits* quelques perfectionnements de l'organisation et des capacités sociales.

Cette vérité, bien fondée en théorie, semblerait une pure vue de l'esprit, si certains exemples pratiques, d'une portée évidente, ne venaient la conforter. Premier exemple : celui des sociétés « primitives », dépourvues d'État. J'ai dit leurs faibles capacités (n° 61), mais je dois souligner aussi l'un de leurs traits positifs : ces sociétés sans État ne sont pas sauvages, mais civilisées ; elles ont un ordre établi, une culture ; elles sont aptes à durer, à se reproduire. Même si l'on refuse, à bon droit, de céder à l'exaltation rousseauiste de leurs admirateurs inconditionnels, on doit noter la preuve qu'elles donnent : l'État n'a pas inventé la culture (ou la civilisation). Deuxième exemple, à demi perceptible déjà dans certaines des promesses du capital marchand, mais que le capital industriel rend patent. Cette organisation nouvelle *de la production* dévalorise pour un temps l'État, elle le réduit au rôle modeste, c'est-à-dire libéral, du « laisser-faire, laissez-passer » et force est de constater que ce qui « se fait », ce qui « passe », avec le flux des marchandises et la novation de l'exploitation, c'est une forme nouvelle de civilisation qui ne doit rien à l'initiative étatique, mais s'épanouit grâce à l'effacement relatif de l'État. À partir de cette preuve expérimentale majeure, deux voies s'ouvrent à la réflexion. L'une s'appuie sur l'expérience ultérieure du capitalisme pour valoriser l'accouplement dynamique de l'initiative capitaliste et du contrôle étatique (émanant d'un État, lui-même talonné par une SC vivace). L'autre recherche les moyens de libérer l'initiative sociale, en la débarrassant du moteur capitaliste de la rentabilité financière comme de la gangue étatique. La première voie est démocratique ou, au mieux, démocrate-socialiste. La seconde est l'essence même du socialisme (n° 64), c'est-à-dire de la socialisation du pouvoir, par dépérissement de l'État au bénéfice de la société civile et par dépérissement de la propriété capitaliste, au bénéfice de la propriété collective des travailleurs-en-société.

[Retour à la table des matières](#)

**68.** Pouvoir, propriété — et bien d'autres termes fréquemment utilisés en ce volume — ont, dans l'usage courant, de fortes connotations juridiques. Cela n'a rien de surprenant, car j'aurais pu montrer aisément que l'étatisation des sociétés (n° 62) a pour corollaire la juridification des relations sociales. Je me suis cependant abstenu de traiter du droit ou même de souligner son efficace politique, parce que le droit est d'essence idéologique. Les relations sociales qui le *portent* — sinon celles qu'il exprime, lorsqu'il a pris forme — ne ressortissent ni aux rapports de production, ni aux rapports de force dont l'instance politique doit connaître. Ces relations sont de nature symbolique, elles prennent naissance et demeurent

toujours enracinées dans un champ idéologique (t. 1, n° 79). Bref, elles ressortissent, par nature, à cet aspect de la structure sociale qui nous est encore inconnu et dont le prochain volume entreprendra l'exploration, par l'instance idéologique.

Dès lors, j'ai traité le droit comme les besoins (t. 2, n° 29), en marquant de-ci de-là sa place, mais sans l'invoquer par anticipation, car une telle anticipation eût produit plus d'équivoques que de lumières. J'en veux pour preuve l'erreur fréquente des marxistes de ce temps, qui croient développer la théorie de la société en annonçant l'existence d'un niveau ou d'une instance « juridico-politique » à distinguer, comme telle, de la « superstructure » idéologique. La prise en compte des formes juridiques, sous lesquelles se présentent maintes relations politiques, *dans les sociétés les plus développées*, procure à leurs analyses quelques renforts empiriques — d'ailleurs accessibles sans qu'il faille tirer argument du droit. Mais, en contrepartie, ils construisent une bien inutile aporie : car, enfin, comment concevoir l'in vraisemblable frontière entre le droit et les autres idéologies ? Il en va du droit comme de « la » science, de la philosophie, des « sciences politiques », de l'économie politique, des religions et des innombrables autres discours qui se tiennent *en société sur la société* (et sur quelques autres objets, parfois plus imaginaires) : ce sont les produits de pratiques sociales dont l'objet premier n'est ni la production des subsistances ni l'organisation de la société, mais bien la représentation du monde. On pourrait objecter que le droit mérite une place à part parce que son discours propre — et les pratiques qu'il inspire ou qu'il commente — ont pour objet direct et apparemment exclusif, de concourir à l'organisation sociale et à la protection de l'ordre établi, voire à son perfectionnement. Il est vrai que le droit a bien un tel objet, dans les sociétés où il s'est développé, par une novation idéologique qui est loin de les concerner toutes. Novation fréquente dans notre filière occidentale, mais rare ailleurs ; novation ancienne, en apparence, mais qui n'a commencé à irriguer *toute* l'activité politique que depuis la révolution démocratique-bourgeoise (n° 63).

Si bien que l'objection se retourne. Ailleurs ou jadis, à défaut d'un droit, n'a-t-on pas vu une religion, une morale ou un faisceau magico-mythique de coutume, concourir de très près à l'action politique des États ? Faut-il, pour autant, concevoir une instance « politico-religieuse » ou « éthico-politique » ? Et comment rendre compte de sa conversion ultérieure en une instance « juridico-politique » ? La vérité est double : c'est que le droit ne mérite aucun privilège et doit être renvoyé, avec tous les autres discours sociaux, à l'instance idéologique ; mais c'est aussi que l'instance politique, par sa multidimensionnalité déjà soulignée, n'autorise qu'une coupure méthodologique toute provisoire, d'avec l'instance idéologique *prise dans sa totalité* (n° 4). Le pouvoir et l'idéologie vont de pair.

[Retour à la table des matières](#)

**69.** Contrairement aux résultats de l'instance économique, qui avaient été discutés d'étape en étape, ceux de l'instance politique n'ont pu être systématiquement soumis à la même procédure, faute d'un développement suffisant des recherches marxistes sur l'État et la société civile. En effet, l'autocritique des résultats que je propose ne peut être que leur mise à l'épreuve, au contact d'autres résultats.

L'étude des appareils a cependant bénéficié d'une discussion des thèses d'Althusser (t. 3, n° 2), grâce à laquelle le découpage des appareils élémentaires et la distinction AE/AI ont pu être affinés. En revanche, la méthode que j'ai retenue pour définir chaque type d'AE (ou d'AI) n'a subi aucune contre-épreuve, si bien qu'une critique vigilante de ses divers moments est particulièrement souhaitable : repérage des formes successives de chaque appareil élémentaire ; liaisons entre ces formes et les logiques de la production ; conception de chaque AE comme ensemble des variations possibles dans certaines limites ; définition des discriminants qui fixent ces limites (t. 3, n° 42). De ces divers moments, le plus décisif est la référence aux logiques de production, car c'est d'elle que dépend, pour l'essentiel, *le bâti* de la représentation des types d'État, c'est-à-dire la connexion FE + Appareil qui permet de concevoir les classes-statuts (t. 4, n° 52), leurs *potentiels* de luttes (t. 4, n° 53), les types de domination qui rendent ces potentiels maîtrisables (n° 7) ; c'est elle qui autorise, finalement, le rapprochement des formes de domination et des types d'AE compatibles entre eux (annexe n° 1), par quoi les types d'État sont définis.

Bien qu'elle ait été justifiée, pas à pas, cette démarche appelle plusieurs sortes de discussions. L'une doit porter sur son principe même, c'est-à-dire sur son bien-fondé. Je l'ai déjà engagée (n° 8) et la poursuivrai au terme de la recherche, car elle met en cause toute la théorie de la société. À supposer que la méthode soit bien fondée, que penser de chacune de ses applications particulières ? L'analyse de la structure de classes, portée par chacun des systèmes FE + Appareil est-elle correcte ? Le repérage de la forme de domination qui en découle est-il pertinent ? L'examen des diverses alliances de classes qui peuvent se former, dans les limites d'une même domination, est-il légitime et complet, et concourt-il à un repérage convenable des formes de régime (n° 49) ?

À ce dernier titre, je me dois de marquer deux réserves. D'une part, je souligne derechef que l'étude des alliances de classes et des formes de régime a été pratiquement limitée aux États contemporains (n° 51), si bien que les généralisations nouvelles qu'aurait éventuellement autorisées une étude plus complète, sont demeurées inaccessibles. D'autre part, je ne puis tenir les résultats acquis par le chapitre 12 pour pleinement satisfaisants, car l'exploration des formes de régime contemporaines a été conduite *trop à l'endroit*, c'est-à-dire en partant

des propriétés reconnues aux FP (n° 50). Une contre-épreuve systématiquement conduite à l'envers aurait été des plus précieuses : partir d'une analyse détaillée d'un très large échantillon de régimes contemporains, débarrasser cette analyse des accidents empiriques et exotiques mineurs, comparer et classer les régimes ainsi réduits à leurs traits politiques essentiels, rapprocher enfin ces résultats de ceux que la théorie des FP propose. Mes deux réserves ont la même origine : je n'ai pas eu le temps d'entreprendre les immenses recherches historiques ou « d'actualité » qui eussent été nécessaires ; mais, de toute évidence, ce sont là des directions de recherche, grandes ouvertes, dont les résultats ne manqueront pas d'enrichir la théorie générale de la société, fût-ce en remettant en question certaines des formes d'État ou de FP que j'ai cru pouvoir typifier.

Ici s'ouvre un troisième champ de discussion : est-ce que les divers types d'État et de FP sont bien conçus ? Est-ce qu'ils se distinguent les uns des autres par des différences toujours pertinentes ? Et, ces différences dûment établies, est-ce que certains des types que j'ai identifiés, ne sont pas, en fait, des collections d'États ou de FP à distinguer plus finement ? Cette dernière question ne s'applique pas aux Chefferies puisque j'ai déjà dit pourquoi l'État 1 est un fourre-tout (n° 61). Mais elle intéresse peut-être les États 2 et 13. L'État tributaire, que j'ai défini peut-il à bon droit, caractériser l'Égypte ancienne et la Chine du XVIII<sup>e</sup> siècle, Summer et l'Empire inca, etc., ou faut-il distinguer plusieurs formes d'États tributaires, séparées par des différences essentielles et non par d'amples variations de la forme de régime ? L'État militaire-nationalitaire dit-il les traits essentiels des États aujourd'hui en activité, de Djakarta à Lagos et de Téhéran à Brasilia ? Pour discuter utilement de telles questions, je souhaite que l'on sache démêler les deux interrogations principales qu'elles comportent : l'une est relative à la conception des types d'État par opposition aux formes de régime qui les enveloppent ; l'autre s'applique aux types d'État eux-mêmes et porte sur leurs traits distinctifs essentiels. Démêlage nécessaire, parce que la forme de régime détourne l'attention, des classes dominantes vers les classes régnantes (n° 50), mais aussi parce qu'elle est fonction de l'État et de la SC.

Cette dernière appelle, à son tour, une nouvelle discussion. La conception que j'en donne est-elle correcte ? Est-il vrai que la SC ne peut être conçue en soi, parce que son hétérogénéité foisonnante s'accroît à mesure qu'elle se développe ? Et que, de ce fait, la SC, prise dans sa totalité, est à définir, comme de l'extérieur, par l'espace libre que lui construisent certaines formes de MP et certains AI, et que lui concède l'État (n° 24) ? En adoptant cette solution, ai-je tiré une application légitime de cette propriété de la FP, qui est d'être toujours polarisée par l'État (n° 31), ce qui conduit à valoriser les points d'appui extérieurs à l'État, grâce auxquels les éléments de la SC résistent à l'attraction étatique ? Ou ai-je laissé échapper quelque principe original qui permettrait de concevoir le ressort propre de la SC, s'il en est un ?

Les résultats de l'instance politique ne ressemblent guère à ceux dont la vulgate communiste fait état, au gré de ses besoins fluctuants. En allongeant généreusement la liste des catégories évoquées, ici ou là, dans la littérature soviétique (p. ex. **152** ou **285**) ou dans les publications communistes françaises, on peut y discerner, au maximum, huit catégories étatiques plus ou moins précises. Des États patriarcaux correspondent peut-être aux Chefferies et à certaines Républiques paysannes (États 1 et 12). Les Cités I sont parfois reconnues comme États antiques (État 3), si du moins, elles ne sont pas annexées par la rubrique suivante. Celle-ci regroupe aux côtés des États esclavagistes, et sous ce nom, bon nombre des États tributaires (États 4 et 2). Toutefois, il arrive que la réhabilitation du MP « asiatique » (t. 2, n° 42) permette, du même coup, d'isoler un État « asiatique » ou « oriental » qui ressemblerait d'assez près à l'État 2, n'était l'impérialisme étonnant de l'État « féodal ».

Ce dernier vocable sert à désigner, en un joyeux mélange, certains au moins des États tributaires et toute la kyrielle des Seigneuries, des Principautés, des Cités II (ou « médiévales »), des États aristocratiques et, parfois même, des États aristocratiques-bourgeois ou des Républiques paysannes (États 2/5/6/7/8/9 et 12) : merveilleuse « féodalité » qui réduit la plupart des types d'États pré-capitalistes à une confortable identité ! Seuls les États aristocratiques-bourgeois et certaines Républiques paysannes (États 9 et 12) échappent parfois à cette rafle, pour se voir reconnaître la qualité d'États de transition du féodalisme au capitalisme.

Mais l'État aristocratique-bourgeois, décidément doué d'ubiquité, peut encore se fondre dans l'État « capitaliste » ou « bourgeois », aux côtés des Républiques bourgeoises I et II et des États militaires-nationalitaires (États 9/10/11 et 13). La définition implicite de cet État « capitaliste » omniprésent mérite réflexion : c'est l'ensemble des États non « féodaux » ni « socialistes », l'ensemble des formes étatiques d'après la révolution industrielle et d'avant la révolution socialiste, l'ensemble des États contrôlant les sociétés où le capitalisme a percé, fût-ce de façon très timide...

Le défilé se clôt par le dernier État, l'État socialiste (État 14), parfois présenté comme une catégorie générique où des sous-variantes seraient à distinguer, de la « démocratie populaire » à « l'État du peuple tout entier ».

À tout prendre, les diverses « analyses » politiques, dont ces États passe-partout sont le résultat, ont un dénominateur commun. Ce sont des analyses purement économistes. Dès qu'elles reconnaissent la présence d'un MP de bon aloi — c'est-à-dire d'un MP ayant survécu au tri que la vulgate a opéré dans Marx —, elles en déduisent la présence de l'État correspondant. MP → État est la règle d'or de ce marxisme abâtardi, incapable de s'orienter dans le dédale complexe des FE et des FP, si ce n'est au prix de tâtonnements empiriques, pour lesquels la « théorie » n'est d'aucun secours.



Dans le grand désert morne et gris du marxisme stérilisé par la vulgate, il est pourtant quelques oasis. Gramsci, bien sûr, mais je l'ai suffisamment cité pour qu'on sache ce que je lui dois et, du reste, sa pensée, rarement systématique, se prête mal aux comparaisons typologiques. Je prendrai donc mes exemples chez Poulantzas

— dont l'œuvre s'est interrompue, par une mort soudaine, survenue après que les lignes ci-après furent écrites ; mais je n'ai rien à y modifier, car le meilleur hommage que l'on puisse rendre à un ami dont les écrits demeurent vifs et stimulants, c'est de poursuivre, sur ces écrits, le travail qui seul importe : celui de la critique visant à rendre intelligible et transformable le monde qui est le nôtre... —

qui a revivifié l'analyse marxiste des structures politiques. Le tableau 7 ci-après compare ses résultats aux miens. Poussée jusqu'à la prise en compte des formes de régime, la comparaison aurait révélé des concordances plus grandes encore, mais le tableau 7 suffit à montrer une assez bonne corrélation entre les divers types d'État que Poulantzas distingue et les principales FP comparables que j'ai identifiées.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 7  
**LES ÉTATS MODERNES ET CONTEMPORAINS SELON POULANTZAS**

**Principales FP définies aux chapitres 9 et 10**

Types d'État selon Poulantzas	État 8	État 9	État 9	État 10	État 11	État 11	État 13	État 13	État 13
	SC2	SC4	SC5	SC5	SC6	SC6	SC4	SC5	SC6
État absolutiste de transition (121)	■	■							
État capitaliste libéral (121)			?	■				?	
État capitaliste interventionniste (121)					■		?	?	
État capitaliste d'exception (30)						■			■
(Nouvelle forme de l')État capitaliste interventionniste (122)					■			?	

**LEGENDE**

■ Analyses généralement concordantes

? Est-ce le même objet qui est visé ?

Outre les ouvrages cités de Poulantzas, voir également 278 et 279.

Les FP définies en tête de colonne se traduisent ainsi :

État 8 — État aristocratique

État 9 — État aristocratique-bourgeois

État 10 — République bourgeoise I

État 11 — République bourgeoise II

État 13 — État militaire-nationalitaire

SC 2 — à orientation marchande

SC 4 — à orientation libérale contrariée

SC 5 — à orientation libérale

SC 6 — sous contrainte dictatoriale

Comme Poulantzas ne traite guère des Républiques « soviétiques » et ne fait aucune place aux Républiques paysannes — dont il n'est plus aucun exemple vivant, il est vrai — les États 12 et 14 ont été exclus de la comparaison. Le doute principal semble porter sur l'État militaire-nationalitaire (État 13) dont la spécificité n'a pas retenu l'attention de Poulantzas. L'autre ambiguïté apparente concerne la distinction des deux types d'État capitaliste interventionniste que Poulantzas envisage, sans que je puisse percevoir tout à fait clairement les différences qui fondent sa distinction.

Mais la théorie ne peut se satisfaire de concordances approximatives. Le débat doit être poussé jusqu'à cerner avec précision les points de divergence et expliciter les arguments par lesquels les vues divergentes se justifient, afin d'offrir à chacun la possibilité d'intervenir, en pleine connaissance de cause, dans le débat. De ce point de vue, j'ai deux critiques essentielles à adresser à Poulantzas. Je pense, en

premier lieu, que, s'il se libérait complètement de la théorie du MP-à-trois-instances (t. 2, chap. 1), son analyse des structures économiques, des classes et des États s'enrichirait considérablement. Je crois, en second lieu, que s'il faisait plein usage du concept de SC qu'il a récemment pris en compte (608, 166 sq.), son analyse des structures politiques pourrait se dégager de la gangue étatique et s'étendre à toute la FP. L'admirable, à mes yeux, est que, malgré ces deux handicaps, Poulantzas ait su faire accomplir de grands progrès à la théorie marxiste des structures politiques.

[Retour à la table des matières](#)

70. Deux grands thèmes marxistes — ou supposés tels — ont été délibérément écartés jusqu'ici : le capitalisme monopoliste d'État et la dictature du prolétariat. Il est temps de se demander si leur absence a déformé la théorie des FP. Le capitalisme monopoliste d'État donne lieu à d'infinies variations, spécialement en France, où le parti communiste en fait grand cas (p. ex. 154). Réduite à la forme classique que lui a donnée l'Institut d'économie de l'Académie des Sciences de l'URSS, cette « théorie » définit ainsi ce que, pour les besoins du présent numéro, j'appellerai le CME : « le CME consiste à subordonner l'appareil d'État aux monopoles capitalistes et à l'utiliser pour intervenir dans l'économie du pays (notamment par sa militarisation), afin d'assurer le profit maximum aux monopoles et d'asseoir la toute-puissance du capital financier » (152, 284). Cette fusion de l'État et des monopoles en un mécanisme unique se manifeste notamment par l'extension de « la propriété d'État dans les pays bourgeois » (*ibid.*), et par le fait que « les grands magnats du capital jouent de plus en plus souvent le rôle de dirigeants de l'appareil d'État » (*ibid.*). L'État ainsi contrôlé collabore activement à la concentration et à la centralisation du capital ; il établit, dans l'intérêt des monopoles, des droits élevés sur les marchandises importées et, dans le même intérêt, il subventionne les exportations jusqu'à favoriser le *dumping* (*ibid.*). En outre, « les monopoles utilisent le budget de l'État afin de piller la population du pays en la grevant d'impôts et en recevant de l'État des commandes qui leur rapportent de gros profits » (*id.*, 285). Le développement du CME « a pour effet, premièrement de hâter encore la socialisation capitaliste de l'économie », en quoi il assure « la préparation matérielle du socialisme », cependant qu'il « amène, en second lieu, une accentuation de la paupérisation relative et absolue du prolétariat [...] ce qui ne manque pas d'aggraver considérablement les antagonismes entre exploités et exploités (*ibid.*).

Les symptômes approximatifs, douteux ou controuvés, que les académiciens du CME rassemblent, ne sont évidemment pas de nature à enrichir l'instance politique. En étant extrêmement généreux, on peut voir dans leur thèse, comme un vague pressentiment de la domination interventionniste bourgeoise et de la mutation État 10 → État 11 (n° 44). Mais l'incapacité des partisans, soviétiques

et autres, du CME, à distinguer les FE 12 et 13 (t. 2, n° 110) leur ferme l'accès des mutations politiques corrélatives. Les conditions politiques dans lesquelles naissent le MP 12 et la FE 13 (t. 2, n° 52 et 103), la signification politique des régimes de Front populaire, la signification économique des régimes fascistes et la non-maturation d'un nouveau type d'État consolidant la FE 13 (n° 55) — toutes questions qui sont au cœur des réflexions stratégiques à mener par le mouvement ouvrier — sont autant de problèmes sur lesquels le CME jette un épais brouillard. Pour en mieux juger, le lecteur pourra se reporter à Poulantzas qui discute les variantes françaises du CME (122, 109 sq.) ou à Mandel qui est plus attentif à ses variantes allemandes (266-III, 267). La véritable question est de comprendre pourquoi cette malheureuse « théorie » a vu le jour et pourquoi elle persiste. En URSS, la fonction essentielle du CME est de *détourner l'attention*. Dotée d'un État « socialiste » omniprésent et assez peu performant, l'URSS ne souffre pas que l'on compare son État avec les autres États qui interviennent plus ou moins dans l'économie et qui en tirent de meilleures performances, y compris quant au niveau de vie populaire. D'où le noir tableau que ses académiciens dressent de l'Occident militarisé, paupérisé, grevé d'impôts, etc. Les partis communistes occidentaux, qui emboîtèrent le pas à l'URSS, le firent d'abord par « fidélité inconditionnelle à la patrie du socialisme ». Devenue désuète, cette motivation a été remplacée par une autre plus grave encore : *le CME est la forme idéologique de leur impuissance théorique et politique*. Impuissance à concevoir le socialisme en termes non soviétiques et à dire en quoi et pourquoi les FE 18 (t. 2, n° 108) et les États 14 (n° 47) ne sont pas socialistes. Impuissance à analyser la dynamique réelle du SM, de son centre impérialiste et des luttes de classes dans les divers États qui le composent. Impuissance à comprendre ce que sont et ce que font les États à l'intérieur desquels on prétend aspirer au pouvoir, quitte à s'en détourner souvent (n° 77). Impuissance que voile la dénonciation inlassable et fluctuante du croquemitaine monopoliste d'État, laquelle permet de camper sur les positions acquises : en cultivant l'ouvriérisme, faute de savoir conduire le mouvement ouvrier à de pertinentes offensives ; et en fédérant les mécontentements, faute de savoir construire une véritable alliance de classes. Impuissance que démontrent *a contrario* les partis communistes plus novateurs — comme l'italien — lorsqu'ils balancent le CME dans... les poubelles de l'histoire.

[Retour à la table des matières](#)

**71.** La dictature du prolétariat mérite une tout autre considération. D'abord, parce que c'est une thèse authentiquement marxiste. En 1852, Marx résume ainsi l'acquis de ses recherches : « Ce que je fis de nouveau, ce fut : 1. - de démontrer que l'existence des classes n'est liée qu'à des phases de développement historique déterminé de la production ; 2. - que la lutte des classes conduit nécessairement à la dictature du prolétariat ; 3. - que cette dictature elle-même ne constitue que la transition à l'abolition de toutes les classes et à une société sans classes [...] » (106,

118). Vingt-trois ans plus tard, Marx dit toujours la même chose, à une nuance près. Durant « la période de transformation révolutionnaire » qui se place « entre la société capitaliste et la société communiste », « l'État ne saurait être autre chose que la dictature *révolutionnaire* du prolétariat » (105, 34). Seize ans plus tard, encore, c'est-à-dire en 1891, Engels élargit considérablement la nuance : « Une chose absolument certaine, c'est que notre Parti et la classe ouvrière ne peuvent arriver à la domination que sous la forme de la République démocratique. Cette dernière est même la forme spécifique de la dictature du prolétariat, comme l'a déjà montré la grande Révolution française » (id., 87). Lénine qui commente longuement ces thèses de Marx et Engels dans *l'État et la Révolution* ne dément nullement le vieil Engels. À ses yeux, il n'est pas douteux que « l'État des exploités [...] doit être une démocratie pour les exploités et réprimer des exploités » (13, 56). Encore qu'un examen détaillé des discussions dont Lénine et Boukharine sont les principaux protagonistes, avant et après la révolution d'Octobre, montrerait que le premier a plusieurs fois hésité quant au caractère « démocratique » de la dictature du prolétariat (604)...

Marx et Engels ne parlent pas à la légère d'une dictature du prolétariat. La domination politique qui accompagne l'essor du capitalisme leur apparaît, en effet, comme une véritable « dictature de la bourgeoisie » (p. ex. 99, 101). Dictature d'abord nécessaire pour détruire l'Ancien Régime, comme l'a montré la révolution jacobine, avec sa Terreur montagnarde. Mais aussi, dictature sanglante, chaque fois que le nouvel ordre établi est mis en péril : les massacres parisiens de juin 1948 et de mai 1871 précèdent, de peu d'années, les textes déjà cités, où s'affirme la nécessaire dictature du prolétariat. Même les formes démocratiques que prend la domination bourgeoise, dans les périodes plus calmes, ne peuvent leur faire oublier ce qu'est, en fait, la *situation des classes laborieuses*. Le jeune Engels l'a étudiée, en Angleterre, dès 1844, et il ne cessera d'en poursuivre l'analyse, de concert avec Marx. La dictature de la bourgeoisie, pour eux, c'est cela : un État qui conforte l'exploitation capitaliste quotidienne et la confirme, au besoin, par le massacre des révolutionnaires. Pour Lénine, la dictature de la bourgeoisie demeure une réalité tout aussi poignante. S'il ne conteste pas la relative amélioration du sort des classes ouvrières — et des aristocraties ouvrières — dans les métropoles capitalistes, c'est pour en mieux souligner le ressort caché, qui est l'exploitation impérialiste du monde entier. À quoi s'ajoute finalement l'immense boucherie de la Première Guerre où les puissances impérialistes s'affrontent mondialement...

De Marx à Lénine, la dictature du prolétariat apparaît, ainsi, comme la réponse nécessaire à la dictature de la bourgeoisie : non point pour la relever, mais pour la déraciner et détruire, avec l'exploitation qui la fonde, tout besoin ultérieur d'une dictature — c'est-à-dire d'un État. Au demeurant, la dictature temporaire du prolétariat révolutionnaire doit être une dictature démocratique, une dictature de la majorité contre la seule minorité capitaliste et ses alliés de la grande propriété foncière ou de la « machine d'État » qu'il faut détruire, elle aussi.

Mais, dès le début de la première révolution socialiste, la dictature du prolétariat est mise à rude épreuve. Que faire de l'immense paysannerie russe : l'associer au nouveau pouvoir — et donc plier celui-ci aux besoins de cette classe ni ouvrière ni capitaliste — ou la soumettre à la dictature d'un prolétariat ultra-minoritaire (240, 256) ? Que faire de cette partie du prolétariat révolutionnaire qui ne se reconnaît pas dans la tendance bolchevique ou finit par se révolter contre elle, à Kronstadt : ajuster la dictature du prolétariat à la diversité de ce dernier ou soumettre les prolétaires récalcitrants à la dictature d'un parti qui s'estime prolétarien par excellence ? Que faire, enfin, lorsque les besoins de la révolution et les destructions de la guerre civile transvasent la quasi-totalité du prolétariat dans l'armée et dans les soviets, cependant que les usines cessent presque toute activité : il faut bien, ensuite, que se forme un nouveau prolétariat, extrait de la paysannerie et des classes déchues, mais est-ce là le prolétariat qui doit exercer la dictature ?

Toutes ces questions paraissent accidentelles, mais au-delà des particularités russes des années 1917 et suivantes, elles révèlent néanmoins les insuffisances des réflexions marxistes ou léninistes. Insuffisante analyse des classes et des luttes de classes *hors* le MP capitaliste proprement dit. Insuffisante analyse de l'État, de sa nature, de ses variantes et des rapports qui s'y établissent entre la ou les classe(s) dominante(s) et les classes régnante et tenante. Insuffisante analyse, enfin des conditions requises pour le futur dépérissement des classes et de l'État et des conditions requises pour éviter la cristallisation d'une nouvelle domination de classe(s), d'une nouvelle exploitation et d'un nouvel État (n° 47). À l'épreuve des faits, la théorie de la dictature du prolétariat vole en éclats. Lénine en est plus ou moins conscient, mais il garde l'espoir que la dictature s'exerce *pour* le prolétariat, sinon *par* lui ou *sur* lui (83-XXIX, 182). Dès 1918, Rosa Luxemburg est moins optimiste, car elle sait que « en étouffant la vie politique dans tout le pays, il est fatal que la vie soit de plus en plus paralysée dans les « soviets mêmes » (264, 42). À sa suite, les critiques révolutionnaires du dérapage « soviétique » ne tarderont pas à se multiplier, sans se confondre avec les critiques sociales-démocrates dont Kautsky est le premier porte-parole.

En URSS même, la théorie de la dictature du prolétariat est remodelée autant qu'il convient pour coller aux faits, car, déjà, cette référence marxiste prend une valeur sacramentelle. En 1923, un congrès du parti communiste annonce que « la dictature du prolétariat *ne peut être assurée autrement que* sous la forme de la dictature de son avant-garde dirigeante, c'est-à-dire le parti communiste » (22-II, 515). Zinoviev traduit cela admirablement : « l'État, ce sont les travailleurs, c'est la fraction la plus progressiste des travailleurs, c'est l'avant-garde, c'est nous » (*ibid.*). « C'est moi », pourra bientôt ajouter Staline. Mais, pour le moment, il se contente de souligner, comme Trotsky, que la bureaucratie étatique au pouvoir *pour* le compte du prolétariat n'est pas à craindre, car elle ne peut se convertir en classe possédante, faute de titres et d'actions transmissibles par héritage... (22-I, 25). Cependant, la révolution se poursuit « par en haut », le parti se fait AE, l'État devient omnipropriétaire et le stalinisme s'installe. La pseudo-dictature du

prolétariat se développe en une Terreur, auprès de laquelle la dictature de Robespierre et du Comité de salut public apparaît comme une aimable bluette... Néanmoins, les partis de la III<sup>e</sup> Internationale demeurent les actifs propagandistes d'une dictature du prolétariat devenue article de foi du « marxisme-léninisme ». Gramsci est l'un des rares communistes qui sache plaider non pour l'abandon de cette théorie, mais pour son approfondissement. Encore le fait-il en un présent de complaisance, alors qu'un futur serait mieux indiqué : « La doctrine léniniste de l'hégémonie du prolétariat ne se limite pas à indiquer le rapport de domination du prolétariat sur la bourgeoisie, mais elle détermine aussi le système complexe des rapports politiques qui s'établissent entre le prolétariat et les autres classes non capitalistes. Dans la conception de la dictature du prolétariat, une force concrète, un nouvel élément apparaît : il ne s'agit pas seulement d'un rapport de domination, mais aussi d'un rapport d'alliance, de direction, de subordination, et non d'oppression politique » (29, 215).

Puis vient l'époque où, par multiplication et légère différenciation des expériences « socialistes » et par épuisement des capacités propres du stalinisme, d'autres formes de régime s'instaurent dans les États 14 (n° 60). Le discours idéologique sur la dictature du prolétariat se diversifie et se trouve même parfois remplacé par un discours sur « l'État du peuple tout entier » — qui ne change rien à la domination et à l'exploitation établies, mais souligne l'atténuation des contraintes policières et administratives, dans les régimes centralistes. Hors le « camp socialiste », la dictature du prolétariat, longtemps rangée parmi les grands principes auxquels les statuts des partis communistes rendent hommage, est prise dans les remous tardifs de la déstalinisation. En France, le secrétaire général du PC « abandonne » ce principe, un soir, à la télévision, après quoi son parti se met à en discuter, pour ratifier démocratiquement cet abandon (13).

Les arguments échangés en cette occasion ont été d'une qualité médiocre. Les « abandonnistes » ont évoqué les connotations fascistes prises, en ce XX<sup>e</sup> siècle, par le mot dictature et l'étroitesse de la « base de classe » suggérée par le terme prolétariat. « L'insuffisante » démocratie en URSS et l'absence de tout modèle préétabli pour l'accession de la France au socialisme, également évoqués, pouvaient passer pour une critique du stalinisme. Les « anti-abandonnistes » se sont surtout exprimé par la voix de Balibar qui a publié, en cette occasion, un livre purement scolastique, hélas ! Il a montré, à grand renfort de citations pertinentes, combien Marx et Lénine étaient attachés à la dictature du prolétariat et a tiré, avec rigueur, toutes les conséquences d'un principe faux : « le pouvoir d'État est toujours le pouvoir politique d'une seule classe » (id., 40). L'une de ces conséquences ne manque pas de piquant : l'État soviétique serait à caractériser comme « la dictature d'un appareil d'État bourgeois sur le prolétariat » (id., 84). Mieux inspiré, Althusser a davantage insisté sur la fonction que Marx assignait à la dictature du prolétariat — la suppression des classes et de l'État, fonction totalement abandonnée par les « abandonnistes » — et il a notamment appelé à l'organisation autonome et multiforme des « masses », pour définir et défendre

leurs revendications, d'abord pour préparer l'avènement de l'État révolutionnaire, ensuite pour le soutenir, le stimuler et le contraindre à « déperir » (234, 36).

Là est, en effet, le vrai problème. La révolution socialiste ne peut s'accomplir comme telle que si elle produit, sans aucun retard, un État-en-voie-de-dépérissement (n° 65). La dictature du prolétariat ne peut caractériser un tel État et, ce, pour trois raisons qui me paraissent cumulatives. 1. Chez Marx et Lénine, cette formule est associée à une conception quasi magique du saut du capitalisme vers le socialisme ; conception avec laquelle il faut rompre (n° 64), non seulement parce que les faits l'ont démentie, mais aussi parce qu'il faut éviter toute représentation stéréotypée de la révolution socialiste (crise révolutionnaire unique et brève, socialisation immédiate et complète de tous les moyens de production, *leadership* nécessaire DU parti révolutionnaire, etc.). 2. Dans l'histoire de ce siècle, cette formule est irrémédiablement associée à l'expérience soviétique et à l'exportation du « modèle » stalinien et aucune équivoque ne doit être entretenue sur cette dramatique contre-performance. 3. En aucune des sociétés où la révolution socialiste reste à accomplir — ou à ré-accomplir pour la désétatiser (n° 63) — le prolétariat ne pourra être la seule classe dominante. La dictature du prolétariat interdit de le concevoir dans les seuls termes convenables, qui sont ceux d'une alliance de classes, productrice d'une nouvelle domination *par et contre* l'État (n° 65) et d'une nouvelle hégémonie à discuter ultérieurement (t. 1, n° 84).

Trois bonnes raisons dont on déduira aisément qu'en m'abstenant d'évoquer la dictature du prolétariat lors de l'étude des États 14 (n° 47), je n'ai point laissé échapper quelque clé théorique, indispensable à leur intelligence...

[Retour à la table des matières](#)

**72.** Revenons à la critique des résultats acquis par l'instance politique : que penser des aires et des âges politiques ?

Des *aires politiques*, je n'ai donné qu'une esquisse rudimentaire (n° 13). Une définition plus riche aurait requis une étude détaillée des propriétés spatiales afférentes aux divers AE et aux autres systèmes de relations sociales, générateurs d'articulations politiques (n° 10), mais je n'ai pas eu le loisir de m'engager dans cette direction de recherches. Au reste, une exploration méthodique des possibilités ainsi entrevues obligerait à résoudre de délicats problèmes d'échelle. L'instance économique a déjà montré qu'en modifiant le champ spatial de la recherche, la représentation doit recourir à des concepts qui ne sont pas une simple démultiplication de ceux dont il est fait un usage pertinent à l'échelle de la société tout entière (t. 2, n° 36). Mais, dans l'instance économique, le réel à représenter conserve néanmoins une certaine homogénéité. Les MP s'étalent en plaques rurales ou urbaines relativement continues, leurs entremêlements peuvent être conçus



comme des superpositions de plaques diverses et seules les articulations économiques (t. 2, n° 58) procèdent, par nature, d'une discontinuité spatiale. À l'inverse, le réel social à représenter par l'instance politique est toujours spatialement discontinu. Tout ce qui ressortit à l'État et à la SC se pose sur le territoire en un pointillé de points d'appui, sans jamais s'étaler en plaques continues.

Il y a, de ce fait, une différence de nature entre les aires économiques et les aires politiques. Les premières sont des espaces concrets, des continents massifs ; les articulations économiques, qui n'ont pas ce caractère continu, se présentent néanmoins comme des flux d'hommes, de produits ou d'argent, relativement stables et réguliers. Les aires politiques, en revanche, sont toujours d'une nature plus abstraite : *ce sont des espaces contrôlés et non des espaces occupés*. Définir de tels espaces par un territoire est une simplification : d'une aire politique à l'autre, ce qui change, c'est à la fois la densité et la dispersion des points d'appui ancrant la FP dans son territoire. L'unité d'une aire économique est produite par tout un système de MP (= une FE) qui sont là, partout étalés, si bien qu'à toute échelle de représentation, on continue d'observer des MP là étalés. Le changement d'échelle révèle un changement de la densité relative des divers MP en activité et oblige à réévaluer l'efficace des articulations économiques dans le champ considéré.

Par contre, l'unité d'une aire politique résulte d'un jeu d'articulations politiques qui maillent une société, de façon discontinue. Ce réseau maillé est mis en charge par un pouvoir d'État localisé en certaines de ses boucles et par des micro-pouvoirs (ceux de la SC), dont les principaux sont logés à proximité du « centre » étatique, tandis que les plus nombreux sont dispersés en de nombreux points de réseau. Dès lors, un changement d'échelle peut produire des effets surprenants. À très grande échelle, la recherche peut s'appliquer à une portion du territoire (un village, par exemple) où l'on ne voit presque rien du réseau politique. À moins grande échelle, elle vise des espaces où des boucles de plus en plus nombreuses se laissent apercevoir, sans que, pour autant, les centres de pouvoir — et surtout celui de l'État — soient nécessairement en vue : mais un pouvoir non ou peu visible n'est pas un pouvoir impuissant. D'où cette conséquence évidente : les concepts d'articulation politique, d'AE et, surtout, de domination politique, *n'ont pas une validité indifférente à l'espace de référence*. Ils sont pleinement significatifs à l'échelle de la société tout entière, mais sont biaisés par tout changement d'échelle. » Il est donc licite de produire d'autres concepts, adaptés à de tels changements, à condition toutefois de marquer clairement leur *dépendance* vis-à-vis de ceux qui définissent une FP laquelle ne se laisse jamais ni nulle part ignorer.

Je souhaite vivement que soient développées les recherches qui viennent d'être suggérées, car *la spatialisation concrète du pouvoir* est une question dont l'importance politique ira croissant : à court terme, l'internationalisation de la FE 12 (t. 2, n° 114) lui donne un intérêt capital ; à long terme ; l'invention d'un *État*

*moins* (n° 65) implique que l'on acquière une bonne maîtrise théorique des problèmes nouveaux qui naîtront d'un maillage politique où les micro-centres de pouvoir auront vocation à relayer la centrale étatique ; d'ores et déjà, une étude des capacités spatiales propres aux divers éléments de la SC (et non à leur modelage par l'État) préparerait utilement cette dernière recherche.

Aussi sommaire qu'elle ait été, la recherche sur les aires politiques a néanmoins validé une hypothèse qui avait guidé la définition des aires économiques (t. 2, n° 111). Il est clair, en effet, que les États prennent le contrôle de territoires qui excèdent les capacités spatiales propres aux diverses FE, dès que leurs moyens militaires et fiscaux les libèrent de cette contrainte. Dès lors, la limitation des aires politiques passe sous la dépendance de facteurs proprement politiques : les orientations propres aux classes dominantes dans l'État considéré et les résistances opposées par les États gardiens d'autres aires de domination, dans le même SM. Ce dernier facteur explique ce que la définition des aires politiques, proposée par le présent volume, a de décevant, notamment dans le cas du « marché national » (n° 13) : il reste à concevoir les SM eux-mêmes pour comprendre pleinement — c'est-à-dire de l'extérieur comme de l'intérieur — le découpage politique de l'espace naturel (t. 1, n° 97).

[Retour à la table des matières](#)

**73.** Le tableau des *âges politiques* (n° 62) a été construit d'autre façon que le tableau des âges économiques (t. 2, n° 112). Ce dernier explicitait la portée des diverses logiques de production qui règlent les grandes étapes du développement économique de la société (t. 2, n° 68). Ici, aucune logique de l'organisation — ou du pouvoir — n'a été mise en lumière, non qu'une telle logique fasse défaut, mais simplement parce qu'il eût été artificiel de la définir en s'enfermant dans les limites propres à l'instance politique. En effet, autant il était opportun de mener à bien cette instance en la débarrassant méthodologiquement de ses connotations idéologiques (n° 4), autant il serait déraisonnable de pousser cette exigence méthodologique jusqu'à l'absurde. Il faut apprendre à reconnaître le pouvoir et à observer l'organisation sociale en se débarrassant provisoirement de toute interférence, mais il serait stupide d'ignorer que, de fait, le pouvoir et l'idéologie, la domination et l'hégémonie sont indissociables.

L'économique a sa logique propre, signe immédiat de la dépendance où la société se trouve vis-à-vis de la nature, puis indice de l'allègement relatif des contraintes sociales liées à cette dépendance (t. 2, chap. 10 et 11). Le politique et l'idéologique ont, eux aussi, leurs logiques propres, mais ce sont des logiques sociales, que la nature *borde mais n'ancre pas*. La nature les borde de deux manières : par ce qui perce, en elles, des limitations et des résistances que le donné naturel impose aux activités productives des hommes-en-société ; et par l'animalité

*inconsciente* de chaque homme-en-société et de l'espèce animale socialisée qu'ils forment tous ensemble. Entre ces bornes s'inscrit l'espace illimité des activités *purement sociales*, c'est-à-dire de celles dont la raison d'être est entièrement justiciable du devenir social des hommes. Dans cet espace, les activités politiques des hommes-en-société, c'est-à-dire celles qui produisent l'organisation sociale de leur collectivité (et qui se sédimentent en structures politiques régissant cette organisation et ces activités), sont toujours indissociablement mêlées d'activités idéologiques. Pour être tout à fait précis, il faudrait ajouter que l'économique, lui aussi, est toujours intimement mêlé à l'idéologique — sinon au politique — mais que cela n'empêche pas d'isoler à bon droit sa représentation propre, à cause, précisément, de la matérialité naturelle inhérente à cet ordre d'activité. C'est du côté des produits matériels-naturels, de la production aux prises avec une nature « généreuse et ingrate », que l'économique permet de fonder une analyse spécialisée ; elle est la forme sociale de cette production.

Les activités politiques, par contre, n'ont pas de telles racines. Aussi ne peuvent-elles être distinguées des activités idéologiques que par un acte méthodologique (n° 4). Mais il vient un moment où la méthode doit s'incliner devant l'intrication du réel : les logiques de l'organisation sociale, où le pouvoir et l'idéologie s'unifient, doivent ainsi être réservées pour le prochain volume, lequel montrera, du reste, que le pouvoir n'aspire pas toute l'idéologie et que, par conséquent, il est plusieurs logiques de l'idéologie qui n'ont guère à voir avec lui : où il apparaîtra que la raison a des raisons que le pouvoir ne connaît pas, que l'art a des raisons que la raison ne connaît pas, etc.

Soit dit au passage, les réflexions précédentes peuvent aider à mieux comprendre la grande dichotomie que Marx applique à la société : d'un côté, le monde de l'économie, la base, la structure ; d'un autre côté, le reste, le monde des superstructures... Distinction pertinente mais qui fait peut-être trop grand cas de l'une des bornes imposées par la nature à l'homme social (= la société humaine). Il restera à juger, au terme de la recherche, s'il fait suffisamment droit à l'autre borne, celle de la nature animale-humanisée de l'homme... Mais n'anticipons pas.

Sans reposer sur une explicitation prématurée des logiques sociales qui sont à l'œuvre dans l'activité politique, le tableau des âges politiques leur a quand même fait droit, indirectement, en prenant pour repères les grandes scissions révolutionnaires du développement social. Les âges politiques ainsi définis recoupent les âges économiques déjà repérés, d'une manière qui mérite examen. Le tableau 8 ci-après présente ce recoupement, en faisant usage des données établies par l'annexe 2 pour relier les types de FE et les types d'État aptes à coexister en une même société.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 8  
**AGES ECONOMIQUES ET AGES POLITIQUES**

**Âges politiques**

		1	2	3	4
		avant la révolution communale	après la révolution communale (active ou passive)	après la révolution démocratique-bourgeoise (active ou passive)	après la révolution socialiste étatisée (active ou passive)
Âges économiques	1 avant toute transition vers VE	États 1/2/3/4/5 FE 1/2/3/4/5/6			
	2 pendant la transition VU-VE	États 2/3/4/5/6 FE 3/5/7 ☆	États 6/7/8/12 FE 7/8/9/10/14	a	
	3 avec le triomphe de VE			États 9/10/ 11/13 FE 10/11/12	
	4 pendant la transition VE-VD			États 11/13 FE 13/16 ☆	États 14 FE 17/18

**LEGENDE** : Sur les têtes de colonnes : voir le tableau 6, (table des figures et tableaux).  
 Sur les têtes de ligne : voir le tableau 16 du tome 2.  
 Sur les rapprochements FE/État, voir l'annexe 2 ci-après. Les correspondances normales et les correspondances plus exceptionnelles, établies par cette annexe, ont toutes été prises en compte, à deux exceptions près justifiées au texte.

**a.** La conjonction normale FE 10/État 9 ne peut s'inscrire dans cette case, car la révolution démocratique-bourgeoise *passive* qu'elle implique suppose un développement de VE suffisant pour y contraindre l'État (voir n°63 *supra*).

**b.** Voir texte.

☆ Voir texte.

**NB** : Le présent tableau s'applique exclusivement aux sociétés suffisamment autonomes, notion qui sera définie par le volume sur les systèmes mondiaux (t. 1 n° 105), mais dont le n°4 *supra* donne une première idée.

TABLEAU 8 (suite)  
**AGES ECONOMIQUES ET AGES POLITIQUES**

**RAPPEL**

FE 1 — communautaire	État 1 — Chefferie
FE 2 — tributaire	État 2 — État tributaire
FE 3 — tributaire-marchande	État 3 — Cité I (ou « antique »)
FE 4 — antique	État 4 — État esclavagiste
FE 5 — esclavagiste	État 5 — Seigneurie
FE 6 — servagiste	État 6 — Principauté
FE 7 — servagiste-marchande	État 7 — Cité II (ou « médiévale »)
FE 8 — capitaliste-marchande	État 8 — État aristocratique
FE 9 — domaniale-marchande	État 9 — État aristocratique-bourgeois
FE 10 — domaniale-capitaliste	État 10 — République bourgeoise I
FE 11 — capitaliste	État 11 — République bourgeoise II
FE 12 — capitaliste monopoliste	État 12 — République paysanne
FE 13 — étatique monopoliste	État 13 — État militaire-nationalitaire
FE 14 — marchande simple	État 14 — République « soviétique »
FE 15 — « coloniale »	État
FE 16 — domaniale-étatique-capitaliste	
FE 17 — de transition étatique-socialiste	
FE 18 — étatique-socialiste	

Ce tableau s'applique uniquement aux sociétés qui échappent aux effets de dépendance les plus massifs et connaissent un développement suffisamment autonome (n° 4). C'est pourquoi deux des combinaisons validées par l'annexe 2 (FE 16 associée à un État 8 ou 9) ont été exclues de cette récapitulation : ces combinaisons portent la marque d'une décolonisation très fraîche, elles sont à la limite du développement autonome et leur examen doit être différé jusqu'au moment où l'investigation internationale pourra être entreprise (t. 1, n° 105). Dans les limites ainsi définies, le tableau 8 montre que, par-delà les accidents historiques qui brisent ou dévient le développement propre de chaque société, d'impérieuses régularités se manifestent néanmoins. Les capacités de développement politique offertes à une société sont fonction de sa base économique et, sur cette base, elles dépendent du ressort politique dont font preuve les classes en présence. Les mutations qui commandent le passage d'un âge économique à l'autre ne prennent leur pleine portée politique que si les classes en présence savent en tirer parti. S'il en allait autrement, les seules cases utiles du tableau 8 s'inscriraient sur sa grande diagonale. Les cases hors diagonales (marquées d'une étoile) attestent la capacité de certains États à digérer — et à inhiber — l'essor du capital marchand ou la transition vers V D. En revanche, celle des cases étoilées, qui est vide de tout exemple, manifeste l'irrésistible puissance du capital industriel comme générateur de nouveaux États.

Un dernier trait, impliqué par les données que le tableau 8 rassemble, est à souligner : c'est qu'il a été fait un usage extrêmement parcimonieux de la *dérive des FP*. L'instance économique a permis d'observer de très nombreux exemples de dérive « spontanée » des FE (t. 2, n° 113) et de justifier ces observations par de fortes considérations théoriques : la décomposition d'anciens MP, la cristallisation de nouveaux MP, la modification progressive de leur poids dans la FE jusqu'à modifier le caractère de celle-ci, sont, en effet, *des processus fréquents et continus* qui font de la structure économique une matière généralement évolutive. Les concepts par lesquels la succession des âges économiques est définie en portent la marque : ces âges sont scandés par des transitions, non par des révolutions.

La règle est tout à fait différente, pour ce qui est de la structure politique. Non que celle-ci soit rebelle à toute évolution : plusieurs des SC sont évolutives (n° 24), beaucoup de formes de régime le sont également (n° 56) jusqu'à faciliter parfois une transition à l'anglaise, d'une domination à l'autre et, donc, d'un type d'État au suivant. Mais ce sont là des exceptions. En règle générale, l'adaptation des structures politiques s'opère en crise, crise dont l'intensité atteint son maximum à l'occasion des mutations révolutionnaires (n° 63), mais aussi à l'occasion des contre-révolutions qui inhibent la SC, durcissent la forme de régime, et transforment parfois le type même de l'État (n°s 52/54 et 57). Cette règle générale ne peut surprendre, la FE est la résultante de mouvements multiples et divers, c'est une structure très rarement centrée (les exceptions, d'inégale portée, étant celles des FE 2/3 et 18 ; et, à un degré moindre, des FE 13 et 17). La FP, au contraire, est toujours centrée. Elle est polarisée par un État, lui-même soumis à un pouvoir d'État, concentré dans le noyau de l'AE. Autrement dit, c'est une structure sociale régie par une petite classe de régnants. Toute transformation politique se heurte à l'inertie structurelle de cette classe, elle-même adossée à la puissance établie des classes dominantes qu'elle sert. Toute transformation politique suppose un ébranlement ou un renversement de ces classes dominantes et régnautes. D'où l'usage extrêmement circonspect et probablement trop restrictif que l'annexe 2 a fait de la dérive des FP.

[Retour à la table des matières](#)

74. Peu enclines à l'évolution, les FP sont mises à rude épreuve dans le monde contemporain. La plupart des transformations dont les principales FE actuelles sont le siège (t. 2, n° 114) s'accordent mal aux structures politiques existantes, et il n'est pas douteux que notre proche avenir sera riche de crises politiques, dont certaines engendreront sans doute de nouveaux types d'État ou/et de SC. Je ne me hasarderai pas à en décrire par anticipation les caractères distinctifs, car l'instance politique ne peut, pas plus que l'instance économique, produire une représentation de l'à venir, c'est-à-dire du jamais encore advenu. Toutes les théories scientifiques qui ont une capacité prédictive prédisent le retour du déjà-vu ou ses extrapolations

locales ; locales, c'est-à-dire confinées à un domaine restreint du réel. L'instance politique ne s'applique pas à un tel domaine : elle saisit, sous un angle particulier, la totalité sociale, totalité à l'extérieur de laquelle aucun homme ne peut se placer, pour l'embrasser d'un seul regard et fonder, hors d'elle, la logique qui rendrait compte de son développement passé et futur.

*L'avenir des FP* ne nous est accessible que comme problématique, fondée sur les tendances aujourd'hui observables et sur les logiques *partielles* tirées des développements passés. Tendances et logiques dont nous ne connaissons d'ailleurs, à ce stade, qu'une partie seulement. Quand la structure idéologique et le SM nous seront devenus accessibles, puis quand les résultats des diverses analyses instanciennes auront pu être intégrés en une représentation globale des FS en SM (c'est-à-dire des sociétés, comprises dans leur totalité unifiée, et saisies dans le système mondial que produisent leurs interactions), il sera nécessaire de réexaminer les indications partielles et provisoires qui vont être données ici. Le SM unique, où toutes les sociétés du monde contemporain inscrivent, en positions fort inégales, leur commune interdépendance, comprend trois catégories principales de FP, qu'il n'est pas trop arbitraire d'examiner distinctement, car leurs structures internes spécifient les capacités — fort distinctes — dont elles peuvent faire montre dans le SM en vigueur.

La première catégorie, qui trône au centre de ce SM, est celle des sociétés capitalistes développées, généralement assises sur une FE 12-capitaliste-monopoliste (t. 2, n° 102) et régies par une République bourgeoise II (ou État 11 : n° 44), laquelle est accouplée à une SC 5 dont l'orientation libérale reçoit plus ou moins libre cours (n° 24). Les principaux mouvements économiques dont ces sociétés sont le siège, avant comme depuis la crise économique de 1974, nous ont bien connus : déclin relatif du MP 12-étatique-capitaliste qui sert néanmoins d'hôpital pour monopoles malades de la crise ; croissance d'un MP 10-capitaliste où la concentration est forte et dont la dispersion internationale s'accélère ; déclin des divers MP pré-capitalistes, tempéré par des jeux variables de politiques économiques visant à ralentir ce déclin ou à anesthésier les classes qui en sont victimes.

Ces mouvements, d'inégale intensité selon les pays, déforment inégalement leurs structures de classes. Souvent divisée en couches de nationalités différentes par l'immigration des années de forte expansion, la classe ouvrière cesse de croître ou régresse même, cependant que ses couches les plus qualifiées continuent de s'étendre. De son côté, le déclin des classes liées aux MP pré-capitalistes est largement compensé par l'extension des classes de cadres et de tenants. Dans cette situation, l'alliance de classes sur laquelle repose la domination interventionniste bourgeoise (n° 47) se reconduit assez aisément, au prix d'ajustements mineurs. La menace d'un retournement d'alliances au bénéfice de la classe ouvrière paraît limitée à quelques pays où l'État présente des vulnérabilités exceptionnelles (Italie,

Espagne peut-être), où le désarroi des alliés traditionnels de la bourgeoisie est plus aigu (France, Italie), et où les organisations et les traditions du mouvement ouvrier demeurent plus ou moins offensives (France, Italie, Espagne).

À ce tableau encore trop statique, il convient toutefois d'ajouter les effets à attendre de plusieurs tendances nouvelles qui vont vraisemblablement s'accroître. Le libre-échange en vigueur et, plus encore, la puissante diffusion internationale du capitalisme, vident la domination interventionniste bourgeoise de beaucoup de ses capacités d'intervention (n° 44). Ces deux mêmes facteurs, joints aux incidences de la crise sur l'emploi industriel et sur l'activité agricole, rendent de plus en plus difficile la gestion munificente de l'articulation « welfariste » (n° 11). Enfin, la revalorisation des importations primaires indispensables, imposée par l'OPEP ou à son exemple, annonce peut-être le déclin des surprofits impérialistes et souligne, en tout cas, leur vulnérabilité.

Dès lors, il est hautement probable que les alliances de classes, garantes de l'ordre établi, vont être difficiles à maintenir. Elles peuvent être détruites — ou obligées de se reconstruire sur d'autres bases — par suite d'éventuelles péripéties majeures de la crise économique et monétaire en cours, ou elles peuvent être soumises à une corrosion plus lente, si cette crise connaît une rémission. Une rémission, sans plus, car la FE 12 internationalisée qui s'édifie (t. 2, n° 114) est, par nature, irrémédiablement exposée aux crises économiques et à leur internationalisation (t. 1, n° 111). Le pouvoir et l'hégémonie qui la confortent vont subir, dans les Républiques bourgeoises II, des tensions d'autant plus vives que les SC existantes sont généralement en mesure d'exprimer sans retard — sinon avec clarté — les perturbations dont les différentes classes sont (ou craignent de devenir) les victimes.

L'investigation internationale montrera comment les contradictions internes qui paraissent insolubles peuvent s'exporter en guerres diverses ou conduire, de façon plus nouvelle, à des constructions étatiques s'ajustant mieux à l'échelle du marché — commun ou non. Faute de pouvoir déjà prendre en compte ces développements éventuels et leurs retentissements internes, force est de s'en tenir à la dynamique interne des actuelles Républiques bourgeoises II. Non pour dire l'issue des crises politiques prévisibles — issue qui n'est pas à *attendre* mais à *orienter* par une action convenable — mais pour baliser le champ des *possibles*.

Je tiens que ces *États désarmés sont condamnés à se réarmer ou à disparaître*. Ils sont désarmés, on l'a vu, par la dérive internationale de leur FE, par l'affaiblissement probable de leur articulation « welfariste » et aussi de leur articulation parlementaire (n° 11). Ils sont donc menacés de disparaître pour céder la place à un ou deux nouveaux types d'État, et n'échapperont vraisemblablement à cette disparition — en tant que type d'État — qu'en se réarmant, c'est-à-dire en se renforçant vis-à-vis de leurs SC. La soumission de la SC à une nouvelle contrainte dictatoriale (n° 23) peut donner une réponse fascisante aux crises politiques



menaçantes, mais il est possible que d'autres techniques de contrôle social, moins physiquement répressives, aboutissent à la formation d'un nouveau type de SC (t. 3, n° 65, et n° 22 *supra*).

À ces formes de réarmement qui correspondraient, en somme, à une solution « de droite » peuvent s'ajouter des solutions « du centre » ou « de gauche ». La seule solution « du centre » qui me semble concevable, pour l'Europe tout au moins, est de déplacer les données du problème, de redistribuer les alliances de classes, par une transition effective, sinon rapide, vers une forme d'État supra-national, probablement de caractère confédéral. Je dis cette solution « du centre », car les nouvelles données qu'elle autoriserait peuvent être ambivalentes.

Quant aux solutions « de gauche » — que j'examine ici, à l'échelle des États actuels, en négligeant leurs prolongements éventuels d'ordre international, y compris supra-national — elles seraient caractérisées avant tout par un retour en force de la FE 13-étatique-monopoliste et par l'établissement de ce qui, jusqu'ici, a avorté (n° 55), c'est-à-dire d'un type d'État propre à cette FE. L'exemple de la France me permettra, au prochain chapitre, de développer cette hypothèse de travail.

Entendez : cette hypothèse de travail politique et non point seulement théorique. Car il faut bien voir que les diverses « solutions » qui viennent d'être évoquées ne seront jamais *données* ; elles seront toujours *imposées*. Dire laquelle s'imposera, en tel ou tel pays, ce serait prévoir les offensives des classes dominées, les réactions répressives ou *préventives* des classes dominantes, les interférences internationales et leurs séquences ; ce serait prévoir aussi les réactions des classes « moyennes », pour la plupart alliées à la classe capitaliste ou à la classe ouvrière, ainsi que les réactions propres des classes régnautes ; ce serait prévoir, enfin, les stratégies et les tactiques des partis, des syndicats et des autres associations qui ont à interpréter et à guider les mouvements des classes plus ou moins entremêlées, dont ils sont et veulent être l'expression (n° 26). Il y a là infiniment plus de variables qu'un chercheur isolé n'en pourra jamais maîtriser et il appartient aux partis du mouvement ouvrier d'en brasser collectivement le plus possible, pour éclairer leurs orientations propres.

Orientations dont, au demeurant, les lignes de force devraient, d'ores et déjà, être claires. Les crises politiques à venir ne se résoudreont ni toutes, ni souvent par des procédures électorales, et il convient d'élever la combativité des syndicats et des partis. Combativité dont la construction et la gestion d'une très large alliance de classes anticapitaliste doivent être les objectifs centraux. Cependant qu'une fois placée en position hégémonique (t. 1, n° 129), puis dominante, cette alliance doit, en priorité, *affermir un nouveau type d'État* et naviguer au plus près entre les multiples obstacles internationaux qui, pendant une longue période, encombreront sa route... Mais encore ? Voyez le chapitre suivant.

La seconde grande catégorie de FP, dans le monde contemporain — ou plutôt dans les Tiers Mondes — est formée, le plus souvent, d'États 13-militaires-nationalitaires, associés à des SC 4 ou 6 (n° 46), le tout étant assis sur des FE 16-domaniales-étatiques-capitalistes. La très forte dépendance internationale où se trouvent placées, *volens nolens*, la plupart de ces sociétés nous interdit de traiter prématurément de l'avenir de leurs FP. À les considérer isolément, en ne tenant compte que de leurs structures politiques propres et du potentiel immense de contradictions économiques dont elles sont porteuses (t. 2, n° 114), on pourrait être conduit à maints jugements sommaires. À penser, par exemple, que l'accomplissement de la révolution démocratique-bourgeoise (n° 63) suffirait à les mettre, avec retard, sur la voie parcourue par l'Europe, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, comme si le niveau de développement déjà atteint dans leurs diverses poches industrielles et l'existence fréquente d'organisations ouvrières ou paysannes, semi-officielles ou clandestines, mais d'orientation souvent radicale, ne rendaient fréquemment probable un « dérapage » plus ou moins socialiste de cette révolution démocratique, d'essence bourgeoise, certes, mais qui s'est toujours accomplie — *activement* — avec les puissants appuis populaires, indispensables pour déraciner la propriété latifondiaire (t. 4, n° 28). Ou à penser, par un exemple inverse, que diverses formes de régime exprimant un néo-despotisme éclairé, pourraient mener rondement, mais sous une forme *passive* (n° 63), la même révolution démocratique-bourgeoise, comme si la classe des propriétaires fonciers pouvait accepter un tel repli stratégique, sans y être contrainte par une lancinante pression du capital industriel, alors que cette dernière demeure souvent modeste car, en tout état de cause, elle est privée de sa principale raison d'être. Ne l'oublions pas, le ressort ultime de la révolution démocratique bourgeoise, ce sont les besoins de l'accumulation primitive du capital et, notamment, le besoin d'approvisionner le marché du travail salarial par un afflux suffisant de paysans (t. 4, n° 28) : mais qu'est-il besoin d'affronter la propriété latifondiaire à cette fin, alors que l'inflation démographique induite par l'Europe impérialiste (t. 1, n° 99) procure plus de bras que le capital ne peut en louer ! Les quelques régimes populistes qui entreprennent parfois une « réforme agraire » prouvent, *a contrario*, ce qui vient d'être noté : leur aile marchante est une armée nationaliste, voire anti-impérialiste, les campagnes misérables offrent les appuis qu'ils recherchent et la réforme agraire se heurte aux résistances des latifondiaires et de leurs alliés « libéraux » des classes capitalistes ou moyennes. Sautant d'un bond l'étape de la révolution démocratique-bourgeoise, on pourrait penser, enfin, que la révolution socialiste peut venir rapidement à l'ordre du jour dans la plupart des États 13 actuels, mais ce serait oublier les lourdes contraintes stratégiques et économiques internationales qui sous-tendent les dictatures militaires si fréquentes en ces FP. Ainsi, il faut admettre que l'avenir politique des Tiers Mondes se joue par une dialectique dont tout un pan nous échappe encore ; ils sont *tiers* mondes, parce que les deux autres mondes pèsent, en tiers insidieux et insistants, sur leurs destinées.

Dans le SM contemporain, la troisième et dernière catégorie de FP regroupe l'ensemble des Républiques « soviétiques » (État 14), lesquelles sont toutes assorties de SC 7 (n° 24) et presque toutes assises sur une FE 18-étatique-socialiste (t. 2, n° 108). L'avenir politique de ces FP semble curieusement impensable. Les révoltes dont les pays satellites de l'URSS sont parfois le siège, les crises politiques qui ponctuent l'histoire de la Chine, et les divers signes d'activité politique non orthodoxe que donnent l'URSS ou d'autres États sont toujours accueillis, en Occident, avec un enthousiasme *sans perspectives*. La littérature clandestine en provenance des diverses Républiques « soviétiques » n'est pas plus riche de projets, ni même d'analyses — non sur ce qui est, mais sur ce qui pourrait advenir. (Deux exceptions notables : 603 et 607). La littérature officielle, enfin, est tout aussi vide, même lorsqu'elle émane des pays les plus originaux, comme la Yougoslavie ou la Chine, et, plus curieusement encore, lorsqu'elle s'inscrit dans la plus violente des polémiques : l'avenir de l'URSS, vu de Chine, est un mystère ; et réciproquement.

Que penser de cet avenir impensable ? Ici, également, il faudra le renfort des prochains volumes pour intégrer à cette réflexion les dynamismes idéologiques et internationaux, faute desquels on doit se tenir à quelques remarques provisoires, mais point inessentiels.

Remarques dont la lourde évidence ne s'atteint qu'au prix d'un soigneux décapage du « marxisme-léninisme-stalinisme » qui badigeonne la réalité des États « soviétiques ». D'abord, le moteur de l'histoire n'est calé en aucun de ces États, les luttes de classes se poursuivent en chacun d'eux. L'analyse des structures économiques et politiques ne laisse aucun doute à cet égard (n° 57), et les *potentiels* de luttes qu'elle décèle (t. 4, n° 49) *s'actualisent* effectivement. Les quelques symptômes que la SC sous contrainte communiste laisse apercevoir, peuvent certes être attribués à des causes diverses : les réactions d'une partie de *l'intelligentsia* se voient imputer la diffusion de *samizdat*, la campagne pour les droits de l'homme, etc. ; des réactions nationalitaires semblent inspirer les luttes pour le droit à l'exil des Juifs ou la défense de diverses autres minorités nationales ; toutes les manifestations originales de la vie politique, en Chine, de l'affichage des *dazibao* à la destruction du parti, pendant la révolution culturelle, sont mises au compte des luttes pour le pouvoir, à la tête du PC chinois... Mais, outre que les partis, les nations et les intellectuels ne sont pas des réalités sociales étrangères aux luttes de classes, il faut bien voir que celles-ci ont produit des effets infiniment plus massifs tels que les révoltes récurrentes des satellites européens de l'URSS, la déstalinisation khrouchtchévienne (n° 60), la relève généralisée des régimes staliniens par des régimes centralistes ou l'histoire tourmentée de la Chine populaire. La *capacité d'autotransformation* des sociétés « soviétiques » n'est pas douteuse, même si, dans le « camp socialiste » comme dans le reste du monde contemporain, elle est plus faible pour les sociétés dépendantes.

En règle générale, les classes sont maintenues en état d'inorganisation, mais toutes les crises politiques voient poindre, à l'inverse, des organisations propres aux ouvriers (conseils, communes comme celle de Shanghai, syndicats « indépendants et autogérés » comme ceux qu'essaie d'édifier la classe ouvrière polonaise, etc.). Mieux, le parti, gardien de la domination établie, ne réussit jamais à devenir l'armée civile, parfaitement disciplinée, que la doctrine locale voudrait voir en lui. C'est de son sein que sont sortis les Gomulka, les Nagy, les Kadar, les Dubček, mais aussi les Khrouchtchev, et même les hérésiarques comme Tito et l'extraordinaire constructeur/destructeur du parti qu'a été Mao Tsé-toung. Cela signifie évidemment que ce parti est une institution plus originale que ne le laisse penser son analyse en tant qu'appareil (t. 3, n° 24). C'est une association où l'arrivisme individuel et collectif, l'endoctrinement idéologique, la bonne gestion des appareils spécialisés (n° 60) et ce que nos hauts fonctionnaires appelleraient « le sens de l'État » concourent, à doses variables, à la motivation d'adhérents, souvent « volontaires ». C'est une administration qui fonctionne comme reproductrice de l'idéologie, localement dominante, et comme administration transversale (n° 47). C'est donc une association qui est nécessairement exposée à réfracter, *volens nolens*, les contradictions qui déchirent la société.

À ce point, on pourrait être tenté de distinguer deux types de PC au pouvoir : ceux qui, suivant la tradition inaugurée par Lénine, combattent avec acharnement les « fractions » dans le Parti, et ceux qui, à la manière chinoise, laissent, de toute évidence, ces fractions se former, au moins dans les sommets du Parti. Mais je crois cette distinction sans valeur, parce que de multiples facteurs objectifs conduisent nécessairement à l'explicitation de tendances dans les « hautes sphères » du parti au pouvoir — sinon à l'étalage public de ces tendances et de leurs luttes. Quels facteurs ? D'une part les conflits internationaux du monde communiste offrent de multiples points d'appui extérieurs : russes, chinois, « titistes », eurocommunistes peut-être ; d'autre part, et surtout, la sédimentation des intérêts sectoriels que le Parti doit arbitrer ne peut manquer d'affecter sa structure elle-même (n° 60). Un échange d'influences et d'appuis s'établit entre des éléments du Parti et des secteurs d'activité comme l'armée, l'industrie, les campagnes, les provinces, « l'administration » ou divers milieux intellectuels. L'espace d'un jeu politique s'ouvre ainsi, jeu que les régimes staliniens grippaient, mais dont les régimes centralistes s'accommodent ; jeu que les divergences internationales enrichissent — ou enveniment.

Toute la question est de savoir si ce jeu politique peut entrer en résonance assez directe avec les tensions entre classes distinctes et opposées que la structure sociale détermine. Ou plus exactement, elle est de savoir si une telle résonance peut s'établir *normalement* et même s'institutionnaliser plus ou moins. Dans l'affirmative, une certaine capacité d'évolution pourrait s'ouvrir. Un relâchement des contraintes intellectuelles, analogue à celui dont la Hongrie ou la Yougoslavie font déjà preuve ; une institutionnalisation modeste des intérêts ouvriers, en syndicats assez autonomes, ou en conseils ouvriers les associant quelque peu au

contrôle de « leurs » firmes ; un relâchement de la tutelle administrative sur les « coopératives » agricoles ; un renforcement progressif des pouvoirs effectifs des « soviets » locaux, assorti d'élections un peu moins préfabriquées, comme cela se fait déjà, de-ci, de-là ; telles pourraient être les premières étapes d'une évolution en douceur. Celle-ci conduirait à la formation d'une sorte de SC 4 (n° 24), dépourvue toutefois de support marchand. Évolution fragile et réversible, car cette SC, toujours affrontée à un État omnipropriétaire, ne serait guère solide — sauf si elle durait et s'enrichissait, du même coup, du poids de la tradition et d'acquis additionnels progressifs. Branché sur une telle SC, le parti unique verrait nécessairement s'élargir sa marge de débats internes ou semi-publics et il entrerait, avec la société, dans une dialectique moins contraignante, mais aussi moins aveugle. Telle est, si l'on veut, l'hypothèse douce, lente et réversible : celle de régimes centralistes esquissant une timide « démocratisation », sans l'asseoir sur des bases telles que l'exploitation en vigueur et la domination établie soient directement menacées.

Une hypothèse moins douce, de portée plus large mais plus équivoque, est celle dont l'expérience chinoise a déjà esquissé le tracé — mais dont il reste à juger si l'élimination de « la bande des quatre » et la démaoïsation n'en ont pas sonné le glas, du moins en Chine. On aurait tort, en effet, de réduire l'histoire des trente dernières années, en Chine, à une lutte de Mao Tsé-toung pour le pouvoir. L'histoire d'un petit milliard d'hommes, soumis à un AE qui est loin d'être pléthorique, est, moins que toute autre, réductible à quelques prouesses individuelles. En fait, les conflits pour le pouvoir, dans le Parti et dans l'État, ont été un élément de luttes politiques beaucoup plus larges, entre diverses fractions, au centre et dans les provinces, luttes dont, parce qu'il ne pouvait en aller autrement, les diverses classes sociales ont été, non point les spectateurs passifs, mais bien les agents actifs, appelés au combat par diverses fractions, souvent débordées d'ailleurs.

Au-delà de ses particularités locales, l'hypothèse chinoise a deux significations essentielles : d'une part, elle joue explicitement de la résonance entre luttes de classes et conflits de tendances dans le Parti ; d'autre part, elle porte trace d'une suspicion légitime vis-à-vis de l'État (n° 64). On peut certes penser qu'aucun État « soviétique », qu'aucun parti communiste au pouvoir, ne s'engagera volontiers dans une telle voie, et que la Chine elle-même finira par se rendre à la raison commune : une classe dominante et régnante n'a pas vocation au suicide. Mais ce serait raisonner à *l'envers*, comme si l'histoire se décidait toujours en haut. Les tensions nationalistes au sein des États multinationaux comme l'URSS, les résistances nationalistes et anti-hégémonistes dont l'URSS ou la Chine font l'objet chez leurs satellites, les tensions et même les conflits internationaux dont le « camp socialiste » peut être le siège, ou auquel certains de ses éléments peuvent être partie prenante, les révoltes éventuellement contagieuses de telle classe exploitée, les éventuels coups d'État militaires, les éventuelles crises de direction provoquées par quelque crise politique intérieure ou extérieure ou par une

« succession » difficile : tels sont les principaux facteurs qui pourraient ouvrir la voie à de nouvelles expériences « à la chinoise ». Chacun de ces facteurs est certes hypothétique, mais leur multiplicité rend très probable la maturation d'un ou plusieurs d'entre eux.

Il faut toutefois se garder de convertir une telle probabilité en une certitude « datée », c'est-à-dire inscrite dans une période historique relativement courte. Il est des formes d'exploitation et de domination qui ont pu perdurer pendant des siècles ou des millénaires, mais ce fut, il est vrai, dans un SM très différent de l'actuel (t. 1, n° 106) et au prix d'une stagnation économique et idéologique quasi parfaite. Les États « soviétiques », pour leur part, ne jouissent, d'ailleurs partiellement, que d'un seul de ces « avantages » : ils cultivent une idéologie qui tendrait à l'immobilité, n'était le monde qui continue de bouger autour d'eux. En revanche, le SM où ils sont inscrits et la logique de production (t. 2, n° 68) qui les emporte les inscrivent dans un temps qui n'a rien d'infini.

Ainsi, l'avenir des FP « soviétiques », comme celui de toutes les autres FP contemporaines, se joue hors d'elles et en elles. Hors d'elles, par l'effet d'un SM à étudier ultérieurement. En elles, par leur probable mais faible propension à une timide « démocratisation » progressive et surtout, par les multiples tensions qui pourraient les contraindre à des changements moins délibérés, mais plus substantiels. Quels changements ? Une re-stalinisation plus ou moins modernisée (n° 22) peut toujours être la réponse d'une classe dominante menacée, mais non abattue. En revanche, l'accomplissement *sans transition* d'une nouvelle révolution socialiste dés-étatisant la propriété des moyens de production et des principaux AI (n° 63) et amorçant le dépérissement de l'État (n° 64) m'apparaît extrêmement peu probable, car il n'est point d'exemple historique d'une révolution majeure qui n'ait été précédée d'une étape où les forces sociales qui en deviennent les agents peuvent s'organiser de façon relativement autonome. L'État « soviétique » n'autorise guère une telle préparation, sauf marginalement en Yougoslavie, spasmodiquement en Chine et hypothétiquement en Pologne. Mieux, il la combat de mille manières. Donc, une transition est inévitable. Elle pourrait être abrégée si, hors l'emprise du « camp socialiste », des révolutions socialistes de meilleur aloi (n° 65) réussissaient à produire de nouveaux modèles. Sinon, les peuples finalement révoltés dans et contre les États « soviétiques » devront inventer de nouvelles formes d'État en reconquérant, dans leurs sociétés, de nouvelles bases de pouvoir : dire lesquelles est d'autant moins possible qu'aucune force politique ne sert aujourd'hui de laboratoire pour leur invention. Mais, de fait, certaines réformes structurelles déjà accomplies, de-ci de-là, indiquent des voies praticables : la dissolution des coopératives agricoles obligatoires a été parfois pratiquée et elle n'a pas toujours conduit, comme en Pologne, au refus de toute coopération volontaire ; l'expérience des conseils ouvriers yougoslaves n'est pas sans intérêt ; les structures de l'administration locale en Yougoslavie, mais aussi en Chine, méritent, de même, un examen attentif ; les méthodes de planification centralisée de la Hongrie ou même de la RDA comportent des promesses.

On aura noté qu'aucune place n'est faite, par les réflexions précédentes, à un éventuel rétablissement du capitalisme. En effet, hormis l'éventualité improbable d'un refoulement guerrier du « camp socialiste » et hormis l'efficace éventuelle des *joint-ventures* associant des firmes multinationales à des États « soviétiques » — tous sujets dont l'investigation internationale devra connaître —, un retour spontané du capitalisme est fort invraisemblable, quoi qu'en dise la propagande chinoise. Plus exactement, on ne peut exclure tout à fait certains retours de flamme du capital marchand, dans l'artisanat et dans une partie de la distribution, parce que les solutions de remplacement expérimentées par les États « soviétiques » sont loin d'être toujours d'une efficacité exemplaire. Par contre, il est difficile de voir quel bénéfice technique, économique ou autre, pourrait être tiré par quiconque, d'une réappropriation privée des entreprises, sinon des terres. Aucune force sociale, aucune classe n'a intérêt, semble-t-il, à se faire l'agent d'une telle régression. En aucune société, la maturation du capital industriel n'a été suivie d'une régression vers une quelconque FE pré-capitaliste. Un même effet de cliquet me paraît caractériser l'instauration du « socialisme » étatique : on peut finir par en « progresser », je doute absolument qu'on puisse en « régresser ».

Un mot encore et qui vaut pour les FP « soviétiques » comme pour toutes les FP contemporaines. En ce siècle où ont pris forme quatre nouveaux types d'État (États 11 à 14) et deux nouveaux types de SC (SC 6 et 7), il est douteux que les luttes de classes, plus actives que jamais, puissent soudain devenir stériles. De nouvelles FP viendront vraisemblablement s'ajouter à celles que nous connaissons déjà. Elles auront ou non les traits que, d'aujourd'hui, l'on croit pouvoir entrevoir. Mais gardons-nous de penser que l'une d'elles sera, par un prochain miracle, la dernière des FP *avec* État, régissant la dernière des sociétés *avec* classes. Sachons, au contraire, que si nous réussissons à inaugurer la série des États *moins* (n° 65) nous marquerons non la fin de l'histoire étatique, mais seulement le début de son second livre : celui où s'inscrira l'histoire des hommes-en-société apprenant peu à peu à construire une société-pour-les-hommes.

## Chapitre 15

### La France comme FP

« Rouge comme la quadrature du cercle ».  
ÉLUARD/PERET.

[Retour à la table des matières](#)

**75.** Nous sommes tous Français depuis toujours. Sauf les Niçois et les Savoyards qui le sont depuis 1860. Sauf les Corses qui le devinrent juste à temps pour permettre à Napoleone Buonaparte d'échanger son patronyme contre un empire. Sauf les Flamands, les Artésiens, les Lorrains et les Comtois à qui cette qualité échut au XVII<sup>e</sup> siècle. Sauf les Alsaciens qui l'acquirent en ce même siècle, mais la perdirent de 1871 à 1918, et de 1940 à 1945. Sauf les Picards et les Bourguignons... mais il est dangereux de remonter au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle, car la France éternelle devient vite une Principauté aux contours incertains et à l'avenir douteux. Sachons, cependant, que nous aurions pu devenir Bourguignons ou Anglais « depuis toujours », pour ne rien dire des avenir plus étranges encore que nous préparaient l'Empire carolingien ou ses envahisseurs normands et arabes.

L'originalité politique de la France doit peu à la chétive Principauté, plusieurs fois remise en chantier du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, ni à la maigre société civile, d'orientation marchande, qui fait cortège à cet État. Le même couple État 6/SC 2 règne, alors, dans presque toute l'Europe occidentale, à des dizaines d'exemplaires, en ce temps où l'originalité politique est à chercher, du côté de l'Italie, dans les Cités où le capital marchand s'épanouit. La Principauté dite royaume de France a maints titres à faire valoir sur beaucoup de ses voisines, mais l'embrouillamini des liens féodaux, sans cesse remaniés par succession, mariage, achat et guerre, est tel que bien d'autres prétendants sont également titrés. L'arbitre ultime est donc la force : celle des armées, mais aussi celle de l'argent. Louis XI, qui joue de l'une

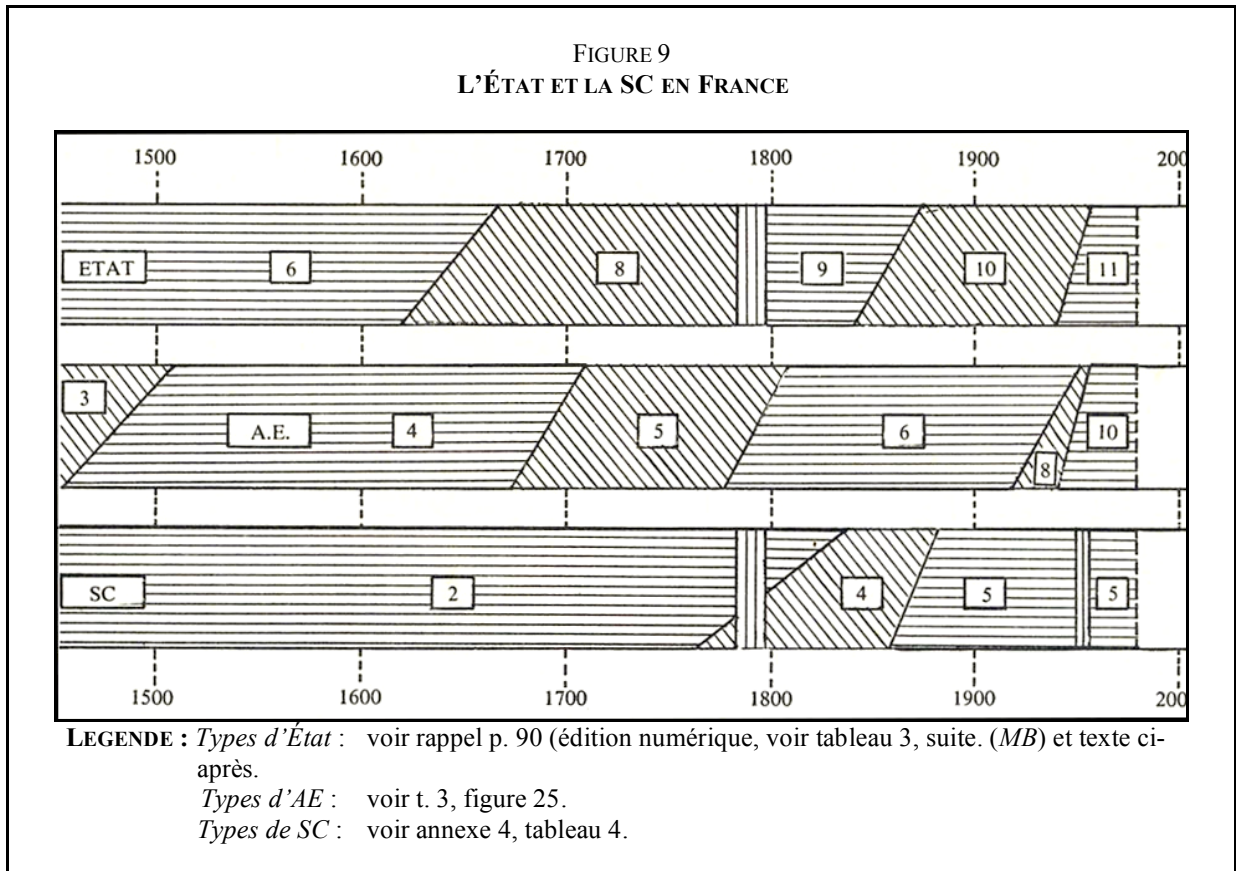


plus que de l'autre, est l'un des plus actifs fédérateurs de Principautés. Il donne à son royaume une assez forte consistance, y compris en l'équipant d'une armée enfin permanente. La maturation d'une nouvelle forme d'État serait proche, n'était la vitesse acquise. Ses successeurs vont s'employer, en Italie principalement, à poursuivre l'agglomération de petits États épars, mais les Cités italiennes et les rivaux de la France — l'Espagne et l'Empire — frapperont de stérilité ces campagnes du premier XVI<sup>e</sup> siècle. Après quoi, les guerres de Religion du second XVI<sup>e</sup> siècle viendront une nouvelle fois menacer la fragile unité du royaume, si bien qu'il faudra attendre « la mutation des années 1620-1650 » (153-Ia, 47) pour que l'État aristocratique prenne tournure. Je serais même enclin à allonger de dix ans la transition marquée par Chaunu, pour la clore vers 1660, après les derniers soubresauts de la Fronde, quand s'achève la minorité de Louis XIV. Point n'est besoin de détailler une nouvelle fois les différences qui séparent l'État 8 de son prédécesseur (n<sup>os</sup> 38 et 40) : la domestication des féodaux, de l'Église et de l'armée, à laquelle se livre la monarchie, marque suffisamment la qualité nouvelle de son pouvoir « absolu ». Mais, derechef, l'absolutisme ne confère pas grande originalité à la France. Cette forme de régime (n<sup>o</sup>41) se répand en Europe, toutes les fois que la transformation sous-jacente du type d'État le permet : il faut un État, maître de sa propre armée et doté de finances point trop aléatoires, pour qu'un monarque puisse affirmer une prépondérance incontestée, établir une administration plus homogène et imposer à sa Cour l'étiquette de Versailles (elle-même héritée des usages bourguignons). L'originalité politique est, alors, à chercher du côté des Provinces-Unies, puis de l'Angleterre, où mûrit la première monarchie constitutionnelle, associée à un État qui devient aristocratique-bourgeois : il n'est que de lire la littérature politique du siècle des Lumières pour en juger.

Puis la France fait novation, par quelques années révolutionnaires dont elle mettra plus d'un siècle à tirer tout le bénéfice et dont l'écho emplira le monde entier, jusqu'au jour où la Russie lui ravira la palme. Il est vrai que la France des années 1789 est la plus grande puissance européenne, la plus riche et la plus peuplée, sinon la plus développée. L'Angleterre, qui lui dispute la prépondérance sur tous les continents où la colonisation marchande progresse, la surclasse déjà par ses manufactures. Mais, après les révolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle, la souplesse du régime politique anglais (n<sup>o</sup>53) ôte tout éclat à une évolution politique rapide, qui progresse, le plus souvent, par touches et retouches. La France, par contre, va expérimenter de 1789 à 1815, une demi-douzaine de formes de régime, dont certaines n'auront guère le temps de gagner les provinces, alors que d'autres s'étendront, de proche en proche, presque à l'Europe entière. L'Ancien Régime — c'est-à-dire le couple État 8/SC 2 — disparaît presque sans transition, mais aucun type d'État bien assuré ne lui succède aussitôt. L'appareil d'État est rationalisé, quelque peu enrichi et souvent rempli de nouveaux tenants qui n'ont plus à acquérir leurs offices, mais il faut du temps pour que les réformes votées à Paris trouvent partout application. Le Consulat et l'Empire achèvent le travail enthousiaste de la Législative et de la Convention, tout en rabotant leurs « excès ». La Révolution invente les préfets, l'Empire fixe leur mode d'emploi. La domination

met, elle aussi, du temps à se rééquilibrer, par un compromis, esquissé après Thermidor et parachevé sous l'Empire. Elle devient aristocratique-bourgeoise (n°42), en combinant les intérêts de la propriété latifondiaire et ceux du capital marchand ou manufacturier, tout en assurant à ses classes dominantes l'appui d'une paysannerie libérée des « servitudes féodales », et qui devient plus souvent propriétaire (t. 4, n° 27). Mais cette pause n'est acquise qu'après dix ans d'expériences où le peuple des sans-culottes parisiens — lesquels sont des artisans, des boutiquiers, des compagnons, des ouvriers et des déclassés — impose souvent sa loi. La pause est acquise après l'écrasement des particularismes locaux — bourgeois ou paysans — et des turbulences populaires de Paris, mais ni la menace extérieure ni les gouvernements d'Assemblée n'y suffisent pleinement : une dictature militaire finit par s'imposer. Elle apaise les contradictions internes par une longue suite de guerres européennes et poursuit, de la sorte, l'identification nationalitaire que la Révolution avait exaltée. Les soudards de l'Empire portent au loin un message révolutionnaire simplifié et facilitent, par leurs victoires, la stabilisation de la nouvelle alliance de classes et de la domination qui la concrétise. Quand d'autres nations, éveillées par l'invasion et la tutelle française, reconduisent l'armée impériale jusqu'à Paris, la nouvelle domination est déjà bien affermie. La monarchie légitime peut être restaurée sans remettre en question le nouveau type d'État. La Restauration, malgré son nom, ne rétablit pas l'Ancien Régime.

FIGURE 9

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

La Révolution n'est pas finie pour autant, car elle a mis en mouvement toute la société française. Longtemps encore, les formes de régime qu'elle a esquissées garderont d'actifs partisans. Longtemps aussi, les capacités d'organisation qu'elle a ouvertes aux différentes classes demeureront vivaces : le jacobinisme des clubs et des comités inspirera toutes les tentatives républicaines et socialistes du XIX<sup>e</sup> siècle, le bonapartisme offrira durablement son modèle militaire aux nostalgiques de l'ordre. Ces courants de pensée et ces formes d'organisation devront toutefois s'adapter aux mutations structurelles que la Révolution a facilitées : celles dont le capitalisme manufacturier, puis industriel, sera le principal moteur. La Révolution est bien, comme le dit Gramsci, le « moment où les forces en opposition se définissent, se rassemblent et se mettent en place [...] [le] moment où un système éthico-politique se dissout et [où] un autre se crée dans le feu et par le fer [...] [le] moment] où un système de rapports sociaux se défait et tombe en décadence alors qu'un autre système apparaît et s'affirme » (254, 33). Mais, aussi active que soit la révolution démocratique-bourgeoise de 1789, son travail n'est pas achevé en 1815, ni même en 1830, lorsque la bourgeoisie libérale impose un assouplissement de la

forme de régime. Il reste à parachever l'adaptation de la FP à une FE que la révolution industrielle capitaliste travaille en profondeur.

Pendant le premier XIX<sup>e</sup> siècle, les changements les plus significatifs s'opèrent dans la société civile. La SC 2, d'orientation marchande, qui caractérisait l'Ancien Régime, a perdu ses anciens « états provinciaux », ses corps de villes franches et ses corporations. L'Empire l'a privée, en outre, des multiples associations politiques, nées au cours de la Révolution. Néanmoins, tout porte la SC vers un développement libéral. Le Parlement, même issu d'élections censitaires, anime une activité politique que la presse relaie, malgré les obstacles nombreux qui entravent sa liberté. Le Code pénal soumet toutes les associations de plus de vingt membres à l'agrément discrétionnaire du gouvernement, mais maintes associations se passent de cet agrément. La noblesse restaurée a ses salons, la bourgeoisie libérale étend ses cercles (233), ses éléments les plus radicaux font grand usage des cabinets de lecture, voire des campagnes de banquets, la tradition républicaine se conserve dans des comités plus discrets, le peuple a ses cabarets. L'industrie qui s'étend fait naître, de-ci de-là, de clandestines sociétés de résistance et d'officielles sociétés de secours mutuel. La liberté d'opinion, garantie par les constitutions en vigueur, s'enrichit, après 1830, d'une liberté de la presse, encore imparfaite. La liberté d'association, par contre, devra attendre 1848 pour renaître, et la III<sup>e</sup> République pour mûrir, mais le droit retarde sur le fait — la Révolution lui a donné un élan décisif. La SC 4 — qui est d'orientation libérale contenue — fait tache d'huile, de Paris vers les villes provinciales. Elle finira par pénétrer les campagnes, avec le suffrage universel et avec la presse qui l'accompagne.

Le suffrage universel réserve d'ailleurs des surprises. La révolution de 1848 qui le rétablit se trouve dotée, par ses soins, d'une Chambre assez réactionnaire où l'alliance fondamentale de la bourgeoisie et des paysans joue à fond contre la classe ouvrière et le petit peuple parisien, jusqu'aux massacres de juin et à l'élection du prince-président, si bien que la transition vers la République bourgeoise (État 10), qui aurait pu être brève, si la II<sup>e</sup> République avait eu l'énergie de sa devancière, va s'étaler tout au long du Second Empire et s'achever après la Commune, dès que la III<sup>e</sup> République se sera consolidée. Gramsci doute que le nouvel Empire bonapartiste soit une étape transitoire (254, 418), mais je crois qu'il a tort. Sous cette forme de régime bien particulière (n° 52), la bourgeoisie industrielle prend enfin le *leadership* de la société française et la domination politique devient libérale et bourgeoise (n° 43). La constitution républicaine qui s'élabore en 1871-1875 vient seulement parfaire la transition politique amorcée en 1848, accélérée après 1860 et précipitée par les défaites militaires de l'Empire. La libéralisation de la SC est plus lente. Après le feu de paille de 1848-1850, elle s'amorce derechef vers la fin du Second Empire, mais la Commune qui effraie mortellement le bourgeois, en retarde les progrès officiels (comme les progrès réels, d'ailleurs, car la répression versaillaise décapite le mouvement ouvrier). Il faut attendre les années 1880 pour que les grandes lois municipales, syndicales et scolaires viennent consacrer ses progrès. Prendre ces années comme repère de la

nouvelle FP (État 10/SC5) est d'autant plus légitime que c'est aussi l'époque où l'État épure son appareil. La valse des préfets, des juges, des trésoriers-payeurs généraux (267) précède celle des généraux qui interviendra après la séparation de l'Église et de l'État. En s'affermissant de la sorte, la III<sup>e</sup> République achève la révolution démocratique-bourgeoise. Chose plus exceptionnelle, elle dispensera la France de toute crise de régime pour un bon demi-siècle.

Cette stabilité tient certes à la souplesse du régime républicain et de son articulation parlementaire (n° 11). Mais elle a un ressort beaucoup plus profond : la bourgeoisie industrielle qui est enfin devenue la force dirigeante du pays imprime à celui-ci une direction ferme (t. 1, n° 128). Elle gère avec loyauté les intérêts de ses alliés paysans, par un mélinisme impavide (t. 2, n° 118) et, le moment venu, elle étend sa protection à la boutique, en créant, pour elle, une propriété commerciale originale (1926). L'alliance, maintenue au prix de concessions qui gênent quelque peu le capital lui-même, ne doit évidemment pas être mise à l'actif de la classe capitaliste *in abstracto* : c'est l'affaire des partis politiques d'avoir de telles idées et de les appliquer. Mais, précisément, la bourgeoisie est alors servie par des partis assez diversifiés, dont le principal est bien enraciné dans les masses petites-bourgeoises des villes et même des campagnes : le radicalisme — et son noyau franc-maçon — donne aux pays les cadres politiques et l'idéologie nationale-populaire qui conviennent à sa situation et à sa structure sociale. Le radicalisme y réussit d'autant mieux que, sur sa gauche, le mouvement ouvrier demeure longtemps faible et presque toujours divisé.

Le retard du mouvement ouvrier français peut surprendre ceux qui exaltent les révolutions « ouvrières » de 1848 et de 1871. En l'un et l'autre cas, il s'agit pourtant de révoltes populaires où la place des ouvriers va croissant et devient peut-être prédominante en 1871. Mais ce sont des ouvriers encore inorganisés, si l'on excepte les rares sectes républicaines ou socialistes, au nombre desquelles figure, en 1871, la maigre association française liée à la I<sup>re</sup> Internationale. Et surtout, ce sont des ouvriers peu syndicalisés. La répression de la Commune diffère plus encore leur organisation politique, cependant que les progrès du syndicalisme deviennent enfin substantiels sous la III<sup>e</sup> République. C'est seulement au tournant du siècle que les partis socialistes prennent du poids, tentent de s'unifier et y réussissent enfin, en 1905. Mais, un an plus tard, la charte d'Amiens réaffirme l'ombrageuse autonomie du mouvement syndical, lui aussi unifié. Comme toujours, les grandes déclarations de principe disent les acquis du passé, plus que les orientations d'avenir. La charte d'Amiens n'empêche pas une interpénétration croissante du syndicalisme et du parti socialiste, mais elle marque un retard historique du mouvement ouvrier français qui, jamais, ne conduit, à la manière anglaise ou allemande, à une unité organique de ses branches syndicale et politique. *L'organisation social-démocrate type ne voit jamais le jour en France.* Elle le voit d'autant moins que, dès 1920, la naissance du parti communiste, bientôt suivie d'une scission syndicale, dédouble chacune de ces deux branches. On est donc en présence d'un mouvement ouvrier *en retard* sur le capitalisme ; d'un

mouvement qui progresse quand le capitalisme entre en crise et non pas dès qu'il a pris son essor.

Ce retard n'a pas que des inconvénients. Il donne aux organisations à dominante ouvrière un tour plus radical. Le parti socialiste, compromis par la faillite de la II<sup>e</sup> Internationale en 1914, et par sa participation aux divers gouvernements « d'union sacrée » qui administrent la France en guerre, est ensuite soumis à la concurrence lancinante d'un courant communiste, majoritaire au congrès de Tours, en 1920, mais bientôt réduit à l'état de secte, par le reflux de la révolution d'Octobre et par les tâtonnements aventuristes de la III<sup>e</sup> Internationale ; mais d'une secte dont le harcèlement ne cesse jamais. Quand la menace fasciste se précise, après le succès nazi de 1933, un parti socialiste encore fermement ancré dans ses bases ouvrières et un parti communiste, guidé par une Internationale enfin capable de hiérarchiser ses ennemis, finissent par s'allier et par rendre victorieux le Front populaire qu'ils animent, avec l'actif soutien des syndicats, bientôt réunifiés.

On se gardera toutefois de réduire cette victoire aux orientations politiques qui l'ont rendue possible, ou même à la crise mondiale qui a donné une acuité nouvelle aux luttes de classes. En effet, le Front populaire a su trouver réponse à un problème plus décisif encore qui était l'épuisement de l'alliance de classes fondée par la Révolution de 1789 (t. 4, n<sup>o</sup> 32) : la plupart des classes paysannes, ainsi que les classes artisanale et marchande ont trouvé du côté de la classe ouvrière un allié qui a su imposer, à tout le moins, des réformes palliant leurs difficultés. Réformes mineures et superficielles pour les classes « moyennes » urbaines, mais réformes décisives pour la paysannerie : l'Office du blé et diverses lois qui seront prolongées, à la Libération, par le statut du fermage et du métayage, annoncent le nouveau prix à payer pour acquérir et garder son soutien ; il ne s'agit plus seulement de défendre sa propriété *in abstracto*, mais bien de protéger ses revenus *hic et nunc*. Au reste, on l'a déjà noté (n<sup>o</sup> 55), le Front populaire a eu des conséquences plus décisives encore. Il a amorcé la transition, achevée après la guerre, par laquelle une nouvelle forme de République bourgeoise s'est affirmée : une République interventionniste et non plus libérale (n<sup>o</sup> 44).

Cette modification discrète du type même de l'État (État 10 —> État 11) s'est opérée sous couvert de plusieurs régimes politiques, du Front populaire à Vichy et au tripartisme, sous contrôle gaulliste, de la Libération. Elle n'a pas trouvé sa sanction constitutionnelle en 1946, mais seulement en 1958, lorsque la V<sup>e</sup> République est venue rééquilibrer les rôles du législatif et de l'exécutif, autant qu'il convient à une domination interventionniste-bourgeoise (n<sup>o</sup> 44). Quant au fond, la transition était néanmoins achevée, pour l'essentiel, dès 1945. Le renforcement du MP 12-étatique-capitaliste, la prééminence conquise par les « grands commis de l'État », le bâti d'une Sécurité sociale institutionnalisant l'articulation « welfariste » (n<sup>o</sup> 11) et le rôle, désormais décisif, joué par l'articulation capitaliste d'État (t. 2, n<sup>o</sup> 82) ne laissent aucun doute à cet égard.

Simplement, la IV<sup>e</sup> République était une forme de régime *en retard* sur le type d'État qu'elle avait à régir. En retard, ou d'autre manière, *en avance illusoire* sur celui-ci. Cette expression paradoxale porte deux significations. D'un côté, la IV<sup>e</sup> République, née à l'époque de ce néo-Front populaire que fut, par bien des côtés, le tripartisme de la Libération, exprimait derechef les virtualités étatiques dont ce Front était porteur : une nouvelle alliance de classes, une nouvelle domination, bref, un nouvel État spécifiquement assis sur une FE 13 (n° 55). Une telle transformation avait échoué en 1936, mais les constituants de 1946 en cherchaient derechef la formule : ils étaient par là *en avance*. Mais ils l'étaient de façon *illusoire*, car le régime parlementaire renforcé qu'ils établirent ne pouvait pas plus convenir à une FE 13 qu'à une FE 12 (n° 56).

Vue de loin, comme nous regardons aujourd'hui la monarchie de Juillet ou le Second Empire, la V<sup>e</sup> République peut être considérée comme une forme de régime. Mais vivant sous elle, il nous est impossible de la tenir ainsi à distance et d'ignorer que, déjà, plusieurs régimes se sont succédé, depuis son instauration. Il y a eu, de 1958 à 1962, l'ère « algérienne » du gaullisme qui a culminé dans une période de dictature légale du président de la République, autorisée par l'article 16 de la Constitution. Dictature bénigne, au demeurant — du moins pour qui n'était ni algérien ni trop engagé dans la contestation active de la politique « algérienne » louvoyante du général-président. L'indépendance reconquise par l'Algérie, puis le recours au suffrage universel pour désigner le président, recours décidé en 1962 et appliqué en 1965, ont ouvert une nouvelle phase qui a duré jusqu'en 1974 : à s'en tenir au président de la République, le régime a pris l'allure d'une monarchie constitutionnelle et élective ; mais à en juger par le rôle de la nouvelle majorité parlementaire, à la Chambre et dans l'État, ce fut aussi l'époque de l'État-UDR, puisque tel était, alors, le nom du parti gaulliste. Depuis 1974, le divorce entre le nouveau président et l'ancien parti majoritaire a introduit une nouvelle variante dont les caractères furent d'autant plus imprécis que l'union de la gauche n'a cessé d'être menaçante, jusqu'à sa victoire de mai 1981. Seul s'est affirmé l'un des traits de la variante précédente : la monarchie constitutionnelle-élective (606). Après 1981 ? au travail, camarades...

[Retour à la table des matières](#)

**76.** Les toutes dernières décennies méritent un examen plus détaillé, car notre proche avenir y prend son élan. Sans trop prêter attention aux modifications de la forme de régime, observons de plus près les ressorts de l'actuelle FP française, c'est-à-dire du couple État 11/SC 5 qui structure notre vie politique depuis la Libération.

Le premier trait à souligner est aussi le moins visible : c'est que *la France est décentrée*. La France de 1789 dont les crises politiques internes ont bouleversé l'Europe, la France de 1889 bâtissant un empire colonial que seule l'Angleterre

surclassait, la France puissance mondiale de tout premier plan — cette France-là est morte en 1914-1918, après s'être laissé entraîner par sa bourgeoisie impérialiste dans une guerre quasi suicidaire. Mais les classes dominantes et régnautes ont longtemps tardé à reconnaître ce fait et les classes dominées ont tardé plus encore. C'est que la France a continué de faire bonne figure, avec l'empire colonial, célébré par la grande exposition parisienne de 1932, et avec une participation plus qu'honorable à l'essor économique des années 1920 et à l'expansion prodigieuse des années 1955-1974. Peu importe le renfort américain sans lequel la guerre eût été perdue en 1917-1918, peu importent les dettes de guerre qui empoisonnèrent les relations américano-françaises entre les deux guerres, peu importe la défaite éclair de 1940, peu importe la mendicité de devises à laquelle tous les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République ont été condamnés, peu importe la perte de l'empire colonial, pourtant imposée par les victoires politico-militaires des colonisés eux-mêmes : la France a longtemps cru conserver son ancienne grandeur et n'a pas encore fini de réévaluer sa place réelle dans le monde actuel. Pour une bonne part, la gloire d'un de Gaulle lui est venue de l'obstination avec laquelle il a nié la réalité, pour s'accorder à l'illusion nationale : conversion de la défaite de 1940 en une « bataille » perdue ; transformation de la France exsangue de 1945 en l'un des quatre « grands » vainqueurs de la guerre ; réduction de l'Europe en gestation, à une molle confédération mercantile ; contributions obstinées à la défense de l'empire, de Hanoï à Alger ; tentatives persévérantes pour rendre à la France une certaine autonomie stratégique. De telles orientations n'ont d'ailleurs pas été infructueuses, elles ont peut-être aidé à placer la France dans le peloton de tête de la croissance, et elles ont certainement tiré un assez habile parti des contradictions internationales. Mais elles ont aussi contribué à l'aveuglement des gouvernants, des partis et des citoyens français, quant à la situation réelle de la France et notamment *quant aux conditions d'une réorientation politique de ce pays*.

En fait, le décentrage de la France — c'est-à-dire sa perte relative d'autonomie politique — a marqué chacune des grandes étapes de notre histoire récente. L'ambiguïté du néo-Front populaire, mâtiné de gaullisme, qui s'était établi à la Libération, a été tranchée par l'URSS et les États-Unis : leur guerre froide a rejeté les communistes dans une opposition dont ils sont à peine sortis, et a fait baller les socialistes dans un atlantisme dont ils n'ont pas fini de se dégager. Autrement dit, les nouveaux rapports de force internationaux ont coupé la gauche en deux tronçons, assurant de la sorte la pérennité de la domination établie en France. Cette surdétermination internationale a été envenimée par les guerres coloniales où la France nationaliste cultivait le souvenir de sa « grandeur » impériale. Les communistes ont fait bénéficier le Vietnam d'Ho Chi Minh d'un soutien presque sans failles, mais ils ont fermé les yeux sur les massacres de Sétif, en 1945, et de Madagascar, en 1947, avant de tarder à reconnaître la légitimité des aspirations algériennes à l'indépendance (« la nation en formation »...). Les socialistes ont participé à la gestion gouvernementale des guerres coloniales, de 1946 à 1951 et de 1956 à 1958, jusqu'à faire périr leur parti sous les décombres mêlés de l'empire



colonial et de la IV<sup>e</sup> République. Car cette forme de régime est morte sous les assauts conjugués des colons français d'Algérie, de l'armée coloniale et des complots gaullistes.

Les rudes contraintes internationales auxquelles la France était presque inconsciemment soumise ont également divisé les forces politiques de droite. Le ralliement tardif des gaullistes à « l'abandon » de l'Algérie a déchaîné, notamment en leurs rangs, la violente opposition politico-militaire de l'OAS. Leur participation réticente et chagrine à la « construction européenne » a cristallisé, contre eux, l'opposition d'une bonne part des forces de droite, y compris de celles qui aiment se dire centristes. Mais ces clivages de la droite ont été superficiels. Tandis que les affaires européennes ajoutaient une nouvelle pomme de discorde au panier déjà bien garni de la gauche, une direction politique bien établie ramenait à plus de cohérence les forces de droite et du centre.

Cette direction politique bien établie ne désigne pas le gouvernement, souvent ferme, de De Gaulle, mais quelque chose de beaucoup plus essentiel encore, qui s'était déjà manifesté sous les faibles gouvernements de la IV<sup>e</sup> République et qui allait se poursuivre après de Gaulle : c'est que, de 1945 à 1973-1974, *la France fût fortement dirigée* par une classe capitaliste-étatique, bientôt relayée par la classe capitaliste proprement dite. Une classe *dirigeante*, c'est plus et mieux qu'une classe dominante ou régnante — on en jugera au terme de la recherche (t. 1, n<sup>o</sup> 127), mais il suffit de noter qu'il s'agit là d'une classe qui allie à une ferme domination politique une forte capacité hégémonique. Elle domine et elle *anime* la société, non par une agitation factice ou mal reçue, mais en l'entraînant dans une direction suffisamment engageante pour motiver ses alliés et ses appuis (t. 4 n<sup>o</sup> 53) et pour minorer et fragmenter les oppositions les plus déterminées.

Ce rôle a été brillamment rempli par la classe capitaliste-étatique et par celle des régnants, sitôt après la guerre : ce fut l'époque de la reconstruction, du 1<sup>er</sup> Plan, de la dynamisation des entreprises nationalisées. L'un des signes de la faillite de la gauche, divisée par la guerre froide, fut de perdre le contrôle de ce mouvement qui, bientôt, se traduisit par une alliance de cette nouvelle « technocratie », avec la classe capitaliste, d'abord anémiée par la guerre, la collaboration et les nationalisations. En reprenant progressivement le *leadership*, la classe capitaliste sut prolonger à sa manière, l'élan déjà donné. Ce fut l'époque des missions de productivité, des investissements massifs lentement diffusés depuis les industries de base. L'époque aussi, où la France manquait d'ingénieurs, d'économistes, d'enseignants, de médecins, etc., et se mit à en fabriquer à tour de bras. Après quoi l'aménagement du territoire, le *boom* immobilier, l'essor des exportations, européennes puis mondiales, et les concentrations massives vinrent soutenir « l'impératif industriel ».

Je ne dis pas que cette politique fut inventée par la bourgeoisie française, car celle-ci profita d'une vague internationale d'expansion sans précédent. Mais elle sut en profiter, en tirer brillamment parti, en diffuser assez largement les bénéfices matériels. Les grands conflits sociaux furent rares et ce furent, *volens nolens*, des conflits d'accompagnement, par lesquels la classe ouvrière et d'autres classes salariées se battirent pour obtenir leur part de l'expansion — quoi qu'en aient pensé les communistes à qui Thorez fit engager, après 1953, une campagne à contre-courant, dont le thème était... la paupérisation absolue du prolétariat. Les principaux conflits furent ceux de l'été 1953, du printemps 1963 et de mai-juin 1968. Tous se traduisirent par une poussée salariale et par un incessant perfectionnement des transferts sociaux — c'est-à-dire de l'articulation « welfariste », symbole même du « partage des fruits de l'expansion » (601).

Divisés, dès 1947, en cinq confédérations : CGT, FO, CFTC, FEN et CGC et « enrichis », après 1966, d'une petite CFTC « maintenue », au moment où le gros de cette centrale se laïcisait et se modernisait sous le sigle CFDT, les syndicats ne purent, malgré un travail souvent admirable, ni accroître substantiellement leurs effectifs, ni prendre l'initiative, quant aux terrains et aux objectifs de lutte. Leurs effectifs globaux, entourés d'un grand mystère, ne dépassent guère 15 à 20 % de la population active *totale* et ils n'ont pas progressé plus vite que la population salariée *syndicale*, sauf à enregistrer des fluctuations liées surtout à la conjoncture *politique* : chute après la scission de 1947, reprise après 1953, progression après mai 1968, etc. Leur implantation est plus forte dans la classe des tenants que dans la classe ouvrière, plus forte dans le secteur nationalisé (MP 12) que dans le secteur privé (MP 10) ; elle est particulièrement faible, enfin, dans les petites entreprises. Les travailleurs immigrés qui forment 8 % de la classe ouvrière (et 15 % du prolétariat industriel *stricto sensu*) sont souvent peu organisés, du moins par les grandes centrales françaises.

Malgré les efforts persévérants de la CFDT, dont l'influence relative tend à s'accroître, les centrales syndicales n'ont guère pu anticiper l'évolution des luttes et prendre réellement l'offensive. Le plein-emploi, tant qu'il a duré, les a empêchées d'imposer une politique de l'emploi. L'expansion a inhibé de même leurs tentatives pour prévenir les reconversions avant qu'il ne soit trop tard. Il n'est pas jusqu'à la politique des conventions collectives qui n'ait été vidée de sa substance, au beau temps des salaires élastiques. Sans parler de l'internationalisation du capital qui distance de très loin les simples prises de contacts entre syndicats relevant d'une même « multinationale ». Certes, les syndicats ont été actifs : ils ont généralisé les hausses salariales, poussé à l'extension des protections sociales, obtenu maintes améliorations du droit de travail, etc. Mais, de fait, ils ont été maintenus en position subordonnée et défensive. Il serait injuste de leur en imputer collectivement la responsabilité. Les branches mortes ou molles du syndicalisme (CGC, FO, CFTC et même la FEN) se sont comportées, de fait, comme les plus timides des syndicats sociaux-démocrates ou travaillistes, mais dans un contexte politique qui vidait cette orientation de presque toute sa signification. La CFDT,

surtout après 1968, a pris des positions plus dynamiques, quoique parfois brouillonnes et, tout en renforçant son influence, elle a exercé une pression utile sur la CGT. Mais elle n'a pas su élucider pleinement le sens *politique* de son action syndicale. Le vide politique de la gauche non communiste, puis la difficulté d'établir avec le nouveau PS un rapport qui ne soit ni de dépendance, ni d'indépendance aveugle, l'ont contrainte parfois à réactiver les traditions de l'anarcho-syndicalisme (182) et l'ont toujours gênée. La CGT, enfin, est soumise, depuis 1947, à un contrôle étroit de son encadrement par l'appareil du PC (t. 3, n° 23), ce qui, sans toujours faire d'elle le décalque syndical de ce parti, n'en a pas moins soumis toutes ses orientations stratégiques et beaucoup de ses grands actes tactiques, à une tutelle politique toujours vigilante.

Bref, le syndicalisme a été, depuis plusieurs décennies, le bastion défensif du mouvement ouvrier, mais il n'a guère pu déployer une capacité offensive. Cela eût été difficile, en tout état de cause, tant que l'expansion soutenue déployait ses charmes. Cela fut impossible, tant que la division des partis de gauche, la désagrégation de l'un d'eux et les blocages de l'autre privèrent le mouvement ouvrier de toute capacité politique. Certes, un inventaire plus détaillé inciterait à rendre à ces partis quelques justices de détail et à doser inégalement le blâme, selon les périodes. Mais les détails cachent toujours l'essentiel : pendant plusieurs décennies, la gauche française a desservi le socialisme.

Cela n'aurait pas suffi à affermir *la direction* capitaliste de la société, si cette classe n'avait su renouveler l'alliance avec ses alliés traditionnels et conquérir de nouveaux appuis. Le mérite de ce travail politique revient à la classe régnante. Celle de la V<sup>e</sup> République, ayant privé le Parlement de toute initiative, a avancé d'une démarche plus raide, mais elle a su inventer et imposer un système de prix agricoles européens qui a renforcé les écrans anti-marché (t. 2, n° 119) grâce auxquels le déclin de la paysannerie s'est opéré sans crises majeures. L'affaire a été plus délicate du côté de la classe artisanale et marchande qui, s'est plusieurs fois révoltée. Mais la IV<sup>e</sup> République a su distraire et dissiper le mouvement Poujade de 1955-1956 et la V<sup>e</sup> en a fait autant avec le mouvement Nicoud de 1961-1963, avant de freiner tardivement le grand commerce capitaliste, par la loi Royer de 1972. Les autres classes « moyennes » n'ont pas été oubliées. Une fiscalité distraite a bénéficié aux professions libérales, la Sécurité sociale s'est peu à peu étendue à toutes les classes non salariées (mais pas toujours à leurs frais) et a solvabilité la demande sanitaire, cependant que le *boom* immobilier rentabilisait les professions juridiques et les PME du bâtiment, en diffusant dans toutes les classes sociales la propriété immobilière.

Comme la V<sup>e</sup> République a donné à cette *direction* la forme d'un régime stable, rehaussé par le prestige de son président fondateur, il s'est formé à l'ombre de ce régime, un assez vaste parti hétéroclite. Parti de notables, parti de clientèle, mais aussi, le temps aidant, parti de carriéristes. Gardons-nous cependant de le réduire à ces traits. C'est aussi un parti qui a rajeuni certaines vieilles tendances de

l'idéologie française : celles du bonapartisme et du boulangisme, celles des ligues nationalistes du premier XXe siècle. À partir de divers noyaux « gaullistes », hérités de la guerre, ce parti a modestement proliféré dans toutes les classes et il a conquis une audience populaire non négligeable, dont il a fourni la preuve en faisant reculer l'audience électorale du PC, en survivant à de Gaulle et, ce qui est plus significatif encore, en survivant assez bien à la perte du contrôle d'un État dont il tirait beaucoup de ses moyens. Bien que son seul mérite politique réel soit d'avoir contribué activement à la rénovation « de l'alliance entre la paysannerie, les classes « moyennes » urbaines et la bourgeoisie, il n'en revendique pas moins la responsabilité de tout ce qui s'est fait, en France, de 1958 à 1974, et il maintiendra cette revendication avec force si la crise rend les décennies suivantes moins brillantes. L'idéologie politique fonctionne de telle manière, qu'il y réussira, pour un temps.

France *dirigée*, France *décentrée* : cette contradiction qui a coûté la vie à la IV<sup>e</sup> République, première et deuxième manières (1944-1947, 1947-1958) a continué de se manifester sous la V<sup>e</sup> République, notamment en 1961-1962, puis elle a semblé s'atténuer à mesure que la croissance économique s'affirmait. En vérité, la contradiction s'approfondissait, mais de façon invisible, car la barque française était dirigée dans le sens du courant, même si le pilote donnait quelques coups de barre, à droite ou à gauche, contre le dollar, l'OTAN ou les premières invasions « multinationales ». Par son régime politique et par son orientation économique, la France dite gaulliste, partageait, en effet, l'évolution commune à toutes les sociétés capitalistes développées, à quelques détails près. En particulier, elle participait pleinement à l'internationalisation du capital (et de la FE 12-capitaliste-monopoliste — voir t. 2, n° 114), qui vulnérabilisait son État et accentuait dramatiquement sa dépendance économique : mais cela ne se voyait pas, tant que l'expansion capitaliste mondiale demeurait des plus soutenues. La ferme direction était fragile, elle devait plus au courant qu'au navire ou au pilote.

On en eut le pressentiment en mai 1968. La crise internationale de la jeunesse étudiante (t. 1, n° 103) amplifiée, ici, par l'effet du *boom* démographique d'après-guerre, n'expliquait pas tout. On vit s'exprimer aussi le ressentiment d'un pays soumis depuis dix ans à un paternalisme hautain (« dix ans, ça suffit ! ») et, depuis vingt ans, à une expansion qui améliorerait, certes, les niveaux de vie, mais bousculait du même coup tous les genres de vie et tous les cadres de vie : la vie remplaça le progrès dans l'échelle des mots prestigieux. Mais la syncope du pouvoir et de l'hégémonie (t. 1, n° 94) fut de courte durée et n'eut aucun débouché politique immédiat : la gauche commençait à peine à panser ses plaies. La sanction politique fut bénigne : une dévaluation refusée puis contrainte, un changement de personnel à la tête du régime. Mais, pendant quelques semaines, le désarroi des classes dominantes et régnautes avait préfiguré, de façon aiguë, ce qui allait bientôt devenir, dans la grisaille des jours moins agités, la crise rampante des classes dominantes. Il y eut pourtant un bel automne, fiévreux d'inflation, d'impératif

industriel et de concentrations « multinationales », qui occupa pratiquement le bref règne de Pompidou.

Les conditions de la crise des classes dominantes ont mûri lentement. La subordination des éléments massifs du MP 12-étatique-capitaliste à un MP 10-capitaliste revigoré s'est opérée peu à peu. La déprotection douanière a été lente. Les concentrations se sont accélérées, au cours des années 1970 seulement, tandis que la poussée des « multinationales » étrangères prenait de l'ampleur en France et que la « multinationalisation » des grandes firmes françaises progressait, elle aussi, avec le soutien de l'État. Le désarmement économique de l'État — c'est-à-dire la perte de ses prises sur une FE qui s'internationalisait — a été plus insidieux encore, d'autant que l'expansion économique mondiale réduisait la politique économique à des actions marginales d'accompagnement.

C'est seulement quand la crise économique est venue, que l'impuissance du pouvoir s'est révélée dans toute son ampleur. Mais elle est venue par étapes. Le désordre monétaire international s'est accentué après 1970, la revalorisation des prix pétroliers date de l'automne 1973, la récession inaugurale, de 1974. Depuis lors, la crise s'est bien établie et déroule peu à peu ses conséquences. Le chômage massif, l'inflation persistante, la stagnation des investissements, l'effondrement de plusieurs branches industrielles (textile, sidérurgie, etc.), les faillites et les reconversions, dessinent un paysage économique et politique qui contraste brutalement avec les conjonctures antérieures. Mais d'autres conséquences restent encore à demi cachées, Le calendrier d'une reprise qui devra moins aux initiatives gouvernementales, même concertées, qu'au jeu aveugle d'une accumulation internationale du capital qu'aucun pouvoir ne peut piloter, ce calendrier demeurera durablement incertain. Dès lors, les mécanismes de transferts sociaux — déjà soumis à rude épreuve par le chômage massif et déjà menacés, à terme, par le très net ralentissement de la croissance démographique, depuis 1964 — risquent de subir des tensions insupportables, si une part croissante de la valeur et de la plus-value doit se créer hors la portée des taxes fiscales et sociales par lesquelles l'État les approvisionne (n° 44).

D'où un échelonnement en profondeur des effets *politiques* de la crise. D'abord perçue comme un accident temporaire, elle devient ensuite une menace limitée à la classe ouvrière — et, d'abord aux travailleurs immigrés — puis elle atteint d'autres classes salariées, par l'effet du nouveau partage profits/salaires qui s'impose peu à peu. De là, elle rejaillit vers les étudiants et les jeunes en formation, dont l'avenir devient incertain. Puis elle commence à contaminer certaines couches de la classe capitaliste, lorsque des branches entières sont mises en péril, L'étape suivante est celle où les revenus paysans et les activités de la classe artisanale et marchande ou des professions libérales subissent à leur tour le contrecoup d'une crise en voie de généralisation. Les FE 12-capitalistes-monopolistes (t. 2, n° 102) en vigueur en France et dans les autres sociétés capitalistes développées ralentissent cette généralisation, mieux que les FE 10-capitalistes (t. 2, n° 100) où se propageaient

les crises plus crépitantes du second XIX<sup>e</sup> siècle, parce que le poids des transferts sociaux amortit le déclin de la demande et que celui des secteurs publics (c'est-à-dire du MP 12 — voir t. 2, n<sup>o</sup> 52) compense la chute des investissements privés. C'est ainsi que, dans la France de 1981, l'affaiblissement des transferts sociaux ou la contamination des classes « moyennes », rurales et urbaines ne sont pas encore des faits pleinement acquis : mais ça vient, inéluctablement, sauf *recentrage*.

La France en crise n'est plus dirigée, parce qu'elle est devenue indirigeable par ses classes dominantes et régnautes : le courant international qui la portait s'est tari. Peut-être s'est-il renversé, s'il est vrai que la nouvelle géographie mondiale du capital doit desservir durablement la vieille Europe : l'investigation internationale nous permettra d'en juger (t. 1, n<sup>o</sup> 111). Non dirigée, la France est plus *décentrée* que jamais, ce qui la rend inapte à concevoir et à pratiquer — sans *de profondes « réformes de structure »* — une politique économique qui l'arracherait à la crise mondiale. Béante et condamnée à une quasi-passivité, elle ne peut que subir cette crise. D'où une série de conséquences politiques dont beaucoup sont déjà devenues patentes.

La première est que les multiples adaptations structurelles que la forte expansion rendait nécessaires, et que le mouvement rapide de toute la société permettait d'accomplir sur la lancée sont maintenant bloquées. Nombreuses sont les adaptations qui restent à réaliser, après trente ans d'urbanisation, d'industrialisation et de scolarisation forcenées, mais l'arrêt soudain de l'expansion les rend extrêmement difficiles : l'inventaire des appareils étatiques et idéologiques à réformer (t. 3, n<sup>o</sup> 68) nous en a fourni de multiples exemples.

La seconde conséquence est le désenchantement qui a régné, après la difficile élection de Giscard, en 1974, entre les classes dominantes et la classe régnaute ou au sein de cette dernière. Les classes dominantes attendaient de l'État les secours coutumiers : prenant la crise pour une banale récession, elles souhaitaient une relance impossible ; elles souhaitaient, aussi, des concours plus ponctuels pour « sauver » telles firmes ou telles branches. Au lieu de quoi, elles ont vu le pouvoir faire de nécessité vertu et proclamer, puis appliquer, un retour au *libéralisme* qui est la négation même de la domination *interventionniste* requise par une FE 12 (n<sup>o</sup> 44). J'entends bien que ni le patronat ni les gouvernants n'ont raisonné en ces termes : mais ceux-ci expriment la vérité théorique de leurs dires circonstanciels et de leurs pratiques effectives. Comme, en outre, le patronat ragaillardé par la non-victoire de la gauche aux élections législatives de 1978 s'est lui aussi engagé dans ce retour au libéralisme, en obtenant, notamment, la pleine libération des prix, naguère administrés, il s'est dessiné, de la sorte, une réorientation virtuelle du type même de l'État.

La crise frappe d'impuissance l'État 11 (n<sup>o</sup> 44) ? Vive l'État 10 (n<sup>o</sup> 43) qui, par construction, était le spectateur navré des crises économiques du dernier XIX<sup>e</sup> siècle ! Mais une telle orientation a profondément divisé la classe régnaute. Le

parti gaulliste, naguère prépondérant dans la majorité, ne s'est pas résigné à décliner et, derrière le discours nationaliste et traditionaliste qu'il a tenu, se profile au moins une vraie priorité politique : c'est que l'alliance de la bourgeoisie et des classes « moyennes » de la ville et de la campagne est à sauvegarder à tout prix, dût l'Europe ne point s'élargir, dût l'impôt-inondation alterner avec l'impôt-sécheresse, dût la loi Royer servir de prototype aux nombreux blindages protecteurs dont les classes artisanale, marchande et paysanne, ainsi que les couches les plus faibles de la classe capitaliste, auront grand besoin. Faute que ces divisions puissent être résorbées, par victoire de l'une des tendances ou par quelque compromis, les classes dominantes ont perdu le moral. À de rares exceptions près, la crise économique et les embarras du pouvoir les ont désorientées. L'ancienne hégémonie est, elle aussi, en crise (t. 1, n° 84).

Ces classes ont assisté à l'irrésistible progression de la gauche, avec une sorte de résignation fataliste : il n'est que de comparer leur attitude en 1976-1978 avec celle de leurs devancières de 1935-1936 pour en juger. Elles ont vu dans les élections cantonales et municipales de 1976-1977, le gage d'une victoire assurée de la gauche aux législatives de mars 1978. Elles ont salué l'auto-défaite de la gauche par de larges salves boursières, sans reprendre pour autant confiance en leur avenir. La crise des classes dominantes a continué, tout comme la crise internationale qui l'a provoquée.

[Retour à la table des matières](#)

77. En 1962, la gauche française était au plus bas. Dix ans plus tard, elle s'unissait sans trop de réticences, autour d'un programme commun de gouvernement. Deux ans encore, et elle frôlait la victoire, aux présidentielles de 1974, avant de conquérir la majorité du corps électoral, aux cantonales de 1976 et aux municipales de 1977. Mais n'anticipons pas, car il ne s'agit pas de constater, mais bien d'analyser ce mouvement, pour en tirer quelque enseignement.

À cet égard, il faut se méfier de « la gauche », terme d'origine parlementaire, qui est riche de significations politiques, chaleureuses il est vrai, mais qui est aussi surchargé de connotations traditionnelles ou tactiques, telles que la théorie sociale n'en peut faire usage, si ce n'est comme abréviation, quand le contexte lève toute équivoque. Car ce dont il s'agit, c'est de comprendre les mouvements propres et les interrelations de diverses classes sociales et de différentes associations. De comprendre ce que sont et ce que font les partis politiques et les syndicats qui organisent plus ou moins bien les classes dominées (n° 25), qui aident, de façon plus ou moins pertinente, à former et à exprimer leurs aspirations et qui s'efforcent, avec des bonheurs divers, d'orienter leurs actions, c'est-à-dire leur participation aux luttes de classes. Par leur présence permanente sur la scène politique (n° 48), les partis risquent de monopoliser l'attention, jusqu'à effacer les classes dont ils tirent

leur raison d'être et leur force. Aussi faut-il s'efforcer de les transpercer, pour apercevoir, derrière eux, ce sans quoi ils ne seraient rien ; et, donc, s'efforcer, du même coup, de ne point prêter à la scène politique plus de signification qu'elle n'en a (n° 49).

Revenons en 1962. L'indépendance algérienne s'établit. C'est une défaite pour le parti socialiste, fraîchement sorti du gouvernement et qui demeure incapable d'éliminer la tendance « Algérie française », active en son sein. Ce n'est pas une victoire pour le parti communiste, qui a réduit sa lutte anti-impérialiste à de rares et prudents communiqués et qui continue de piétiner, sous la fêrule d'un Thorez malade, vieilli et rebelle à l'évolution khrouchtchévienne qui triomphe alors en URSS (n° 60). C'est une amère victoire pour les faibles forces de la « gauche nouvelle » qui vagit en ses clubs et en ses comités ; pour les révolutionnaires par transfert, alors persuadés que l'indépendance algérienne ouvrirait des voies nouvelles au socialisme, des deux côtés de la Méditerranée ; ou pour le PSU, embryon d'un nouveau parti socialiste qui ne verra pas le jour, faute d'être en prise sur l'un ou l'autre des niveaux où l'activité politique peut s'ancrer : les luttes de classes ou leur transposé parlementaire.

Pourtant, en quelques années, une renaissance se dessine enfin. La grève du printemps 1963 rappelle, aux partis, l'existence des syndicats et des travailleurs. La mort de Thorez, en 1964, libère quelques énergies, notamment du côté de l'Union des étudiants communistes qui devient la pépinière des futurs mouvements gauchistes. La candidature de Mitterrand aux présidentielles de 1965, à laquelle toute la gauche se rallie, *volens nolens*, s'achève par un score électoral qui ragailardit la « classe politique » (n° 48) comme les masses populaires : 45 % des voix au second tour, encore un effort... L'effort prend la forme d'une assez molle Fédération de la gauche démocratique et socialiste (FGDS) où une partie de la « gauche nouvelle » commence à se mêler à ce qui reste du parti socialiste et du parti radical, tandis que le PSU et divers clubs cherchent encore les voies d'une rénovation plus radicale. La CFDT s'arrache à ses origines chrétiennes et timorées, s'allège de son aile droite et se met en position de réveiller la CGT. Les communistes eux-mêmes commencent à bouger. La gauche politique renaît, mais pas au point de prêter grande attention au monde syndical ou aux luttes spontanées de la classe ouvrière. Les grèves de la fin 1967 et du printemps 1968 sont rudes, mais ne distraient pas les partis de la scène politique.

Mai 1968 trouve les syndicats prêts à l'action, tandis que les grands partis demeurent incapables de comprendre les « événements », ni *a fortiori* de convertir cette énorme poussée spontanée en un projet et en une stratégie politiques. La FGDS s'évanouit, le PC cabre toutes ses forces pour maîtriser l'aventure. La révolution ? Qui parle de révolution ? Pourtant, l'élan ne se perd pas. Les présidentielles de 1965 et les législatives de 1967 avaient attesté l'ampleur de l'électorat de gauche, celles de 1968 marquent un reflux, mais peu importe : l'énorme mouvement des masses étudiantes, intellectuelles, ouvrières et salariées a



révélé beaucoup plus qu'un potentiel électoral. Si bien que tout s'accélère. Le PC adopte, en 1969, le manifeste de Champigny où il affirme nettement — sinon plus précisément que par le passé — sa volonté d'unir la gauche pour construire un « socialisme à la française ». Sa dénonciation du coup de Prague d'août 1968 contraste tant avec ses orientations antérieures, que sa répudiation du « modèle » soviétique paraît crédible. Du côté socialiste, même espoir. Après quelques tâtonnements, ce parti est rénové en 1970-1971, par la greffe d'équipes nouvelles, bientôt suivie d'un flux croissant d'adhérents nouveaux. Dès 1972, un programme commun de gouvernement est établi par le PC et le PS et il reçoit l'appui du Mouvement des radicaux de gauche.

Les autres petits partis de gauche sont réticents, de même que la CFDT, mais leurs critiques, parfois pertinentes, s'estompent à mesure que l'union de la gauche polarise l'opinion publique. L'élection présidentielle de 1974 assoit ce mouvement d'opinion. En 1965, *le candidat unique de la gauche* avait éveillé des espoirs. En 1974, *le candidat de la gauche unie* est porteur de promesses. Non point celles que détaille un programme commun encore peu connu, mais bien celles que ce programme et ce candidat symbolisent : celles d'un nouveau « printemps » politique « comme en 1936 ». La très courte victoire de Giscard, les troubles d'une majorité parlementaire en proie à une mini-transformation de la forme du régime (n° 76) et, surtout, les craintes nouvelles nées de la crise économique qui devient éclatante, rendent la droite extrêmement pessimiste, tandis que, par ricochet, la gauche perçoit sa courte défaite comme une quasi-victoire, comme l'annonce d'une victoire probable aux prochaines échéances électorales. Ce mouvement d'opinion est confirmé et conforté par les courants d'adhésion dont bénéficient les partis de gauche et par l'éclatant succès de ceux-ci aux élections cantonales de 1976 et municipales de 1977.

Sitôt engrangés les résultats de ces élections locales, le PC reprend, avec une vigueur croissante, la campagne antisocialiste qu'il avait esquissée, dès l'automne 1974, à la suite d'élections législatives partielles, pour lui défavorables. Son objectif le plus évident est de reconquérir la primauté au sein de la gauche, contre un PS dont l'influence ne cesse de croître, mais d'autres considérations guident assurément les diverses fractions de sa direction : soit que l'on juge la crise économique mondiale trop peu mûre, soit que l'on partage les méfiances de l'URSS à l'égard de la nouvelle donne européenne qu'une victoire de la gauche française pourrait entraîner. Toutefois, la campagne anti-PS masque ces enjeux sous un flot d'arguments maximalistes, à l'occasion de l'« actualisation » du programme commun. On discute du nombre des sous-filiales à nationaliser — et non des moyens d'éviter que les nationalisations se réduisent à une étatisation des « monopoles » visés (t. 2, n° 114). On dispute des augmentations nominales des salaires et des transferts sociaux — et non de la difficile stratégie anti-crise à mettre en œuvre pour réduire la dépendance économique du pays (et de l'ensemble européen), et pour maîtriser, dans un délai raisonnable, un chômage ravageur et une inflation galopante. Néanmoins, l'opinion tarde à s'émouvoir et les militants

banals du PC tardent plus encore à comprendre que la direction de ce parti préfère la défaite de toute la gauche à la prépondérance du PS au sein de celle-ci. À grands coups de *one man shows* télévisés, Marchais atteint pourtant son objectif : les élections législatives de 1978 sont perdues.

Alors commence la période surréaliste de l'histoire du PC français. Un quart ou un tiers de ses adhérents le quittent. Les dissidences organisées se multiplient, bien au-delà des intellectuels : les syndicalistes, les élus locaux et même les permanents de l'appareil s'y mêlent visiblement. Mais la direction, dont Marchais est le *leader* ou le porte-parole, maintient fermement sa « ligne ». La campagne contre le PS « qui vire à droite » se fait térébrante. La propagande perd la plupart de ses prétentions éducatives et fait feu de tous les préjugés populaires, jusqu'à se teinter de racisme. Le « modèle » soviétique redevient de plus en plus exemplaire. La crise polonaise est traitée comme un désordre. L'intervention soviétique en Afghanistan est approuvée sans réserve. Le PS subit cet assaut avec équanimité, mais il est travaillé de doutes d'une autre nature. Ses conflits intérieurs se nouent autour de la composition des organismes dirigeants et du choix du candidat à présenter aux élections présidentielles de 1981, mais ces luttes de tendances ont également une signification stratégique : le programme commun maximaliste de 1972-1977 doit-il survivre à l'échec de 1978 et aux incessantes surenchères du PC ? ou doit-il être remplacé par une stratégie d'apparence moins ambitieuse — et moins « marxophone » — mais de meilleure crédibilité politique, dans un pays où aucun spasme majeur des luttes de classes ne vient départager une droite et une gauche de poids électoraux équivalents ? Comme l'histoire est rusée, il faut un long chassé-croisé d'hommes et de thèses, avant que la stratégie novatrice soit mise en œuvre. Mais elle l'est et conduit au triomphe de Mitterrand et à un échec historique du PC. Celui-ci perd plus du quart de ses suffrages antérieurs, pour retrouver le niveau qui était le sien, avant le Front populaire, à l'époque de son sectarisme juvénile...

[Retour à la table des matières](#)

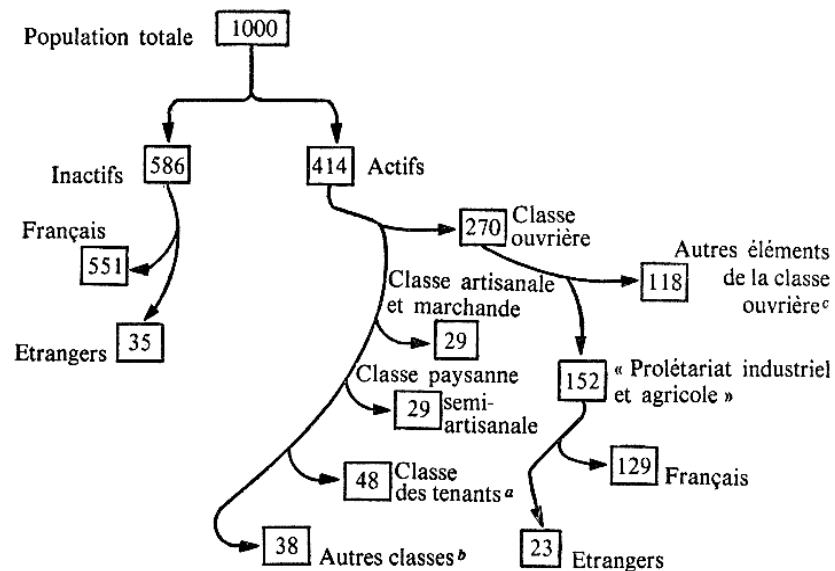
**78.** Au reste, il faut quitter la scène politique et sa chronique événementielle. Il est temps de se souvenir que l'histoire ne se joue pas *entre* les partis politiques, mais *à travers* eux. Les partis sont les médiateurs de forces qui les dépassent de beaucoup. Ils concourent à l'organisation et à l'expression politiques des classes (n° 26), ils aident à nouer leurs alliances, à moins que, par leurs maladresses, ils n'y fassent plus ou moins obstacle. En gérant leurs intérêts propres, en diffusant leurs doctrines, en promouvant leurs candidats, en appliquant leurs tactiques et, le cas échéant, en déployant leurs stratégies, ils participent *ipso facto* à l'orientation et à la gestion des luttes, même s'ils n'ont pas toujours une idée claire des potentiels de luttes (t. 4, n° 54) dont la structure sociale est chargée. Si bien qu'il faut examiner

derechef la montée de la gauche plus ou moins unie, pour comprendre ce qui s'est passé, non plus du point de vue des partis, mais bien en termes de classes.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

FIGURE 10  
LA POPULATION DE LA FRANCE AU RECENSEMENT DE 1975

Le recensement du 20 février 1975 a dénombré 52 599 430 habitants. L'annexe 2 du tome 4 a analysé la répartition en classes de la population active. Les données disponibles ne permettent pas d'analyser de même la population inactive — laquelle correspond approximativement à l'élément domestique (t. 4, n°12). Le schéma ci-après reprend les résultats du tome 4 en décrivant la répartition *pour mille de la population recensée* — c'est-à-dire en ramenant la population totale à 1 000 personnes



- Fonctionnaire, enseignants, militaires (non compris le contingent qui est recensé avec les « inactifs »)
- Classe capitaliste, classe capitaliste-étatique, classe des régnants, classe d'encadrement capitaliste, classe d'encadrement administratif et militaire (voir t. 4, annexe 2). Les deux dernières de ces classes — celles des « cadres publics et privés — représentent environ 16 millièmes de la population totale.
- Employés de bureau, de commerce et des services, contremaîtres, techniciens et ingénieurs (non « cadres »), domestiques et femmes de ménage (sur l'appartenance de ces éléments à la classe ouvrière, voir t. 4, n° 30).

Pour un tel examen, les résultats de l'instance idéologique et de l'investigation internationale — qui trouveront place dans les deux prochains volumes — nous font encore défaut. Mais, même si elle demeure « interne » et purement « politique », la réflexion peut s'appuyer sur les résultats acquis jusqu'à présent, y

compris l'analyse des classes-statuts (t. 4, n° 2) dans la France actuelle, que résume le tableau 10 ci-contre.

Unie ou non, la gauche politique peut, à bon droit, se réclamer du mouvement ouvrier. Comme il recrute dans l'industrie privée (MP 10) et surtout publique (MP 12), une petite majorité de ses adhérents et qu'il veille à sélectionner, dans celle-ci, la majorité de ses cadres dirigeants, le PC se dit le parti de la classe ouvrière. Ses autres adhérents qui sont, pour l'essentiel, des enseignants, des employés et des fonctionnaires sont censés « se ranger sur les positions de la classe ouvrière ». Le même « rangement » vaut, plus encore, pour la courte minorité des adhérents venus des autres classes — y compris les patrons qui ne sont pas plus rares au PC qu'au PS, même s'ils sont plus discrets. En réalité, la classe ouvrière — au sens précis du terme (t. 4, n° 30) — et la classe des tenants fournissent l'essentiel de ses effectifs, mais la conception étroitement « prolétarienne » que le PC professe conduit à une série de déformations « ouvriéristes ». Le PC ne sait plus bien ce qu'est la classe ouvrière, faute d'avoir mis sa théorie à jour, depuis 1936.

Le PS recrute la majorité de ses adhérents dans les deux mêmes classes — ouvriers et tenants — mais plutôt dans leurs couches « supérieures ». « Supérieures » par les niveaux de revenus et de formation, s'entend, mais pas nécessairement par la combativité. Ces éléments non « prolétariens » de la classe ouvrière et ces tenants de toutes sortes donnent au PS un tour un peu plus sophistiqué, que renforce une assez forte minorité, issue des classes de cadres (publics plus que privés). Ce décalage permet au PC de qualifier le PS comme un parti de « petits bourgeois » (t. 4, n° 58) à minorité « prolétarienne » et, curieusement, les socialistes acceptent souvent ce qualificatif, sauf à exciper de leur audience électorale chez les « ouvriers ». En d'autres termes, le système des identifications de classe (t. 1, n° 83) qui s'est forgé sous la III<sup>e</sup> République et que l'évolution des structures sociales, au cours des trente dernières années, a rendu périmé (t. 4, n° 30) survit encore dans la doctrine des deux partis.

Le PC et le PS se ressemblent plus encore par leurs carences. Ils ne mordent pratiquement pas sur le prolétariat immigré, ils comprennent peu de femmes, ils n'organisent qu'une fraction minime de la jeune génération des étudiants et des travailleurs, ils n'ont qu'une présence modeste parmi les retraités. Leurs résultats électoraux s'en ressentent. La gauche est nettement majoritaire dans la population active, mais sa majorité est toute récente et encore vulnérable dans la population inactive qui, elle, est fortement majoritaire dans le pays — et plus encore dans le corps électoral où les immigrés n'ont pas place... Le soutien électoral que la gauche reçoit des jeunes générations n'est pas mieux assis. Les jeunes *qui votent* lui donnent la majorité de leurs voix, mais le taux d'abstention est relativement élevé chez les jeunes *inscrits* sur les listes électorales, et les *non-inscrits* sont nombreux.

Modestement implantés dans les classes dominées et professant sur celles-ci des idées souvent désuètes, les deux « grands » partis de la gauche française sont mal armés pour concevoir les alliances ou les fronts de classes qu'ils entendent exprimer. Leur déficit théorique et pratique peut s'apprécier par le rappel de diverses questions stratégiques déjà mises en lumière.

On sait que l'alliance de la bourgeoisie et de la paysannerie, fondée en 1789-1793 (t. 4, n° 28), et renouvelée après la Commune (t. 2, n° 118), a été l'une des assises principales des dominations bourgeoises. On sait également que le Front populaire de 1936 a esquissé une nouvelle alliance « ouvriers-paysans », après que la crise des années 1930 eut mis à mal la précédente (n° 55). On sait, enfin, que l'alliance traditionnelle a été reconstruite, cahin-caha, à l'enseigne d'un marché commun agricole qui, lui-même, devient de plus en plus vulnérable. Mais on chercherait vainement, dans les programmes, communs ou non, de 1972 à nos jours, le ferme dessin d'une stratégie visant à séparer l'agriculture capitaliste de la classe paysanne semi-artisanale qui groupe encore 7 % de la population active ; et visant à lier solidement les intérêts de cette dernière et ceux de la classe ouvrière actuelle.

On sait que la classe artisanale et marchande représente, elle aussi, 7 % de l'actuelle population active, malgré l'érosion à laquelle le commerce capitaliste la soumet depuis trente ans. Mais aussi que cette classe, populaire et versatile, qui fut de toutes les révolutions du siècle dernier et de tous les mouvements populaires — fascistes ou antifascistes — de ce siècle-ci, continue de se révolter périodiquement, pour la courte gloire d'un Poujade ou d'un Nicoud (n° 76). Mais quelles perspectives lui sont offertes — qui ne soient ni des promesses économiquement irréalistes ni de vaines tentatives de mobilisation de « tous les mécontents » ?

N'évoquons pas les réflexions que devraient appeler : l'avenir des « idéologues marchands » (t. 4, n° 58), c'est-à-dire des « professions libérales » et assimilées ; la disjonction des cadres d'avec la bourgeoisie ; ou les positions à prendre vis-à-vis des PME, couches capitalistes éventuellement anti-monopolistes (t. 4, n° 35), mais généralement hostiles à toute activité syndicale. Ne les évoquons pas, encore qu'il y ait là, bien des intérêts stratégiques, difficiles à discerner — et bien des propositions démagogiques à extirper. Et venons-en à l'essentiel : la classe ouvrière proprement dite.

On sait que cette classe qui inclut *objectivement* l'ensemble des salariés, producteurs de profits (t. 4, n° 30), au sein des modes de production capitalistes (privé ou étatique), rassemble, aujourd'hui, 65 % de la population active française. Mais aussi que cette classe demeure économiquement, politiquement et idéologiquement très hétérogène. Économiquement : elle compte 8 % de chômeurs et 92 % de salariés en activité ; parmi ces derniers, 90 % bénéficient pleinement du droit de travail, tandis que les 10 % restants sont des travailleurs atypiques : intérimaires, temps partiel, « hors-statut », etc. Politiquement : en termes

électorales, cette classe n'est pas loin de se répartir, par quarts, entre le PC, le PS, la droite... et l'abstention. Idéologiquement, les plus gros des repères suffisent à marquer son hétérogénéité : 8 % d'immigrés et 92 % de nationaux ; ou d'autre manière : 53 % de « prolétaires » de l'industrie, 5 % d'ouvriers agricoles et de travailleurs manuels des services et 42 % d'employés, techniciens, ingénieurs, etc. Ainsi, la classe qui est la force vive des MP capitalistes et qui constitue le pivot nominal de toutes les stratégies de classe dont les partis « ouvriers » font grand cas, apparaît, dans sa réalité touffue, comme un immense amas de couches sociales, disparates à maints égards. Mais où en sont les efforts pratiques du PC et du PS pour faire progresser l'unité idéologique de cette classe, pour lui donner une « conscience de soi » point trop différente du devenir que lui imprime le capitalisme ? Où voit-on que la réduction des inégalités *au sein* de cette classe fasse l'objet de débats réfléchis et répétés, au-delà de propositions sommaires sur la réduction à une échelle 1-5 ou 1-6 des salaires (bruts ou nets ? individuels ou familiaux ? avant ou après impôts) ? Car — notons-le sur cet exemple — c'est souvent une grande sottise de plaquer, sur une réalité infiniment complexe, un mot d'ordre simple, sans même avoir inventorié la réalité à modifier...

Toutes questions qui valent, *mutatis mutandis*, pour la vaste classe des tenants, c'est-à-dire des salariés ordinaires de l'appareil d'État (t. 4, n° 56). Cette classe est, de loin, la mieux syndiquée et elle occupe, au PC comme au PS, une place relative plus importante que les 12 % qu'elle rassemble dans la population active. Par les traditions corporatives et bureaucratiques que l'AE imprime à leur activité, les tenants sont souvent enclins à raidir certaines des questions précédentes. Entre les « grilles hiérarchiques » et la réduction des inégalités, la contradiction n'est pas mince. Le goût des statuts, le respect des concours et des diplômes, la ferme distinction des « titulaires » et des autres, sont des valeurs qui tendent au même effet. La déprofessionnalisation de l'AE et le dépérissement de l'État (n° 64) ne suscitent pas, dans cette classe, un enthousiasme massif et spontané. Mais les partis de gauche qui sont plus ou moins disposés à réorganiser la Sécurité sociale, l'enseignement et divers autres services publics et qui tendent à donner du poids aux collectivités locales et régionales, au détriment de l'État central (n° 65) — ont-ils commencé à préparer cette classe aux mutations que cela signifiera pour beaucoup de ses « corps » ? Ont-ils commencé à préparer, avec cette classe et avec ses organisations, syndicales ou autres, l'élaboration concrète des réformes projetées ?

Je ne dis pas que, dans les différentes directions qui viennent d'être évoquées, rien n'ait été fait, après 1974 ou même après 1978. Mais je tiens que les réflexions et les actions pertinentes sont devenues rarissimes du côté du PC et que, du côté du PS, où elles ont été plus abondantes, elles sont demeurées diffuses ; que les programmes, communs ou non, demeurent des cocktails doctrinaux où les discours du passé, repeints de vocables nouveaux, l'emportent de beaucoup sur les réflexions neuves et théoriquement fondées ; et que l'orientation sectaire du PC et les préoccupations à dominante électorale du PS n'ont pas permis de renforcer les

liens entre ces partis et le vaste monde des syndicats et associations où s'exprime, vaille que vaille, le jeu complexe des intérêts sociaux — c'est-à-dire, en définitive, des intérêts des diverses classes (n° 26).

Ces appréciations seront renforcées par les prochains volumes. L'étude des structures idéologiques permettra de comprendre le vaste complexe de rousseauistes écologistes, de phobies antinucléaires, de révoltes féministes et de divagations juvéniles que ni le PC, ni même le PS de 1974-1981 n'ont su orienter vers une expression politique claire et utile. Après quoi l'étude du système mondial mettra en lumière le déficit européen de la gauche française — et de ses voisines — trop encline à concevoir en termes nationaux l'issue d'une crise qui est mondiale, et trop peu attentive au nouveau système mondial qui se prépare et qui rendra de plus en plus vulnérable le sur-développement relatif de l'Occident.

Ces lacunes et insuffisances théoriques et pratiques ne doivent cependant pas masquer l'ampleur historique potentielle du succès stratégique obtenu par le PS en 1981 : l'élection de Mitterrand *a ouvert l'avenir*, en déplaçant les enjeux et le terrain des alliances de classes en France et, peut-être en Europe ; en d'autres termes, une stratégie à dominante électorale a ouvert la possibilité de transformations débordant de beaucoup l'électoratisme — et le « crétinisme parlementaire » (n° 11). Un tel succès vaut essentiellement par son contexte et par son enjeu.

Par son contexte ? Le fait est que, dans toute l'Europe occidentale, la crise économique mondiale a révélé l'épuisement des Républiques interventionnistes bourgeoises (n° 44), c'est-à-dire l'affaiblissement de leurs prises sur un marché devenu commun, à l'échelle européenne, et sur un capitalisme en voie d'internationalisation accélérée. L'impuissance de ces États, érigée en doctrine néo-libérale, s'est accompagnée d'un reflux vers la droite des principaux gouvernements, reflux auquel les social-démocraties européennes n'ont pas échappé, soit qu'elles aient été rejetées « dans l'opposition » comme en Suède, soit qu'elles aient jugé bon de s'aligner sur le néo-libéralisme comme en Allemagne. Les esquisses stratégiques, d'ailleurs hésitantes, de l'euro-communisme ou du « compromis historique » à l'italienne n'ont produit aucune solution de rechange. Si bien que la stratégie à dominante électorale du PS français a fait novation : quelles qu'aient été ses prudences, elle n'en a pas moins procuré une victoire *contre le fatalisme de la crise*, c'est-à-dire contre l'impuissance croissante d'un État naguère efficacement interventionniste.

S'agissant, par ailleurs, du contexte politique interne, cette stratégie à dominante électorale a permis de suppléer tant bien que mal au déficit des luttes de classes. Le fait est que, depuis 1968, aucun spasme majeur de ces luttes n'a été enregistré et que la crise a été subie, par la classe ouvrière, dans une résignation souvent craintive, coupée seulement de brèves révoltes locales, lors du démantèlement des vieux bastions industriels de la sidérurgie. Certes, une

dialectique complexe s'établit toujours entre les orientations des syndicats et des partis et le niveau de la combativité des classes dominées. Mais deux tests, au moins, ont montré que l'inhibition des luttes avait, pour cause principale, le choc d'une crise *rompant un quart de siècle d'expansion*, et non les errements du PC, les tâtonnements du PS ou les méfaits de la « désunion ». Premier test : la même asthénie s'est vérifiée dans toute l'Europe occidentale, quelles qu'aient été, localement, les stratégies des partis communistes ou socialistes. Second test : le « recentrage » de la CFDT à partir de 1978, qui visait à libérer l'action syndicale des préoccupations concurrentielles et électorales des partis de gauche, n'a guère produit de fruits significatifs — en peu d'années, il est vrai. Ainsi la stratégie électorale du PS est apparue comme un moyen efficace pour trancher, à la marge et en douceur, un choix politique qui demeurait pendant, faute de luttes massives. À la différence de 1936 ou de 1946, une victoire électorale est intervenue, non pour consacrer un succès déjà acquis hors la scène politique (n° 48), mais pour *amorcer* ce succès, par des moyens relevant pour une bonne part de cette scène.

Une telle victoire serait équivoque brève, n'était son enjeu. En effet, les réformes gaullistes de la constitution ont doté la République interventionniste bourgeoise d'institutions bien adaptées à sa nature même (n° 44/56), notamment en plaçant « l'exécutif » à l'abri des mouvements d'humeur parlementaires — et des jeux d'intérêts qui multiplient ces mouvements déstabilisateurs. Ainsi l'élection de Mitterrand n'est nullement comparable aux convergences parlementaires, souvent éphémères, dont la gauche française et maintes gauches européennes ont bénéficié de temps à autre. Par sa portée institutionnelle, sinon déjà par la solidité de son assise politique, syndicale et associative, elle s'apparente aux puissants mouvements majoritaires que certaines social-démocraties scandinaves ont su construire pour en faire bénéficier leurs pays pendant des décennies.

En France, tout reste à faire, mais tout peut commencer. Tout reste à faire pour asseoir, sous une puissante convergence d'associations politiques, syndicales et autres, une nouvelle alliance de classes centrée sur la classe ouvrière. Mais tout peut commencer, à la faveur d'une victoire électorale qui donne aux forces politiques de la gauche française sept années au moins de prépondérance dans la classe des régnants (t. 4, n° 56) et c'est en cela que *l'élection de Mitterrand a ouvert l'avenir*.

[Voir la suite et fin du tome V dans le fichier : la\_societe\_t5\_annexes.doc]